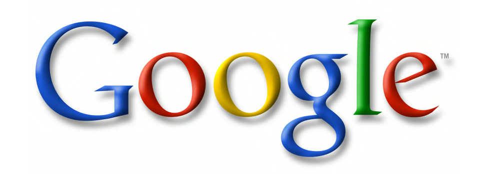


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

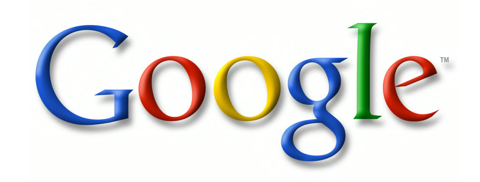
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d’un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d’une bibliothèque avant d’être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d’un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l’ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n’est plus protégé par la loi sur les droits d’auteur et appartient à présent au domaine public. L’expression “appartenir au domaine public” signifie que le livre en question n’a jamais été soumis aux droits d’auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu’un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d’un pays à l’autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l’ouvrage depuis la maison d’édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d’utilisation

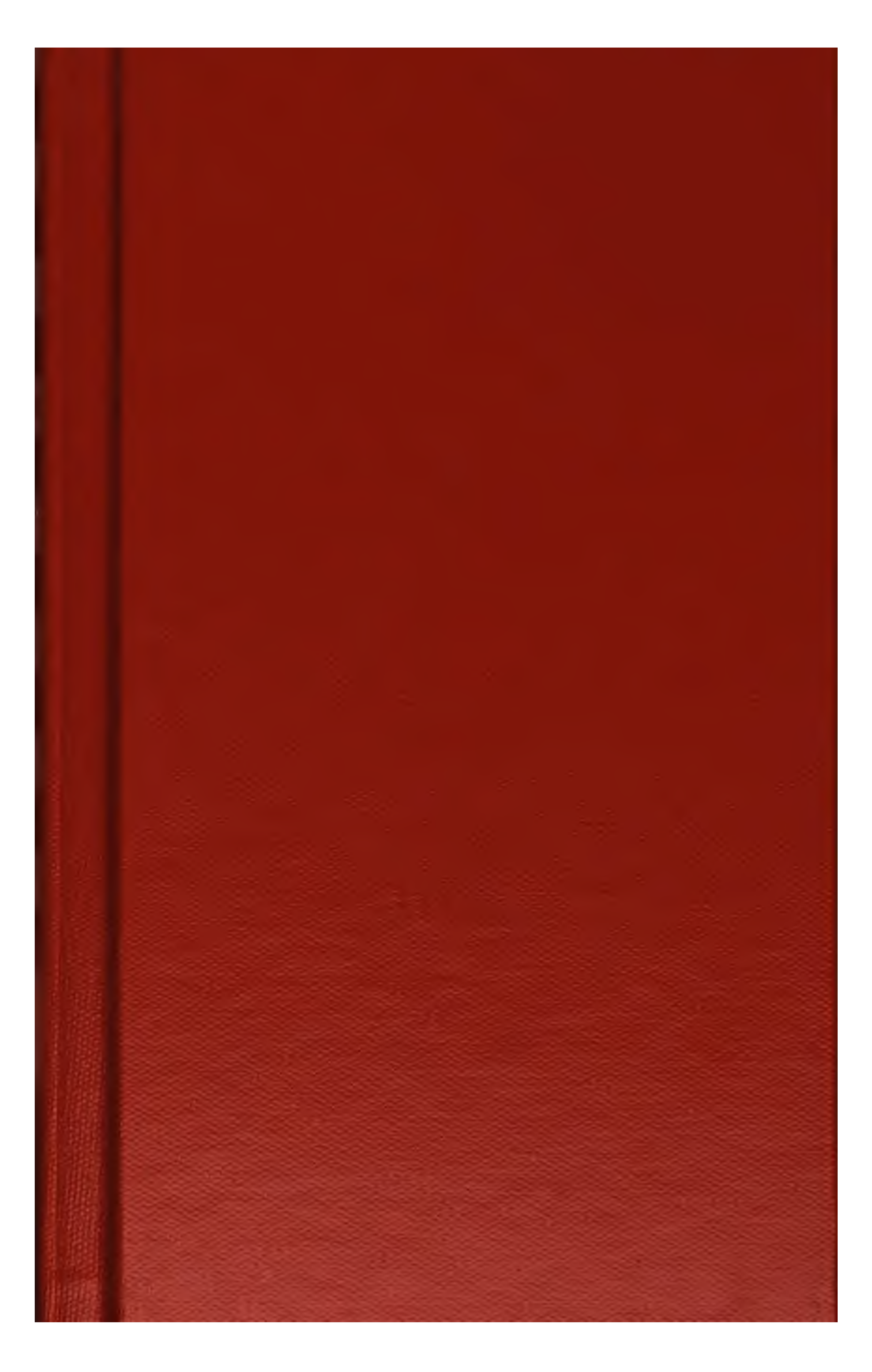
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s’agit toutefois d’un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l’usage des particuliers. Nous vous demandons donc d’utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N’envoyez aucune requête automatisée quelle qu’elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d’importantes quantités de texte, n’hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l’utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l’attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d’accéder à davantage de documents par l’intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l’utilisation que vous comptez faire des fichiers, n’oubliez pas qu’il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n’en déduisez pas pour autant qu’il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d’auteur d’un livre varie d’un pays à l’autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l’utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l’est pas. Ne croyez pas que le simple fait d’afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d’auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l’accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l’adresse `http://books.google.com`




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

DC611
.B77.1
S8
v. 9

S.T.

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME IX



DIJON
IMPRIMERIE DARANTIERE
65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1893

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME IX



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1893



MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME IX



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1893

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 juin 1892.

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

Les ouvrages adressés à titre d'échange sont déposés sur le bureau, ainsi que le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, contenant les monuments de Samarkand de l'époque des Timouades, offert par l'auteur, M. le marquis de Croizier. — M. le Président dépose aussi un exemplaire de l'*Histoire de Fontaine-Française*, également offert à la Société, par l'auteur M. Gascon, agent-voyer cantonal, membre de la Société. M. le Président se propose de remercier lui-même M. Gascon, et il recommande particulièrement son ouvrage aux membres de l'assemblée.

Les documents suivants ont été adressés à la Société : 1° Une circulaire de M. Macary, ex-archiviste adjoint à Toulouse, qui offre ses services pour la recherche des titres et documents historiques intéressant les familles ; — 2° le programme et le rè-

glement du congrès géographique qui se tiendra à Gênes en septembre 1892 ; — 3° une circulaire de la librairie Georg, de Genève, relative à la publication d'un Annuaire des sociétés de géographie ; — 4° enfin, une lettre de M. le conservateur de l'exposition permanente des colonies rappelant que, l'année dernière, M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies a fait part aux Sociétés de géographie de la création, au Palais de l'industrie, d'une bibliothèque coloniale, et leur a demandé de vouloir bien faire à cette bibliothèque le service de leur bulletin. — Après un échange d'explications, l'assemblée, considérant que la Société bourguignonne s'occupe surtout d'histoire; qu'elle ne publie pas de bulletin ; qu'il n'y aurait pour elle aucun avantage à faire figurer ses mémoires historiques dans une bibliothèque coloniale, — décline l'honneur qui lui est offert et décide que M. le secrétaire général répondra dans ce sens à M. le Conservateur de l'exposition permanente des colonies.

M. le Président se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée en offrant à M. Chabeuf, vice-président, les félicitations de toute la Société à propos de la distinction honorable et bien méritée dont il a été l'objet de la part de la *Société nationale d'encouragement au bien*, qui vient de lui décerner une médaille d'or pour ses travaux sur l'histoire bourguignonne.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures présentées en séance de mai, et, selon l'usage adopté chaque année pour la séance de juin, la

dernière avant les vacances, ce vote comprendra, en même temps, les candidatures proposées ce même jour. Ce sont celles de :

MM. *Lefebvre-Forestier*, avoué à la Cour d'appel, présenté par MM. Huguenin et Lejeay ;

Faucillon, chef de gare, à Vougeot, présenté par MM. Vielle et Chalmandrier ;

Appert, instituteur, à Chambœuf ;

Deptasse, instituteur, à Clémencey ;

Jafflin, instituteur, à Bévy ;

Pontarlier, instituteur, à Saint-Nicolas ;

Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey ;

Laligant, instituteur, à Epernay, présenté par MM. Chabeuf et Chalmandrier.

Le scrutin est immédiatement ouvert sur les 17 candidatures, et, après le dépouillement, MM. Troubat, Guillemot, Court, Jubert, Jobard, Charles, Bourgeot, Moreau, Fribourg, Lefebvre-Forestier, Faucillon, Appert, Deptasse, Jafflin, Pontarlier, Viardot et Laligant, sont proclamés membres titulaires de la Société.

M. le Président donne lecture de la première partie d'un ouvrage en préparation de M. d'Hugues fils : *La Chasse au criquet dans la province de Constantine*, où sont retracés : l'origine et l'expansion du fléau en face du fatalisme musulman, l'éclosion des criquets, leur marche, leurs ravages, les méthodes adoptées pour les combattre, etc. ; mais la fatigue et l'heure avancée obligent M. le Président à interrompre cette lecture qui sera continuée à une époque ultérieure.

Séance du 11 novembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Bibliothécaire donne connaissance des ouvrages adressés à la Société à titre d'échange et de ceux qui lui ont été offerts par leurs auteurs, auxquels M. le Président adresse des remerciements.

Duponchel, *le Canal de Panama et les torrents artificiels.*

Abbé Guillaume, *Inventaire des archives du chapitre d'Embrun.*

Duffart, *Géographie commerciale.*

Lieutenant Saud et lieutenant-colonel Prudent, *Contribution à la carte des Pyrénées espagnoles.*

Marcou, *Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique; — Dérivation of the name America; — Sur les cartes géologiques à l'occasion du Mapoteca geologica Americana; — les Géologues et la géologie du Jura.*

Martel, *Karl von Souklar, Chemin de fer des Velber-Tavern; — Carte d'Autriche au 75,000e; — Nouvelle Carte d'Italie au 100,000e; — Deux ascensions dans le massif du Mont-Blanc; — Le Linthal et le Todi, les Katavothres du Péloponèse; — le Gouffre du puits de Padirac; — Nouveaux Rochers des Causses et Vallée de l'Hérault; — Note sur quelques questions relatives à la géologie des grottes et des eaux souterraines.*

Chabeuf, *la Sculpture à Dijon* Conférence faite à Dijon par M. Courajod, le 10 juillet 1893.

Baron D'Avout, *Rapport sur les travaux et découvertes archéologiques dans le département de la Côte-d'Or pendant les années* 1889, 1890, 1891 (Société française d'archéologie).

Noël Garnier, *la Côte-d'Or.*

M. le Président rend hommage à la mémoire de MM. Bougot et Georges Regnier, deux membres que la Société a eu la douleur de perdre depuis la dernière séance.

Des circulaires et prospectus concernant diverses publications sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres présents, la société ayant pour habitude de ne prendre part à aucune souscription de l'espèce. Une notice relative au sixième congrès international de Géographie, qui aura lieu à Londres en juin 1895, est également déposée sur le bureau.

M. le Président lit : 1° une lettre par laquelle M. le colonel Duban, habitant aujourd'hui la campagne, manifeste le désir de ne pas être réélu membre du Comité de publication, dont il ne pourrait utilement partager les travaux ; 2° Une lettre de M. le Préfet de la Côte-d'Or qui transmet une copie de la délibération du Conseil général du 31 août 1892, contenant vote d'une subvention de 1000 francs en faveur de la Société pour l'année 1893. Lecture est également donnée du rapport de M. Spuller, sur les conclusions duquel cette décision a été prise. M. le

Président annonce qu'il a adressé les remercîments de la Société à M. le Préfet et à M. le Président du Conseil général et que des remerciements semblables ont été également transmis à M. le Ministre de l'Instruction Publique qui a bien voulu allouer, à titre d'encouragement, une somme de 400 fr. sur les fonds de son ministère.

Les candidatures ci-après sont soumises à l'agrément de la Société, qui statuera dans la séance de décembre :

MM. *Poilleux*, Inspecteur principal des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à la gare, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel.

Rivet, Directeur de l'Ecole publique de Saint-Jean-de-Losne, présenté par MM. Demandre et Simonnot.

Ignace, négociant et conseiller municipal, rue Chabot-Charny, 64, présenté par MM. Oubert et Gaffarel.

Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à Dijon, présenté par MM. Pernot-Gille et Gaffarel.

Bobin, architecte, 46, rue de Sèvres, à Paris, présenté par MM. E. Petit et Chabeuf,

Et M[lle] *de Nansouty*, au château d'Orain, par les Laumes, présentée aussi par MM. Ernest Petit et Chabeuf.

M. le Président lit un fragment du journal « Le Figaro », intitulé : *Le Premier français en Amérique*. M. Gaffarel signale plusieurs erreurs dans cet article ; mais comme il n'est pas signé, aucune réponse n'y sera faite.

M. Georges Weill donne lecture d'une étude sur *les Etats de Bourgogne sous le règne de Henri III*, travail qui sera soumis au comité de publication. Puis la parole est donnée à M. Chabeuf au sujet d'une lettre d'Edme Bouchardon, le célèbre sculpteur, relative au bas-relief du *Martyre de Saint-Etienne* placé autrefois dans le tympan de la porte de l'ancienne cathédrale de Dijon et aujourd'hui à Saint-Bénigne dans une place analogue. Datée de Dijon du 15 juin 1720, cette lettre, M. Chabeuf le fait remarquer, n'est pas inédite : elle a été publiée en effet, par M. Carnandet, dans la *Haute-Marne, Revue champenoise*, en 1855. Elle ne doit donc pas être insérée de nouveau dans les Mémoires de la Société qui n'admet que les travaux et documents inédits, toutefois, elle est assez intéressante pour être lue et commentée en séance. Il résulte de cette lettre que le bas-relief de Saint-Etienne, attribué à Edme Bouchardon, serait plutôt l'œuvre de Jean-Baptiste Bouchardon, son père, qui avait pour élève et collaborateur son fils Edme, alors âgé de 22 ans. Ce fut à la vérité ce dernier qui fit mettre en place le bas-relief et y donna le dernier coup de ciseau. — Ce Jean-Baptiste Bouchardon était un artiste de valeur, comme la province en possédait tant alors, dit M. Chabeuf, qui se formaient d'eux-mêmes, presque sans enseignement, par leur travail personnel et les traditions locales, en un temps où chaque ville, au lieu de tout recevoir de Paris, œuvres et goût, devait se suffire à elle-même. Né à Saint-Didier en Vélay, aujourd'hui arrondissement du

Puy, il vint s'établir à Chaumont vers 1690, y épousa, le 29 octobre 1692, Anne Chère et en eut plusieurs enfants, dont Edme ; il mourut en 1742. Plusieurs des œuvres de Jean-Baptiste Bouchardon existent encore à Chaumont et font honneur à son talent. Selon toute apparence, dit encore M. Chabeuf, les deux statues de saint Joseph et de saint Augustin qui, des Ursulines ont passé à Saint-Bénigne, où on les voit dans la nef, et auxquelles il est fait allusion dans la lettre du 15 juin 1720, sont, comme le bas-relief de Saint-Etienne, l'œuvre collective des deux Bouchardon.

M. Chabeuf dépose sur le bureau : — 1° Un manuscrit de M. Vienne intitulé : *Episodes des trente premières années de ma vie, et souvenirs d'événements contemporains* ; 2° le *Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, à diverses époques,* par M. Bernard Prost. — A propos de ce dernier manuscrit, M. Chabeuf fait remarquer que l'auteur tient à en retarder l'impression pendant quelque temps et désire seulement prendre rang.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu, comme d'habitude, le deuxième vendredi du mois, mais que son objet principal consistera dans le renouvellement des membres du bureau et du comité de publication élus pour un an.

Il engage en conséquence tous les membres à assister à cette séance afin que la réunion soit aussi nombreuse que possible.

Séance du 9 décembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

En l'absence de M. le Bibliothécaire empêché, M. le Vice-président Chabeuf donne connaissance des ouvrages adressés à la société à titre d'échange, ainsi que de ceux ci-après qui lui sont offerts par les auteurs : *Une excursion en Corse*, *Démocratie suisse*, *Assemblées démocratiques en Suisse* et *Variations périodiques des Glaciers français*, en tout quatre ouvrages de Mgr le prince Roland Bonaparte ; — *Institution d'un méridien central unique et d'une heure universelle, avec maintien de l'heure locale*, par M. Ed. Lullin, ingénieur.

M. le Secrétaire général est chargé d'adresser aux donataires les remerciements de la Société.

M. le Président communique la correspondance : 1° Circulaire du Président de la *Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, demandant l'échange des publications de cette Société avec celles de la *Société bourguignonne* ; cet échange est accepté, et le Secrétaire général est chargé d'en aviser la Société de Rochechouart ; 2° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au trente et unième congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 4 avril 1893. Deux programmes joints à cette circulaire sont déposés sur le bureau ; 3° Lettre de Mme veuve Amédée Bargy qui remercie du témoignage de sympathie

qu'elle a reçu de la Société à l'occasion de la mort de son mari. A ce sujet M. le Président s'associant au deuil de la famille rend hommage à la mémoire de M. A. Bargy qui était l'un des plus anciens membres de la Société.

M. le Président entretient la réunion de la conférence sur les Terres d'Algérie et l'Emigration française faite le 2 de ce mois, sous les auspices de la Société par M. Narcisse Faucon, rédacteur à l'*Estafette.* Il rappelle les circonstances dans lesquelles cette conférence a eu lieu, le but poursuivi et le légitime succès qu'elle a obtenu; il annonce que la candidature de M. Narcisse Faucon, au titre de membre honoraire, a été proposée ; qu'une commission composée de MM. d'Hugues, Gaffarel et Lory a été chargée de faire un rapport ; il sera statué sur cette candidature à l'une des prochaines séances.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidats proposés en séance de novembre dernier. Après le dépouillement du scrutin MM. Poilleux, Rivet, Tirquit, Ignace, Bobin et M[lle] de Nansouty, sont proclamés membres titulaires de la Société.

Les candidatures suivantes sont présentées :

1° MM. *Darantiere* fils, place Saint-Jean, 17, par MM. Darantiere père et d'Hugues.

2° *Edouard Blondel*, notaire, rue Chabot-Charny, 30, par MM. Chabeuf et d'Hugues.

3° *Gaston Liégeard*, avocat, à Brochon, ou à Paris, 27, rue de Marignan, par MM. Stéphen Liégeard et d'Hugues.

4° *Pierre Joliet*, propriétaire à Tart-le-Haut, par MM. Chabeuf et d'Hugues.

5° *Margottet*, doyen de la Faculté des Sciences, par MM. d'Hugues et Gaffarel.

6° *Henri De Falguière*, propriétaire, 5, rue Legouz-Gerland, par MM. Gaulin-Dunoyer et d'Hugues.

7° *Xavier de Maistre*, lieutenant au 26e régiment de dragons, par MM. Dumay et André Doyen.

8° *Mme Xavier de Maistre.*

9° *M. Marland*, économe du lycée, par MM. Vincent et Noël Garnier.

Avant de procéder aux opérations électorales pour le renouvellement des membres du bureau et du Comité de publication, M. le Président se fait l'interprète des sentiments de l'assemblée en exprimant aux démissionnaires les regrets que cause leur retraite ; il se félicite toutefois de ce qu'aucun d'eux ne quittant la Société, il sera possible, en raison des vacances existant au Comité de publication, d'y appeler ceux des membres du bureau qui ont désiré ne pas être réélus dans leurs fonctions.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du *Secrétaire Général.*

Votants 20. Majorité 11. M. Oubert obtient 11 voix, M. Garnier 5, MM. Huguenin, Mocquery et d'Avout, une voix chacun. — Un bulletin blanc.

M. Oubert est proclamé Secrétaire Général pour l'année 1893.

Election de *deux Secrétaires*. Votants 21, majorité 11.

Ont obtenu : MM. Garnier et Bonnamas chacun

18 suffrages; MM. Huguenin et Mocquery, chacun une voix.

MM. *Garnier et Bonnamas* sont proclamés secrétaires pour 1893.

Election du *Trésorier*. Le nombre des votants étant encore de 21, la majorité reste fixée à 11 voix et *M. Laporte* ayant obtenu 19 suffrages est proclamé Trésorier de la Société en 1893.

Selon l'usage, l'élection de l'archiviste-bibliothécaire a lieu à mains-levées et *M. Cornereau* est maintenu dans cette fonction pour 1893.

Le scrutin est ouvert pour le renouvellement du Comité de publication, composé de 10 membres. Un premier tour donne les résultats suivants :

Votants 21, majorité 11. — M. Gaffarel obtient 21 voix, MM. Clerget-Vaucouleur et Dumay, 20, MM. Gerson, Mocquery et Lejay, 18; M. d'Avout, 17, M. Mallard 11; M. Huguenin, 10; M. Vincent, 7; MM. Bertin et Darantiere, notaire, 3; MM. Guillemot et Fourier, 2, M. Darantiere, imprimeur, une. Enfin, le nom de Darantiere, *seul*, inscrit sur 12 bulletins, n'a pu être attribué à aucun des deux sociétaires portant ce nom. En conséquence MM. Gaffarel, Clerget-Vaucouleur, Dumay, Gerson, Mocquery Lejay, d'Avout et Mallard, ayant réuni le nombre de suffrages nécessaires pour former la majorité absolue, ont été proclamés membres du Comité de publication.

Un 2[e] tour de scrutin est immédiatement ouvert pour l'élection des deux membres devant compléter ce comité. Le nombre des votants est de 22.

Les voix se répartissent comme il suit : M. Darantiere, notaire, 17 ; M. Huguenin 10 ; M. Darantiere, imprimeur, 5 ; M. Serrigny, 4 ; M. Vincent, 3 ; M. Fourier, 2 ; MM. Bertin et Gillet, une voix chacun.

MM. Darantiere, notaire et Huguenin, qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont proclamés membres du Comité de publication pour 1893, et M. le Président déclare que le bureau et le Comité sont régulièrement constitués.

L'ordre du jour mentionne une communication de M. Chabeuf : La statue de Louis XIV à Dijon, mais M. le Président prie l'assemblée de vouloir bien renvoyer cette communication à une prochaine séance en raison de la fatigue qu'éprouve aujourd'hui M. Chabeuf et aussi à cause de l'heure avancée. Il annonce, pour la prochaine réunion, une conférence de M. Marcel Rougé ayant pour objet : *Un voyage en Norvège, de Christiania à Bergen, par route de poste.*

———

Séance du 13 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. Chabeuf dépose un volume : *Fragments des Annales de Verdun-sur-Saône-et-Doubs*, offert à la Société par l'auteur M. Abel Jeandet. M. le Président remercie au nom de la Société et communique la correspondance dans laquelle se rencontre une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique

relative au 31ᵉ congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira le 4 avril prochain, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Lettre de M. le comte de Zeppelin, membre honoraire et président de la Société historique du Lac de Constance, annonçant le prochain envoi d'une étude intitulée : *Essai sur la méthode et programme pour l'exploration des Lacs d'eau douce ;* et une lettre de M. Noël Garnier qui, nommé censeur des études au lycée de Troyes, exprime ses regrets de ne pouvoir remplir les fonctions de secrétaire qui lui ont été conférées en décembre dernier. Il remercie la société avec l'espoir de continuer de prendre une part sérieuse à ses travaux.

M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée en témoignant des regrets que cause l'éloignement de M. Noël Garnier, l'un des membres les plus actifs de la Société.

M. Gaffarel fait un rapport verbal concluant à l'admission de M. Narcisse Faucon au titre de membre honoraire.

Le scrutin est ouvert sur cette candidature et sur celles présentées en décembre dernier. Après dépouillement : M. Narcisse Faucon est proclamé membre honoraire, et MM. Darantiere fils, Blondel (Edouard), Liégeard (Gaston), Joliet (Pierre), Margottet, de Falguière, Marland, Xavier de Maistre et Mᵐᵉ Xavier de Maistre sont proclamés membres de la Société.

La candidature suivante est présentée pour la séance de février 1893:

M. *Michel Badet*, agent principal de la compagnie

d'assurances « *Le Phénix* », place Darcy, à Dijon; par MM. d'Hugues et Darantiere, imprimeur.

M. le Président annonce qu'il va être procédé, en la forme ordinaire, à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Noël Garnier, puis il fait remarquer qu'il y a lieu aussi d'élire un trésorier et il propose, si personne ne s'y refuse, de faire cette dernière élection à mains levées, conformément à l'usage suivi jusqu'à ce jour. La proposition étant acceptée, M. Idoux, directeur de la succursale de la banque de France, à Dijon, est proclamé trésorier de la société pour 1893.

Le dépouillement du scrutin ouvert pour la nomination d'un secrétaire donne les résultats suivants. — Nombre de votants, 29; majorité absolue, 15.

M. Weill obtient 18 voix, M. Huguenin 4, M. Lory 3, M. Dumay 2, M. Serrigny 1, et un bulletin blanc. En conséquence, M. Weill est nommé secrétaire de la société pour l'année 1893.

M. Darantiere, ancien trésorier, dépose sur le bureau le compte rendu de la situation financière à la fin de 1892 et le projet de budget pour l'année 1893. Une commission de comptabilité composée de MM. Lory, Huguenin et Vincent, demeure chargée d'examiner ces documents et de faire un rapport à la prochaine séance.

La parole est donnée à M. Marcel Rougé pour le récit de son *Voyage en Norvège, de Christiania à Bergen par la route de poste.* Ce récit, écouté avec la plus sérieuse attention, intéresse vivement l'assemblée et M. le Président, en remerciant le con-

férencier au nom de celle-ci, ajoute qu'il est regrettable que les occupations de M. Rougé ne lui permettent pas d'écrire une relation de voyage qui aurait occupé une place honorable dans les Mémoires de la société.

Séance du 10 Février 1893

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, VICE-PRÉSIDENT

M. le Président communique une lettre par laquelle M. Narcisse Faucon remercie la société de l'avoir admis au titre de membre honoraire; puis il dépose un ouvrage intitulé : *Un village bourguignon sous l'ancien régime : Gemeaux*, dont l'auteur, M. Huguenin, membre du comité de publication, fait hommage à notre bibliothèque. Les remerciements de la société seront adressés à M. Huguenin par M. le secrétaire général.

L'ordre du jour appelle le vote sur la candidature de M. Michel Badet, présentée en janvier dernier. Après dépouillement du scrutin, M. Badet est proclamé membre titulaire de la Société.

Les candidatures suivantes sont ensuite proposées pour la séance du mois de mars :

MM. *Bergery*, instituteur, à Corgoloin;

Matry (*Pierre*), instituteur, à Chambolle;

Genevrier (*Henri*), instituteur, à Claisolles, par La Mure-sur-Azergues, présentés par MM. Chabeuf et Chalmandrier;

Deschamps, ancien notaire, à Dijon, présenté par MM. Lejeay et Huguenin;

Et *Paul-Noël Le Mire*, présenté par MM. Blondel et Dumay.

M. Vincent, au nom de la commission de comptabilité, expose la situation financière de la société telle qu'elle résulte du compte établi par M. Darantiere, ancien trésorier. Il fait remarquer que la société ne thésaurise pas, qu'elle emploie largement les subventions qu'elle reçoit et qu'en 1892, notamment, elle a dû recourir dans une grande mesure à sa réserve, pour faire face aux dépenses de la publication de l'ouvrage de M. Gaffarel.

M. Vincent se fait l'interprète de la commission de comptabilité en constatant la parfaite régularité des écritures et le dévouement apporté par M. Darantiere dans l'accomplissement de ses fonctions. Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements à M. Darantiere qu'elle regrette de voir quitter les fonctions de trésorier et décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

Les différents articles du budget de 1893 sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. le Président met sous les yeux de l'assemblée l'une des deux eaux-fortes qui orneront le prochain volume des *Mémoires* : c'est le portrait d'Antoine de Bourgogne (le Grand Bâtard) gravé par M. Focillon, d'après une photographie du tableau de Chantilly.

La beauté de l'œuvre nouvelle de M. Focillon est

hautement appréciée par les membres présents.

La parole est ensuite donnée à M. le baron d'Avout qui lit le récit d'une *Excursion à Jersey*. M. le Président remercie, au nom de la Société, M. d'Avout de son intéressante communication et annonce que le manuscrit sera soumis au comité de publication.

Séance du 10 mars 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président annonce que la Société de géographie de Lisbonne vient de faire don à la Société bourguignonne de toutes les brochures publiées par elle, et qu'elle a renvoyé le 4e tome de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, de M. Petit, pour ne pas garder un volume dépareillé; il propose de faire don à la Société de Lisbonne des trois premiers tomes. M. le bibliothécaire fait remarquer que cela ne s'est pas fait jusqu'à présent, et que la Société bourguignonne ne possède que vingt collections de cet ouvrage. Après un échange d'observations à ce propos, l'envoi des trois premiers tomes est décidé. M. le Président indique ensuite les titres des vingt-quatre brochures envoyées de Lisbonne et fait observer que plusieurs, composées par des Portugais et des Allemands, sont écrites en français.

La Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune envoie la copie d'une lettre qu'elle adresse au ministre de l'instruction publique; elle

lui demande que les greffiers et secrétaires de mairie soient tenus de fournir gratuitement aux membres des sociétés savantes des renseignements tirés des actes confiés à leur garde. Elle invite la Société bourguignonne à adhérer à cette démarche. Après un échange d'observations entre MM. Dumay, Serrigny, Chabeuf, Lory, l'adhésion est votée, en principe, mais, sous certaines réserves. M. Gaffarel propose que la demande soit étendue aux actes postérieurs à 1789, ce qui est adopté.

M. Taitot communique une planchette de lois trouvée près du Haut-Niger et couverte de caractères arabes. M. le Président remercie M. Taitot au nom de la Société.

Des remerciements sont aussi adressés à M. Albert Robin pour l'envoi de pièces relatives au président de Brosses. M. d'Arbaumont, qui présente ces pièces, montre que plusieurs, surtout le contrat de mariage, contiennent des fautes nombreuses dans l'orthographe des noms propres.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures de MM. *Deschamps*, ancien notaire, présenté par MM. Lejeay et Huguenin ;

Bergery, instituteur à Corgoloin ;

Matry (*Pierre*), instituteur à Chambolle-Musigny,

Genevrier (*Henry*), instituteur à Claisolles, présentés par MM. Chalmandrier et Chabeuf;

Paul-Noël Le Mire, présenté par MM. Blondel et Dumay.

Les cinq candidats sont admis et proclamés membres de la Société.

Sont proposées pour la prochaine séance les candidatures de MM. Emile Robert, directeur des papeteries de Savoyeux (Haute-Saône), présenté par MM. Bertin et Chalmandrier ;

Obriot, conseiller municipal, présenté par MM. Gaffarel et Oubert.

La parole est à M. Chabeuf pour une communication sur *la statue de Louis XIV à Dijon par Et. le Hongre,* le nom de l'artiste était coulé sous un des pieds du cheval. M. Chabeuf commence par rappeler une description peu flatteuse qu'a faite de Dijon le baron de Pöllnitz, et donne à ce propos de curieux détails sur cet aventurier prussien. Puis il indique toutes les péripéties par lesquelles a passé l'érection de la statue du grand Roi sur la place d'Armes. En terminant il expose pourquoi il repousse la tradition nancéenne, rapportée par M. le baron d'Avout, d'après laquelle le cheval de bronze de cette statue aurait été fondu à Nancy pour le monument de Charles III, duc de Lorraine. Un document précis pourrait seul infirmer les conclusions rigoureuses que l'on peut légitimement tirer des pièces relatives à la statue de Dijon. M. le baron d'Avout répond qu'il s'agit là d'une tradition fortement accréditée à Nancy, et sur laquelle il y aurait lieu de faire de nouvelles recherches. M. le Président remercie M. Chabeuf de sa communication.

Séance du 14 avril 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. Gaffarel signale les nombreux registres d'actes de mariage qui viennent d'être retrouvés à la mairie et qui pourront fournir d'utiles matériaux aux chercheurs.

Au sujet de la requête concernant les recherches à faire dans les greffes, M. le Président dit que d'après les renseignements qu'on lui a donnés, les greffiers ont légalement le droit d'exiger une rétribution.

Le procès-verbal est adopté.

M. le bibliothécaire énumère les publications reçues par la Société ; il présente une carte des lignes télégraphiques sous-marines, offerte par M. Delagrave.

M. le Président dépouille la correspondance. — Une lettre d'invitation au Congrès géographique de Stuttgart, tenu du 5 au 11 avril, est arrivée trop tard à la Société. — Une lettre de la Société de géographie de Tours invite la Société bourguignonne à se faire représenter par le plus grand nombre de membres possible au Congrès national des Sociétés de géographie qui doit siéger à Tours du 31 juillet au 5 août.

L'Assemblée vote sur les candidatures de :

M. *Robert*, présenté par MM. Bertin et Chalmandrier ;

M. *Obriot*, présenté par MM. Gaffarel et Oubert.

Tous deux sont déclarés membres de la Société.

Sont proposées, pour la prochaine séance, les candidatures de :

M. *Dorison*, professeur à la Faculté des Lettres, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel.

M. *Eyraud* (Henri), étudiant, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel.

Mlle *Pauline Lebeuf*, propriétaire à Beaune, présentée par MM. d'Hugues et Idoux.

La parole est à M. Gaffarel pour une lecture sur l'occupation de Dijon par les alliés en 1814. L'auteur expose comment la ville se rendit, quelle fut la conduite des vainqueurs, en quoi consistaient les réquisitions les plus habituelles des soldats et surtout des bureaucrates autrichiens.

M. Chabeuf donne ensuite lecture d'une relation inédite du passage de Napoléon à Autun, en mars 1815 ; elle est probablement l'œuvre du maire royaliste d'Autun, qui fut destitué par l'Empereur. Le langage violent et hautain de Napoléon s'y trouve reproduit d'une manière très frappante.

Séance du 12 mai 1893

PRÉSIDENCE DE M. D'HUGUES

M. le Président dépouille la correspondance. — Une lettre du prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française, demande à la Société

bourguignonne son concours moral et son appui matériel. La Société décide qu'il y a lieu de répondre à cet appel par un don qui est fixé à 50 francs. Il est bien entendu que ce don, fait une fois pour toutes, n'implique pas d'engagement pour l'avenir.

La Société française d'archéologie envoie une invitation au Congrès archéologique qui va se réunir à Abbeville. La Société bourguignonne confère à M. le baron d'Avout le titre de délégué.

La Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des Deux-Mers envoie le programme d'un concours qu'elle ouvre pour le tracé du canal ; elle invite les ingénieurs français à y prendre part. A ce propos M. Gaffarel donne quelques détails rétrospectifs sur le projet Vergnes, relatif à un canal de Rouen à Marseille.

L'Association de la presse coloniale à Paris demande l'organisation à Dijon d'une conférence où M. l'abbé Castain viendrait quêter des secours en faveur des Français de Sainte-Marie de Madagascar, victimes d'un cyclone. M. le Président expose que la Société bourguignonne, étant une Société savante et non une Société de bienfaisance, s'engagerait dans une voie dangereuse en acceptant une pareille offre, et que, malgré ses sympathies toutes naturelles pour des compatriotes malheureux, elle ne peut compromettre son modeste budget. L'assemblée, partageant cet avis, repousse toute participation à la conférence proposée.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures de MM. Dorison, professeur à la Faculté des

Lettres, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Eyraud, étudiant, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel.

M[lle] *Pauline Lebeuf*, à Beaune, présentée par MM. d'Hugues et Idoux.

Tous les trois sont admis et déclarés membres de la Société.

Sont proposées pour la prochaine séance les candidatures de :

MM. *Collot*, professeur à la Faculté des Sciences, présenté par MM. d'Hugues et Gaffarel ;

Duvergey, à Chalon-sur-Saône, présenté par MM. Chalmandrier et Faucillon ;

Chambellan, instituteur, à Savouges, présenté par MM. Demandre et Simonnot ;

Bloson, instituteur, à Dijon ;

Pérille, instituteur à Ouges ;

Barthélemy, instituteur à Chevigny-Fénay, présentés par MM. Gaffarel et Viardot.

La parole est à M. Huguenin pour la lecture d'un travail sur les Volontaires dijonnais en 1789. L'auteur donne, d'après les Archives municipales, de curieux détails sur ce corps, constitué au moment où tous les partis fraternisaient, et supprimé lorsqu'un décret obligea toutes les associations de ce genre à se fondre dans la garde nationale.

M. le président remercie M. Huguenin.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1893

Président honoraire : M. MUTEAU (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. d'HUGUES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon.
Vice-présidents : MM. CHABEUF (Henri), ancien conseiller de préfecture, et d'ARBAUMONT (Jules), président de l'Académie de Dijon et de la commission départementale des Antiquités, à Dijon, élus pour trois ans, le 11 décembre 1891.

Secrétaire général : M. OURSEL, professeur au Lycée, à Dijon.
Secrétaires : MM. BONNAMAS, ancien secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, associé résidant de la commission départementale des Antiquités, à Dijon, et WEILL, professeur au Lycée, à Dijon.
Trésorier : M. IDOUX, directeur de la Banque de France, à Dijon.
Archiviste-bibliothécaire : M. CORNEREAU, juge suppléant, associé résidant de la commission départementale des Antiquités, à Dijon ; tous élus pour un an, le 9 décembre 1892.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1892 :

MM.

Aaron, dit Gerson, rabbin, membre de la Commission départementale des Antiquités, à Dijon.

Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

Clerget-Vaucouleur, conseiller à la Cour d'appel.

Darantiere, ancien notaire.

Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie et de la Commission départementale des Antiquités.

Gaffarel, doyen de la Faculté des lettres, adjoint au maire, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Huguenin, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Lejeay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités.

Lory, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mallard, agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mocquery, ingénieur en chef, à Dijon, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Armand, professeur au lycée de Marseille.

Bassot (Léon), lieutenant-colonel breveté d'Etat-Major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Coëllo (le colonel du génie), colonel du service topographique espagnol, président de la Société de géographie, à Madrid.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, fondateur de la *Revue de Géographie*.

Faucon (Narcisse), publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gaillardot-Bey, secrétaire-général du ministère de la justice, au Caire (Egypte).

Gravier, président de la Société de géographie de Rouen.

Harmand, consul de France, à Bangkok (Siam).

Houben (le baron de), consul du Pérou.

MM.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Zeppelin (Eberahrdt comte de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 15 JUIN 1893

Nota. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM

9 juillet 1884.	Aaron (Michel), dit Gerson, rabbin, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Charrue, 26, à Dijon.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 41, à Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Quentin, 10, à Dijon.
10 juin 1892.	Apert, instituteur à Chambœuf (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Arbaumont (Jules d'), Président de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Saumaise, 43, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, 2, place de la République, à Dijon.
14 juin 1889.	Armand, libraire, rue de la Liberté, 24, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, 14, rue de Mirande, à Dijon.
10 février 1893.	Badet (Michel), agent général du Phénix, place Darcy, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 4 bis, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Bard (Jules), ancien professeur de l'Université, rue Audra, 2, à Dijon.
9 juin 1893.	Barthelemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay (Côte-d'Or).
26 mai 1882.	Bastide (Louis), chancelier du consulat général à la Paz (Bolivie), place Saint-Jean, 1, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Belime (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 20, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Corgoloin (Côte-d'Or).
9 janvier 1891.	Berlet, Procureur de la République, à Baugé (Maine-et-Loire).

MM.

9 janvier 1891.	Bernard (Victor), rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, boulevard Sévigné, à Dijon.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La), populaire de Nuits.
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, rue du Vieux-Collège, 3, à Dijon.
14 mai 1884.	Bizouard (l'abbé), curé doyen de Seurre.
14 janvier 1884.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
9 décembre 1892.	Bobin, architecte, rue de Sèvres, 46, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Bonnamas (Lucien), ancien secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Jeannin, 43, à Dijon.
12 juin 1891.	Bordet aîné (François), député, ancien Président du Tribunal de Commerce, Maire de Dijon, boulevard Sévigné, 2.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rempart Richelieu, 20, à Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
15 décembre 1882.	Bourgeot (Ph.), instituteur à Prémery (Nièvre).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Chanceaux (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
9 juin 1886.	Brunswick (Marx), entrepreneur général des prisons, rue Saint-Pierre, 26, à Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	CARNOT (Sadi), Président de la République, Palais de l'Elysée, à Paris.
17 juin 1881.	Caucal, pharmacien, place Carnot, 3, à Beaune.
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfec-

MM.

	ture, secrétaire de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, à Gilly (Côte-d'Or).
8 janvier 1892.	Chalon, étudiant, place Saint-Jean, 1, à Dijon.
9 juin 1893.	Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).
14 janvier 1885.	Champion, propriétaire, à Marliens (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chappuis (Charles), recteur de l'Académie, rue Crébillon, 2, à Dijon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
10 juin 1892.	Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne).
12 mars 1884.	Chartier, propriétaire, rue Berbisey, 84, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur)), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
14 juin 1889.	Chauvenet, négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Chenagon, capitaine au 2e régiment d'infanterie de marine, rue Vannerie, 47, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Genlis (Côte-d'Or).
13 février 1884.	Clausse (Anatole), négociant, rue de Fontaine, à Dijon.
10 mars 1886.	Clausse (Jean), instituteur à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.
26 mai 1882.	Clerget-Buffet, négociant, à Volnay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Clerget-Vaucouleur (Edmond), Conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.
11 mars 1892.	Cocusse, instituteur à Nuits (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Collardot-Cabet (Mme), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).

MM.

12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot, Professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue Saint-Philibert, 51, à Dijon.
10 avril 1891.	Coquille (Justin), instituteur à Saint-Bernard (Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de la commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1885.	Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.
14 juin 1889.	Costigliole (le comte de), propriétaire, boulevard Thiers, 15, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).
10 janvier 1890.	Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).
10 juin 1892.	Court (Paul), rue Bossuet, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coville, professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.
12 mai 1886.	Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, à Dijon.
13 mai 1892.	Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.
18 novembre 1881.	Daignay, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).
F. 6 mai 1881.	Dameron (Augustine), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.
11 mars 1892.	Damidot, libraire, rue Chabot-Charny, 37, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Arthur), ancien notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

MM.

13 janvier 1893.	Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.
14 juin 1889.	Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.
23 juin 1882.	Demartinécourt, propriétaire à Is-sur-Tille.
8 décembre 1886.	Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, à Rouen.
10 juin 1892.	Deptasse, instituteur, à Clémencey (Côte-d'Or).
13 janvier 1886.	Déresse (Ernest), ancien négociant, rue Saint-Philibert, 69, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole secondaire de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 mars 1882.	Deschamps (Adolphe), inspecteur d'Académie, rue Devosge, 41, à Dijon.
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Michel-Edmond-Joseph), ancien avocat-général, avocat, rue des Bons-Enfants, 1, à Dijon.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.
18 novembre 1881.	Diehl (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
14 juin 1889.	Domenech, propriétaire, à Longeau (Haute-Marne).
18 mars 1886	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 mars 1893.	Dorison, professeur à la faculté des lettres, à Dijon.
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), instituteur, rue du Nord, 12, à Dijon.

MM.

8 mai 1891.	Doyen (André), sous-lieutenant au 26e dragons, place des Cordeliers, 17, à Dijon.
12 décembre 1888.	Drouhin, conseiller général, à Beaune (Côte-d'Or.
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Dubard (Ernest), propriétaire à Velars (Côte-d'Or).
10 mai 1889.	Duguey, substitut du procureur de la République, à Chalon-sur-Saône.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Amiral-Roussin, 9, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
14 mai 1884.	Dutrut (Pèdre), comptable, à Nuits (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Duvergey, régisseur de la maison Guichard, Potheret et fils, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
9 décembre 1885.	Elie, au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
F. 6 mai 1881.	Estocquois (François d'), professeur honoraire à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon, rue Guyton-Morveau, 5, à Dijon.
11 décembre 1891.	Etiévant (Emile), conducteur des ponts et chaussées, rue La Trémoille, 4, à Dijon.
12 mai 1893.	Eyraud (Henri), étudiant, rue Chabot-Charny, 83, à Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue Docteur-Chaussier 1, à Dijon.
13 janvier 1893.	Falguière (Henri de), rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur, à Talant (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Faucillon, chef de gare, à Vougeot (Côte-d'Or).

	MM.
23 juin 1882.	Fayolle (Joseph), lithographe, rue de la Liberté, 79, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur, à Lux (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, censeur au lycée de Troyes (Aube).
12 mars 1884.	Fontaine, entrepreneur, rue des Roses, 10, à Dijon.
14 avril 1886.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), à Haïphong (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1889.	Fouchère (Joseph), substitut, à Mâcon.
12 mars 1884.	Fourrier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, rue Cité-Bergère, maison Lanneau, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, rue de Mirande, 6, à Dijon.
10 juin 1892.	Fribourg, négociant à Auxonne.
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.
F. 5 mai 1884.	Gaffarel (Paul), doyen de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, 1er adjoint au maire de Dijon, rue Lenôtre, à Dijon.
14 juin 1889.	Galimard, pharmacien, rue des Forges, 42, à Dijon.
18 novembre 1881.	Gareau (Léon), ancien notaire à Salmaise (Côte-d'Or).
13 décembre 1889.	Gariod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).
23 juin 1882.	Garnier (Hippolyte), rue Saint-Pierre, 34, à Dijon.
10 février 1886.	Garnier (Noël), censeur des études au Lycée, membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Troyes (Aube).
15 avril 1885.	Gascon, agent-voyer principal, correspondant

MM.

de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

9 janvier 1891. Gaudemet (Eugène), étudiant en droit, place Saint Jean, 21, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue des Godrans, 92, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

10 mars 1893. Genevrier (Henri), instituteur à Claveisolles, par Lamure (Rhône).

8 avril 1892. Gentilhomme (Eugène), aux moulins de Vougeot (Côte-d'Or).

11 juin 1884. Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gibaux, directeur de l'Ecole normale, rue des Moulins, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet, géomètre-expert, rue Chabot-Charny, 35, à Dijon.

14 mai 1884. Giraud (Louis), entrepreneur, Cours-Fleury, 3, à Dijon.

13 juin 1883. Goisey, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

14 mars 1889. Gorillon, propriétaire, rue Chabot-Charny, 30, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Granjon (Mme), institutrice, au collège d'Auxerre (Yonne).

14 mai 1884. Gros (Mlle Alice), institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

21 février 1883. Grosjean (Henri), rentier, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montbard (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Gueneau, député, docteur en médecine, mem-

MM.

	bre du Conseil général, à Nolay (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guenot, professeur au collège de Saulieu (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Guerreau, proviseur du Lycée, à Nevers (Nièvre).
10 juin 1892.	Guillemot (Julien), avocat, ancien sous-préfet, rue du Palais, 7, à Dijon.
9 janvier 1891.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
14 mars 1890.	Guyot, directeur-ingénieur des télégraphes en retraite, chemin de ronde, barrière de Paris, à Dijon.
10 février 1886.	Hamel de Breuil (du), chef d'escadron en retraite, chemin de Talant, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet, agent général d'assurances, rue Jeannin, 18, à Dijon.
11 mai 1887.	Héluin (Gaston), étudiant en droit, rue Rameau, 12, à Dijon.
18 novembre 1881.	Herbault, inspecteur d'Académie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
13 juin 1890.	Hotelans (Octave d'), propriétaire, 12, rue des Chambrettes, à Besançon (Doubs).
F. 6 mai 1881.	Hugot (A.), sénateur de la Côte-d'Or, rue de Seine, 93, à Paris.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé près le tribunal de commerce, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Hugues (Gustave d'), professeur à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Dijon, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.
8 juin 1887.	Hugues (Gustave d'), administrateur-adjoint, à Lüe (Landes).
12 janvier 1887.	Huot, instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
9 janvier 1887.	Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

MM.

9 décembre 1892.	Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
27 décembre 1887.	Jacotot (Prosper), boulanger, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Jafflin, instituteur, à Bévy (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1891.	Janin, étudiant, rue des Godrans, 76, à Dijon.
27 janvier 1882.	Jeannel (Jules), négociant, rue Mariotte, 3, à Dijon.
13 mai 1892.	Jeannel, instituteur, à Semezanges (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Jeannin, instituteur, à Saint-Julien (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (M[lle]), institutrice, Ecole Porte-Neuve, rue Jeannin, à Dijon.
10 juin 1892.	Jobard (Alexandre), percepteur à Nuits (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Jobin (l'abbé), docteur en théologie, rue Docteur-Chaussier, 8, à Dijon.
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet du département de la Charente, à Angoulême.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire à Tart-l'Abbaye, (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jossot (Etienne), ancien agent-général du *Phénix*, place Saint-Michel, 27, à Dijon.
10 juin 1892.	Jubert, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.
11 mars 1892.	Julien (Jean-Baptiste), conducteur des ponts et chaussées, avenue de l'Arsenal, 2, à Dijon.
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 février 1890.	Lacour (Honoré), instituteur, à Bretigny (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Laisné, conseiller à la cour de Rennes (Ille-et-Vilaine).
10 juin 1892.	Laligant, instituteur, à Epernay (Côte-d'Or).

	MM.
18 novembre 1881.	Lambert (Adrien), négociant, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (Mme), directrice d'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
27 janvier 1882.	Latour (Louis), négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mars 1884.	Latruffe, sous-intendant militaire, à Laon (Aisne).
8 avril 1892.	Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, cours du Parc, 1, à Dijon.
18 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
12 mai 1893.	Lebeuf (Mlle Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).
9 janvier 1884.	Le Blois, 96, rue de l'Université, à Paris.
2 avril 1884.	Leclaire, ingénieur-constructeur, boulevard Henri IV, 40, à Paris.
10 juin 1892.	Lefebvre-Forestier, avoué, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), 21, rue des Moulins, à Dijon,
17 février 1882.	Lejeay (Auguste), membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 113, à Dijon.
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
27 janvier 1882.	Lenief, principal du collège, à Montélimart (Drôme).
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), député de la Côte-d'Or, rue François Ier, 39, à Paris.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, maître ès Jeux

MM.

Floraux, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, ancien ministre, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, à Paris.

8 janvier 1892. Maillet, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

13 janvier 1893. Maistre (Xavier de), lieutenant au 26ᵉ dragons, à Dijon.

13 janvier 1893. Maistre (Madame Xavier de), à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

9 janvier 1891. Malherbe (de), commis principal des télégraphes, place Saint-Etienne, à Dijon.

12 mars 1884. Mallard (Louis), agent voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12 à Dijon.

11 décembre 1891. Marc (Jules), étudiant, place d'Armes, 10, à Dijon.

9 décembre 1886. Marchand, colonel du génie en retraite, membre de l'Académie de Dijon, boulevard Saint-Michel, 63, à Paris.

13 juin 1883. Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.

13 janvier 1893. Margottet, doyen de la faculté des sciences, avenue du Parc, 2, à Dijon.

23 juin 1882. Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, rue Neuve-Lenôtre, à Dijon.

14 décembre 1887. Maréchal (Charles), propriétaire à Montbard.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

17 juin 1881. Marioton, professeur au Lycée, à Nevers (Nièvre).

13 janvier 1893. Marland, économe du Lycée, à Dijon.

MM.

10 décembre 1884. Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Matry (Pierre), instituteur à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mazeau, sénateur, ancien ministre, premier président de la Cour de cassation, cité Vanneau, 10, à Paris.

12 janvier 1887. Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mercier (Jean-Baptiste), pharmacien, rue de la Liberté, 54, à Dijon.

9 mai 1883. Merle (Mlle), institutrice, à Selongey (Côte-d'Or).

14 décembre 1887. Michaut, étudiant ès-sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.

14 juin 1889. Michaut, chef d'institution, rue Sambin, à Dijon.

12 juin 1891. Michel (Louis), préfet de la Côte-d'Or, hôtel de la Préfecture, à Dijon.

2 avril 1884. Millon, conseiller à la Cour, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

18 novembre 1881. Misserey (Auguste), notaire, à Beaune (Côte-d'Or).

12 décembre 1883. Mochot (Auguste), marchand-tailleur, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, à Dijon.

8 juillet 1885. Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

12 mars 1884. Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

14 juin 1889. Mony, marchand de charbons, place du Trente-Octobre à Dijon.

8 avril 1892. Moreau (Emile), étudiant à Nuits (Côte-d'Or).

10 juin 1892. Moreau (Joseph), avocat, rue Tronchet, 11, à Paris.

MM.

13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Vielverge (Côte-d'Or).
13 mai 1892.	Morizot, instituteur à Arcenant (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, rue Jeannin, 13, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue de la Liberté, 29, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller à la Cour d'appel, avenue Matignon, 11, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant de Spahis, à Médéah.
9 mai 1883.	Naigeon, instituteur, à Haute-Roche (Côte-d'Or).
9 décembre 1892.	Nansouty (Mme de), au château d'Orain, commune de Grignon (Côte-d'Or).
10 avril 1891.	Naudin (Émile), instituteur à Flagey-Echézeaux, par Nuits (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Nestler, commandant du génie, place Saint-Étienne, 8, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Genois, à Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).
14 avril 1893.	Obriot, conseiller municipal, rue du Drapeau, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, conseiller municipal, rue de l'Égalité, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Cîteaux (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pansiot (Nicolas), place de la République, 6, à Dijon.
13 mai 1892.	Parizot, instituteur à Villy-le-Moûtier (Côte-d'Or).

	MM.
10 juin 1885.	Parmain (Paul), télégraphiste, boulevard Beaumarchais, 45, à Paris.
18 novembre 1881.	Party (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Paupion (Jérôme), propriétaire, place Saint-Etienne, 5, à Dijon.
27 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Perdrizet, inspecteur des forêts, rue Saint-Lazare, 37, à Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
11 mars 1892.	Pernin (Ernest), boulevard Carnot, 3, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gille, propriétaire, adjoint au maire de Dijon, rue Vercingétorix, à Dijon.
8 décembre 1886.	Perreau, avocat, rue Notre-Dame, 2, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 juin 1889.	Perrin, courtier assermenté, rue Docteur-Chaussier, 4, à Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue Mably, 4, à Dijon.
8 décembre 1886.	Peyron, horloger-bijoutier, rue de la Liberté, 65, à Dijon.
13 février 1884.	Philippe (Alphonse), instituteur, à Diénay, (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Piet (Gustave), propriétaire, rue Chabot-Charny, 41, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), étudiant ès-lettres, rue Sainte-Anne, 7, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, conseiller général de la Côte-d'Or, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).

	MM.
10 février 1886.	Pirot-Colot, négociant, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
9 décembre 1886.	Pitolet (André), commis des postes et télégraphes, rue de Pouilly, 1 bis, à Dijon.
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, rue des Moulins, 15, à Dijon.
9 décembre 1892.	Poilleux, inspecteur principal de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, rue de la Préfecture, 61, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Charles), négociant en vins, rue du Chapeau-Rouge, à Dijon.
8 avril 1892.	Polack (Ernest), négociant en vins, à Nuits (Côte-d'Or).
10 juin 1892.	Pontarlier, instituteur à Saint-Nicolas (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), archiviste-paléographe, sous-chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avenue Rapp, 3, à Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Ramelet (Nicolas), négociant, à Neuvon, commune de Plombières (Côte-d'Or).
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), place d'Armes, 16, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), marchand de vins, rue de Gray, 44, à Dijon.
11 avril 1883.	Rémond-Carlet, négociant, rue de la Liberté, 4, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rigollot (Jean), ancien secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Audra, 8, à Dijon.

MM.

9 décembre 1892.	Rivet, directeur de l'école publique, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, avenue des Chartreux, 51, à Dijon.
14 avril 1893.	Robert (Emile), directeur des papeteries de Savoyeux (Haute-Saône).
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, rue de Saint-Pétersbourg, 4, à Paris.
13 mai 1885.	Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).
12 décembre 1883.	Rœderer (Victor), conseiller de préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 88, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Ronot (Charles), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Académie de Dijon, cour de Bar, à Dijon.
18 novembre 1881.	Rossigneux (Charles), propriétaire, à Nuits (Côte-d'Or).
13 mars 1891.	Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.
17 juin 1881.	Rouget (Henri), avoué à la Cour d'appel, rue Notre-Dame, 18 *bis*, à Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
8 février 1888.	Roydet (Henri), propriétaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
9 mai 1890.	Saint-Père (Gabriel), avocat, rue des Godrans, 64, à Dijon.
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
13 février 1884.	Sampré, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.
10 mars 1886.	Savary-Rouvière, négociant, rue de Gray, 29, à Dijon.
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

	MM.
12 décembre 1883.	Schanoski (Jules), sculpteur, rue Docteur-Maret, 6, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration, à Lyon.
17 juin 1881.	Serriès (Mlle), maîtresse répétitrice, à l'Ecole normale, rue de Moscou, 30, à Paris.
14 mars 1889.	Serrigny (Ernest), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Vauban, 12, à Dijon.
12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), employé à la Préfecture, rue Jean-Jacques-Rousseau, 28, à Dijon.
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonnot, instituteur à Ternant (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
9 décembre 1885.	Sirdey, instituteur à Clénay (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, à Is-sur-Tille.
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
8 avril 1892.	Société des amis de l'enseignement, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au Lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin.
12 décembre 1883.	Soulès (Paul), facteur à la criée municipale, rue des Godrans, 3, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Alexis), trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, place Darcy, 25, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Spuller (Eugène), ancien ministre, sénateur de la Côte-d'Or, conseiller général, rue Favart, 2, à Paris.
8 mai 1891.	Stouff (Louis), docteur en droit et docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Chaudronnerie, 44, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), antiquaire, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, place Darcy, 16, à Dijon.
9 février 1887.	Taminiau (Henri), avenue de Versailles, 6, à Paris-Auteuil.
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
12 décembre 1883.	Thomas-Bassot, conseiller d'arrondissement, négociant à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or),
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'Hôtel de ville, à Dijon.
18 novembre 1881.	Trameçon, instituteur, à Imphy (Nièvre).
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, secrétaire de la chambre de commerce, industriel, à Plombières-les-Dijon (Côte-d'Or).
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (Mme la comtesse), rue de Lisbonne, 66, à Paris.
10 mars 1882.	Tyszkiéwicz (le comte), rue de Lisbonne, 66, à Paris.
13 juin 1883.	Valby-Gérard, marchand papetier, rue Chabot-Charny, 5, à Dijon.
23 juin 1882.	Valdant, lieutenant de chasseurs à pied, attaché à l'état-major général du ministre de la guerre, à Brienon (Yonne).
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), reporter au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Devosge, 58, à Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
14 décembre 1887.	Vallot (Gaston), ingénieur-électricien, rue Lecourbe, 206, à Paris.

	MM.
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie, à Nevers, (Nièvre).
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernault, négociant, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 5 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, à Dijon.
10 juin 1892.	Viardot, instituteur, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Vielle (E), Inspecteur au chemin de fer, rue des Roses, à Dijon.
9 février 1887.	Vincent, professeur de mathématiques au Lycée, boulevard Voltaire, 4 bis, à Dijon.
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, à Dijon.
12 décembre 1888.	Weill (Georges), professeur d'histoire au Lycée, place des Cordeliers, 17, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, rue du Vieux-Collège, 13, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Éduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Paris. — Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Librairie Hachette et Cie.

Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Saint-Nazaire. — Société de géographie et du musée commercial de Saint-Nazaire.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Toulouse. — Société de géographie.
Toulon. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Hanovre). — Geographischen Gesellchaft zu Hannover.
— (Stettin). — Société de géographie de Stettin.
— (Stuttgart). — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Annalen des K K natur historichen hof museums.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
Egypte. — Institut égyptien.
— Société khédivale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
— (Porto). — Société de géographie commerciale de Porto.
Russie. — Société impériale des amis des sciences naturelles d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchateloise de géographie.



CHARLES LE TÉMÉRAIRE

ET

RENÉ DE LORRAINE

(Suite)



CHAPITRE IX

Siège et prise de Lunéville (*2me quinzaine d'août 1476*). — **Siège infructueux de Nancy par les Lorrains** (*1re quinzaine de septembre*).

Dès cette époque Lunéville était une des trois premières villes du duché de Lorraine. Au point de vue militaire, c'était une place de haute importance. Bien fortifiée, elle commandait la grande voie de Nancy à Strasbourg.

René se trouvant toujours en Alsace, la prise de Lunéville devait lui donner la clef de son domaine. Aussi fut-ce contre cette cité que les seigneurs lorrains décidèrent de réunir leurs efforts. Le 14 août 1476, leurs troupes vinrent camper à l'est de la place, entre les villages de Chanteheux et Jolivet. De ce côté, ils n'avaient pas à craindre d'être pris entre les assiégés et une armée de secours, qui ne pouvait venir que d'Epinal ou de Nancy. Ils se mettaient, de plus, en relation avec René et avec ses alliés d'Alsace.

La garnison, qu'ils se proposaient d'attaquer de vive force et sans le secours du canon, comptait 400 Picards, Bourguignons et Lombards, protégés par de puissantes fortifications et par de nombreuses pièces d'artillerie. « L'assault fut donné de l'une des portes (de Chanteheux) à l'autre (porte Joly). Il fut si furieux et asprement donné, que par deux ou trois fois on venoit jusques à la muraille, et toujours on estoit repoussé. Des dicts de Lunéville plus de 100 en y eut des tuez que des blessez. Le dict assault, toute la nuit durant ceulx de la partie de la porte Chanteheux avoient de leur puissance gaignié la première porte jusque au bal. Il ne restoit que la dernière porte pour entrer dedans Lunéville. Lesquels assiégez de dessus la muraille gettoient du feu en bas par si grande puissance, force fagots et légiers bois ; incontinant estoit allumé. Les assaillans le pensoient esteindre : poinct ne fut en leur pouvoir (1). On y alloit en si grande furie qu'il y en eust cinq ou six de bruslez. Quand on veit telle grande résistance, au poinct du jour, chacun se retira. En la dicte porte, deux tours il y avoit, esquelles les dicts assaillans dedans estoient. Ils s'y fortifierent et les tindrent contre la garnison. » Recon-

(1) Ce feu qu'on ne parvenait pas à éteindre, ne serait-ce pas de ce fameux *feu grégeois* qui donna si longtemps la supériorité aux armées bysantines sur leurs adversaires d'Orient ?

naissant qu'il leur était impossible d'emporter la ville d'assaut, les princes lorrains « mandèrent ung messagier vers le duc René à Strasbourg », afin de lui demander de l'artillerie. René à son tour adressa la même requête à la seigneurie de Strasbourg. Les Strasbourgeois « mirent six cens hommes en armes, chargèrent deux grosses bombardes, avec dix serpentines. Moult diligemment en trois jours vindrent en l'armée devant la dicte Lunéville » (1).

Sur ces entrefaites, arrivaient également d'Alsace de forts contingents qu'amenaient aux Lorrains les comtes de Bitche, de Réchicourt et de Salm. En voyant grossir les troupes assiégeantes et braquer des canons contre leurs murailles, les défenseurs de Lunéville « congnurent bien qu'ils ne pouvoient eschapper ». Ils demandèrent à parlementer et obtinrent « le lendemain et non poinct plus » pour envoyer « à Nancy, vers M. de Bièvre, luy advertir que se secours ne leur voulloit donner, rendroient Lunéville. » Le gouverneur bourguignon de la Lorraine fit à leur député, Barnabo, la réponse suivante : « Par moy secours ne pouvez avoir ; car je n'ose partir de céans, et selon que j'entens, ils (les Lorrains) ont grande puissance. Retournez faire du mieux que pourrez. » Ce refus détermina la garnison de Lunéville

(1) *Chronique*, col. 76, 77.

à traiter de sa capitulation. Elle sortit librement avec armes et bagages.

La reddition de Lunéville entraîna celle d'Einville (1), petite place qui barre la vallée du Sanon, affluent de la Meurthe, un des chemins naturels qui se dirigent vers l'Alsace. « Les dicts seigneurs de Lorraine de dans Lunéville sont entrez. Le serment des habitans ont prins pour estre au temps advenir bons et loyaux au bon duc René. Le dict serment ont aussi faict ceulx d'Ainville (2).»

Maîtres de Lunéville, certains de garder leurs communications avec l'Alsace et René II, sûrs enfin de n'être plus assaillis à l'improviste par les Bourguignons, auxquels ils avaient enlevé leurs principales positions stratégiques, les seigneurs lorrains tentèrent de s'emparer de la plus importante entre toutes, de Nancy. Renforcés d'habitants de Lunéville et d'Einville, qu'ils avaient affranchis de la domination étrangère, ils marchèrent droit sur la capitale du duché. «Toute la ville ne pouvoient assiéger, pourtant qu'ils estoient peu de gens.» Ils se contentèrent d'attaquer les faces occidentale et méridionale des remparts, celles contre lesquelles Charles avait dirigé ses plus vigoureux assauts l'année précé-

(1) A 6^{km} au nord de Lunéville.
(2) *Chronique*, col. 77.

dente. Ces deux côtés de la place étaient les plus vulnérables. Un vaste marais défendait les murailles au nord et à l'est. Pour investir complètement Nancy, force eût été d'établir des postes sur la rive droite de la Meurthe, — ainsi que l'avait fait le Téméraire en 1475, — mais les Lorrains disposaient de trop peu d'hommes pour les disséminer sur une aussi énorme circonférence. Ils campèrent entre le village de Villers-les-Nancy (à 3 kilomètres de la place), et la Commanderie de Saint-Jean, l'ancien quartier général du duc de Bourgogne. Pour se mettre à l'abri de toute surprise, ils creusèrent un long fossé devant leur camp et, avec la terre en provenant, élevèrent un solide retranchement. Ce furent le bâtard de Vaudemont, Gratien d'Aguerre, l'écuyer Gérard d'Avillers et les deux Tantonville, qui logèrent dans les bâtiments de la Commanderie, restaurés après leur démolition par l'artificier Desmoulin. Les vivres ne manquaient pas aux assiégeants : « Un bon disner estoit pour eux un grand blanc (1), la quarte du vin d'Aussay (d'Alsace), tout le meilleur, trois blancs. »

Pendant quinze jours, les Lorrains battirent l'estrade autour de la cité, escarmouchant tant et si bien « que Messire de Biesvres ni ses gens n'osoient saillir ». Dans l'une de ces rencontres,

(1) Le blanc valait 13 deniers.

cependant, les Bourguignons eurent l'avantage: « Vint ung jour après disnée ung capitaine allemand, qui avoit en sa bande quarante hommes. Sans en advertir tous les capitaines, du siège se despartit... Le dict capitaine au faulxbourg Saint-Nicolas, luy et ses gens auprès de l'hospital (Saint-Julien (1), se vindrent mettre en embusche en attendant se aucun Bourgongnon saillirot pour les prendre. Les dicts de Nancy, véant que nul ne les suyvoit, plus de deux cens en armes se minrent, ouvrirent les portes, tous hors saillirent; ceux du siège rien n'en sçavoient. Les dicts Bourgongnons les vinrent environner, frappoient dedans des coups de lances et d'espées. Les dicts Allemands, se véant ainsi assaillir, de leurs picques et hallebardes se mirent en deffense... Ils feirent grands meurtres, devant qu'ils furent morts et pris. Ung entre les aultres, nommés Ysembart, que homme d'armes estoit, armé de harnais (armure de cheval complète). Un des Allemands luy donna ung si grand colp de picque qu'il luy perça les deux cuisses et son cheval parmy. Les dicts Allemands feurent tous morts ou prins, excepté trois ou quatre que au logis revindrent... Le dict Ysembart que de la picque frappé estoit, quand il vint à la porte, dedans ne pouvoit entrer; la picque convint cyer

(1) Cet hôpital, alors situé à mi-distance des fortifications et des premières maisons du faubourg Saint-Nicolas, est compris aujourd'hui entre les rues de la Constitution, Pierre Fourier et Saint-Julien.

des deux costez, et quand il cuyda en son logis aller devant la maison Pellegrin, son cheval mort se laissa tomber. Tantost vint des chirurgiens, qui tirent la picque avec leurs engins (1). »

Malgré leur valeur, les assiégés n'auraient pu résister longtemps, « car on les tenoit si serrez que les vivres déjà leur failloient. » Mais un événement fortuit vint les délivrer de leurs ennemis. Un messager, envoyé par le duc de Bourgogne au gouverneur de Nancy, fut pris par les Lorrains. « Ammené à Saint-Jean, des capitaines fust interrogié. Lequel disoit de vray que mondict seigneur de Bourgongne par deça s'en venoit et que desjà devers le Neufchasteau estoit. Quand lesdicts seigneurs et capitaines les nouvelles ouyrent, tous hastivement le siège leverent... Chacun se retira, les uns à Valdémont, les aultres à Gondreville, Rozieres, Lunéville (2). »

Les Lorrains s'aperçurent bientôt de la fausseté des nouvelles que leur avait données le messager. Ils se vengèrent de leur alerte en le faisant pendre entre Saint-Nicolas et Rosières. Puis ils recommencèrent, par petits détachements, à faire des incursions jusqu'aux portes de Nancy. Les défenseurs de cette ville ne craignirent plus de se mesurer avec eux et les battirent même dans

(1) *Chronique*, 77, 78 ; — D. Calmet, *op. cit.*, t. II, l. XXX, ch. vi, col. 1037, 1038.
(2) Idem.

quelques rencontres. Le gros des forces lorraines demeura campé sur le chemin de Saint-Nicolas, à Laneuveville, remettant à une époque ultérieure la réalisation de son projet d'assiéger Nancy (1).

(1) *Chronique*, col. 78.

CHAPITRE X

Reprise d'Épinal et de Nancy par René II
(15 septembre-6 octobre 1476).

Epinal, coupé de toutes ses communications, souffrait d'une disette croissante. « Desja estoit esté par quatre marchiers que dedans rien n'y venoit, dont ils (les Spinaliens) avoient grand chierté. » Las de supporter de si cruelles privations, désireux en outre de reconquérir leur indépendance, ils « envoyèrent ung messagier tout hastivement vers le duc René à Strasbourg. Ledict messagier, bien diligemment fit son devoir. Vint audit lieu, trouva le duc René, l'a salué, luy dit. « Monseigneur, ceulx d'Epinal sur tous les habitants à vostre bonne grâce humblement se recommandent et par moy vous mandent que dedans ceste sepmaine prochaine, vous vous délibériez de venir à ladicte ville : vous et vos gens, sans contredire, je vous mectrons dedans. » Le

duc luy répondit : « Mon amy, est-ce chose assurée ? — Monseigneur, je veulx morir, en cas que se venez, vous troverez que je dis la vérité, et suis venu icy secrettement. Tous ceux de la garnison cuydent que nous soyons bons Bourgongnons. — Tenez voilà quatre florins pour ayder à retourner (dit le duc), et me recommandez mille fois à leur bonne grâce, et leur dictes que dedans jeudy, qui sera le huitième jour du présent mois de septembre 1476, audit jour là me trouverez ». Ledict messagier luy remercia, disant : « Monseigneur n'ayez soulcy : de cette entreprinse, trouverez la vérité. » Il rentra dans Epinal aussi mystérieusement qu'il en était sorti et apprit aux magistrats municipaux, ses mandants, la réponse de René. « Lesquels bien joyeux en feurent (1) ».

Le duc de Lorraine fit immédiatement les préparatifs de son expédition. Il obtint de ses généreux hôtes, les Strasbourgeois, un secours d'environ 500 gentilshommes et 2.000 piétons, « tant coulevriniers, picquiers, que hallebardiers ». Il donna ordre au bâtard de Vaudémont de se joindre à lui pour l'attaque avec 100 ou 120 hommes. « Ledict sieur (de Vaudémont) à toute diligence en a prins des mieulx montés ; s'en sont venus auprès dudict Espinal. » Des « adventuriers » qui précédaient sa troupe aperçurent, non loin de

(1) *Chronique*, col. 79.

cette ville, « vers la maladerie », un cavalier bourguignon se dirigeant vers une des portes de l'enceinte. Mettant leurs chevaux au galop, ils arrivèrent devant la porte avant lui et, sans que les Spinaliens qui la gardaient fussent aucunement intervenus, ils l'arrêtèrent, le fouillèrent et prirent sur lui des lettres du duc de Bourgogne adressées aux gouverneurs de la place. Ils noyèrent le messager dans la Moselle et portèrent au bâtard la missive dont il était porteur. Dans ce message, le Téméraire faisait savoir à la garnison d'Epinal « comme bientôt audict Espinal viendroit ». Passant la rivière, Vaudémont alla au devant de René, qui arrivait par la route de Rambervillers. Il lui remit la lettre prise sur l'estafette bourguignonne. Cette capture enchanta les Lorrains : grâce à elle, les défenseurs d'Epinal n'avaient pas reçu un encouragement qui eût peut-être modifié l'issue du siège.

Lorsque René parvint « à ung quart de lieue » de la ville, il rangea son armée. En tête, il plaça 300 couleuvriniers, derrière eux 300 piquiers, puis 350 hallebardiers. Venaient ensuite 200 cavaliers, « tous comtes, barons, chevaliers et gentilshommes », formant le corps de bataille. L'arrière-garde était composée « de 200 couleuvrines, 250 hallebardes et autant de picques (1). »

(1) *Chronique, loco cit.*

Lorsque les sentinelles qui gardaient le rempart virent s'avancer l'armée lorraine, elles donnèrent aussitôt l'alarme en sonnant de la trompe. « Tous ceux de la ville commencèrent à prendre leurs bastons. » Ils se rendirent avec la garnison au mur d'enceinte, mais les Bourguignons virent à la joie que manifestaient les habitants d'Epinal que leur intention n'était point de combattre les assiégeants. Se sachant hors d'état de résister sans le concours des Spinaliens, ils se mirent à implorer l'intervention des gouverneurs municipaux pour avoir la vie sauve, leur disant : « Hélas, Messieurs, pour Dieu, ayez pitié de nous, que nous ne mourions point et que nous nous en allions tous avec seulement un baston en la main. » Et la municipalité de répondre : « C'est ung droict et légitime seigneur et celuy qui nous doit entretenir ; n'ayez doubte vers luy : vostre appoinctement ferons, par tel si que vous vous en irez saufs vostre corps et vos biens, excepté que seulement que de vous aultres deux des plus suffisans demeureront, tant que toutes vos debtes et dépens soient payés et que chacun soit content ; et de nostre duc aurez sauf-conduit, pour vous en aller en Bourgogne ou où il vous plaira (1). »

René II tint les engagements pris en son nom par les bourgeois d'Epinal. En passant au pied de

(1) *Chronique*, col. 80.

la colline escarpée qui couronne le château, il essuya une décharge d'armes à feu ; mais il reçut les clefs d'une porte de la ville, la porte de Fontaine, des mains des « gouverneurs » de la cité. Il renouvela aux Bourguignons les assurances pacifiques faites par le maire et les échevins. Puis il fit dans Epinal son entrée solennelle. « Devant luy marchoient trois ou quatre mille bons combattans, tous bon en poinct et tous jeunes gens, tous coulevriniers, picques et hallebardes. Le duc, les comtes et la baronnie aussy, trois à trois, les trompettes devant. Beau les faisait veoir. Hommes, femmes et enfants, chacun faisait au duc bon veignant. Mille piestons estoient derrière et par ordre alloient : c'estoit chose plaisante à les veoir. Quand le duc fust losgier et toute la chevallerie et les piestons, le duc René envoya incontinent ung hérault vers le capitaine que on chastel estoit, requit que luy rendit, ou aultrement le siége devant mectroit. Quand ledict capitaine ouyt le hérault, sans luy conseiller, il congneut bien que luy et ses gens, se tenir voulaient ils estoient perdus. Ledict capitaine envoya près du prince,luy demandant grasce pour luy et ses gens, d'avoir leurs corps et leurs bagues sauves, ledict chasteau au duc rendroict. Ce qu'il lui octroya et en moins de deux heures hors dudict chasteau tous s'en allerent. Le duc René fit à tous ceulx de ladicte garnison tel appoinctement

que dessus est dict. Quoy faict,les bourgeois vinrent au duc eulx présenter, luy promettant de luy estre bons et loyaulx au temps advenir et de tous mourir pour son bon droict. Le prince mille fois les remercia, ensemble du bon qu'ils luy avoient faict, leur disant : « Si Dieu m'ayde contre mon adversaire et que de luy puisse jouyr, toujours en mesmoire vous auray comme mes amys (1). »

Les protestations de dévouement des Spinaliens étaient sincères. Ils souffraient cruellement dans leurs intérêts matériels, n'ayant plus de relations avec les autres villes de Lorraine depuis le commencement de la campagne. Quand ils se rendirent, le blé valait dans la place 2 francs le résal, et c'était à peine si l'on pouvait en trouver. Indépendamment de ces privations, dont les habitants rendaient le duc de Bourgogne responsable, ils n'avaient aucune sympathie pour le Téméraire, qu'ils considéraient comme un ennemi de leur patrie et non comme son sauveur.

René II mit une forte garnison dans Epinal : la garde en fut confiée à 400 Allemands, commandés par les sires Adam Sorne, Gaspard Bomann et Cagneret. Ces trois chefs étaient eux-mêmes subordonnés à Menaut Daguerre, spécialement chargé de la défense du château avec trente Gas-

(1) *Chronique, eod. loco.*

cons, « tous gens de guerre et de bonne façon ». Avant de partir, le duc fit assembler Allemands et Gascons sur la grande place, ainsi que la noblesse, la bourgeoisie et les « gouverneurs » de la ville, puis il « leur recommanda moult affectueusement de bien garder ladicte ville et chasteau ». Ils le lui promirent. Il retourna en Alsace. Ses excellents hôtes, les Strasbourgeois, réunirent encore une armée de 6.000 hommes, « avec grosse et menue artillerie, et les ont mis au service dudit prince. Moult humblement les a remerciés et en Lorraine les a tous menés » (1).

Pendant son absence, les capitaines lorrains ne demeuraient pas inactifs. Ils recrutaient des partisans chaque jour plus nombreux. Dès qu'ils apprirent l'arrivée de leur prince, ils réunirent leurs troupes, après avoir laissé dans les places des garnisons suffisantes, et marchèrent tous ensemble au-devant de lui. Ayant opéré sa jonction avec eux, René alla camper sous les murs de Nancy. A l'exemple du Téméraire, il établit son quartier général dans la Commanderie de Saint-Jean (15 septembre 1476). Le soir du même jour, vers minuit, il y réunit tous les chefs de son armée et leur dit : « Messieurs, je veux aller tout autour de la ville, au plus près des fossés et veoir toutes les approches, qui sont dès que mon adver-

(1) *Chronique, eod. loco.*

saire la tenoit assiégée. Je suis desliberez les assaillir tous à l'entour au plus proche des fossés ». Luy ont respondu : « Monseigneur, il n'y a que bien, mais poinct n'irez, pour éviter tous dangiers. » Il leur répliqua : « Allons nous y en tous et adviserons pour cette nuict à faire les approches. » Il se dirigea vers la poterne du Sud-Est, suivi de ses officiers. Parvenu au fossé, il demanda si quelqu'un pouvait le conduire dans sa reconnaissance. L'auteur anonyme de la *Chronique de Lorraine* s'y offrit. « Le duc luy a demandé : « Me conduiras-tu bien ez logis que les Bourgon-« gnons icy feirent ? Ouy Monseigneur, ne vous « doubtez, tout au long jusques à la porte de la « Craffe vous mesneroi. » René lui mit la main sur une épaule, afin de ne point le perdre de vue dans l'obscurité ; puis tous entrèrent sans bruit dans les tranchées ouvertes par les ennemis lors du siège de 1475. Ils les parcoururent sans encombre d'une extrémité à l'autre. Cette exploration terminée, le duc tint à ses capitaines le langage suivant : « Messieurs, tout ung chacun de vous avec vos gens, faictes environner la ville. Walter de Tanne, vous aurez la charge de la porte Saint-Nicolas jusques à la poterne (du vieil Aitre) ; et vous, Harnexaire, vous aurez depuis ladicte poterne jusques à la Tour Sar, et Seton, vous aurez le quartier de la porte de la Craffe ; et vous, Honnest, depuis ladicte porte, aurez le costé de derrier

la Cour; et chacun fasce son debvoir de faire le plus près que on pourra les approcher. » Ils se rendirent tous à leurs postes, sans tarder. Harnexaire emmenait deux serpentines. Mal gardées elles furent prises peu après par les Bourguignons qui les jetèrent dans les fossés (1).

Cet insuccès ne découragea pas les assaillants. En l'apprenant, René s'écria : « De par Dieu, j'ay esperance que bref la ville à moy se rendra : toute l'artillerie que j'ay, se luy fauldra mectre. Celle-là y est ja : cest avantaige m'ont faict. » Les paroles ironiques de leur prince rendirent aux Lorrains toute leur ardeur. Sous sa direction, ils creusèrent autour de Nancy de vastes tranchées, où ils accumulèrent l'artillerie et les approvisionnements en vivres et munitions. A l'Est et au Sud, entre la porte Saint-Nicolas et la grande tour, ils avaient « deux grosses bombardes, jectant de merveilleuses pierres. Quand elles tiroient, ceulx de dedans (la place) tous se cachoient. Bien veoient que prez estoient serrez. Rien ne leur venoit; les vivres jà leur failloient et dehors on avoit les vivres à plantée à puissance. De jour et de nuict, de grosses bombardes et de menus bastons incessamment contre la ville on tiroit (2). »

La disette forçait les assiégés à user de strata-

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 81 et 82.
(2) *Idem*, col. 82.

gèmes pour se procurer des vivres au dehors malgré le blocus. L'une de ces ruses mérite d'être rapportée, d'autant qu'elle provoqua un sérieux engagement. Un Picard de la garnison, « veant que son cheval à mangier n'avoit », résolut de l'utiliser avant sa mort. Il bourra de paille et de morceaux de bois un pourpoint et des hauts-de-chausses, les attacha ensemble, les plaça sur son cheval, les arma d'une cuirasse, de brassards et de jambards, les couronna d'un casque. Dans un des gantelets, il passa une javeline, dans l'autre les brides; puis il fit sortir le coursier, ainsi monté, par la poterne de la Cour, au nord de la ville. De ce côté, sur l'emplacement de la Pépinière actuelle, s'étendait une vaste prairie, bordée par des marais et des étangs communiquant avec la Meurthe. Aussitôt que la bête affamée sentit l'odeur de l'herbe, elle courut au pré, mais elle ne put même pas, comme l'âne de la fable, en tondre « la largeur de sa langue ». Les brides nouées après le gantelet du mannequin ne lui permettaient point de baisser la tête. Irritée de l'obstacle, elle courut en tous sens, attirant, comme l'avait espéré son maître, l'attention des assiégeants. Trois ou quatre Allemands, « cuydant aveoir ung aventurier » lui coururent sus, l'atteignirent et menacèrent l'homme de paille avec leurs piques, lui criant: « Rends-toi! » Pour toute réponse, le cheval, effrayé, les bouscula et recommença sa

course folle. Le Picard, qui d'un bastion suivait les péripéties de cette burlesque aventure, crut le moment venu de tenter la sortie qu'il méditait. Son but était apparemment de ravitailler Nancy, ou tout au moins de faire des prisonniers qu'on échangerait contre des vivres. Une forte troupe de Picards et d'Anglais s'élança par la poterne vers les Allemands qui, tout à leur pourchasse, ne l'apercevaient point. Mais Honnestein et Seton se précipitèrent à la tête de leurs hommes au secours des Allemands et contraignirent leurs agresseurs à se replier. Au lieu de laisser ceux-ci rentrer dans la place, la garde de la poterne leva le pont-levis. Force fut aux Anglais et Picards de se réfugier dans le fossé. L'artillerie et la mousqueterie des remparts les protégèrent contre les assiégeants, qui durent à leur tour battre en retraite (1).

L'insuccès de cette sortie ôta au gouverneur de Nancy, M. de Bièvre, tout espoir de ravitailler la place. Il fit abattre les chevaux de ses troupes, afin de pourvoir à leur nourriture. Donnant à cet égard l'exemple à ses subordonnés, il enjoignit de tuer « le plus beau coursier qu'il eust » et, voulant rendre courage à ses officiers, il leur en distribua les morceaux : « Messieurs, leur dit-il, ne vous doubtez de rien, je suis bien asseuré que

(1) *Chronique, eodem loco.*

Mgr le duc de Bourgongne bien bref vous viendra jecter hors de ce dangier. » Quand on eut mangé la plupart des chevaux, ce fut le tour des chiens. Les mercenaires anglais et picards, habitués à être largement traités, ne cachaient point leur mécontentement de faire aussi maigre chère. Ils patientèrent pourtant durant huit jours ; puis ils laissèrent éclater leur irritation et déclarèrent en termes impérieux au sire de Bièvre qu'ils refusaient de continuer plus longtemps la résistance. « Nous vous requerons, lui dirent-ils, que fictes que nous soyons rendus par ung bon apponctement. Nous ne pouvons endurer de mourir de faim. Nos chevaulx sont jà la plupart morts. Il n'est possible de plus endurer. » Le gouverneur se mit à genoux devant eux, les suppliant « de tenir encore huit jours » : « Messieurs, s'écriait-il, je vous certifie, voici venir Mgr le duc de Bourgogne qui nous vient secourir. » Ils lui répliquèrent : « Tantost vers le duc René irons et supplierons qu'en luy rendant la ville, saufs nos corps et nos biens, il nous laisse allir. » De Bièvre, n'ayant pu les émouvoir, protesta hautement contre leur lâcheté et leur insubordination. Il déclara que leur mutinerie le contraindrait seule à se rendre et que le duc de Bourgogne serait en droit de leur demander compte d'une capitulation aussi précipitée. Ses reproches n'eurent pas plus d'effet que ses supplications. Les mutins se con-

tentèrent de lui dire : « N'ayez soulcy, nous vous en porterons quitte. Il vault mieux de nous rendre que de nous faire tuer (1). »

En présence de leur obstination, le commandant de place dut entrer en pourparlers avec le duc de Lorraine. Il envoya sur le « gros bellewart de la porte Sainct-Nicolas », les sires Jean Multons et Hutin de Toullons, qui, du haut du rempart, demandèrent aux assiégeants à parlementer. Le bâtard de Vaudémont, Petitjean de Vaudémont et l'écuyer Gérard s'avancèrent au bord du fossé et leur crièrent qu'ils allaient en référer à leur prince. En effet, ils se rendirent immédiatement auprès de René II, « que à Sainct-Jean estoit ». Ils lui firent part de la demande des Bourguignons. Sur son ordre, des saufs-conduits furent accordés aux parlementaires qui vinrent « honnestement habillés » jusqu'à la Commanderie, en traversant le camp lorrain où ils étaient accueillis avec déférence. En apercevant le duc, ils s'inclinèrent profondément et lui dirent : « Monseigneur, Monsieur de Bièvre, votre oncle (2), à vous se recommande ; il vous supplie

(1) *Chronique*, col. 82,83. — V. également le récit de cette sédition dans O. de La Marche, l. II, ch. VIII, et dans Commines, l. V, ch. V.

(2) Jean de Rubempré, sire de Bièvre, était fils d'Antoine de Rubempré et de Jacqueline de Croy. Cette dernière était sœur d'Antoine de Croy, qui avait épousé, en 1432, Marguerite de Lorraine, tante de René. De Bièvre n'était donc pas l'oncle, mais seulement l'allié de René, qui le traitait d'oncle par déférence.

que vous luy pardonniez, et à nous avec, de ce que si grande guerre nous vous avons menez. Nous considérons que le seigneur naturel estes; tous d'un commun accord, la ville de Nancy nous voulons vous deslivrer, par telle condition que sauviez nos corps, nos biens et nous laissiez allir. » Le duc répondit : « Ce jour d'espace aurez ; demain de matin tous hors en irez et vostre sauf-conduict aurez. Elisons mainctenant de mes gens quatre cens des plus suffisans, les mettrez dedans, lesquels ne vous feront que tout service de tout ce qu'ils pourront (1). »

A l'heure du dîner, de Bièvre envoya au duc « son neveu » un grand pâté de chair de cheval, « en luy advertissant que c'estoit la viande qu'ils mangeoient depuis peu de tems. » Emu de leur détresse et touché de l'attention, René fit porter à son oncle et à ses adversaires bourguignons les mets les plus recherchés qu'il put trouver dans son camp, « force pastez de venaison, chappons et viandes de plusieurs façons et du vin de trois sortes et du meilleur (2) ». Nous laissons à juger si les assiégés furent sensibles à des cadeaux de cette nature, après avoir enduré tant de privations.

De Bièvre exécuta la capitulation loyalement

(1) *Chronique*, col. 83.
(2) *Idem*.

et sans retard (1). Il fit sortir ses troupes le soir même, par la porte de la Craffe. A peine leur avant-garde parvenait-elle au bourg de Saint-Dizier (2), que des mercenaires allemands la harcelèrent, lui prirent ses bagages et s'enfuirent avec leur butin. Les victimes de cet acte de brigandage retournèrent à Nancy et s'y plaignirent au gouverneur. De Bièvre transmit leur plainte à René, qui fit mander immédiatement ses capitaines et leur dit : « Messieurs, nous avons tous promis que les Bourgongnons s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens. Au despartir, on les destroussa; on m'en a faict plaincte. » Les officiers déclarèrent qu'ils ignoraient ce pillage et promirent qu'un tel méfait ne se renouvellerait plus. « Bien, répliqua le duc, allons tous ensemble et les faisons dehors saillir par le pont leviez : nous garderons que nul ne leur fasse desplaisir. » Et suivi de toute la chevalerie lorraine, il alla se placer devant la Craffe et surveilla la sortie des vaincus. Lorsqu'il vit arriver leur gouverneur, il descendit de cheval, porta la main au chapeau et s'inclina. De Bièvre voulait mettre pied à terre, mais le duc, le retenant, lui dit : « Monseigneur mon oncle, humblement vous remercie de ce qu'avez sy courtoisement ma duchié gouvernée, et s'il

(1) V. le texte de la capitulation dans les *preuves* de D. Calmet (t. III, col. 284).
(2) A l'ouest de Nancy. C'est aujourd'hui le « faubourg de Metz ».

vous plaist, Monsieur mon oncle, avec moy voulez venir demourer, je vous entretiendray comme ma personne. » L'hommage était mérité : pendant son gouvernement, de Bièvre s'était montré envers tous juste, humain et bienveillant. Il ne consentit jamais à satisfaire les rancunes de ses lieutenants, ni à exercer des représailles. Bien plus, il fit preuve d'une extrême douceur à l'égard des Lorrains et, se conformant sur ce point aux instructions du duc Charles, il traita la Lorraine comme une province bourguignonne. Aux flatteuses paroles de son neveu, il répondit en ces termes : « Monsieur, de cette guerre ne m'enssachiez maulgré et me pardonnez ; car j'aymasse mieulx que Mgr de Bourgogne ne l'eust jamais commenciée. Je me doubte qu'à la fin luy et tous nous aultres n'y doyons demourer ! » Il prit ensuite congé de René et partit avec tous ses hommes pour Luxembourg (6 octobre 1476). Le siège avait duré vingt et un jours (1). Parmi les assiégés périrent Philippe de Lenoncourt, l'aîné, et Henry de Haraucourt.

(1) V. sur ce siège *la Chronique, locis cit.* ; — Commines, l. V, ch. v ; — D. Calmet, *op. cit.*, col. 1044 à 1045 ; — Huguenin, *Histoire de la guerre de Lorraine* (Metz, 1837).

CHAPITRE XI

Retour du Téméraire en Lorraine

Laissant une forte garnison à Nancy, René emmena le reste de son armée à Saint-Nicolas, où il lui était plus facile de la ravitailler. Il y reçut un messager qui accourait en hâte de Neufchâteau pour l'avertir de l'approche du Téméraire. René assembla ses capitaines. Ils l'assurèrent de leur dévouement et il fut résolu qu'on attendrait l'armée bourguignonne pour lui livrer bataille. Toutefois, il était nécessaire de reconnaître son importance. Ce fut l'objet d'une expédition que dirigea le bâtard de Bulgnéville. A la tête de « cinq ou six bien montez, portant la croix de Saint-André (1) », il se rendit d'abord dans sa ville (2), y donna ses instructions, puis il se diri-

(1) Insigne des Bourguignons. Les Lorrains avaient pour emblème la croix à double branche transversale.

(2) Bulgnéville, alors siège d'un fief, est aujourd'hui un chef-lieu de canton de 12.000 âmes (arrondissement de Neufchâteau). Il se trouvait à droite de la route que suivait le Téméraire. Le duc, en effet, passait par Bourmont et se dirigeait vers Neufchâteau lorsqu'il fut abordé par le sire de Bulgnéville.

gea vers l'ennemi qui n'était plus fort éloigné de cette place. Il l'aborda résolument, se donna pour un partisan du duc de Bourgogne et, tout en chevauchant, offrit de lui livrer une forteresse voisine, dépourvue de défenseurs : « Je sçais, dit-il, toutes les entrées. Se croire me voulez, nous irons tous à la découverte. Bien vous mesneray. J'en suis asseuré que là gaignerons ; les biens de dedans, nous les aurons. » Une douzaine d'hommes d'armes bourguignons le suivirent. En arrivant à Bulgnéville, ils trouvèrent les portes ouvertes et entrèrent sans défiance, « cuydant l'aveoir gaigniez ». Mais le bâtard avait pris ses mesures : des soldats par lui cachés fermèrent les portes et les Bourguignons furent faits prisonniers. Un page s'échappa seul. Il courut informer du piège le duc de Bourgogne, qui « fust bien esbahi et courroucé », mais ne voulut point s'attarder à faire le siège de Bulgnéville, qui ne se trouvait d'ailleurs pas sur son chemin. Il ignorait encore la reddition de Nancy et marchait en toute hâte vers cette ville, espérant arriver à temps pour en secourir la garnison (1).

Comme il approchait de Toul, il reçut une délégation de ses habitants qui lui dirent : « Se nous vous mectons dedans, vous sçavez que le duc René a une forte armée. Elle nous feroit tous les

(1) *Chronique*, col. 86.

maux qu'elle pourroit pour éviter les dangiers. Aux deux faubourgs et ès villaiges à l'entour, vous porrez logier, des biens de la cité assez en auriez. » Les Toulois avaient déjà tenu la même conduite prudente envers le duc René lorsqu'il traversa la Lorraine, au printemps de 1476, pour aller au secours des Suisses. Charles ne pouvait donc se froisser d'une neutralité aussi impartiale (1). Il fut du reste non moins bien traité que ne l'avait été son rival : « ceulx de la cité des biens lui envoyèrent à planté (2). »

S'il n'eut qu'à se louer des égards et de l'hospitalité qu'il rencontra dans les faubourgs de Toul, il y trouva, par contre, la nouvelle fort décevante de la prise de Nancy. Il en manifesta une vive irritation, « jura Sainct-Georges que, devant qu'il fust les roys, de toute la duchié seigneur en seroit, luy et ses gens le duc René chasseroit ou tous morts y demeureroient (3). »

Le 15 octobre, le Téméraire quitta les environs de Toul, après y avoir campé un jour. Il projetait d'occuper Pont-à-Mousson, afin d'y prendre une base d'opérations que l'ennemi ne pourrait tourner. Il y établirait aisément ses communications avec le Luxembourg et y appellerait les troupes

(1) V. toutefois, au sujet de cette neutralité : Digot, III, p. 303, et Ravold, p. 629.

(2) *Chronique, loco cit.*

(3) *Idem.*

de Campobasso, postées à Thionville. En apprenant la marche forcée de son adversaire du côté du Nord, le duc de Lorraine se hâta d'abandonner son camp de Saint-Nicolas et de gagner Pont-à-Mousson, où il parvint le 17, en même temps que Charles arrivait à Dieulouard (1). A Autreville (2), les deux armées s'étaient aperçues tout à coup, séparées seulement par la Moselle. Elles avaient tiré l'une sur l'autre « de grands coups de serpentine ». La nuit avait mis fin à cette escarmouche et René avait profité de l'obscurité pour distancer les Bourguignons. A minuit il entrait dans la place qui formait l'objectif des deux ennemis (3).

Charles, qui manquait d'approvisionnements et ne pouvait se ravitailler sur la rive gauche de la rivière, la passa dès qu'il s'aperçut de la disparition des Lorrains. Sur la rive droite, il campa dans les villages qu'avaient abandonnés ses adversaires, après y avoir allumé de grands feux pour faire croire à leur présence pendant la nuit. Il y fut approvisionné par l'évêque de

(1) Dieulouard, forte bourgade sur la rive gauche de la Moselle, est, en droite ligne, à 20 kilomètres de Toul, à 7 de Pont-à-Mousson, à 17 de Nancy, au point d'intersection des routes venant de ces trois villes.

(2) Autreville est un village bâti sur la rive droite de la Moselle, à 15 kilomètres de Nancy, 10 de Pont-à-Mousson et 27 de Saint-Nicolas.

(3) *Chronique, loco cit.*

Metz, Georges de Bade, son fidèle allié, qui n'avait pu lui prêter secours de l'autre côté de la Moselle, où la route était coupée par Pont-à-Mousson. Il était grand temps que des vivres parvinssent à l'armée bourguignonne : il y avait deux jours qu'elle n'avait mangé. Grâce aux Messins, elle fut abondamment pourvue.

Les habitants du comté de Vaudémont s'étaient armés, avaient formé de véritables milices, et trois cents d'entre eux vinrent à Nancy. Le sire de Ribeaupierre, gouverneur de la place, prié par eux de se mettre à leur tête, n'osa quitter son poste et les laissa partir pour Pont-à-Mousson, où ils espéraient rejoindre leur prince. Au delà d'Autreville, ces malheureux furent assaillis par les Bourguignons et taillés en pièces. Quelques-uns échappèrent à grand peine en se jetant dans un bois (18 octobre). Le lendemain, dès le matin, Charles rangea ses troupes en bataille sur la côte Sainte-Geneviève (1). A leur vue, René sortit avec une forte artillerie de Pont-à-Mousson et vint se poster à Atton (2). Le bois de Loisy (3) l'empêcha de prendre contact avec l'adversaire. La journée se passa en combats d'artillerie et les Lorrains rentrèrent, vers dix heures du soir,

(1) Au Sud-Est de Pont-à-Mousson.
(2) Atton, village à 3 kilom. Est-Sud-Est de Pont-à-Mousson.
(3) A 5 kilom. Sud-Est de cette ville.

dans la ville, sans avoir pu déloger l'ennemi de ses positions. Ils avaient eu soin, avant de partir, d'allumer des feux qui fissent croire à leur présence.

Le jeudi 20 octobre 1476, le duc de Bourgogne vint se présenter devant la forteresse de Mousson, bâtie sur une côte escarpée qui commande le pont de la Moselle, dont le nom, joint à celui de la colline, était depuis longtemps déjà devenu celui de la ville de Pont-à-Mousson (1). René en sortit, à la tête de toutes ses troupes, et ouvrit un feu nourri sur l'armée ennemie, formée en trois corps. La journée se passa en escarmouches et en canonnades. « Le duc René eût bien désiré que toute son armée eust donné dedans; mais les Allemands respondirent que bataille ne donneraient pas tel jour qu'estoient esté occis les Innocens. » Force lui fut de céder devant ce scrupule religieux; mais il ne leur permit pas un repos, durant lequel ils eussent pu être surpris : il les tint pendant toute la journée sous les armes. La nuit venue, il eut recours à son stratagème habituel : il fit allumer trois à quatre cents feux, puis il donna l'ordre de rentrer dans la place. Les Allemands, furieux de n'avoir pu consacrer ce jour de fête à des réjouissances, ne se couchè-

(1) On a vu que Pont-à-Mousson était construit sur la rive gauche de la rivière ; Mousson domine l'autre rive.

rent pas cette nuit-là : à la faveur de l'obscurité, ils « rompirent bouticles, coffres et autres choses : tout fourrageoient. » Les bourgeois se plaignirent amèrement. René convoqua aussitôt les capitaines allemands et leur dit : « Messieurs, comment et quelles nouvelles j'ay entendues que vos gens sont esmeus et qu'ils rompent les bouticles et coffres de leurs losgis. Messieurs je vous prie tous que nous soyons d'accord et qu'ils ne fassent tels dommaiges à leurs hostes. Vous sçavez que ceulx de ceste ville nous font et ont faict tous services qu'ils peuvoient; ils ne sont poinct nos ennemys. Je vous prie que leur alliez demonstrer. Sy je leur dois aulcune chose, je promects de les bien contenter (1). » Les officiers réprimandèrent leurs soldats ; mais des mercenaires de cette époque n'étaient point soumis à une discipline sévère. Ils trouvaient d'ailleurs fort naturel de traiter une cité alliée en pays conquis (2). Aussi plusieurs de ces soudards ne restituèrent-ils point les objets qu'ils avaient volés. Bien plus, ils crièrent à la trahison et se mutinèrent, de complicité avec leurs chefs de bandes. Ils prétendaient que dans

(1) *Chronique*, col. 86.

(2) V. entre autres, sur les déprédations et excès de toute nature que commettait, jusqu'aux XVIIIe siècle, la soldatesque dans ses propres garnisons, le travail de M. Petitot-Bellavène, intitulé « Affaires militaires de Verdun aux XVIIe et XVIIIe siècles (*Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, 1888) et notre article des *Annales de l'Est* (janvier 1891).

les meubles forcés et vidés par eux se trouvaient des habits, des *hocquetons*, portant la croix bourguignonne de Saint-André et que, par conséquent, les Mussipontains avaient des intelligences avec l'ennemi. Leurs récriminations sont formulées en ces termes dans la *Chronique de Lorraine* (1) : « Une fois pour toutes, icy plus ne demourerons : nous cognoissons que c'est toutes trahisons; nous pourrions tous estre perdus. Vecy que par trois fois devant le duc de Bourgogne on nous a présentez : on ne luy a livré nulles batailles. Les *houctons* que ceans on a trouvez, ausquels la croix de Saint-André estoit, c'est un mal qu'on vedrait nous fare. Dictes au duc René qu'il se deslibere de despartir incontinant, car se on ne nous ouvre les portes, nous les romprons ! » Et sans attendre aucun ordre de René, ils se dirigèrent en masse vers le rempart, se firent ouvrir la porte de Maidières (2) et se répandirent en désordre sur la rive gauche de la Moselle, où ils ne craignaient pas une attaque des Bourguignons, demeurés sur l'autre rive. Le duc et ses chevaliers prirent les armes et coururent après les déserteurs. René s'avança au milieu de ces révoltés et leur adressa une harangue, dont la teneur nous est ainsi trans-

(1) Col. 87 des *preuves* de dom. Calmet (t. III).

(2) A l'ouest de la place, tirait son nom du village de Maidières, très proche de la ville, dont il est aujourd'hui presque un faubourg.

mise par notre *Chronique* (1) : « Messieurs, se serait-il écrié, pour Dieu, mectez-vous en bataille, afin que nous ne soyons perdus pauvrement. Vou véez à ung traict d'arbalestre nos ennemys : s'ils veoient que nous soyons desvoyez et sans ordre, ils nous feroient grand deshonneur. Je veulx vivre et morir avec vous. Je vous promects, foy de prince, de vous sy bien contenter que de moy vous vous louerez. » Son éloquence les convainquit. Ils reprirent leur ordre de marche habituel, « les coulevrines ensemble, les picquiers de mesme, les hallebardiers aussy ». Par bonheur, un épais brouillard avait masqué au Téméraire les mouvements désordonnés des lansquenets.

Y avait-il réellement un complot tramé par quelques habitants de Pont-à-Mousson contre leur duc ? Un fait est certain : à peine avait-il reformé son armée que son adversaire entrait dans la place par la porte « de Mousson », sans rencontrer aucune résistance de la part des bourgeois. Il leur eût été facile, cependant, d'annoncer à René l'approche de l'ennemi. Ils ne l'en informèrent point et, quand il voulut rentrer en ville, il vit l'étendard bourguignon flotter sur ses murs. N'ayant ni des troupes, ni des engins suffisants pour faire un siège, il s'achemina vers le Sud et

(1) *Eodem loco.*

ne s'arrêta qu'à Liverdun (1), après une marche de six lieues. Parvenu devant cette forteresse, il rassembla ses officiers et, pour relever leur courage, il leur conta l'histoire suivante : « Messeigneurs, de ce ne suis esbahis : je vous certifie que dernièrement ung simple homme me dict : « Monsieur, n'ayez soulcy de Monseigneur de Bourgogne : hors de limitte de Lorraine le trouverez ; à luy vous et vostre armée vous présenterez et ferez manière à luy de vous livrer bataille. A la fin, vous l'abandonnerez et en Lorraine retournerez. Ledict duc de Bourgogne guere ne differera que en ladicte Lorraine retournera. A ceste heure irez querir secours et là jouyrez de luy et de son armée toute. » Je cognois que la chose doict ainsy advenir et hastivement iray querir mes amys les Suisses (2). »

René fit passer la Moselle à son armée au gué de Liverdun. Les chevaliers prirent en croupe les fantassins et les transbordèrent tous en plusieurs voyages. « Ledict duc luy-mesme en passa plus de trente en sa part. » Il conduisit ses troupes à Nancy, dont il confia la garde à Menaut et Gratien d'Aguerre, à Petit-Jean de Vaudémont, à Pierre Cotterole, aux enfants d'Aigremont, à

(1) Bourg fortifié s'élevant sur le sommet, puis dévalant sur les pentes d'une côte escarpée qui borde la rive gauche de la Moselle, à 13 kilom. Nord-Ouest de Nancy par la route.

(2) *Chronique*, col. 87.

de Triuli, Lucquois de naissance et tout dévoué au duc de Bourgogne, avait été chargé par Sixte IV et par le Téméraire de négocier avec les Cantons. « Il leur avait dict et remonstré comment ledict seigneur de Bourgongne mal conseillé fust d'avoir pris guerre contre eux, lequel cognoissoit bien qu'il n'avoit cause ne droict. » Il ajoutait que Charles était désireux de devenir leur ami. Les Suisses, aimant la paix sur toute chose et très respectueux des actes de la papauté, étaient dans une perplexité fort grande. « Dirent au duc René : « Ayez ung peu de patience, jusques à ce que tout nostre Conseil assemblé soit. » Le duc bien esbahi estoit ; leur dict : « Messieurs je vous supplie que vous ne vous laissiez poinct abuser. Se ma duchié avoyt, soyez certains que pour les batailles que lui avez livrées, avec l'empereur ou le roi de France feroit alliance et bien bref grande guerre vous feroit (1). »

(1) *Chronique*, col. 88. — V. sur ces pourparlers Jean du Lud, *Dialogue* cité ; — de Barante, *op. cit*, XI, p. 120 et suivantes.

CHAPITRE XII

SECOND SIÈGE DE NANCY PAR LE TÉMÉRAIRE
(25 octobre 1476 — 5 janvier 1477).

Pendant ces tergiversations des Suisses, Charles avait commencé le siège de Nancy (25 octobre 1476). Comme en 1475 il établit son quartier général dans la Commanderie de Saint-Jean; mais, les bâtiments ayant eu fort à souffrir de la guerre, il fit construire dans la principale cour une tente en bois, divisée en plusieurs compartiments et ornée intérieurement de superbes tapisseries (1). Il y amoncela les étoffes d'or et de soie, la vaisselle plate, les objets en métaux précieux. Dans les logements de la Commanderie se cantonnèrent la suite et l'état-major de Charles. Outre le grand-bâtard de Bourgogne, Antoine, et le sire de Bièvre,

(1) Elles couvrent aujourd'hui les murs d'une des salles du Palais de justice de Nancy. — V. sur la tente du Téméraire l'*Histoire de Nancy*, de Cayon.

l'ancien gouverneur de Nancy, l'entourage ducal comprenait le sire de Contai, Hugues de Château-Guyon, Olivier de la Marche, son chambellan, auteur des *Mémoires* si connus; Josse de Lalain, gouverneur de Flandre; les comtes de Nassau, de Rothelin, de Chimai, de Campobasso; les sires d'Ange et de Montfort, ces trois derniers que devait rendre inséparables dans l'histoire leur odieuse trahison; le chef italien Galeotto; Frédéric de Pforsheim, capitaine des auxiliaires badois fournis par l'évêque de Flandre et de Hainaut; les sires de Vaux-Marcus, de Bretonville, de la Rivière. Tous portaient, ainsi que leurs hommes, une cotte blanche et bleue, une écharpe rouge et la croix de Saint-André (1).

Le nombre des assiégeants ne peut être fixé d'après les témoignages contemporains. Ni la *Chronique de Lorraine*, ni Commines, ni Olivier de la Marche, aucun des *Mémoires* de l'époque ne nous renseigne à ce sujet. D'après le chiffre des soldats tués à la bataille du 5 janvier 1477, il est certain que l'armée bourguignonne était forte d'au moins 15,000 combattants, et M. Huguenin (2)

(1) Les Lorrains revêtaient par-dessus leurs armures un hoqueton rayé de rouge, blanc et gris, couleurs de René. Ils avaient une écharpe blanche et, sur la poitrine et sur le casque, la croix de Lorraine (à double branche).

(2) *Histoire de la guerre de Lorraine et du siège de Nancy* (*op. cit*).

estime avec raison qu'elle en comptait probablement 20,000, eu égard aux renforts badois, luxembourgeois et anglais (1). Son artillerie était formidable. Elle fut, dès le début des opérations, dirigée principalement contre la porte de la Craffe et derrière la maison d'un nommé Jean-Claude, adossée au rempart. C'était grâce aux tranchées de l'année précédente, que les grosses pièces, les *bombardes*, avaient pu être braquées assez près de leurs objectifs pour qu'il fût possible de pratiquer une brèche dans la muraille (2). Ces tranchées furent les seules défenses qu'il opposa aux assiégés, dont il ne redoutait point les sorties, connaissant leur faiblesse numérique. Pour se protéger contre une armée de secours, il fit creuser autour de son camp un fossé dont le déblai forma une circonvallation. Cette ligne de fortifications ne fut même pas établie sur tout le périmètre des positions bourguignonnes : elle était interrompue pour laisser un large passage aux ruisseaux torrentueux et souvent débordés qui

(1) V. de Lacombe, *le siège et la bataille de Nancy* (*op. cit.*), p. 54-55. — De Barante pense que l'armée du Téméraire n'était, en quittant la Bourgogne, que de 6000 hommes, mais qu'elle s'accrut considérablement par la jonction de ses renforts (*op. cit.*, p. 115).

(2) Les fortes pièces étaient posées sur des essieux fixes, extrêmement solides, et couvertes d'un mantelet ou *mantel* formé de poutres et madriers très épais. — Pour ouvrir une brèche on tirait trois boulets très rapprochés, qui faisaient tomber les pierres du rempart.

descendent des côtes de Laxou et de Boudonville. En revanche une surveillance constante et une foule de sentinelles gardaient les Bourguignons de toute surprise.

Le service des approvisionnements n'était pas moins bien assuré que celui des grands-gardes. L'évêque de Metz fournissait des vivres abondants et les envoyait sous de solides escortes. Les pourvoyeurs de l'armée ne prenaient pas tous des précautions aussi minutieuses que celles dont le fidèle allié de Charles entourait ses convois. C'est ainsi que des gens de Rambervillers, amenant au duc de Bourgogne huit voitures chargées de vivres et de vêtements, furent capturés, eux, leurs chevaux, leurs chariots et leurs provisions, auprès de Ferrières (1) par Malhortie et un détachement de la garnison de Rosières.

Le 1er novembre, à 10 heures du soir, le bâtard de Vaudémont sortit de Gondreville (2) à la tête d'environ 400 hommes, traversa la forêt de Haye et fit irruption dans le village de Laxou,

(1) Ferrières, village bâti sur un plateau à 15 kilom. Sud de Saint-Nicolas et à 11 kilom. Sud-Ouest de Rosières, sur un chemin allant de Bayon à Nancy.

(2) Gondreville, gros bourg, alors fortifié, bâti à la lisière de la forêt de Haye, à la crête du plateau de ce nom, sur la rive droite de la Moselle, à 15 kilom. à l'Ouest de Nancy et à 6 kilom. à l'Est de Toul. La route qui réunit ces deux villes passe à Gondreville. A cette époque elle n'était qu'un chemin peu praticable, mais le plus direct.

qu'occupaient les Bourguignons. Il massacra tous ceux qu'il rencontrait. D'autres, qu'il n'avait pas aperçus, sonnèrent le tocsin dans le clocher. L'alarme fut aussitôt donnée dans le camp, où s'allumèrent « torches et fallots ». De leur côté, les défenseurs de Nancy, entendant les cloches de Laxou et la rumeur qui s'élevait des tentes ennemies, «commencerent à tirer tous de leurs canons». Le Téméraire marcha sur Laxou, mais, rendu prudent par une cruelle expérience, il s'arrêta un peu plus loin que la moitié du chemin, « cuydant avoir la puissance (le gros de l'armée) du duc René » devant lui. La garnison de Gondreville eut tout le loisir de s'en retourner sans être inquiétée aucunement. Elle emmenait « plus de trente chevaulx, harnois d'armes, bagues et tout ce qu'elle pouvait emporter » (1).

Une troupe de 400 Bourguignons venant de Dijon avait, sans rencontrer d'obstacle, passé à Bayon, Neuviller et Richardménil. Elle crut pouvoir se loger à Tonnoy (2) sans y courir plus de danger que dans les autres villages ou bourgs par lesquels on avait cheminé jusque-là ! Mal lui en

(1) *Chronique*, col. 88 et 89.

(2) Bourg à 16 kilom. Sud (à vol d'oiseau) ou à 19 kilom. (par le plus court chemin) de Nancy ; — à 12 kilomètres Sud-Sud-Ouest de Saint-Nicolas ; à 20 kilom. Ouest de Lunéville et 9 kilom. au nord de Bayon. Comme cette dernière ville, Tonnoy, fortifiée, commandait la rive droite de la Moselle.

prit : « Un homme qui de ladicte Tonnoy estoit, vint à Rozieres vers le capitaine Malortie annoncier : « Monsieur, à Tonnoy une compaignie de Bourgongnons, environ quatre cens, là sont losgiez. Se croire me voullez, je m'oblige à perdre le corps que par mon moyen seront destroussez. Je sçais la manière par où on doict entrer; à l'heure de minuict seurement vous menerai. » Malhortie fit prendre les armes à sa troupe et, guidé par le paysan, la conduisit, la nuit venue, directement sur Tonnoy.

Le guide les fit pénétrer dans la place avant que l'éveil eût pu être donné par les nombreuses sentinelles qui la gardaient. Les Lorrains se ruèrent sur leurs ennemis, les enfoncèrent, les poursuivirent de rue en rue, de maison en maison, surprenant beaucoup d'entre eux que les cris de leurs compagnons d'armes venaient à peine de tirer d'un profond sommeil. Une partie de la garnison échappa au sort commun en s'enfermant dans le château. Quand les assaillants eurent pillé tous les bagages de leurs adversaires, « tous les harnois et joyaulx et plus de sept vingts chevaulx », ils rentrèrent à Rosières avec leur butin, avant la fin de la nuit. Lorsque le jour se leva, les Bourguignons du château de Tonnoy, n'apercevant plus leurs agresseurs, se hasardèrent à quitter leur refuge, mirent le feu à trois ou quatre maisons et coururent à bride abattue jusqu'à Nancy. Aussi-

tôt arrivés, ils demandèrent à parler au Téméraire, qui se montra fort courroucé de ce nouvel exploit des Lorrains. Il jura « que, après Nancy prinse, il en ferait vengeance d'aultre costé ».

Le 1er décembre, les sires de la Rivière et de Couche, envoyés du camp de Nancy en Bourgogne par leur prince, étaient parvenus dans un village de la Lorraine méridionale, que la *Chronique* appelle *Domaire* et qui doit être Dompaire (1). Vautrin Wisse, qui avait quitté Bruyères (2) pour explorer les campagnes environnantes et avait rejoint des batteurs d'estrade envoyés de tous côtés par les gouverneurs d'Epinal, fut averti du passage des deux seigneurs bourguignons. Il se mit à la tête de 200 hommes « tant à cheval comme à pied » et poussa jusqu'à Dompaire. Comme ils approchaient de cette localité, ils rencontrèrent une femme qu'ils interrogèrent. Elle leur apprit que les Bourguignons étaient partis depuis deux heures. Quelques partisans furent envoyés à la découverte et revinrent confirmer la nouvelle de ce départ. On résolut alors

(1) Dompaire, actuellement chef-lieu de canton, autrefois ville forte qui commandait la route d'Epinal à Mirecourt (à 30 kilom. Ouest de la première de ces villes et à 15 kilom Sud-Est de la seconde).

(2) Bruyères (30 kilom. Est d'Epinal), aujourd'hui chef-lieu de canton de 3000 habitants, était une des plus anciennes et des plus importantes places des Vosges au moyen âge.

de gagner en toute hâte Fontenoy-le-Château (1) et d'y guetter les deux voyageurs ennemis. Guidée par des habitants du pays, toute la troupe franchit les bois pendant la nuit et parvint deux heures avant le lever du soleil sur la route qui mène à Fontenoy, au sud de cette place. Ils s'embusquèrent « en bonne ordonnance, prenant sainct Nicolas en ayde ». Au point du jour survinrent « deux hommes » qui se dirigeaient vers le bourg. L'un deux fut pris, l'autre s'échappa en se réfugiant dans la forêt, où les cavaliers ne purent le poursuivre. Les piétons étaient restés en arrière. Ce fugitif courut jusqu'à Fontenoy. Il y arriva au moment où les sires de Couche et de la Rivière allaient monter à cheval. Il s'avança vers eux et leur dit : « Messieurs, où vollez-vous allir ? Je vous certifie que icy à ung quart de lieue une grande puissance de gens d'armes trouverez. Dieu m'a aydé : d'eulx suis eschappé, mais mon voisin y est demouré ! » Renonçant à continuer leur voyage, ils firent fermer les portes et mettre la ville en état de défense. Les habitants, « cuydant que ladicte Fontenoy on voulut embler ou assiéger », portèrent « pierres et artilleries ès

(1) Fontenoy, ancienne ville forte de 2500 âmes, rendue célèbre depuis le XVIIIe siècle par le poète Gilbert, né dans un de ses hameaux. — Elle gardait l'entrée de la Lorraine au Sud, à l'origine d'un défilé des monts Faucille, creusé par le cours du Coney, affluent de gauche de la Saône.

tours et sur les murailles (1) » (2 décembre 1476).

Pendant ce temps, Wisse et ses compagnons se morfondaient en embuscade, par un froid rigoureux. Vers dix heures du matin, ils virent arriver de Fontenoy une femme qu'ils arrêtèrent. Elle les informa de ce qui s'y passait. Pour se dédommager, ils parcoururent en tous sens les environs de la place et se vengèrent de la résistance opposée par ses habitants en mettant au pillage Fontenoy-la-Ville, Menon, Selancourt, Saint-Remy et Saint-Loup. Ils firent une trentaine de prisonniers et emmenèrent à Epinal un grand nombre de bestiaux. Ils s'étaient emparés de plus de trois cents pièces d'argent, qu'ils se partagèrent.

Huit ou dix jours après, des Gascons, Picards et Bourguignons, qui formaient la garnison de Fontenoy-le-Château, ravagèrent plusieurs villages de la prévôté de Dompaire, notamment Bains (2), Gironcourt-les-Forges (3), et firent une pointe jusqu'à Epinal. « Les hommes et tout leur bestail prinrent et emmenoient. Les femmes des

(1) *Chronique*, col. 90.

(2) Bains, chef-lieu de canton de 2500 habitants, sur le Bagnerot, était déjà une station thermale au temps de l'occupation romaine. — 7 kilom. seulement la séparent de Fontenoy-le-Château, tandis que Dompaire est à 40 kilom. au Nord.

(3) Gironcourt, village bâti sur le flanc sud de la principale chaîne des Faucilles, au nord de la vallée du Coney, à 25 kilom. Nord de Bains et 12 kilom. Sud-Est. de Dompaire.

Forges (1) du poinct du jour ès portes d'Espinal estoient, desquels aux capitaines feirent com-plainctes, disant que certains Bourgongnons les avoient courues et tous les hommes et bestiaux tous emmenoient, sans les aultres bagues et robbes qu'ils avoient. » Ces femmes ne pouvaient dire si l'ennemi était en force. Vautrin Wisse et les autres chefs lorrains qui se trouvaient à Epinal rassemblèrent leurs hommes et, la nuit venue, par des chemins couverts de neige, ils marchèrent du côté de Fontenoy sous la direction de Spinaliens connaissant bien le pays. A une lieue et demie de ce bourg, ils rencontrèrent tout à coup, dans une prairie, leurs adversaires qui campaient. « Là ung biez on avoit commencié : les paux, la tonne y estoient. » Invoquant saint Goëry, patron d'Epinal, ils fondirent sur les Bourguignons ; ceux-ci n'eurent pas même le temps de se mettre en défense, ni de faire usage de leurs armes : ils furent tués ou pris. Leur guide arracha de son chapeau la croix Saint-André, la foula aux pieds et s'écria : « Dieu vous a icy amenez : ces Bourgongnons nous tourmentoient et n'osions en nos maisons demourer. » Son but était apparemment de sauver sa vie et de n'être pas fait prisonnier. Aussi l'auteur de la *Chronique* observe-t-il : « Pour ung mauvais Gascon il estoit res-

(1) Village à 5 kilom. Ouest d'Epinal.

puté. » Quoi qu'il en fût, lui et les autres paysans lorrains dont on s'était emparé furent mis en liberté. Bien plus, leurs bestiaux et tout le butin qui leur avait été enlevé leur fut rendu (1).

Le 10 décembre, André de Haraucourt, sire de Brandebourg, et le sire de Soye quittèrent à leur tour le camp du Téméraire pour se rendre, le premier à Darney, le second en Bourgogne. Comme ils arrivaient auprès d'une ville que la *Chronique* ne nomme point (2), ils rencontrèrent des bestiaux pâturant dans une prairie. De Brandebourg les fit prendre par ses gens. A cette vue la garnison lorraine de la place voulut faire une sortie pour les reprendre. Son commandant, Jean Gonnel de la Terre, s'y opposa, disant : « Gardez n'y aller mye : peut estre que grand nombre sont ; par quoy vous seriez tous perdus ! » Trois Gascons et plusieurs habitants lui désobéirent : ils s'approchèrent des troupeaux que l'ennemi laissait paitre sans même avoir l'air de les surveiller. Ils n'avaient pas aperçu l'embuscade que venait de leur tendre l'escorte des deux seigneurs : dix-huit à vingt d'entre eux furent pris. De Soye laissa tout le butin à d'Haraucourt, qui emmena bêtes et gens à Darney. Là les paysans

(1) *Chronique*, col. 90, 91.

(2) Ce doit être Dompaire, qui se trouve à la fois sur la route de Bourgogne et sur celle de Darney (30 kilom environ séparent ces deux chefs-lieux de canton).

prisonniers furent enfermés dans une grosse tour et les trois Gascons pendus à un arbre. Ceux qui, parmi les captifs de la tour, parurent à leur vainqueur « des plus suffisans » furent chargés d'aller dans leur pays réunir deux cents florins, somme à laquelle était fixée la rançon commune. Les prisonniers qui restaient à Darney ne demeurèrent pas inactifs. Chaque jour à la même heure, trois gardiens leur apportaient à manger. Les captifs s'élancèrent sur leurs geôliers comme ils entraient, les bâillonnèrent, leur attachèrent solidement bras et jambes et avec leurs chemises, dont ils les avaient dépouillés, ils firent une corde, grâce à laquelle ils descendirent du haut de la muraille dans les fossés. Ils s'enfuirent, qui à Mirecourt, qui à Epinal (1), où ils rencontrèrent ceux de leurs compagnons auxquels avait été confié le soin de trouver les 200 florins. Justement, ces derniers apportaient au sire de Brandebourg la rançon que leur avaient prêtée les Spinaliens. Ils la rendirent aussitôt et avec joie aux prêteurs (2).

Tandis que les garnisons disséminées par le duc de Lorraine dans ses villes fortes interceptaient les communications de l'ennemi aussi

(1) Mirecourt est à 35 kilom. au nord de Darney ; Epinal à 45 à l'Est-Nord-Est.
(2) *Chronique*, col. 91.

souvent qu'elles en avaient l'occasion (1), les défenseurs de Nancy résistaient vigoureusement aux attaques bourguignonnes. Ils étaient secondés par les diversions que tentaient les gouverneurs de Lunéville et de Rosières. Malhortie, qui, comme nous l'avons dit, avait repris le commandement de cette dernière place, apprit que nombre des assiégeants de la capitale, souffrant cruellement de la faim et du froid, très rigoureux alors, « secrestement du siège se despartoient » pour se ravitailler à Saint-Nicolas et y coucher dans des maisons chaudes. Le 26 décembre, à minuit, il fit sortir de Rosières sa petite armée, opéra sa jonction avec la garnison de Lunéville commandée par Honnestein, et marcha sur Saint-Nicolas, que les deux troupes lorraines envahirent de toutes parts. « Tous les Bourgongnons que povoient trover tous à mort les mectoient ; de grans colps de couleuvrines, d'arbalestes, d'espées, de picques et de hallebardes les faisoient morir. Aulcuns Bourgongnons dedans l'église entreirent. Quand dedans feurent, se meirent en deffense, comme une forteresse ; d'arques, d'arbalestes commencerent à tirer. Quand les Lorrains

(1) Tellement que Charles n'osa point, malgré sa pénurie, faire prendre à Luxembourg un dépôt d'argent qu'il y avait laissé (de Barante, p. 124-125) et qui, d'après Commines, était d'au moins 450,000 écus (l. V, ch. VIII, 2e alinéa, *in medio*).

veirent ce, ensembles tous se meirent, donnerent l'assault à l'esglise et, par force d'estre vaillans, ils entreirent dedans, commencèrent à tous tuer. Eulx veant qu'ils estoient perdus, pour cuyder estre sauves, montirent sur le grand autel, tenant Saint-Nicolas embrassé, demandant mercy. Rien ne leur vallut qu'ils ne feussent tuez. Quand les dicts Lorrains veirent que plus n'en treuvoient, sont allez par toutes les estables ; tous les chivaux ont pris : dix-huict cens en y eust. Leur harnois et bagages, tout ce que ausdicts Bourgongnons appartenoit, audict Rozières tout ont emmenez (1). »

Les malheureux qui avaient échappé à ce massacre s'étaient empressés d'en porter la nouvelle au duc de Bourgogne. Le Téméraire furieux ne put se résoudre à laisser ce désastre sans vengeance. Prenant avec lui une partie de ses troupes, il marcha contre Rosières, sans faire une seule halte, « cuydant de la première venue entrer dedans ». En les apercevant, Malhortie réunit toutes les forces dont il disposait en une colonne serrée, qu'il lança contre ses adversaires avant qu'ils n'eussent le temps de se reconnaître. Ils furent enfoncés. Charles vit qu'il avait affaire à un ennemi sérieux. Il constata, en outre, que Rosières était entouré de marais n'en permettant

(1) *Chronique*, col. 92.

point l'abord. Il crut sage de retourner à son camp, qu'il avait dégarni d'une portion considérable de son armée dans l'espoir d'enlever Rosières sans coup férir : « Sainct Georges, dit-il, je vois bien que je ne la peux aveoir pour le present; retournons devant Nancy, et dez que j'ay de la dicte Nancy jouissance, de tous ces adventuriers j'en feray la vengeance. » Les défenseurs de Rosières saluèrent de quatre décharges d'artillerie le départ de ses assaillants. Cette ironie meurtrière augmenta le courroux du duc. A peine rentré sous sa tente, le Téméraire y convoqua son conseil de guerre, pour lui signifier « que à toute diligence Nancy convenoit prendre, disant que si longuement icy demouroient, ces gens-cy à l'entour molt de maux nous feront (1). »

De son côté, René II ne demeurait pas inactif. Il n'était cependant point parvenu à mettre fin aux hésitations des Suisses, bien qu'il fût vaillamment secondé dans ses démarches par des ambassadeurs de Louis XI et par ses propres conseillers, Bassompierre, Jean de Baude et Suffrein de Baschi, maître de l'hôtel ducal. Avec leur aide (2), il réussit à vaincre les incertitudes d'hommes politiques très influents dans les Conseils cantonaux. Il obtint même l'appui d'un de

(1) *Chronique*, col. 92.

(2) V. sur l'intervention du roi en sa faveur, Commines, l. V, ch. VII.

ses compagnons d'armes de Morat, le maître échevin de Zürich, Hans Waldmann, tanneur de son état, tout puissant dans l'exercice de ses fonctions ; « car, dit la *Chronique*, celui que maistre eschevin est par l'année est obey comme se fut prince. » Le même document rapporte en ces termes un discours qu'il prononça devant le Conseil de Zurich (1) : « Vous tous, Messeigneurs qui m'escoutez, véez comment vecy ce jeune prince le duc René, qui nous a si loyaument servy devant Moratte, a mis son corps à l'adventure. Nous sommes tous tenus à luy. Je vous dis certainement, quoique liégeault (le légat) ayt dict et proposé de M. de Bourgongne que luy vollions pardonner : je vous advise que se de Lorraine seigneur estoit, s'il debvoit tout perdre, fera alliance avec les plus grans ; au plus tost qu'il porra, grande guerre nous fera ; car tout ce que ledict Liégeault a dict ce n'est que pour nous abuser. Et pourtant, Messeigneurs, nous debvons ayder de toute nostre puissance ce duc René, et se ainsy faisons que par nous son pays seoit recovré, ledict duc René demourera seigneur. C'est ung pays de quoy nous nous povons à l'advenir servir. Ledict duc René et tous les siens demoureront à jamais nos amys. Je dis d'opinion que luy debvons donner secours ; et vous tous mes

(1) *Chronique*, col. 92, 93.

compaignons, qu'en dites-vous ? » Tous les conseillers répondirent. « Nous le debvons faire ! » Aussitôt ils firent prier le duc de Lorraine de venir les trouver. Il se rendit en hâte à leur appel. Un ours, apprivoisé (1), dont il était souvent accompagné dans ses promenades, le précédait et gratta sans hésiter à la porte de la salle du Conseil, où il l'avait vu entrer à plusieurs reprises. En entrant, René salua « moult humblement », « grande révérance firent audict prince » ; puis l'échevin lui adressa la parole : « Monsieur, lui dit-il, ne vous esbahissez, secours nous vous vollons donner et au plus bref que nous porrons. » Transporté de joie, il les remercia vivement. « A l'ayde de Dieu, s'écria-t-il, je prendray peine à mectre hors mon ennemy de Lorraine, mon pays. Demain, répliquèrent-ils, au matin reviendrez, et ung jour prendrons pour nos gens vous deslivrer : » Il n'eut garde de manquer à ce rendez-vous. Quand il fut, le lendemain matin, dans la salle du Conseil, il lui fut demandé pour quelle époque il voulait du secours. « Dedans Noel », répondit-il. Les conseillers lui en promirent pour ce moment et, sans tarder, ils expédièrent des messagers à Berne, Fribourg et Soleure. Les lettres dont ils

(1) De tout temps les Bernois ont élevé des ours bruns, en souvenir de celui qui figure dans les armes de leur ville. Actuellement encore il existe à Berne une fosse aux ours bien connue, à l'entrée des *Bærengraben* (jardins aux ours).

étaient porteurs mandaient aux confédérés « que de tout le pays fussent bien embastonnez et en armes tant à chivaulx comme à pied, sans désobeyr, tous autour de Zurich fussient sans faillir à ce Noël. C'est, ajoutaient-elles, pour secourir ce jeune duc René (1). »

Suffrein de Baschi, bien que souffrant de la fièvre, s'offrit à porter aux Nancéiens la nouvelle du secours qu'ils devaient attendre des Cantons. René accepta en le félicitant de son courage. Le Maitre de l'hôtel ducal partit aussitôt. Il arriva sans encombre à Vaudémont et y annonça la venue des Suisses. Tous dirent : « Monsieur le Maistre, tous sommes joyeulx des bonnes nouvelles qu'apportez avez. » Malgré son indisposition et la fatigue du voyage, il leur proposa, en ces termes, de ravitailler Nancy : « Messieurs, se croire me vollez, nous ferons entreprinse toute ceste nuict à la couverte ; yrons à l'ayde de Dieu, dedans Nancy entrerons. Si aucune guide aviez pour vous bien guider, je suis d'opinion que debvons allir. Ceulx de Nancy, quand ils nous verront, moult joyeulx seront. Les nouvelles du secours leur dirons par quoy tout joyeux en seront. » Quelqu'un répondit : « Messieurs se l'entreprinse fare vollez, je sçay tous les chemins ; bien vous conduirez par derrier le

(1) *Chronique*, col. 92-93 ; — V. aussi D. Calmet, *op. cit.*, t. II, col. 1052 et 1053.

bollevart : de l'artillerie n'y a nulle tranchiez pour cause des eaux qui des montagnes devallent (1). Là y a grand quartier, là vous mesneray et tout secrestement en droict ledict bollevart entrerons dedans (2). » Cette offre fut acceptée avec empressement et, chacun se chargeant de poudre, de viande salée et d'autres provisions, tous partiront de Vaudémont, à l'exception de Collignon-la-Ville et du Maître de l'hôtel Charlot, qui se chargèrent de garder la forteresse avec une poignée d'hommes. Le petit corps expéditionnaire gagna l'abbaye de Clairlieu, au milieu de la forêt de Haye, entre les villages de Maron et de Villers-les-Nancy (3). Il y reprit des forces mais ne se coucha point ; à minuit, il se dirigea en silence vers Laxou, tourna ce village en suivant la crête du plateau. N'entendant aucun bruit suspect, il marcha droit sur le boulevard, toujours dans le plus grand silence. Parvenus auprès des retranchements bourguignons, les Lorrains s'élancèrent en avant, l'épée à la main, criant : « Lorraine ! » Quelques-uns réussirent à entrer dans la ville, où ils apportèrent la réconfortante nouvelle des préparatifs de René II ; d'autres, moins prompts, se vi-

(1) Nous avons signalé l'interruption de la circonvallation en cet endroit.

(2) *Chronique de Lorraine*, col. 94.

(3) Clairlieu est à 7 kilom. environ de cette ville. Il avait fait une marche d'au moins 35 kilom. en une seule étape

rent barrer le chemin par leurs ennemis et furent contraints de repartir pour Vaudémont. Suffrein de Baschi fut pris dans une tranchée où il s'était égaré en raison de la profonde obscurité de la nuit. Il fut conduit devant le Téméraire. Exaspéré de son audace, le duc « jura Saint Georges que incontinent pendu seroit. » Campobasso et Galeotto, qui avaient connu en Provence le prisonnier, supplièrent Charles de lui laisser la vie sauve, « disant qu'il estoit gentilhomme de bonne maison » et qu'en l'échangeant contre des Bourguignons prisonniers des Lorrains, on pourrait obtenir la mise en liberté de plusieurs d'entre eux et des plus nobles : « Pour or ne pour argent poinct (les Lorrains) ne le laisseront entre nos mains. » Sans daigner leur répondre, il fit venir le prévôt de la maréchaussée et lui ordonna « sur la vie » de faire pendre le captif. Suffrein se jeta aussitôt à ses pieds, en l'implorant : « Au nom de la passion, saulvez-moy la vie et ne me faites ainsy povrement morir. Je suis bien asseuré que dix ou douze des meilleurs prisonniers que les Lorrains tiennent, por moy les aurez. » Le duc lui répondit que toute prière était inutile. Les comtes de Nassau et de Chimay, le sire de Bièvre, le Grand-bâtard Antoine implorèrent à leur tour sa clémence : leur intervention fut inutile. Campobasso dit alors : « Monsieur, il a faict comme léal serviteur ; sy ung de nous estoit prins en vous ser-

vant, on le pendroit; vous ne seriez pas content. Vous certifie que sy morir le faictes, beaucoup de vos gens morront pour luy! » Pris d'une fureur insensée, le Téméraire souffleta son favori du revers d'une main couverte de son gantelet. Ni le comte, ni personne n'osa plus dire mot. Charles s'adressant au prévôt s'écria : « Va faire ton debvoir! Par Sainct Georges, se son maistre tenois et tous ceulx qui dedans la ville sont entrez, tous les ferois pendre et estrangler! Prevost va, mène l'en et fas ton debvoir! » L'officier fit signe à ses « mareschaux » d'emmener le prisonnier et les conduisit, à la lueur de « torches et fallots », non loin du faubourg Saint-Thiébaut (1), sur le bord du ruisseau de ce nom, déversoir de l'étang Saint-Jean. Le long du chemin, Suffrein essayait tantôt d'attendrir, tantôt de terrifier le prévôt. « Hélas! disait-il, ce duc n'a pitié de moy. Quand mon bon maistre les novelles sçaura, que dira-il? Moult courroucié sera. Hélas! prévost, je te prie que j'ay aucun sieur d'esglise por moy confesser. Je vois que le duc a grand tort de moy fare mourir d'une sy cruelle mort. Hélas! por bien servir mainctenant me faut morir! » Il fut confessé. Il invoqua Dieu et la Vierge, leur demandant pardon de ses péchés et les priant de recevoir son âme. Une échelle venait d'être appliquée contre un ar-

(1) Au Sud-Est de Nancy.

bre ; le prévôt l'y fit monter. Un aide passa une corde au cou du malheureux et son corps fut précipité dans le vide (1).

En arrivant à Nancy, ceux de la garnison de Vaudémont qui avaient pu y pénétrer s'étaient vite aperçus de la disparition de leur chef. Présumant qu'il était pris ou tué, ils déléguèrent trois d'entre eux pour négocier sa rançon ou ses obsèques. Ces députés montèrent sur le rempart et crièrent : « Sy a-t-il nul gentilhomme qui à nous veuille parler ? » Antoine de Bourgogne, qui passait à ce moment dans une tranchée voisine, leur fit demander ce qu'ils voulaient. Ils répondirent : « Nous voudrions prier que, se Monseigneur le duc ou aultre ait le maistre d'hostel *Chiffron* (2) prisonnier, que dolcement soit traicté, car il le vault, parce que du duc René et de tous nos aultres, il est fort aymé. » Il leur fut répliqué : « De luy plus ne l'attendez : Mgr le duc l'a faict pendre et estrangler ! » — « Oh ! s'écrièrent-ils, le grand mal qu'il a faict ; de lui n'a-t-il eu pitié. Vous supplions qu'il vous plaise de parler à M. de

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 94, 95. Commines (l. V, ch. VI) attribue à Campobasso, dans cette affaire, un tout autre rôle que celui que lui fait jouer la *Chronique*. Loin d'intervenir en faveur du prisonnier, il l'aurait fait exécuter, pour qu'il ne revélât point sa trahison au Téméraire. — V. aussi Aubert-Roland, *op. cit.*, p. 262 à 267.

(2) C'est ainsi que la *Chronique*, Commines et A. Roland appellent Suffrein de Baschi, qu'ils nomment aussi « de Vaschières »

Bourgogne : puisqu'il est mort, que nous ayons son corps. C'est ung chevalier qu'estoit à priser, au moins, se le corps avons, en saincte terre le ferons ensepulturer. Le duc et tous vos aultres de nos tous et dehors aurez le bon gré. » Le Grand-bâtard alla immédiatement trouver le duc et lui dit, au nom de tous les seigneurs bourguignons : « Monseigneur, puisqu'avez faict vostre volonté de ce povre gentilhomme, nous vous supplions que le corps leur faictes délivrer (aux Lorrains). Croyez qu'ils le demandent por le mectre en saincte terre honorablement, car de luy sont bien courroucies ; il estoit de tous bien aymé. » Ce ne fut point sans se faire violence que le Téméraire autorisa la remise du cadavre aux Nancéiens. Dès qu'il en eut la permission, Antoine de Bourgogne ordonna au prévôt de dépendre Suffrein, et à quatre gentilshommes de le porter jusqu'à la ville, couvert d'un drap de soie. Lui-même précéda le funèbre cortège et, s'avançant au bord du fossé, il cria : « Messeigneurs, voici le corps. Où vollez-vous qu'il soit portez ? » On lui répondit du haut de la courtine : « Monsieur le Bastard, faictes trèves, jusques à ce que l'aurez deslivrez : que nul n'entrepreigne et que tout soit cessié jusques à ce que le corps nous aurez deslivrez. » Il enjoignit à son escorte et à tous ses hommes d'armes présents de se retirer. Le pont-levis de la poterne du Vieil-Aître fut abaissé. Des hommes sans ar-

mes en sortirent, remercièrent le Grand-bâtard et les porteurs qui le suivaient, chargèrent le corps sur leurs épaules et l'introduisirent dans la ville, où il fut reçu par le clergé, les nobles et une foule d'assistants de toute classe. Chaque paroisse avait envoyé ses prêtres. Ils conduisirent le mort en procession et à la lumière des flambeaux jusqu'à la collégiale Saint-Georges, au son des cloches de la cité entière. Après un office chanté par tous les clercs, le Maître de l'hôtel de René II fut enterré dans le chœur de cette église, auprès du duc Nicolas, sous lequel il avait servi. Le lendemain, des messes furent dites à son intention par chacun des prêtres de Nancy. Les hostilités, pendant ce temps, demeuraient suspendues de part et d'autre (1).

Malgré les égards montrés aux assiégés par Antoine de Bourgogne, ils conçurent une vive indignation contre Charles de l'exécution du pauvre Suffrein, et résolurent d'en tirer vengeance. Dès le surlendemain de sa pendaison, un peu avant le jour, ils firent monter sur la grosse tour un prisonnier bourguignon, le revêtirent d'une longue robe noire, le coiffèrent d' « ung beau bonnet », lui mirent des gants aux mains, une corde au cou et attachèrent cette corde à « ung gros baston » qu'ils passèrent au travers d'une fenêtre en

(1) *Chronique*, col. 95-96; — Aubert Roland, p. 267-268.

poussant le malheureux dans le vide, où il se débattit jusqu'à ce que la traction l'étranglât. Lorsque le soleil se leva, les assiégeants aperçurent le pendu et en informèrent leur prince. Quelle que fut la justice de cette représaille, elle exaspéra le Téméraire : « il fut quasi hors de sens », dit *la Chronique de Lorraine*, et il jura d'exercer une vengeance terrible sur les défenseurs de Nancy, car « bien aveoit espérance que de Nancy brief seigneur seroit et que tous ceulx que ces maulx luy faisoient qu'il les pugniroit tellement que novelles en seroit d'icy à mille ans (1). »

Quand René II apprit la mort de son Maître d'hôtel, il en fit part au Conseil de Zürich et, d'accord avec les Conseillers, il écrivit à tous les commandants des places de Lorraine pour leur enjoindre de pendre, « sans aulcune rémission, tous les prisonniers bourgongnons qu'ils avoient et tous ceulx qu'ils prendroient », en leur faisant attacher au bras un écriteau portant : « Nous mourons pour la mort du bon maistre d'hostel Chiffron (2). » Cet ordre impitoyable et inique fut exécuté ponctuellement dans toutes les places qui le reçurent. Il paraissait absolument équitable non seulement aux garnisons lorraines, mais

(1) *Chronique*, col. 96.
(2) Idem. V. dans l'ouvrage (cité précédemment) de Nicolas Remy le texte de cette lettre ducale.

à la plupart des contemporains. Il leur semblait que le supplice d'un noble, courageux et innocent, ne pût être expié que par le massacre d'une foule d'inconnus, dont le seul crime avait été de servir un prince ivre d'ambition. A Epinal, à Mirecourt, à Lunéville, à Rosières, à Gondreville, des potences furent dressées et les corps de 120 malheureux s'y balancèrent jusqu'à ce que le bec des oiseaux de proie et la décomposition des chairs en fît tomber les sinistres écriteaux.

Ces assassinats juridiques eurent, du moins, pour effet d'humilier Charles : il vit que sa violence, loin d'en imposer à ses ennemis, les rendait irréconciliables, et les poussait à des résolutions sauvages. Dès lors, « triste se montroit. Tous les seigneurs parler ne l'en osoient. » Un autre résultat des pendaisons fut de retenir les Bourguignons dans leur camp, d'où ils n'osaient sortir qu'en force, de peur de subir le sort des prisonniers condamnés d'avance à la hart. Le blocus de Nancy n'en fut que plus étroit. Il durait depuis deux mois. Il n'y restait presque aucune provision de bouche. Chaque semaine, on tuait deux ou trois chevaux, et l'on mangeait en outre tous les chiens, chats, rats et souris qu'on pouvait découvrir. Dans une séance du Conseil de guerre, il fut résolu qu'on informerait le duc de Lorraine et les Cantons suisses de l'extrémité où se trouvait la place et qu'on les sup-

plierait de la secourir avant Noël. La difficulté était de trouver un homme assez courageux pour traverser les lignes ennemies. On fit appel à toutes les bonnes volontés. Presque immédiatement se présenta au Conseil le Gascon Pied-de-Fer, qui tint ce langage héroïque dans sa simplicité : « Messieurs, se vollez, j'iray avec l'ayde de Dieu et les nouvelles lui porteray. » Le gouverneur lui répondit : « Pied-de-Fer, nostre amy, vous dictes comme ung homme de bien et ung bon serviteur. Les lettres nous vous donnerions ; mais de bouche tout leur conterez : se lettres aviez et elles vous estoient ostées, les Bourguignons sçauroient nostre povreté. » Il répliqua : « Bien, laissez moy fare : au duc René bien luy sera dicte vérité. » Les officiers lui donnèrent une forte somme d'argent. Il partit à minuit, traversa le camp des assiégeants sans leur donner l'éveil et parvint à Rosières au point du jour. Il y fut accueilli avec enthousiasme et y prit un repas ; puis il repartit en toute hâte et, marchant jour et nuit, il ne s'arrêta qu'arrivé à Zürich. Il dit à René : « Monseigneur, tout battant viens de Nancey. Toute la seigneurie et tous les habitans à vous se sont recommandez ; vers vous hastivement m'ont envoyé, vous priant pour l'amour de Dieu que briesvement secours leur donniez ; car je vous certifie qu'il y a desjà quinze jours que chair de bœuf, ne chair de mouton

n'ont mangié. Aultre chose ne mangent que chairs de chevaulx, chiens, chats, rats et rattes ; sans pain et vin sont. Se ne vous les secourez, il sera forcez qu'ils se rendront. » Le duc lui répondit : « Pied-de-Fer, mon amy, vous soyez le très bien venu. Sont-ils tous en bon poinct ? » Sur sa réponse affirmative, René lui apprit que chaque jour, des contingents suisses venaient se grouper autour de Zürich. Il ajouta : « Mon amy, se Dieu me donne la puissance de recovrer mon pays, de ce bon service que me faictes, ne l'oblieray. Tu veois que les Suisses secours me veullent donner, mais ils ne sont pas encore tous amassez. Au plus tost qu'ensemble seront, je les feray marchier, pour mener devant Nancy. Je crois, à l'ayde de Dieu, que des Bourgongnons serez vangiez. » Il lui donna dix florins et reprit : « Pied-de-Fer, mon bel amy, dedans Nancey il te faut ritorner et à tous me recommander. Se leur dict que dedans ce Noël je les iray secourir. » Le messager reprit en toute diligence le chemin de la Lorraine, et il ne s'arrêta pour dormir qu'à Rosières ; mais il y apprit qu'une telle surveillance était exercée aux approches du camp ennemi qu'il n'osa tenter de le franchir à nouveau. Il résolut d'attendre à Rosières l'arrivée des Suisses.

Les Nancéiens étaient dans une vive inquiétude en ne le voyant pas revenir. Cependant, ils ne parlaient point de se rendre. Seul un officier,

simple aventurier, il est vrai, le capitaine Fortune, eut la lâcheté de ne plus vouloir endurer les privations que supportaient sans se plaindre les soldats et les habitants. Un matin, tandis que nul ne se défiait de lui, il monta sur le rempart, auprès de la porte Saint-Nicolas, et, faisant semblant de regarder dans le fossé, il y laissa tomber son chapeau. Quelques militaires de garde voulaient aller l'y reprendre. Il les en empêcha et leur dit : « Moy-mesme iray le querir. » Il descendit, prit sa coiffure et sortit du fossé en criant : « Vive Bourgogne ! » il courut jusqu'à une tranchée, où il demanda aussitôt à parler au duc Charles. Il fut conduit par quatre gentilshommes dans la tente de bois et dit au Téméraire : « Très hault et puissant prince, tout mainctenant de Nancey suis sailly, moy qu'estoit capitaine de trente compaignons. J'ai congneu vostre majesté, me suis venu rendre à vous, pour l'advenir estre vostre leal serviteur. Mon très redoubtez seigneur, des novelles et secrets de la ville tout vous diray, ou accourchié (écorché) veulx estre tost vif, se dedans Noël tous ne viennent à vostre mercy ; ils ne peuvent aultrement. Il y a jà trois semaines qu'ils n'ont quasy que mangier : ils ne mangent que chair de chevaulx, chiens, chats et rats. Ils n'ont plus poldre pour tirer. La plupart d'entre eulx sont tous desliberez à heure de nuict d'ouvrir une porte et de tous s'en allir. Monseigneur,

croyez de vray qu'en ces dangiers m'en suis eschappez. » Il exagérait dans ce tableau la noirceur de la situation des assiégés et leur attribuait sa propre lâcheté pour flatter l'orgueil du Téméraire. Ce dernier fut charmé des nouvelles qu'il lui donnait et de ses protestations : « Capitaine, lui dit-il, vous soyez le très bien venu : auprès de moy demeurerez. Sy tost que la ville auray, je vous promets des biens vous feray. » La défection du capitaine fut, chose étrange, considérée par les Nancéiens comme un heureux présage et ils firent à ce sujet le calembourg suivant : « Nous avions male (mauvaise) Fortune ; au duc de Bourgongne est ritornée. A l'ayde de Dieu nos fortunes seront heureuses et toutes bonnes adventures viendront à nostre maistre le bon duc René (1) ! »

Cependant leur anxiété allait croissant. N'ayant pas reçu les nouvelles que devait leur apporter Pied-de-Fer, ils ignoraient que les Suisses organisaient, en ce moment même, une expédition pour les secourir. Las d'attendre, ils acceptèrent avec empressement l'offre que leur fit un drapier de Mirecourt, nommé Thierry, de leur rapporter, dans huit jours, des renseignements sur les projets de René II et des Cantons. Comme Pied-de-Fer, il ne reçut que des instructions ver-

(1) *Chronique*, col. 97-98.

bales, de peur qu'une missive dont il eût été chargée ne vînt à tomber entre les mains de l'ennemi. Le Conseil de défense lui remit en outre six florins et il sortit de la ville à minuit, sans être inquiété par les Bourguignons. Il ne s'arrêta qu'à Rosières, y mangea, en repartit aussitôt après son repas, et, marchant sans cesse, il parvint à Zürich en cinq jours. Mis immédiatement en présence de René, il lui exposa la situation critique de Nancy et lui fit connaître la disparition de Pied-de-Fer. Le duc le conduisit aussitôt jusqu'au camp suisse, déjà considérable, en lui donnant l'assurance qu'il secourrait sa capitale, dès que tous ses alliés seraient venus au rendez-vous : « J'ay espérance, ajouta-t-il, à l'ayde de Dieu, de lui donner secours dedans ce Noel..... Tenez, voilà dix florins pour vous ritorner. A tous me recommandez et leur dictes de tenir. » Il lui promit aussi de faire sa fortune (1).

Thierry, sans prendre le temps de se reposer, retourne en Lorraine et, ne s'arrêtant que pour manger, arrive en quatre jours à Saint-Nicolas. Il entre chez un de ses amis, lui demande un « rouchet (2) », une serpe et un vieux chapeau. Ainsi déguisé, il se rend au bois de Saulrupt, sur

(1) *Chronique*, col. 98, 99.

(2) Vêtement que les paysans mettaient pour travailler. C'était une sorte de blouse ou vareuse, qu'une ceinture appliquait au besoin contre la taille.

le chemin de Nancy. Il y coupe un fagot, et, le chargeant sur son dos, marche droit à l'hôpital Saint-Julien, à travers le faubourg Saint-Nicolas, construit à l'est de la capitale. Des soldats ennemis qu'il rencontre lui demandent d'acheter son fagot. Il leur répond : « Je le voudrais bien, mais elle est asseurée. Jà il y a quatre jours que ung de Lassus (Laxou) l'a asseurée. » On le laisse passer sans défiance. Un peu plus loin que l'hôpital, il s'arrête, dépose son fardeau, fait semblant de se reposer, tout en scrutant les alentours du regard, et, ne voyant personne qui le surveille, il descend précipitamment dans le fossé voisin, en criant : « Vive Lorraine ! » Le pont-levis de la porte Saint-Nicolas est aussitôt abaissé et il pénètre dans la place, tandis que les Nancéiens tirent pour le protéger force coups de canon et de couleuvrines sur les tranchées. On accueille avec transport le courageux messager qui, avant de faire connaître le résultat de sa mission, veut aller à Saint-Georges rendre grâce « de ce que des Bourgongnons eschappé avoit. » Quand il a terminé ses prières, il est mené auprès du gouverneur, qui le reçoit entouré de tous les capitaines. « Créez de vray, leur dit-il ; j'ay veu les de quoy les Suisses grande armée font assembler. J'en ay veu plus de dix milz, je vous le certifie. Le duc m'a dict et promis, que je vous dise, que au plus tard dans huict jours toute l'armée ensemble sera

et à toute diligeance vous viendront secourir, et si Dieu luy donne la victoire, des bons services vous aura toujours en mémoire (1). »

Les paroles de Thierry rendirent espoir et courage aux assiégés. Ils se défendirent avec plus d'ardeur que jamais. Par malheur, ils manquaient de munitions. Les dernières charges de poudre avaient été tirées pour assurer l'entrée de Thierry dans la ville. Le Conseil de guerre se demandait avec inquiétude s'il serait possible de combattre désormais l'artillerie ennemie et de la mettre hors d'état d'ouvrir une brèche. A ce moment, maître Michel Gloris, gouverneur de l'artillerie, apprit à ses collègues du Conseil que deux tonneaux de poudre avaient été cachés lors de l'occupation de Nancy par les Bourguignons. Un bombardier du nom de Pierre vint à cette nouvelle proposer aux officiers de déloger une batterie que les assiégeants avaient placée en face de la Craffe pour en briser la porte. Il fut laissé libre d'agir à sa guise. Faisant hisser une grosse bombarde sur le haut de la porte elle-même, il l'affute, la charge jusqu'à la gueule et la braque soigneusement dans la direction des pièces ennemies, puis il y met la mèche. Quand la fumée se dissipe, on voit les madriers du « mantel » bourguignon épar-

(1) *Chronique*, col. 99. — V. le *dialogue* de Lud et Chrétien. — V. aussi Commines, l. V, ch. VIII, premier alinéa in fine).

pillés sur le sol et les artilleurs gisant auprès, morts ou blessés.

« Le duc de Bourgogne quand les novelles ouyt, à peu qu'il ne feut hors du sens. Dict : « Par Saint George des novelles ons ouys de ce garnement qui est entrez dedans ; mais, premier (avant) qu'il seoit quatre jours, je les auray et tous mourir les feray. » Il fit reconstruire pendant la nuit la batterie d'attaque et dès le lendemain matin, elle ouvrit de nouveau le feu. Maître Pierre s'empressa de charger sa bombarde, « moult bien sa visée prit, le feu fit bouter. Le coup fut si cruel que l'emportit le mantel et mains y eut des tuez. Quand le duc Charles ouyt ce, il fut moult corroucié. Dict : « Saint Georges, on m'avoit dict que plus de poldre n'avoient, mais on m'a abusé. Quoy qu'il darge, je les auray (1). »

Quelle que fût la vaillance des défenseurs de Nancy, leur situation devenait extrêmement précaire. Ils résolurent, cependant, de tenir encore huit jours. Bien leur en prit ; René était en ce moment à Bâle avec l'armée suisse au complet. Il chargea l'auteur anonyme de la *Chronique de Lorraine* de se rendre dans ce pays, pour y ordonner aux garnisons de prendre les armes et de se réunir toutes, le 4 janvier, entre Saint-Nicolas et Varangéville (2). Le messager se hâta de partir,

(1) *Chronique*, col. 100.
(2) Bourg, à 1 kilom. de Saint-Nicolas.

gagna d'abord Bruyères et transmit l'ordre à Harnexaire, qui « bien joyeulx feut, » et « ne faillit mye que à cheval ne à pied, avec plus de cinq cens, portant la croix double, bien deslibérez de vivre ou mourir pour le bon prince René ». L'envoyé ducal se dirigea ensuite sur Epinal, où il trouva Jean d'Haussonville, Vautrin Wisse, Adam Sorne, le sire de Hardemont. « Tous feurent très joyeulx... Ils estoient environ cinq cens. » qui firent immédiatement leurs préparatifs. Le mandataire de René alla d'Epinal à Mirecourt, puis à Vaudémont, enfin à Gondreville. Partout, il fut accueilli avec enthousiasme. Partout les capitaines lorrains réunirent en hâte des approvisionnements, en vue de la campagne qui allait commencer, et se préparèrent avec entrain à jouer une partie décisive. Puis ils se mirent en marche dans les premiers jours de janvier. Le duc de Bourgogne, averti de l'approche de ses adversaires, envoya trois cents lances (1) reconnaître leurs forces et incendier la ville de Saint-Nicolas, afin de les priver de leur centre d'approvisionnements. Les avant-coureurs bourguignons se heurtèrent dans la grande rue de cette cité

(1) La « lance » comprenant cinq combattants au moins, souvent sept et plus (homme d'arme, écuyer, piquier, couleuvrinier, hallebardier, parfois deux archers, un page et des coustillers), c'était une petite armée de 1500 à 3000 hommes qu'il dirigeait contre Saint-Nicolas.

contre les troupes lorraines, qui « à grands coups de lances et d'espées » les mirent en fuite. Poursuivis jusqu'au hameau de la Madeleine, ils durent se réfugier dans les bois, après avoir laissé quelques-uns d'entre eux sur le terrain. Les fuyards s'empressèrent d'informer Charles de leur échec.

CHAPITRE XIII

BATAILLE DE NANCY. — (*5 janvier 1477*)

§ 1. — Marche de René II

René II tint parole à ses sujets: parti le 25 décembre de Bâle, il arrivait le 4 janvier 1477 à Saint-Nicolas avec 10.000 Suisses. Toutes les garnisons de Lorraine se portèrent au-devant de lui. Elles comptaient 4.000 hommes, « tous bien en poinct ». De part et d'autre, on fut heureux de se trouver en présence d'alliés solides, bien armés et disciplinés. Il y eut entre les deux armées un échange de félicitations ou, du moins, de gestes admiratifs que permettait à peu près seuls la différence des langues. Les Suisses eurent l'occasion de satisfaire immédiatement leur haine contre les Bourguignons. Ils en découvrirent plusieurs qui se tenaient cachés dans des maisons de Saint-Nicolas. Ils les en arrachèrent et les égorgèrent en pleine rue, ou, les rassemblant par groupes de

cinq à six, les précipitèrent du haut du pont dans la Meurthe et les enfoncèrent dans l'eau « à grands colps de picques », « tant que noyez estoient. » L'un de ces malheureux s'était réfugié dans l'église. Ils violèrent le droit d'asile et lui coupèrent la tête, sur le seuil même de la basilique (1).

Pendant ce lugubre prologue du drame retentissant qui allait se jouer, les nouvelles contradictoires affluaient au camp bourguignon. Les unes faisaient connaître à Charles l'intervention des Suisses en faveur de son rival. Les autres évaluaient à quatre cents hommes au plus les partisans que René amenait avec lui et ne faisaient point mention de ses alliés. Le Téméraire, qui, malgré les rudes leçons de ses défaites, avait toute sa présomptueuse confiance de jadis, croyait ces derniers renseignements exacts. Au témoignage de la *Chronique de Lorraine* (2) il tint même à son Conseil ce surprenant discours : « Messieurs, il n'est à pas croire (les mauvaises nouvelles), car mon Liegeault (3), selon les remontrances que aux Suisses a faictes, et selon ce qu'il

(1) *Chronique de Lorraine*, col. 101, 102 ; — Jean de Troyes, *op. cit.*, 1477.

(2) *Chronique*, col. 102, 103. — V. aussi Commines, l. V, ch. VIII, au sujet du conseil de guerre.

(3) Le légat dont nous avons rapporté les négociations auprès des Suisses.

m'a rapportez, tous luy ont promis que contre moy plus guerre ne me feront, et pour l'advenir mes amys vuellent estre. Mais bien peut estre que l'enfant (René II) a mandez gens de ses garnisons d'alentour Espinal et Remiremont, avec aulcunes de bonnes villes de Basle, Celestat, Tanne et Colombier (1) luy ont fourny de quelques adventuriers pour l'accompaignier, et comme ung jeune fol voldra entreprendre de moy venir assaillir ; mais par Sainct-George, se il le faict, il fera une grande folie. » Tel n'était pas l'avis de ses officiers et conseillers. Ils l'engageaient vivement à lever le siège et à se retirer dans le Luxembourg. Ils prévoyaient que René ne pourrait conserver ses alliés pendant longtemps en Lorraine, car il manquerait bientôt de l'argent nécessaire à leur entretien. Alors, disaient-ils, « en Flandre, en Brabant, en Henaut et par tous vos pays, une armée dessus mettrez à ceste Pasques ; en Lorraine ritornerez Le pays est povre : incontinant l'aurez. » Ils lui remontraient, en outre, l'imprudence de livrer bataille à des ennemis dont on ignorait le nombre, mais dont on avait éprouvé la valeur. Ils le suppliaient de ne point jouer dans une seule partie, aussi incertaine, ses soldats, ses Etats, sa propre vie. Vous n'avez qu'une fille, ajoutaient-ils ; si vous mourriez, « le roy

(1) Probablement Colmar.

de France tous ses pays luy osteroit. Quy la voldroit deffendre ? » Le Téméraire les écouta, non sans impatience, et quand ils eurent terminé, il s'écria : « Par Sainct-George, jamais reprochiez ne me sera que devant ung enfant fuyr m'en doye ! » Puis il prit ses dispositions en prévision d'une lutte qui devenait imminente. Il confia la garde du blocus à quelques capitaines (1), en leur prescrivant une extrême vigilance et il résolut de se mettre à la tête du gros de ses forces, avec lequel il se porterait au-devant de l'ennemi. Toute la nuit, son armée fit d'incessants préparatifs. Le camp s'emplissait du cliquetis des armes et du hennissement des chevaux. Les soldats n'étaient pas plus rassurés que leurs chefs sur l'issue de la lutte. Un murmure confus s'éleva bientôt de leurs tentes. Les Nancéiens, l'entendant, crièrent du haut du rempart : « Messieurs, comment, qu'avez-vous ? Nous vollez-vous abandonner ou tremblez-vous ? Avez-vous poinct les fiebvres ? Je croyons certainement que bien tost aurez les medicins que bien vous gariront ! » Sans se soucier de ces ironies peu dangereuses, Charles dirigea ses principales troupes sur Saint-

(1) La *Chronique* nous apprend (col. 403) que Hutin de Toulois eut la surveillance des retranchements faisant face au rempart Nord de la ville ; que Jean Milton était chargé d'observer le côté Sud ; enfin que les baillis de Hainaut et de Brabant devaient contenir les assiégés à l'Ouest et à l'Est.

des offenses faites à son orgueil italien par l'imprudent duc de Bourgogne. Au lieu de rester à son poste, il fit remonter le ruisseau de Jarville aux 160 ou 180 hommes d'armes qu'il commandait. Contournant les bois, il parvint avec eux à Saint-Nicolas. Il offrit à René II soit d'assassiner Charles pendant la bataille, soit de lui couper la retraite au pont de Bouxières (1). Pour prix de sa trahison et de son crime, il demandait la seigneurie de Commercy. Le duc de Lorraine eut la pudeur, trop rare à cette époque, de ne point consentir au meurtre et n'accepta que l'autre proposition. Le traître se prépara sans retard à tenir son odieux engagement. Pour mieux en assurer l'exécution, il ne gagna pas Bouxières sans avoir chargé quelques-uns de ses mercenaires, laissés par lui dans l'armée bourguignonne, d'y jeter la panique en criant « sauve qui peut ! » aussitôt qu'un corps quelconque de cette armée fléchirait.

Les sires d'Angle et de Montfort, suivis de 120 cavaliers, allèrent aussi, un peu avant l'action, proposer leur défection et leur concours à René II.

(1) Ce pont, qui franchit la Meurthe au Nord-Ouest de Nancy, était à cette époque le seul construit sur la rivière aux environs de cette ville. Par lui, la principale route de Metz et du Luxembourg y passait alors. Sur la rive gauche, il n'y avait qu'un chemin à partir de ce pont.

Les capitaines suisses refusèrent de combattre auprès d'eux et les deux misérables durent s'éloigner de l'armée helvétique, même pendant la bataille (1).

Pendant que le Téméraire affrontait une lutte inégale sans s'y être mûrement preparé, son ennemi ne négligeait rien qui pût lui être de quelque secours. Une diversion des Nancéiens pouvait lui être précieuse : il eut soin d'informer sa capitale de sa présence à Saint-Nicolas. La nuit même où Charles ordonnait à ses troupes de se préparer à quitter leurs lignes d'investissement, René faisait allumer, au sommet des tours de l'église, des feux dont les assiégés comprirent sans peine la signification. Les défenseurs de Nancy organisèrent en toute hâte une sortie, et au matin, dès qu'ils virent l'armée du Téméraire s'éloigner de son camp, ils se précipitèrent par la poterne de la Cour sur les retranchements bourguignons, puis, malgré la résistance désespérée de leurs gardiens, ils incendièrent les tentes à l'aide de longs bâtons enduits de graisse, de poix et de soufre (2).

A peine avait-il reçu Campobasso, que René II décidait de marcher à la rencontre des Bourgui-

(1) V. Commines (l. V, ch. VIII, 3e al.) et Jean de Troyes (*op. cit.*, année 1477, p. 328, col. 2, de l'édition Buchon de 1838).

(2) *Chronique de Lorraine*, *loco cit.*

gnons. Il avait appris par ses éclaireurs l'approche de l'armée ennemie, dont il connaissait les positions. Il savait qu'elles n'étaient pas inexpugnables et ne voulut pas écouter l'avis de quelques-uns de ses capitaines qui, se fondant sur l'infériorité numérique des adversaires, lui conseillaient de lasser la patience de Charles et d'attendre son attaque dans la plaine, où il serait aisé d'envelopper ses troupes. Le 5 janvier 1477, au point du jour, il fit chanter dans la vieille basilique de Saint-Nicolas une messe solennelle, qu'il entendit avec tous ses officiers et tous les capitaines suisses. Pour les soldats, que l'église ne pouvait contenir tous, des autels furent dressés au milieu des rues. Après la cérémonie, on servit une soupe, que les militaires avaient à cette époque l'excellente coutume de manger chaque matin. Elle fut arrosée, ce jour-là, de vins que les habitants prodiguèrent aux libérateurs du pays. Sans perdre de temps et coupant court aux libations dont il redoutait l'énergie pour ses hommes, René fit battre et sonner le rassemblement. Monté sur son coursier de Morat, une jument grise nommée *la dame*, il brandit sa bannière sur laquelle était brodée l'Annonciation, la confia au sire Baude de Taisy et se mit au centre de l'armée. 800 nobles lui faisaient escorte. Ils étaient précédés des couleuvriniers et des piquiers. Derrière eux, formant l'arrière-garde, venaient les hallebardiers. Quinze canons

étaient répartis entre les premiers rangs et le centre.

Lorsque l'avant-garde parvint à Laneuveville, elle découvrit en haut du clocher un des guetteurs bourguignons qui s'y était attardé. On le jeta d'une fenêtre dans le cimetière qui entourait l'église. Ses compagnons n'eurent pas non plus le temps d'échapper aux cavaliers lorrains. Nous avons vu quel fut leur sort.

Au sortir du village, René assembla son état-major et chargea Vautrin Wisse, qui savait l'allemand et connaissait parfaitement les environs, d'exposer son plan de bataille aux officiers suisses mandés devant lui. Il le fit en ces termes (1): « Messiers, il est de nécessitey de sçavoir par quel moyen nous vollons deslivrer ceste bataille à duc de Bourgoigne, car il a sur ce chemin tot son cas asseuré et tote son artyllerie y est affectée. Il s'asseure (se persuade) que droict à luy nostre bataille nous vollons présenter: quand ainsy le feriez, son artyllerie grand dommaige nous feroict..... Vécy comme fare nous debvons: nous ordonnerons à C. de nos adventuriers et des mieux montez qu'ils les escarmoucheront tot à long de ces preys et les entretameront (occuperont) jus-

(1) *Chronique, loco cit.* — V., au sujet du lieu où se tint ce conseil de guerre, l'intéressant travail de M. Jules Renauld, *les Ermitages de Messein et de Laneuveville* (Nancy, Husson et Wiéner, 1882).

ques ad ce que de nous des novelles oyront. D'altre part a quant on de ce boys, paiges, femmes, charetiers, tous ensemble seront, lesquels pouc à pouc se monstreront. Li duc de Bourgoigne et tot son ost leur semblera que à cest endroict les irons assaillir; ains icy par derrier es bois je vos conduiray droict à la Malgrange. Tous irons et tous à la coverte, sur leur arrière-garde frapperons. Je suis asseuré que les emporterons, ils ne s'en donnent my en garde : tout surprins seront. »

Ce plan ingénieux du capitaine lorrain fut adopté par les Suisses comme par le duc René. On le mit sans tarder à exécution. Une centaine d'hommes déterminés et bien montés, suivis des femmes, des valets et des bagages, furent laissés au pied de la côte de Montaigu (1) dont le gros de l'armée longea le flanc occidental pour traverser le ruisseau d'Heillecourt sur le pont du chemin réunissant ce village à la route. Des fantassins trop pressés voulurent suivre les cavaliers qui, pour ne pas encombrer ce ponceau, avaient ordre de traverser le torrent couvert de glaçons mobiles : « les piétons à peine le purent-ils passer ; tous les plus mal chaussiez par-dessus pui-

(1) A 1200 ou 1500 mètres du ruisseau de Jarville. Entre ce cours d'eau et la côte, coule un autre ruisseau, dit d'Heillecourt, qui, après avoir arrosé le village de ce nom, se jette dans la Meurthe au pied de Montaigu. Les femmes et les bagages étaient donc protégés par le terrain.

serent tous plain leurs solliers. » De là, on gagna la Malgrange (1) que le bois de Jarville séparait seul de l'ennemi. On fit halte. Il était alors neuf heures du matin. La neige tombait abondamment. Un prêtre allemand revêtit son aube, son étole et sa chasuble, monta sur une éminence, puis, montrant aux soldats un saint-ciboire, il leur adressa de chaleureuses exhortations et les bénit. Les troupes, à genoux, traçaient des croix dans la neige et les baisaient pieusement. Elles se relevèrent pleines d'enthousiasme. René, les haranguant à son tour, accrut encore leur ardeur. Il la mit à profit pour assigner leurs postes aux chefs dont il appréhendait les rivalités. Pour ne blesser aucune susceptibilité, il décida que les bannières seraient massées au centre de l'armée (2).

L'ordre d'attaque fut ainsi réglé : 400 cavaliers formèrent une avant-garde sous la conduite des capitaines Doriole et Manne. Venaient ensuite les Suisses, les Alsaciens et Allemands auxiliaires, tous commandés par Guillaume Heurter de Strasbourg, l'un des combattants de Morat. La *Chronique* rapporte qu'ils se composaient de 4.000 couleuvriniers et 4.000 piquiers. Ils étaient suivis de 1600 cavaliers dirigés par Oswald de Thiers-

(1) C'était une ferme, auprès de laquelle on construisit plus tard un château, qui servit de résidence d'été au duc de Lorraine.
(2) *Chronique, loco cit.*

tein, maréchal de Lorraine. Dans l'avant-garde avaient pris place l'illustre Malhortie et Bassompierre, de l'Etang, le bâtard de Vaudémont, également réputés pour leur bravoure. Ce corps était précédé du guidon ducal, portant un bras armé qui sortait d'un nuage et tenait une épée. Audessus, la devise : « Une pour toutes. » Le centre de la colonne était placé sous les ordres directs de René, marchant en tête de 800 cavaliers et suivi de 4.000 fantassins lorrains et alsaciens, puis de la cavalerie alsacienne du sire de Ribeaupierre. Ce corps de bataille protégeait, nous l'avons vu, tous les étendards de l'armée au milieu desquels flottaient la bannière, la cornette et le pennon ducaux. L'arrière-garde comptait 3.000 hallebardiers suisses. L'artillerie accompagnait le premier corps et le centre. Elle ne devait pas être utilisée dans l'attaque, forcément brusque, puisqu'elle était inopinée. Les pièces de cette époque étaient montées sur des affûts lourds et peu mobiles, dont on enterrait la crosse ou les roues avant de tirer, la vis de pointage n'étant pas inventée. Elles ne pouvaient donc servir qu'à un tir lent et continu, à la défense d'une position ou à son siège régulier (1).

(1) V. de Lacombe, *op. cit.*, *passim* : — *Chronique de Lorraine* ; — A. Roland, etc.

§ 2. — La Bataille

Dès que chacun fut à son poste et à son rang, le duc de Lorraine donna l'ordre du départ. La neige cessa de tomber juste à ce moment, et ce fut un nouvel encouragement pour l'armée, surtout pour les couleuvriniers, dont les mèches n'eussent pas régulièrement fonctionné par l'humidité. On franchit le bois de la Malgrange à l'endroit où il était le moins épais, on passa facilement le ruisseau de Jarville, puis on pénétra dans le bois de Saurupt par une « charrière » ou chemin d'exploitation, qui le traversait parallèlement à un petit cours d'eau, nommé le ruisseau de la Madeleine, et débouchait sur le flanc droit des positions bourguignonnes. Les cavaliers français et lorrains de l'avant-garde firent irruption entre 10 et 11 heures du matin sur ceux du capitaine de La Rivière. Ces derniers les reçurent sans broncher, au cri de *Vive Bourgogne!* et les repoussèrent jusqu'au bois, leur tuant quelques hommes. Les Bourguignons ne croyaient qu'à une diversion sans importance, quand retentirent par trois fois dans la forêt le taureau d'Uri et la vache d'Unterwalden, ces terribles cornes dont les mugissements leur rappelaient Granson et Morat. Ils en furent terrifiés. Avant qu'ils eussent pu se remettre et faire front, les couleuvriniers suisses, les prenant à revers, ouvrirent contre eux un feu nourri. La

Chronique de Lorraine compare le bruit de cette fusillade au son des orgues les plus retentissantes. Les chevaux de la cavalerie bourguignonne, épouvantés de ces incessantes détonations, refusaient d'avancer. La Rivière et ses hommes ne purent donc plus être d'aucun secours au Téméraire. Les 4.000 piquiers suisses, accourant sur le champ de bataille, se déployaient derrière les couleuvriniers. Manœuvrant comme à Granson, comme à Morat, ils se précipitèrent par les intervalles ménagés entre les compagnies de couleuvriniers, sur les hommes d'armes du grand-bailli de Flandres qui formaient l'aile droite de l'ennemi. Rien ne put résister à leur élan : hommes et chevaux étaient transpercés d'outre en outre par les piques, longues de dix-huit pieds. Privés de presque tout moyen de défense, les soldats de Josse de Lalain tenaient avec une fermeté héroïque. Ils ne s'enfuirent que devant les 1600 cavaliers du maréchal de Lorraine. Mais leur défaite se changea en déroute, les cris de *sauve qui peut!* poussés par les gens de Campobasso, ayant jeté un désordre complet dans leurs rangs. Les uns se réfugièrent dans les bois, d'autres se répandirent dans la plaine, et rentrèrent dans le camp sous les murs de Nancy, non sans avoir essuyé de nouvelles décharges des couleuvrines et sans avoir laissé nombre des leurs dans la neige qui couvrait les prés.

Dès les premiers coups de feu, Charles en avait demandé la cause à son entourage. « Ce sont les Suisses, lui répondit-on : n'oïssez-vous poinct le son des trompes de Morat et de Granson ? » A cette nouvelle, sa témérité fit place aux plus vives préoccupations (1). Sans hésiter et donnant une fois de plus la preuve d'un esprit de décision, que ne savait utiliser son faible jugement, il fit opérer à ses 2.000 fantassins une volte-face qui les tourna contre l'ennemi. Il n'était plus temps de secourir l'aile droite, et le centre dut songer à sa propre défense. René II l'attaquait en personne avec ses 800 chevaliers lorrains, ses 4.000 fantassins et la cavalerie alsacienne. Pour lutter contre des troupes supérieures en nombre à celles dont il disposait encore, le duc de Bourgogne ordonna de déplacer les batteries qui coupaient inutilement la route de Saint-Nicolas. Elles ne purent intervenir à temps. Leurs canonniers n'eurent pas le loisir de les pointer de haut en bas, en enterrant les roues, et les volées qu'ils tirèrent ne purent balayer la pente occidentale du plateau, par laquelle les Lorrains attaquaient le centre bourguignon. Les assaillants montaient, d'ail-

(1) Peut-être son inquiétude avait-elle pris naissance, le matin même, d'un incident sans importance, que ses idées superstitieuses lui firent considérer comme un mauvais présage. Comme il mettait son casque, le lion d'or, lui servant de cimier, était tombé : « *Hoc est signum Dei !* » s'écria-t-il.

leurs, par des chemins creux bordés de haies, qui dissimulaient leurs mouvements. L'artillerie ne fut de quelque utilité que pour combattre les cavaliers chargeant sur le plateau même, après la défaite de l'aile droite. Là furent tués un noble allemand et un gentilhomme lorrain, André de Boulach.

L'aile gauche des Bourguignons, devenue leur flanc droit, était aux prises avec les Alsaciens et les Suisses de Guillaume Heurter et avec la cavalerie lorraine d'Oswald de Thierstein. Vainqueurs de La Rivière et de Josse de Lalain, ils avaient passé derrière les chevaliers et les fantassins de René pour se jeter au Nord sur les Italiens de Galeotto. Ce condottiere, n'imitant point le triste exemple de son compagnon Campobasso, soutint leur choc avec vigueur et les repoussa. Il est impossible de savoir par les anciens auteurs quelles furent, à partir de ce moment, les attitudes respectives des deux armées : les récits des contemporains se contredisent, comme il arrive généralement des descriptions de batailles, dès que le corps-à-corps y apporte une confusion inextricable. Il paraît toutefois en résulter que l'arrière-garde suisse, composée de 3,000 hallebardiers, troupe fraîche qui n'avait pas eu à donner, décida de la victoire par son irruption sur le champ de bataille, soit qu'elle vînt appuyer Guillaume Heurter, soit que, tournant à droite vers l'Est, elle prît

à revers les Bourguignons. Ce qui est certain, c'est que la vaillante phalange de Galeotto, à laquelle la cavalerie n'avait pu faire brèche, fut entamée par l'infanterie, grâce apparemment aux piques et aux hallebardes suisses. Une nouvelle charge des cavaliers de Thierstein enfonça les Italiens. Leur capitaine, les voyant écrasés par le nombre et la valeur de leurs adversaires, courut au gué de Tomblaine, le traversa sur la glace et gagna Metz de toute la vitesse de son cheval. Ceux de ses soldats qui n'avaient pas été tués dans le combat le suivirent comme ils purent. Plusieurs se noyèrent, leur poids ayant rompu la glace. Les autres, parvenus sur la rive droite de la Meurthe, s'échappèrent dans toutes les directions (1).

Les ailes détruites, les assaillants se rabattirent de toute part sur le centre bourguignon. Charles, monté sur un vigoureux cheval noir, qu'il appelait *Moreau*, courait infatigable aux endroits les plus menacés. « Jamais il n'avait déployé plus de bouillante ardeur et d'intrépidité qu'il n'en fit éclater dans ce moment critique, où sa fortune et sa renommée se montraient en péril. Jamais lion déchaîné ne bondit sur ses ennemis plus violent et plus terrible. Une telle énergie rachète noble-

(1) V. Jean de Troyes, *op. cit.*, année 1477 ; — *Chronique de Lorraine, loco cit.* — Commines (l. V, ch. VIII) est beaucoup moins détaillé que ces deux auteurs dans son récit de la bataille.

ment les funestes erreurs du passé (1). » Malheureusement pour lui et pour la suprématie de la Bourgogne, il avait affaire à des ennemis aussi courageux, aussi forts et beaucoup plus nombreux que la poignée de braves dont il était entouré. La muraille vivante des hallebardiers et piquiers suisses, la cavalerie alsacienne, la noblesse française et lorraine l'enserraient dans un cercle impénétrable qui se rétrécissait de plus en plus. Voyant qu'il y étoufferait les débris de ses malheureuses troupes, le Téméraire chercha, du moins, à y faire une trouée, par laquelle passeraient ses hommes : il reçut à la tête un coup de hallebarde et serait tombé de cheval sans le secours du sire de la Cité qui, en le remettant en selle, reçut un coup de pique sous sa cuirasse. Il ne fallait plus songer à faire brèche au rempart mouvant.

Cette lutte inégale durait depuis une heure. Les Suisses fauchaient leurs adversaires à grands coups d'épées à deux mains ou de hallebardes, après les avoir enfoncés avec leurs piques. Ils avaient fait serment d'exterminer les anciens envahisseurs de leur pays et n'épargnaient pas même les chefs. Ayant promis solennellement de ne faire aucun prisonnier, ils n'écoutaient aucune supplication et achevaient les blessés. Fran-

(1) De Lacombe, *op. cit.*, p. 124.

çais, Lorrains et Alsaciens ne s'étaient pas liés par des engagements aussi cruels. Aussi sauvèrent-ils la vie à tous ceux de leurs adversaires qui rendaient les armes. Morts ou pris, les Bourguignons diminuaient effroyablement. Peu à peu Charles se vit presque seul disposé à se défendre encore. Il eut alors un accès de désespoir : « Mes biaux seigneurs, clama-t-il, aydez-moi à salver ma vie ! » « Mon sire, lui répondirent-ils, altre ayde ne povons faire que devant eulx enfuyr. » Le Grand-bâtard, le comte de Chimay, les sires de Bièvre, de Comtai, quelques autres qui, malgré leur intrépidité, n'étaient point tombés sur ce champ de carnage, lui firent escorte et, grâce à la confusion qu'amenait l'ivresse du combat, ils purent enfin traverser les rangs épais de leurs adversaires. Ceux-ci, ne trouvant plus personne à massacrer, se mirent à la poursuite des fuyards dans toutes les directions. De leur côté les défenseurs de Nancy, apercevant les Bourguignons qui fuyaient en tous sens, se précipitèrent sur les troupes laissées par Charles autour de la ville. Prises de peur à la vue des fuyards qui accouraient vers le camp, ces troupes coururent elles-mêmes du côté de Bouxières, espérant y passer la Meurthe. Mais Campobasso en avait barricadé le pont avec des chariots. Il s'empara de tous les officiers qui lui demandaient à franchir ses lignes et les envoya sans retard dans sa ville de Com-

mercy (1) pour en tirer rançon. Les malheureux soldats s'entassaient sur la chaussée, sans qu'il daignât écouter leurs prières. Les Suisses ne tardèrent pas à les rejoindre et en massacrèrent plus de six cents. Pour échapper à cette boucherie, de nombreux fugitifs s'engagèrent sur la rivière gelée ; mais la glace se rompit de toute part et ceux qui ne se noyèrent pas immédiatement furent jetés à l'eau par leurs implacables ennemis, dont les piques enfonçaient les glaçons (2).

Vers 5 heures, le duc de Lorraine et sa noblesse parvinrent à Bouxières où ils plantèrent leurs tentes. René s'informa du sort de Charles. L'auteur anonyme de la *Chronique de Lorraine* lui rapporta qu'un prisonnier avait vu tomber le duc de Bourgogne près l'étang Saint-Jean. Ce prisonnier ne put être interrogé : il venait d'être égorgé par des soudards allemands. René n'avait pas le temps de vérifier l'exactitude de son récit. On l'attendait impatiemment à Nancy. Il y fit son entrée le soir même par la porte de la Craffe, à la lueur des torches, au son de toutes les cloches et au milieu des acclamations de sa capitale, dont tous les habitants étaient accourus sur son passage. Suivant l'usage, un *Te Deum* fut chanté à la collégiale Saint-Georges. Comme le duc entrait

(1) V. au sujet du gouvernement de Commercy par Campobasso, Dumont, *Histoire de Commercy* (notamment p. 344).
(2) *Chronique de Lorraine* et Jean de Troyes.

au palais (1), il vit dans la cour une pyramide élevée avec les têtes des chevaux, des ânes, des chiens, des chats et des rats qui avaient servi de nourriture aux Nancéiens. Il en fut profondément ému, et sa reconnaissance envers ses fidèles sujets s'exhala en un cri d'enthousiasme (2).

La tente de Charles contenait encore quantité d'armes et d'objets d'art. Ils furent donnés par son heureux rival aux Suisses (3) et aux Alsaciens. Nous avons vu que les tapisseries, d'une longueur de plus de 24 mètres, furent conservées par le duc de Lorraine. Elles représentent en personnages de stature humaine la victoire de la sobriété sur l'intempérance. Le Téméraire, dont le sang portugais était si vif, ne buvait que de l'eau de rose ou d'autres boissons non fermentées et proscrivait de sa table alcool et liqueurs. Les Nancéiens ne furent pas oubliés par leur prince, qui devait tant à leur défense héroïque. Il leur fit distribuer des vivres de toute nature et notam-

(1) Il ne put y coucher, la charpente en ayant été en partie arrachée pour servir de bois de chauffage aux assiégés. Il se logea dans la maison du prévôt Arnould.

(2) Une charte par laquelle René II conféra, le 13 juin 1484, à Nancy, des privilèges exceptionnels, renferme le passage suivant : « Tos vivres commencirent à faillir et force fust auxdicts nobles borgeois de mangir chair de chival, de chats, de rats et altres telles choses pour le soltenement de leurs corps. »

(3) Une cotte de mailles du Téméraire, attribuée à Bâle, se voit encore au musée de cette ville.

ment du pain blanc, dont ils étaient privés depuis deux mois. Eux-mêmes tirèrent de leurs caves les plus vieux vins, qu'ils burent toute la nuit et firent boire à l'armée libératrice, largement hébergée dans leurs maisons. Non contents de « tirer les rois » (on était dans la nuit du 5 au 6 janvier) dans leurs logis, nombre d'entre eux allumèrent au milieu des rues d'immenses feux de joie et dansèrent éperdûment autour. Ceux qui savaient rimailler composèrent des chants de triomphe, que tous répétèrent en chœur.

Pendant ce temps, les fuyards étaient pourchassés de tous côtés. Les paysans secondaient les soldats dans cette impitoyable poursuite. Ils tuaient les fugitifs qu'ils rencontraient, traquaient dans les bois ceux qui s'y réfugiaient, ne faisaient grâce à aucun (1). Cet acharnement prouve combien l'occupation bourguignonne avait été peu populaire. Il démontre l'existence d'un patriotisme local très vigoureux chez les campagnards, aussi bien que dans la population des villes.

Vers trois heures du matin, le 6 janvier, une troupe de Bourguignons échappée au massacre parvint enfin à Metz. « Ils se vinrent à lancier tous dedans les fossez... et estoit le lieu tout plein

(1) « Et à quatre lieues environ on ne trouvait que gens morts par les champs et chemins (Jean de Troyes, p. 329, col. 2, 2e al. de l'édition Buchon).

de neige... Ils estoient si esperduz qu'il leur sembloit tousjours que l'on les chassoit, et aussy ils avoient les membres si percluz de froidure qu'ilz n'eussent eu quelque puissance pour se deffendre. Iceulx prioient... au nom de la saincte passion de Dieu, que les laissast entrer dedans, et crioient tellement que c'estoit pitié de les oyr. Quand ce vint à ovrir les portes, cuydant desjay estre dedans la citez, se vinrent à lancier par si grande impettuositez entre la barrière et la première porte qu'ilz se faisoient l'ung l'altre quasy cheoir dedans les fossez » (1). Il en périt à Metz plus de cent cinquante, soit de leurs blessures, soit de fatigue, de froid et de maladie, en dépit des soins qui leur furent prodigués par les habitants, demeurés fidèles à la cause bourguignonne.

Le 6 janvier, les Alsaciens et les Suisses quittèrent Nancy après avoir fraternisé une dernière fois avec les Lorrains. Le duc et la noblesse tinrent à les reconduire et ne se séparèrent d'eux qu'à Lunéville, où ils leur exprimèrent une dernière fois leur profonde gratitude. « Mon sire, dirent à René Heurter et les capitaines suisses, si le duc de Bourgongne s'est eschappez et qu'il recommence la guerre, mandez-nous. — S'il a asseurez son salut, répondit il, presparons nos à rinoveller la lutte, l'estez prochain. — Alors, nos

(1) *Chronique de Metz*, p. 424-425.

accorrons vers vos, séez sûr (1) ». Cette généreuse promesse devait être inutile (2).

Le duc revint à Nancy en traversant le champ de bataille. Il était fort désireux de connaître le sort de son ennemi. Comme ses alliés, il craignait que, vivant, Charles ne se tînt pas pour battu et ne revînt tôt ou tard attaquer la Lorraine. Cependant il avait la générosité de ne pas espérer sa mort : « Il eust mieux aymez, dit la *Chronique*, que le duc de Bourgoigne en ses pays fust demourez et que jamais la guerre n'eust contre luy recommencez. » Certains ayant prétendu que le récit du prisonnier bourguignon était erroné, que le Téméraire n'avait pas été tué, mais s'était réfugié à Metz, René avait expédié en toute hâte des messagers aux échevins de cette ville, pour les prier de le renseigner à ce sujet (3). Au moment où les chevaliers lorrains quittaient leurs braves alliés et revenaient à Nancy, les courriers y rentraient de leur côté apportant une réponse de la municipalité messine. N'y trouvant pas le

(1) *Chronique de Lorraine.*

(2) René avait ramené de Suisse l'ours bernois qui le suivait partout. Depuis lors tous les ducs de Lorraine entretinrent un ours brun en souvenir de leurs alliés de Berne et, par extension, des autres cantons helvétiques. — V. dans Lionnois (t. I, p. 440) et dans Ravold (*op. cit.*, l. II, p. 641) une touchante anecdote sur la bonté d'un de ces plantigrades.

(3) V. dans Jean de Troyes (p. 329 et 333, de l'éd. Buchon) un récit quelque peu différent du message envoyé à Metz.

duc, ils allèrent à sa rencontre et le rejoignirent sur la route de Saint-Nicolas. Les lettres dont ils étaient porteurs faisaient connaître que le comte de Romont et plusieurs autres seigneurs de l'entourage du duc de Bourgogne, seuls parvenus à Metz, n'avaient pas revu leur prince depuis la bataille. René prescrivit, en conséquence, de minutieuses recherches en vue de découvrir son adversaire mort ou vif. Lui-même, avec l'aide de sa noblesse, explora, mais en vain, les prairies qui s'étendaient entre le ruisseau de la Madeleine et le faubourg Saint-Thiébaut. Il était rentré fort soucieux chez son hôte, le prévôt Arnould, lorsqu'au milieu de la nuit, Campobasso lui amena un jeune page du Téméraire, Italien de la famille des Colonna, qui avait accompagné son maître dans sa fuite. Ce jeune homme raconta qu'échappés aux épées et aux hallebardes suisses, Charles et son escorte avaient couru bride abattue vers la Commanderie de Saint-Jean, dans l'espoir d'y trouver le secours des gardiens du camp bourguignon. Quelques cavaliers lorrains les poursuivaient. Déjà le duc arrivait au ruisseau Saint-Thiébaut, en amont de l'étang Saint-Jean, quand son cheval refusa de sauter ce cours d'eau, alors débordé. Le Téméraire l'éperonna si furieusement que la pauvre bête s'enleva, mais, trop pesamment bardée de fer, écrasée en outre par l'armure de son cavalier, elle s'abattit au milieu de la vase.

A ce moment le châtelain de Saint-Dié, Claude Beaumont, arrivait avec les Lorrains. Il frappa d'un coup de lance le Téméraire, qui tomba de cheval en criant : « Sauve Bourgogne ! » Beaumont, très sourd, crut entendre « Vive Bourgogne ! » et, ignorant quel personnage il avait désarçonné, il lui porta un second coup, qui lui brisa la mâchoire inférieure (1). Des mercenaires allemands qui, comme des oiseaux de proie, s'élançaient sur les blessés et les morts pour les dépouiller, survinrent alors et voulurent achever le mourant dont les riches armes allumaient leur convoitise. Les compagnons de Charles ayant réussi à franchir le ruisseau, se retournèrent contre ces nouveaux agresseurs et cherchèrent à sauver le blessé de leurs atteintes. Ecrasés sous le nombre, ils périrent en le défendant. Le page seul parvint à échapper aux égorgeurs (2).

René lui ordonna de rechercher le corps de son maître et, dès le point du jour, il le fit accompagner jusqu'à l'étang Saint-Jean par des serviteurs et des soldats. Parvenus au déversoir du ruisseau, ils commencèrent leur lugubre enquête. Bien des morts furent examinés, plusieurs même reconnus, avant qu'on ne découvrît le prince. Une lavandière

(1) Quand il apprit dans la suite quel avait été son adversaire, il mourut de chagrin « d'avoir tué un si grand prince ».

(2) V. sur la mort de Charles les histoires de Digot (t. III, p. 348) et de Ravold (t. II, p. 636).

de sa domesticité, mêlée aux chercheurs, aperçut tout à coup un anneau d'or briller au doigt d'un cadavre, dont le visage disparaissait dans la boue gelée. Elle eut l'inspiration de regarder la main et s'écria douloureusement : « Ah ! mon prince. » Elle avait reconnu ses ongles, qu'il avait coutume de porter fort longs. On eut quelque peine à sortir la tête de sa prison de glace. Elle n'y avait pas été enfermée assez tôt : des loups avaient déjà dévoré la face, devenue méconnaissable. Aucun doute ne subsistait néanmoins sur l'identité du mort : outre l'anneau et les ongles, quatre marques distinctives, dont la blessure de Monthléry, permettaient de l'établir sans conteste. Le corps était entièrement nu. La tête avait été fendue de la bouche à l'oreille droite d'un coup d'épée. Deux longues estafilades sillonnaient les reins et les cuisses. Elles avaient dû être produites par la lance de Beaumont et par une pique d'Allemand. Les pillards germaniques avaient achevé le Téméraire, après l'avoir dépouillé de ses armes et de tous ses vêtements (1). A côté de lui était étendu le brave de Bièvre, le crâne broyé d'un coup de masse (2).

(1) Commines, l. V, ch. VIII, *in fine*, V. la description des blessures et des signes distinctifs dans Jean de Troyes (p. 330 de l'éd. Buchon).

(2) Sa blessure donna probablement lieu à l'erreur d'Olivier de la Marche, qui attribue la mort de leur commun maître à un écra-

Aussitôt que René eut connaissance du succès des recherches opérées, il fit transporter à Nancy tous les cadavres dont l'identité paraissait établie. Celui de Charles fut reconnu par ses frères, Antoine de Bourgogne et Baudoin, par Olivier de la Marche, son chambellan, par son chapelain Denys, son médecin portugais Lupi et plusieurs autres prisonniers. Leur douleur était vive (1) : si leur prince était brusque, violent et fantasque, parfois même cruel, il était aussi d'une générosité sans borne et avait souvent des élans de tendresse. Le Grand-Bâtard se montra le plus affecté : il était le bras droit de son frère et son meilleur conseiller, trop peu écouté, par malheur.

Le duc de Lorraine, vêtu de deuil, vint s'agenouiller devant le lit de parade, où gisait le corps de son ennemi (2) et, baisant la main du mort, il

sement de la tête : « Ains, dit-il, perdit le duc de Bourgogne la troisième bataille, *et fut en sa personne* rateint, tué et occis de *colps de masse* » (*Mémoires*, l. II, ch. VIII). Il y a eu évidemment confusion dans l'esprit du chroniqueur. V. en effet, sur la mort du Téméraire la *Chronique de Lorraine*, la *Nancéide*, le *Dialogue* de Lud (p. 42 de l'édition Cayon), Jean de Troyes (p. 330 de l'édition Buchon).

(1) Olivier de la Marche, l. II, ch. VIII, *in fine*.

(2) Apportés cérémonieusement à Nancy, les restes du Téméraire furent lavés, revêtus de toile et déposés sur un catafalque tendu de velours noir, dans une maison de la Grande Rue. Devant cette maison, des pierres bleues marquent aujourd'hui sur des pierres blanches la date de 1477, en souvenir de l'exposition publique du cadavre de Charles.

dit à haute voix : « Plût à Dieu, mon biau cousin, que votre malheur et le mien ne vous eussent poinct réduict en l'estat où je vous veois ! »

Le 11 janvier furent faites sur ses ordres les funérailles solennelles du dernier duc valois de Bourgogne et de son fidèle Rubempré, sire de Bièvre, qui l'avait défendu jusqu'à la mort. Trois évêques précédaient les prêtres de la ville, suivis de René, portant un manteau noir semé de larmes d'argent, une couronne de lauriers et une barbe d'or, à l'instar des triomphateurs antiques. Derrière lui, marchaient la noblesse lorraine, les officiers de son armée et les prisonniers nobles, entre autres les comtes de Nassau et de Chimai, Cormilles de Bergues, les sires de Montfort, d'Oiselet, de la Mouche de Vère, d'Aricourt, de Fontenoy, d'Asbourg, de Neufchâtel, de Château-Guyon. Venaient ensuite les magistrats, les bourgeois et le peuple. Des soldats ouvraient et fermaient le cortège, qui se rendit à la collégiale, où fut chantée une grand'messe. Les deux corps furent inhumés dans les caveaux de l'église, auprès de ceux des ducs de Lorraine (1). Un superbe monument rappela leur souvenir.

(1) V. le détail des cérémonies dans la *Chronique de Lorraine* et dans Jean de Troyes (p. 330, col. 2). — Charles-Quint, arrière petit-fils du Téméraire, fit transférer les cendres de son aïeul, en 1550, dans la cathédrale de Bruges, auprès du corps de Marie de Bourgogne, fille du duc Charles. Sur ses ordres, deux tombeaux, chefs-d'œuvre de sculpture, furent dressés sur leur sépulture définitive.

Au nombre des morts dont les cadavres avaient été portés à Nancy en même temps que ceux du Téméraire et de Bièvre, se trouvaient les sires de Vaux-Marcus, de Croy, de Comtai, de Vieuville, et Frédéric de Pforsheim. Leurs corps et tous ceux des officiers bourguignons tués dans la lutte furent enterrés sur le champ de bataille, à l'endroit où s'élève, depuis le XVIII[e] siècle, l'église de Bonsecours. On bâtit quelques années plus tard sur leurs tombeaux une chapelle consacrée à Notre-Dame de la Victoire, dite la chapelle des Bourguignons. 3900 soldats tués furent déposés dans d'immenses fosses creusées sur le plateau même où s'était livrée l'action principale. 600 furent inhumés à Bouxières, où ils avaient péri. Si l'on ajoute à ces 4.500 hommes les milliers de ceux qui se noyèrent ou furent tués dans les bois ou encore ceux enterrés par les soins de parents ou d'amis, on ne juge pas exagéré le chiffre de 7 à 8.000 morts donné par la *Chronique de Lorraine*, d'autant que les Suisses et les Allemands n'avaient pas fait de quartier aux vaincus.

Les prisonniers furent bien traités et purent obtenir leur liberté contre le paiement d'une rançon (1). Tous les canons et machines de guerre,

(1) « Si fismes avec nos ennemys, pour nos rançons le mieulx que nous pusmes; et je demouray pleige (otage) pour tous les altres,

tous les drapeaux, tous les bagages de l'armée bourguignonne avaient été pris et partagés entre ses adversaires. Les armes dont ils avaient pu s'emparer furent de même réparties entre eux avant le départ des Suisses.

Non content d'avoir prescrit la construction d'un mausolée somptueux sur la tombe de son rival, le duc de Lorraine fit ériger au lieu où il avait été tué une croix en pierre à double branche qui porte encore aujourd'hui l'inscription suivante :

En l'an de l'Incarnation
Mil quatre centz septante six (1)
La veille de l'Apparition
Fut le duc de Bourgogne occis
En la bataille icy transis
Où croix suis mise pour mémoire
René, duc des Lorrains, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Tout autour de ce glorieux monument s'est

lesquels s'en allerent au païs faire leur finance : et tant fis que je finay la finance dont j'avois respondu ; et de moy je demouroy prisonnier tout le quaresme et jusques environ Pasques, que ma finance fust trovée, qui me costa bien quatre mille écus. Et avoye affaire à gentils compaignons de guerre, qui me teindrent ce qu'ils m'avaient promis ; c'est qu'ils ne me revendirent poinct, et n'eus à faire qu'à ung homme, nommé Jehannot le Basque, duquel je me loue et de sa bonne compagnie. » (Oliv. de la Marche, l. II, ch. IX, *in fine*).

(1) L'année partait alors de Pâques ; mais d'après le nouveau style, la bataille s'est livrée le 5 janvier 1477.

bâti un quartier très vaste et fort élégant, qui couvre l'étang desséché, témoin du succès, des revers et de la mort d'un prince intelligent et brave, mais imprudent et mobile à l'excès.

CHAPITRE XIV

Causes et Résultats de la Bataille de Nancy

L'échec de Neuss, les désastres de Granson, Morat et Nancy, sa mort enfin, ont été pour le Téméraire les conséquences fatales de ses défauts intellectuels et des aptitudes supérieures de ses adversaires.

Versatile et utopiste, il avait un orgueil immense, cause de sa témérité. Tous les projets que lui suggéraient une imagination débordante et une insatiable ambition, il les mettait à exécution sans les mûrir, ni en préparer l'entier accomplissement : sa confiance absolue dans son propre génie ne lui permettait point de douter du succès. Il s'attribuait le mérite de tout événement favorable à ses desseins et reprochait au hasard ou au sort le moindre obstacle qu'il rencontrait, l'évidence lui prouvât-elle qu'il devait en accuser son imprudence et son irréflexion (1).

(1) « Toutes les grasces et honneurs qu'il avoit reçus en ce monde il les estimoit tous estre procédés de son sens et de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il debvoit » (Commines, l. V, ch, ix).

Il peut paraître singulier que son humeur inconstante se soit accommodée d'un incessant désir d'agrandir ses Etats : cette contradiction apparente s'explique lorsqu'on observe que la passion des grandeurs asservissait en lui tout autre sentiment. Il chérissait, d'ailleurs, la gloire d'une guerre victorieuse plus encore que celle des conquêtes. Brûlant de laisser un nom célèbre dans l'histoire, il saisissait toute occasion d'attirer sur lui l'attention de ses contemporains. Son humeur inquiète ouvrait chaque jour une voie nouvelle à son ardent désir de réputation ; sa présomption ne lui interdisait jamais de s'y engager (1).

Non seulement il s'était efforcé de constituer un royaume de Gaule-Belgique, mais il se proposait de conquérir l'Italie (2). Par l'annexion de ce pays il eût reconstitué la Lotharingie du traité de Verdun, que nos voisins d'Outre-Vosges prétendent aussi rétablir à leur profit.

Ce n'était là, il est vrai, qu'un rêve difficile à réaliser et dont la réalisation n'eût pas été de longue durée. Entre les divers peuples de cet immense territoire, s'étendant de l'Adriatique à la mer du Nord à travers les vallées du Pô, du

(1) V. Commines, *loco cit.*, prem. al. (*in fine*).

(2) V. notamment sur les projets de conquête l'ouvrage de Barante (*passim* et surtout t. X. p. 462 de l'édition de 1826), qui, malgré sa date, reste le plus exact peut-être de ceux qu'on a écrits sur le Téméraire.

Rhône, de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut, il n'existait alors aucune homogénéité, aucune sympathie, aucun intérêt commun. Leurs langages étaient différents, dissemblables leurs mœurs et leurs institutions. Le duc de Bourgogne eût-il réussi à grouper ces éléments hétérogènes en un seul corps de nation? ils se fussent dissociés tôt ou tard. Jamais il n'eût fait accepter à ses sujets une union imposée par la force. Et il ne savait gouverner que par la violence, étant constamment « hors d'état de prendre patience, de s'adresser à l'esprit des hommes pour en faire l'instrument de son succès (1). » Il méprisait les traditions et les coutumes de chaque pays, voulait unifier par la force les lois et les usages et, quand une ville osait revendiquer ses libertés méconnues, il lui en interdisait brutalement l'exercice. Recourait-elle à l'émeute, il réprimait son insurrection avec une rigueur sans pareille. C'est ainsi qu'il accumulait des haines contre lui et entre les diverses nations de ses Etats. Les Flamands opprimés, les Lorrains envahis n'exécraient pas moins la Bourgogne que son duc. De longues années auraient seules pu mettre fin à des inimitiés si profondes, mais lors même que le caractère de Charles n'eût pas été incompatible avec cet apai-

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, XI[e] leçon, p. 269 (de l'édition de 1861).

sement, ses deux mortels ennemis de Lorraine et de France ne lui auraient guère laissé le loisir de pacifier ses sujets et de les réconcilier. Eux, en effet, savaient gouverner et patienter.

Si René II avait, à un haut degré, les qualités d'un homme d'Etat, n'étaient-elles pas plus développées encore chez Louis XI, ce modèle de monarque absolu? En voyant le Téméraire à l'œuvre, Louis renonça vite à lutter par les armes : il ne douta point que l'esprit décidé, mais brouillon, de son adversaire ne servît mieux les intérêts de la royauté que ne l'eussent fait les armées royales. Il ne négligea rien, toutefois, pour multiplier les obstacles sur les routes si divergentes que parcourait le bouillant Charles. Il fournit des subsides, ce « nerf de la guerre », au duc de Lorraine et aux Cantons suisses, donna même quelques troupes à René en 1474, une escorte pour traverser son duché en 1476. Bien servi par ses agents politiques, il détruisit toutes les alliances bourguignonnes, empêcha l'empereur d'investir le Téméraire de la dignité royale, combattit l'influence du pape qui, en mettant fin aux guerres, eût maintenu la prépondérance bourguignonne ; il arrêta l'invasion anglaise à Pecquigny, et détermina les Suisses à secourir la Lorraine. Son argent et son habileté contribuèrent puissamment à la trahison de Campobasso, l'une des causes de l'écrasement des Bourguignons.

Dans l'attente de cette partie décisive qui allait se jouer sous les murs de Nancy, Louis avait pris des mesures pour être informé sans retard de l'issue du combat. Grâce à l'établissement des postes dans le royaume, il en fut « bien tost adverty » : la bataille avait eu lieu le 5; il en connut le résultat le 9 par des lettres que lui avait adressées en toute hâte M. de Craon (1), placé en observation sur la frontière de Lorraine. « Le roy de prime face fut tant surpris de la joye qu'il eut de cette nouvelle, qu'à grand peine sut-il quelle contenance tenir. » Cependant il ignorait encore la mort du Téméraire « et sur ce poinct estoit sa résolution (ce que peu de gens, comme je crois, ont sçu, excepté moy, dit Commines (2) que, si ledit duc estoit sain de sa personne, il feroit entrer son armée, qui estoit en Champagne et Barrois, incontinent en Bourgogne et saisir le païs, à l'heure de ce grand espouvantement. Et, dès qu'il seroit dedans, advertiroit ledit duc qu'il le faisoit à l'intention de luy sauver et garder que les Alemans ne le destruisissent... et que ce qu'il

(1) Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de mentionner le nom et les actes du lieutenant-général des armées du roi en Champagne, Georges de la Trémoille, sire de Jonvelle, *baron de Craon*, premier chambellan de Louis XI, était l'oncle paternel de Loys de la Trémoille, dit « le chevalier sans reproche », qui débuta comme militaire dans cette chevauchée de Bourgogne et dont Jean Bouchet fit le « panegyric ».

(2) L. V, ch. x.

en auroit pris lui seroit par luy rendu ». Cette révélation de Commines donne un exemple bien caractéristique de la diplomatie prévoyante et rusée du « vieux renard de Plessis-les-Tours ».

« Dès que le roy eut reçu ces lettres..., il envoya en la ville de Tours quérir tous les capitaines et plusieurs aultres grands personnaiges, et leur monstra les lettres. Tous en firent signe de grande joye; et sembloit à ceulx qui regardoient les choses de bien près qu'il y en avoit assez qui s'y efforçoient; et nonobstant leurs gestes, ils eussent mieulx aymé que le faict dudict duc fust alle altrement. » Charles était demeuré, en effet, le représentant de la noblesse féodale, qui le considérait toujours comme le champion de sa cause. Les seigneurs français obéissaient maintenant au roi, mais ils avaient conservé un dernier espoir d'indépendance tant que le duc de Bourgogne avait eu quelque chance de succès. Leurs espérances croulaient à la nouvelle de sa défaite.

Après avoir bien joui de leur fausse contenance en les faisant manger avec lui, Louis crut le moment venu de les intéresser au démembrement de l'empire bourguignon, qu'il allait entreprendre. Dès le « lever de table », il « se retira à part et donna a alcuns des terres qu'avoit possédées le duc de Bourgongne », comme s'il eut été sûr de sa mort. « Il despescha le bastard de Bourbon,

admiral de France, et moy, dit Commines (1), et nous bailla povoirs nécessaires pour mectre en son obéyssance tous ceulx quy s'y voldraient mectre. » Ils partirent immédiatement et apprirent en route la mort du Téméraire. Ils prirent au nom du roi possession d'Abbeville, que Charles VII avait cédé à Philippe le Bon au traité d'Arras de 1435, avec stipulation de retour à la France en cas d'extinction des ducs Valois.

Lorsqu'il sut que le corps de son ennemi avait été retrouvé, Louis XI donna l'ordre à son lieutenant de Champagne, M. de Craon, de marcher sur la Bourgogne à la tête de ses 700 lances (2). En approchant de Dijon, le général français envoya Jean II de Chalon, prince d'Orange (3), avec une escorte, enjoindre à la capitale de la Bourgogne de se soumettre au roi, héritier de tout le duché. On sait qu'en donnant la Bourgogne en apanage à Philippe le Hardi (son quatrième fils), premier des quatre ducs Valois, le roi de France,

(1) *Eod. loco.*

(2) Nous avons vu que la lance comprenait au moins sept combattants à cheval et à pied, sans compter les pages, ni même les « coustillers ». C'était donc une armée de 5.000 soldats environ que commandait de Craon.

(3) Abandonnant la cause du Téméraire dont il était le vassal en tant que possesseur du fief de Chalon, Jean II avait, en 1475, fait hommage de la principauté d'Orange au roi et de ses terres de Dauphiné au Dauphin. Cette principauté fut confisquée, dans la suite, par Louis XI pour cause de félonie, et annexée au Dauphiné.

Jean II. avait réservé le retour à la couronne pour le cas d'extinction des descendants mâles de l'apanage. Or Charles était mort sans hoir mâle, ne laissant qu'une fille, Marie de Bourgogne, filleule de Louis XI. Dijon et toutes les autres places ouvrirent leurs portes, à l'exception d'Auxonne et de quelques autres villes ou châteaux de la Comté.

Le roi fit demander à sa filleule d'accorder sa main au dauphin Charles, qui avait alors huit ans, et, pour obtenir son consentement, il gagna ses deux principaux conseillers, le chancelier Hugonet et le sire d'Himbercourt. Par malheur, les Gantois révoltés égorgèrent ces deux personnages et voulurent forcer Marie à épouser le duc de Gueldre, qu'ils tirèrent de la prison où il avait été enfermé comme parricide. La princesse, sentant la nécessité de s'assurer un défenseur, accueillit avec faveur les offres de mariage de Maximilien d'Autriche, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric. Cette union faisait passer de droit dans les domaines de la Maison d'Autriche une grande partie des états du Téméraire. Elle faisait ainsi de cette maison l'ennemie héréditaire de la France. Louis XI maintint ses justes prétentions sur les deux Bourgognes et l'Artois. La guerre ne lui assura point la possession de cette dernière province : la bataille de Guinegate resta indécise; mais Marie de Bourgogne mourut en 1482, et les Etats de Flandre, déjà insurgés contre l'Autriche, obligè-

rent Maximilien à signer le second traité d'Arras, qui reconnut les droits de la France quant à l'Artois, à la Bourgogne et à la Franche-Comté.

René II avait espéré s'emparer de tout ou partie des Etats du vaincu. Il dut y renoncer devant l'opposition de Louis XI. Bien plus, le roi parvint à se faire donner par le vieux René d'Anjou le duché de Bar, dont le duc de Lorraine était l'héritier légitime. René II eut plus de reconnaissance envers ses sujets que Louis n'en avait eu pour lui. Le 22 février 1477, il conféra aux nobles tous les droits et privilèges de l'ancienne chevalerie : beaucoup de villages furent exempts d'impôts. Une charte exonéra les habitants de Nancy de toutes les tailles, redevances, aides et autres taxes ordinaires. Ils n'étaient plus assujettis normalement qu'aux « droits d'étalage, poids et vente de rouage » et au « guet », qu'ils étaient tenus de continuer aux remparts et aux portes de la ville. Les capitaines des troupes ducales, ceux qui avaient pris une part si considérable à la libération du pays, furent tout spécialement récompensés. Thierry eut la prévôté de Mirecourt ; Gérard d'Avillers, la seigneurie de Châtenois ; Gratien d'Aguerre, celle de Damvillers ; Oswald de Thierstein, celle de Chaligny ; Bassompierre fut nommé gouverneur de Nancy.

Le duc se montra aussi rigoureux envers les Lorrains traîtres à sa cause qu'il était généreux

à l'égard de ses partisans. Il confisqua les biens meubles et immeubles des félons, notamment de Simon des Armoises, des trois frères d'Haraucourt, des deux frères Jacquemin de Lucy, de Vautrin Malhoste, d'Henry de Neufchâtel, du sire de Brandebourg, de Gaspard de Raville, de Jean de Toullon, d'Adam de Varennes, de Ferry de Châtel, de Nicolas de Vaudoncourt, du chevalier Guillaume, de Cunin d'Epinal, du clerc Menget de Rambervillers, de Colard Rudolff. Les terres et meubles confisqués furent donnés aux chefs de l'armée lorraine (1). La vengeance ducale s'exerça non seulement sur des personnes, mais sur des collectivités. Baccarat appartenait à l'évêché de Metz, allié de la Bourgogne, et avait fait en 1476 un fort méchant accueil à René lorsqu'il traversait la Lorraine pour se rendre en Alsace puis en Suisse. Il livra cette place forte aux Suisses qui s'en retournaient dans leur pays. Après un court siège, ils la prirent et l'incendièrent (2).

Récompenses et peines ainsi distribuées, le duc put s'occuper à loisir de réorganiser l'administration de la Lorraine, réduite à néant par la guerre et

(1) V. sur ces confiscations et l'attribution des biens aux vainqueurs, H. Lepage, *Opinion de Dom Calmet*, p. 185 ; — Digot, *op. cit.*, p. 359 ; — Ravold, *op. cit.*, t. II, p. 639-640.

(2) V. Ambroise, *l'Arrondissement de Lunéville* ; — Ch. Mangin, *Mémoires sur Deneuvre et Baccarat*, p. 186 ; — Ravold, *op. cit.*, p. 640-641.

par l'invasion. Il était temps que ces calamités prissent fin. Non seulement il n'y avait plus ni gouvernement, ni sécurité, mais le paysan, pressuré par les soudards, manquait d'argent, même de pain. Dans les villes, où les produits de la campagne arrivaient à grand'peine, le prix des vivres était exorbitant (1). Le trésor ducal, épuisé par les dépenses militaires, se remplit lentement, les exemptions d'impôts accordées par le prince lui ôtant une forte partie de ses ressources (2). Pour faire face aux dépenses de l'Etat, René dut augmenter, le 28 juin 1504, le taux de l'ancienne gabelle. Il eut recours aussi à l'expédient, si usité alors, de la frappe d'une nouvelle monnaie, haussée de valeur nominale et altérée. Peu à peu il lui fut possible de désintéresser les nombreux créanciers de son duché, d'assurer le paiement de ses dépenses ordinaires, de compléter son armement et son système défensif. Il reconstruisit les châteaux de Condé, de Gondreville, de Pont-à-Mousson, de Bar, de Neufchâteau, de Lunéville

(1) Nous en avons vu des exemples au cours de notre récit. En 1481, à la suite d'un rude hiver, il y eut une recrudescence de cherté. La « queue » de vin (environ 200 litres) se vendit 30 fr. ; le resal de blé 5 fr., d'orge 4 fr., d'avoine 3 fr. L'an 1500, la rareté des vivres dégénéra en famine. La disette continua en 1501 et 1502. La peste vint ensuite ravager le pays.

(2) Les fonctionnaires et même les courtisans ne recevaient plus leurs traitements, ni leurs pensions (*liber omnium*, fol. 35, verso).

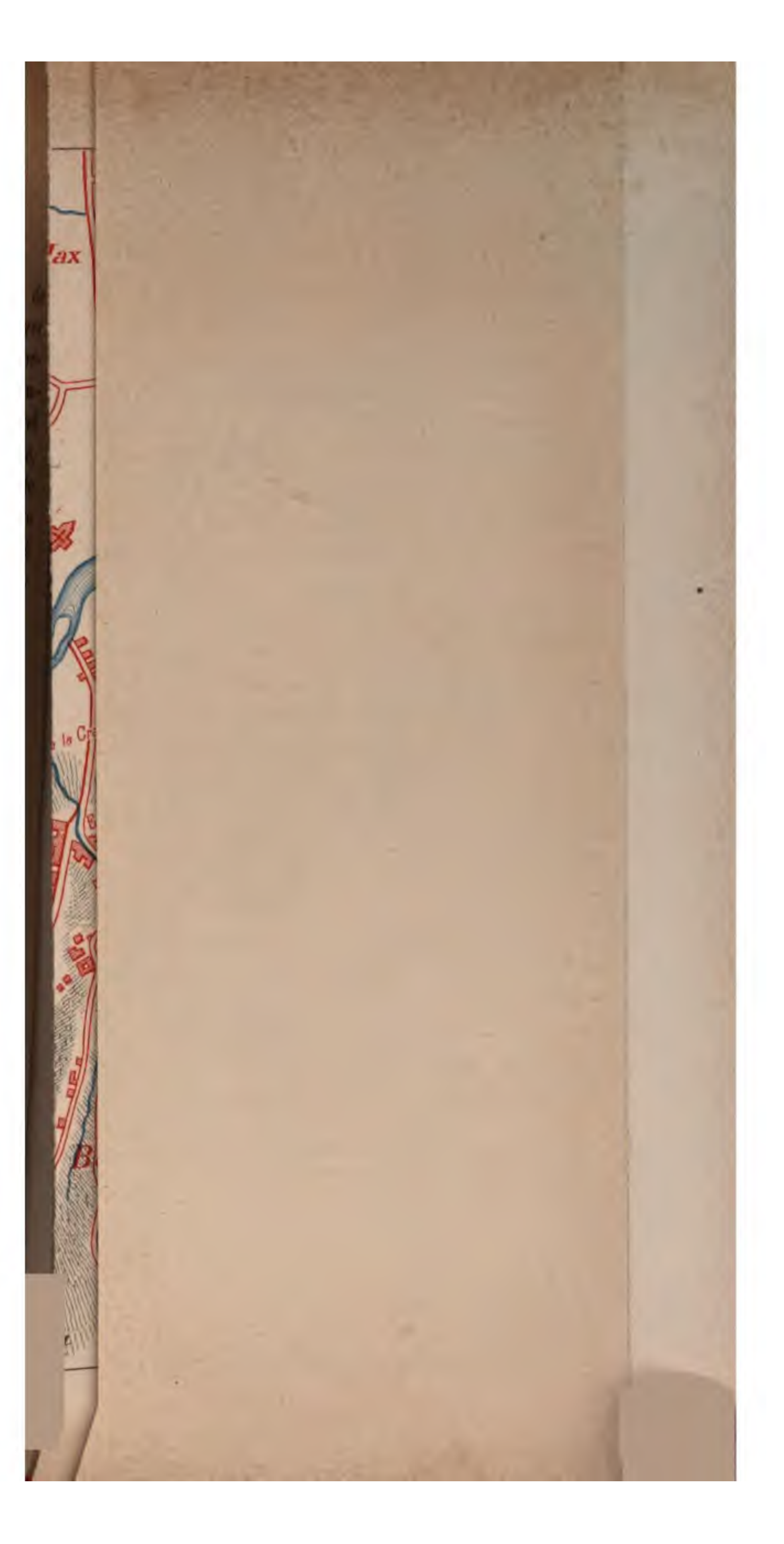
et d'autres encore. Il accrut les fortifications Nancy et embellit même cette ville, qu'il fit pa entièrement. Tout en reconstituant ainsi la L raine, il ne négligea point ses relations extéri res. Il favorisa, en 1489, l'élection d'un nou évêque de Metz, Henry de Vaudémont, son on qui lui livra les places fortes de l'évêché. Il fi même élire à Toul, en 1495, un de ses pare éloignés, Olry de Blâmont, qui lui donna le co de Blâmont et permit la levée dans Toul d'*a* à son profit. Il prit d'assaut Vicherey, s'emp par surprise de Void, resta l'allié de l'évêque Verdun, refusa de rendre hommage à Maximil et maria, en 1489, sa sœur Marguerite ave duc d'Alençon. Il mourut deux ans plus tard d refroidissement, à l'âge de 57 ans, le 10 déce bre 1508, laissant pour héritier le célèbre Antoine, son fils.

A. Berlet.



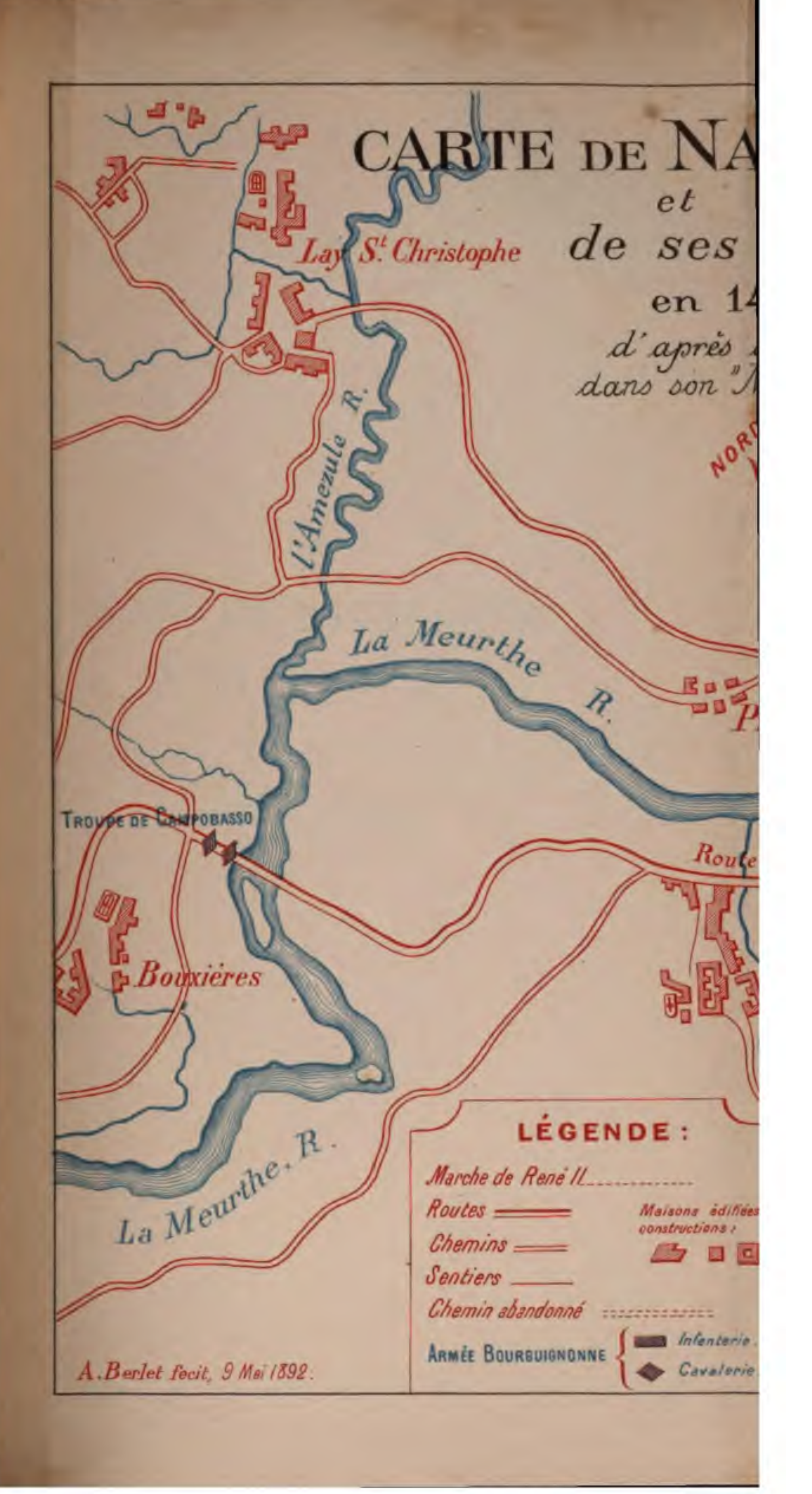
et d'autres encore. Il accrut les fortifications de Nancy et embellit même cette ville, qu'il fit paver entièrement. Tout en reconstituant ainsi la Lorraine, il ne négligea point ses relations extérieures. Il favorisa, en 1489, l'élection d'un nouvel évêque de Metz, Henry de Vaudémont, son oncle, qui lui livra les places fortes de l'évêché. Il fit de même élire à Toul, en 1495, un de ses parents éloignés, Olry de Blâmont, qui lui donna le comté de Blâmont et permit la levée dans Toul d'*aides* à son profit. Il prit d'assaut Vicherey, s'empara par surprise de Void, resta l'allié de l'évêque de Verdun, refusa de rendre hommage à Maximilien et maria, en 1489, sa sœur Marguerite avec le duc d'Alençon. Il mourut deux ans plus tard d'un refroidissement, à l'âge de 57 ans, le 10 décembre 1508, laissant pour héritier le célèbre duc Antoine, son fils.

A. Berlet.



et d'autres encore. Il accrut les fortifications de Nancy et embellit même cette ville, qu'il fit paver entièrement. Tout en reconstituant ainsi la Lorraine, il ne négligea point ses relations extérieures. Il favorisa, en 1489, l'élection d'un nouvel évêque de Metz, Henry de Vaudémont, son oncle, qui lui livra les places fortes de l'évêché. Il fit de même élire à Toul, en 1495, un de ses parents éloignés, Olry de Blâmont, qui lui donna le comté de Blâmont et permit la levée dans Toul d'*aides* à son profit. Il prit d'assaut Vicherey, s'empara par surprise de Void, resta l'allié de l'évêque de Verdun, refusa de rendre hommage à Maximilien et maria, en 1489, sa sœur Marguerite avec le duc d'Alençon. Il mourut deux ans plus tard d'un refroidissement, à l'âge de 57 ans, le 10 décembre 1508, laissant pour héritier le célèbre duc Antoine, son fils.

A. BERLET.


CARTE DE NA
et
de ses
en 14
d'après
dans son "
NORD
Lay St Christophe
l'Amezule R.
La Meurthe
R.
Troupe de Campobasso
Bouxières
Route
La Meurthe. R.
LÉGENDE :
Marche de René II
Routes
Chemins
Sentiers
Chemin abandonné
Maisons édifiées
constructions :
Armée Bourguignonne
Infanterie
Cavalerie
A. Berlet fecit, 9 Mai 1892.

LES

ÉTATS DE BOURGOGNE

SOUS HENRI III

PAR

GEORGES WEILL

La décentralisation est depuis quelques années à l'ordre du jour; on parle d'étendre les attributions des communes et des départements, de leur donner un peu de ces libertés locales qui sont si développées en Angleterre. Ces libertés, la France du moyen âge les possédait, mais la royauté capétienne entama contre elles, dès le temps de Louis XI, une lutte acharnée. C'est au XVIe siècle, pendant les guerres de religion, que les provinces tentèrent pour la dernière fois de réagir contre les progrès du pouvoir central.

Quel était à ce moment le rôle des états provinciaux? à quoi consacraient-ils leurs séances? comment se comportaient les trois ordres l'un à l'égard de l'autre? C'est ce que nous voudrions rechercher à propos d'une de ces assemblées, en étudiant les délibérations des États de Bourgogne sous le dernier des Valois (1).

Aucune question n'avait plus d'importance pour

(1) Le compte-rendu de ces délibérations se trouve dans les registres conservés aux Archives de la Côte-d'Or. Nous citerons surtout les suivants : C. 3028, pour les assemblées de 1575 et de 1577; C. 3067, pour les assemblées de 1578 ; C. 3016, pour toutes les autres assemblées du règne. Dans tous les renvois où nous ne donnerons pas le numéro du registre, c'est de ce dernier qu'il s'agira.

les états provinciaux que celle des impôts; c'était pour voter le don gratuit qu'on les réunissait tous les trois ans. Depuis l'annexion de la Bourgogne à la France, il y eut toujours à ce propos des conflits entre le roi et l'assemblée : l'un, voulant tirer le plus d'argent possible de ses sujets, tournait par tous les moyens les privilèges qu'il n'osait pas attaquer de face; l'autre défendait de son mieux les intérêts de la province. Jamais pourtant le débat n'est devenu aussi vif, aussi tragique, pour ainsi dire, que sous Henri III : les états soutiennent une véritable lutte pour la vie, afin d'empêcher que tout l'argent du pays n'aille servir aux prodigalités du monarque.

Leurs plaintes et leurs requêtes remplissent les registres dès les premières années du règne; toutefois les assemblées de 1575 et de 1577 s'abstiennent de multiplier les réclamations. En 1575 on fait crédit au roi nouvellement arrivé à Paris; en 1577 les regards sont tournés vers Blois, où se tiennent les états généraux. Leurs cahiers remplis des vues les plus justes, leurs attaques vigoureuses contre le despotisme politique et surtout contre l'arbitraire financier, permettent d'entrevoir la réforme des abus : le roi n'a-t-il pas promis de prendre en considération les vœux de ses sujets? Grande fut la déception quand on vit ces belles paroles demeurer sans résultat. Aussi l'assemblée de Bourgogne, convoquée en mai 1578,

prend-elle une attitude menaçante. Les députés rappellent les requêtes présentées à Blois par les sujets du prince : « lesquels, au lieu de recevoir le soulagement qu'ils en attendaient, ont toujours été depuis ledit temps et sont journellement foulés, chargés et travaillés par nouveaux subsides... de sorte que pour le jourd'hui reste seulement aux sujets la naturelle affection, obéissance et fidélité qu'ils doivent, ont toujours eue et auront perpétuellement au très humble service de Sa Majesté (1). » Et l'on nomme trois députés de chaque ordre pour aller supplier le roi de satisfaire aux demandes contenues dans les cahiers.

Ces députés rendent compte de leur mission dans une assemblée extraordinaire des états, au mois d'août 1578 : Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, expose en quels termes il a présenté sa remontrance au roi. Cette remontrance, qui fut imprimée aussitôt (2), mérite qu'on s'y arrête : c'est la dernière grande protestation que les provinces aient fait entendre en pleine cour contre le despotisme du pouvoir central. Invoquant, selon l'usage du temps, les souvenirs anciens, Boucherat se plaint du poids accablant des impôts : les ordres privi-

(1) C. 3067, fol. 131.
(2) *Remonstrance faite au Roy, le 18 de juin 1578 en la ville de Rouen, par Frère Nicolas Boucherat, abbé de Cisteaux : pour et au nom des Estats de Bourgongne. Ensemble la responce de sa Majesté.* 1578, in-8°.

légiés en souffrent, selon lui, autant et plus que le tiers état ; chaque édit nouveau renferme de nouvelles exigences, « tellement que autant d'édits, autant de tailles ». Les privilèges de la province, respectés sous Charles VIII et Louis XII, ont commencé à péricliter sous François Ier et Henri II, mais on supportait leurs exigences « fort allègrement » pour combattre les ennemis du royaume ; ce n'était rien à côté des taxes levées depuis quelques années, en pleine paix. Il faut en exempter la Bourgogne ; il faut donner à tout le royaume des lois perpétuelles, rédigées d'après les demandes des états généraux. Et Boucherat n'hésite pas à rappeler au prince que Roboam perdit par sa faute l'obéissance des dix tribus d'Israël. Tel est le discours que l'abbé de Citeaux résume devant ceux qui l'ont envoyé. L'assemblée lui donne son approbation et, comme Henri III a promis de répondre, elle s'ajourne au 31 octobre : mais avant de se séparer elle prend ses précautions contre de nouveaux abus. Les députés, confiants, disent-ils, dans « la naïve bonté et clémence du roi », sûrs qu'il ne voudra pas établir de charges extraordinaires avant d'avoir fait connaître sa volonté, déclarent s'opposer à tous édits qui dans cet intervalle seraient rendus pour faire lever une taxe inusitée.

A la session du 31 octobre, le procureur général Jacques de la Guesle vient porter la ré-

ponse de Henri III. Dans cette lettre hypocrite et doucereuse le souverain prodigue les bonnes paroles, mais en insistant sur la détresse lamentable du Trésor; ces plaintes annonçaient une prochaine demande d'argent. Aussi les états ne se tiennent-ils point pour satisfaits : ils nomment une autre députation qui le suppliera de supprimer « tous décimes, emprunts, subsides, charges et subventions mises sur depuis le règne du roi Loys douzième, les maintenir en leurs privilèges et franchises et octroyer le contenu en la requête et les articles de leurs remontrances qui n'ont encore été accordés (1). » Si le prince leur fait cette grâce, s'il consent à prendre l'avis de toutes les provinces pour acquitter ses dettes, la Bourgogne est prête à contribuer pour sa quote-part ; mais elle entend que les deniers destinés à cet usage soient recueillis par des receveurs connus des états et qui en rendront compte devant eux. Impossible d'exprimer plus clairement la défiance qu'inspiraient les promesses du Valois.

L'assemblée se réunit en mars 1579 pour entendre le rapport de ses délégués, et l'évêque d'Autun raconte le voyage à la cour (2) : le roi leur a fait bon visage et s'est engagé à supprimer plu-

(1) C. 3067, fol. 145-6.
(2) Ce voyage fut payé par les états à raison de 4 écus par jour à chaque député (C. 3016, fol. 39).

sieurs taxes extraordinaires. Puis on introduit Jacques de la Guesle, encore une fois chargé d'exposer la volonté du monarque. Tout va s'améliorer, annonce-t-il; une grande ordonnance est prête qui satisfait aux cahiers de Blois : finances, justice, administration, rien n'y sera oublié. Et, pour profiter de la bonne impression que cette nouvelle doit produire, il revient sur l'offre de l'année précédente. La Bourgogne veut aider au paiement des dettes royales ; il serait trop long de consulter à ce propos chaque province : qu'elle donne le bon exemple en fournissant sa part. Les états prennent sommairement connaissance de l'édit annoncé, puis rédigent leur réponse. Ils célèbrent, sur le ton dithyrambique en usage, la bonté du roi qui prépare enfin une réformation générale ; mais celle qu'on veut publier est tout à fait insuffisante : « les remèdes ne répondent pas du tout à la grandeur du mal, lequel continuant pourrait venir à son période et pourrait produire tous mauvais effets si n'y était entièrement pourvu avec remèdes solides, propres pour ôter, non pas seulement pour couvrir la cause du mal. » Il faut en attendant alléger les charges de la Bourgogne. Quant à payer dès maintenant pour l'extinction des dettes, ils s'y refusent : on doit auparavant faire le calcul général de ces dettes en séparant le vrai du faux, et préparer l'acquittement « par le commun avis des provinces. » Il

convient enfin de supprimer les offices récemment créés « sans faire aucun remboursement auxdits officiers » (1).

Dès l'année suivante, en août 1580, les états sont de nouveau réunis : Henri III exige deux impôts considérables, un droit sur le vin et une partie de la somme demandée aux villes closes pour solder 50.000 hommes. Les députés rappellent que le droit de cinq sols par muid de vin, rétabli en 1579, avait été aboli par les déclarations de 1562 et de 1568 « avec promesse de ne le jamais rétablir. » Cependant ils offrent une somme ronde de 100.000 livres, levée sur le sel et payable en six ans, moyennant quoi le roi prendra l'engagement de renoncer pour toujours au droit sur le vin ; si cela n'est pas suffisant, les délégués des états offriront davantage, sans dépasser le chiffre de 150,000 livres. Quant à la solde des troupes, les députés commencent par affirmer « qu'il serait impossible de satisfaire à ladite solde » : on leur a déjà fait verser 8,000 écus sous le même prétexte, seulement ce qui est appelé à présent « solde de 50,000 hommes se nommait ès années dernières de ce mot subvention » (2). Toutefois, si le roi ne consent pas à l'immunité complète, il y aura lieu d'obtenir une réduction de

(1) Fol. 6-7.
(2) Fol. 29-30.

moitié. Mais les exactions continuent, et les plaintes sont aussi vives dans la session de mai 1581. Cette fois le moment est venu de voter le don gratuit : l'assemblée, faisant valoir la pauvreté de la province, « supplie très humblement Sa Majesté accepter la somme de 16,666 écus 2/3 qu'ils lui présentent en toute humilité selon qu'ils ont accoutumé » (1).

De 1578 à 1581 il y avait eu au moins une session par an à cause des exigences financières de la cour ; cette crise est provisoirement terminée, la réunion suivante n'a lieu, suivant la règle, que trois ans après, en 1584. Les réclamations reparaissent, mais avec moins d'âpreté qu'auparavant ; il semble que la Bourgogne participe à l'accalmie passagère qui précéda le grand soulèvement de la Ligue. Henri III est invité à confirmer l'abolition de la traite foraine, à supprimer diverses crues sur le sel parce que les causes en ont disparu. Les trésoriers généraux sont priés de ne jamais vérifier de lettres patentes sans avoir entendu le syndic des états. Le don gratuit, vu l'extrême pauvreté du pays, est abaissé à 13.336 écus 1/2.

Trois ans plus tard a lieu l'assemblée de mai 1587. Les commissaires du roi, dans la séance d'ouverture, exposent que le souverain ne veut plus qu'une seule religion dans son royaume et

(1) Fol. 59.

que pour vaincre les hérétiques il a besoin de l'assistance de ses bons sujets (1). Les états font la sourde oreille et ne renoncent pas à leurs doléances accoutumées : il faut supprimer les commissions extraordinaires, conseillées par des gens « qui ne cherchent que la ruine du peuple pour établir leur particulier » ; on se plaint que, des 13.000 écus levés pour les fortifications, une bonne partie ait été détournée pour d'autres usages. C'est la dernière assemblée tenue sous Henri III, avant que la guerre commence entre les royalistes de Semur et les ligueurs de Dijon.

Triste spectacle que ce combat perpétuel entre le roi qui veut de l'argent et la province qui en refuse ! Henri III fait preuve à diverses reprises d'une mauvaise foi insigne : tel impôt officiellement supprimé se trouve rétabli tout à coup, et les états qui en ont payé l'abolition doivent payer pour un nouveau rachat. Aussi l'assemblée, sous une forme toujours respectueuse, réclame-t-elle sans relâche le maintien de ses droits. De ses droits, est trop dire ; ni l'un ni l'autre ne se reconnaissent de droits formels et inviolables : des deux côtés on fait un véritable marchandage. La province, après avoir déclaré que l'impôt sur le vin est injuste, contraire aux privilèges, vote cependant 100.000 livres pour le payer et prévoit le

(1) Fol. 130.

cas où cette somme devra être dépassée. Le roi d'autre part comprend qu'il s'attaque à des privilèges anciens, chers à tout le pays : aussi, dès que les réclamations deviennent trop violentes, il bat en retraite, il renonce à plusieurs taxes pour avoir cause gagnée sur le reste. On aboutit ainsi le plus souvent à une cote mal taillée, mais toujours au profit du monarque. Malgré une recrudescence passagère de vigueur due aux guerres civiles, les états perdent sans cesse du terrain. Ils ont beau multiplier les remontrances, les députations à la cour, faire surseoir à la levée des deniers ; force leur est de s'exécuter à la fin Le roi qui s'en rend compte ne cesse de créer impôt sur impôt et de multiplier les nouveaux offices.

Ce dernier abus inspire aux députés plus de colère encore que l'établissement de taxes nombreuses, car la création des offices engage l'avenir et diminue le nombre des imposés. Aussi demande-t-on à chaque session que ces postes inutiles soient supprimés « gratuitement et sans finances ». On recourt à des moyens désespérés pour diminuer le nombre des solliciteurs : ces ambitieux, ou ceux qui achèteront les capitaineries des villes et châteaux, « seront tenus entre le peuple pour gens abjetés et de nulle estimation ; et que les magistrats des villes soient avertis d'admonester le peuple que ès élections qu'ils feront d'officiers... ils n'y appellent ceux de la

qualité susdite et ne leur donnent aucune participation aux honneurs qui sont réservés à gens qui savent prudemment commander à leurs passions » (1). Une autre fois on demande au roi de déclarer que tous inventeurs de nouveaux offices « seront tenus pour ennemis jurés de tout le pays...., et que pour les remarquer tels à la postérité sera dressé article exprès où leurs noms et surnoms seront rappelés (2) ». C'est un véritable anathème. La province réclame aussi contre les lettres de noblesse que plusieurs riches se font accorder « sous prétexte de service imaginaire et causes non véritables » ; le roi est prié de révoquer les lettres données depuis cinq ans et de n'en plus octroyer sauf mérite « connu et apprécié en assemblée publique des habitants ». D'après ce vœu, il faudrait se soumettre à une sorte de plébiscite pour devenir noble (3).

Les états veillent aussi avec un soin jaloux à conserver les autres privilèges de la Bourgogne. Il y a d'abord celui de se réunir. Les députés reconnaissent que c'est au prince d'autoriser la tenue des assemblées et d'en fixer l'époque ; mais

(1) Fol. 66.
(2) Fol. 135.
(3) Fol. 139-40. Ces lettres multipliées sont « à la diminution des droits de Sa Majesté, confusion entre les trois états et déshonneur de l'ancienne noblesse, contre les privilèges et fidélité de ses sujets, et préparent beaucoup de partialités entre ceux que l'égalité soulait maintenir en bonne union ».

quand une question grave est en suspens, ils se réservent la faculté de s'ajourner pour la résoudre plus tard. Ainsi la réunion d'août 1578 s'est prorogée au 31 octobre pour connaître la réponse faite à ses remontrances. Le 5 septembre Mayenne prévient les élus que le roi ne veut pas voir une session commencer avant qu'il l'ait permis par lettres patentes. On maintient quand même le jour convenu : les états entrent en séance le 31 octobre et, comme la Guesle a demandé le renvoi au lendemain pour être entendu, ils n'y consentent qu'après avoir fait déclarer par le gouverneur et le lieutenant-général que ce retard ne préjudiciera en rien à leurs droits (1).

Même soin de maintenir les privilèges judiciaires du pays. Ainsi l'archevêque de Lyon, pour les appels des officiaux de Bourgogne, oblige les plaideurs à comparaître dans cette ville; les états réclament, car « un des plus beaux et utiles privilèges que les dits états aient eus, c'est qu'ils ne peuvent être tirés en justice hors le ressort du Parlement (2) ». Quand une chambre mi-partie est instituée à Paris, l'assemblée proteste moins au nom de l'unité religieuse que des privilèges provinciaux : le roi est prié de faire juger les procès des hérétiques devant le Parlement de Dijon tout entier ou devant une

(1) C. 3067, fol. 139.
(2) Fol. 54.

commission prise parmi ses membres (1). On combat pour le même motif l'abus du droit de *committimus* (2).

C'est surtout dans l'intervalle entre deux assemblées que les privilèges étaient en péril, parce que les élus, seuls représentants de la province, manquaient d'autorité pour les défendre. Aussi les états prennent-ils leurs précautions. Les élus « ne consentiront à aucuns nouveaux impôts » et ne feront jamais de composition avant d'avoir consulté ceux qui les ont nommés ; au besoin ils demanderont la permission de convoquer les états (3). Tout au plus leur donne-t-on, pour les cas urgents, le pouvoir « d'appeler et assembler deux ou trois des principaux de chacun ordre », sans que cela tire à conséquence pour l'avenir (4).

Il faut aussi protéger le pays contre les empiétements ou les vexations des voisins. Les provinces du royaume se jalousaient mutuellement, chacune accusait les autres de ne pas contribuer pour une part suffisante aux dépenses générales. Ainsi la Champagne soutient que le sel coûte

(1) Fol. 55. De même on veut que les commissaires chargés de la reprise du domaine aliéné viennent en Bourgogne (f. 55).

(2) Fol. 104.

(3) Fol. 69.

(4) Fol. 16. On révoque des agents que les élus ont nommés de leur chef (f. 143) ; on défend aux élus, quand ils convoquent certains membres des trois ordres, de transgresser les décrets de l'assemblée générale (f. 165).

moins cher en Bourgogne que chez elle ; on répond que c'est une erreur, parce qu'il faut ajouter au prix les frais de transport (1). C'est ordinairement avec la Franche-Comté, pays de frontières et plus d'une fois pays ennemi, que les états ont à négocier ou à batailler. En 1579 on décide l'envoi d'une députation aux états de Dôle pour se plaindre des mauvais traitements subis dans le comté par les Bourguignons et de l'insuffisance de la répression ; auparavant on avertira le lieutenant-général pour qu'il y consente et qu'il écrive à ce propos au gouverneur du comté (2). L'enchevêtrement des diocèses causait aussi des difficultés : comme l'archevêque de Besançon retarde par son mauvais vouloir les affaires ecclésiastiques dans la circonscription d'Auxonne, il conviendra de l'obliger à déléguer un vicaire ayant sa demeure dans cette ville (3). Le Parlement de Dijon est prié de s'adresser à celui de Dôle pour que les contrats passés en Bourgogne soient valables en Franche-Comté (4).

Les états entretiennent aussi des relations continuelles avec tous les officiers royaux de la province. En tête se trouvent le gouverneur Mayenne

(1) Fol. 57.
(2) Fol. 11-12. En 1578 on avait renouvelé la convention de neutralité entre les deux pays (C. 3067, f. 143).
(3) Fol. 108 et 132.
(4) Fol. 152.

et le lieutenant-général Chabot de Charny ; généralement ils ouvrent les sessions et souhaitent la bienvenue aux députés. Mais les rapports avec le parlement sont beaucoup plus suivis ; d'ailleurs le premier président Brulart vient presque toujours aux séances d'ouverture porter la parole au nom des commissaires royaux : chaque fois il fait un « long propos » dont la conclusion inévitable est une demande d'argent pour le trésor. Quant à la cour de justice elle-même, quelquefois on lui reproche ses empiètements : comme elle a « ordonné sur deniers des états » pour diverses choses, le roi est prié de déclarer que ce soin ne regarde que les élus (1). Mais en général les trois ordres vivent en bons termes avec le parlement et requièrent son appui : on lui demande d'enregistrer au plus tôt l'ordonnance de Blois, ou d'arrêter les enquêtes vexatoires du général des monnaies, ou de faire observer les règlements somptuaires (2). Les deux assemblées étaient naturellement alliées, puisque les états empêchaient qu'aucun procès fût distrait du ressort de Dijon. Ces bons rapports se manifestent dans les efforts des députés pour que les officiers de justice reçoivent régulièrement leurs gages ; rien ne montre mieux quel était le désordre des finances. Les états supplient Henri III d'accorder main-levée

(1) Fol. 162.
(2) Fol. 37, 122, 151.

des gages, de payer les sommes en retard depuis trois ans (1) et, comme la situation ne s'améliore pas, ils consentent à faire des avances aux officiers (2). Ces avances, onéreuses pour la province qui payait l'intérêt de cet argent (3), étaient humiliantes pour les magistrats à qui l'assemblée ne cessait de réclamer ensuite un prompt remboursement (4).

Quant à la chambre des comptes, elle était mêlée plus étroitement encore à la vie des états, puisque ses delégués siégeaient dans la chambre des élus. La chose inquiète même les trois ordres, qui tiennent à ce que leurs élus ne soient pas mis en minorité par ces agents financiers : aussi répondent-ils négativement quand la chambre des comptes demande à être représentée par quatre membres au lieu de deux (5) ; ils ordonnent aussi que la chambre des élus ne fasse rien sans la présence des élus (6). Quelquefois ils s'attaquent aux officiers des comptes, et les somment par exemple de laisser toujours un délai de trois mois pour les saisies, de donner main-levée de toutes les saisies déjà faites (7) ; mais d'ordinaire

(1) Fol. 38, 52, 137.
(2) Fol. 51-2 : on avance 1498 écus aux membres du Parlement.
(3) Fol. 52.
(4) Fol. 106-7, 161.
(5) Fol. 97-8, 133.
(6) Fol. 117.
(7) Fol. 111.

ils ont des relations amicales avec ce corps aussi bien qu'avec les principaux officiers du roi. La bonne volonté de ceux-ci est entretenue par les présents considérables que les états leur font chaque fois qu'ils votent le don gratuit ; ces cadeaux leur sont donnés, comme le disent naïvement les députés, « pour les inviter davantage au soulagement du peuple ». Les donataires doivent se faire délivrer des lettres patentes qui leur permettent d'accepter ces présents (1).

Cette bienveillance fait place à une antipathie déclarée dès qu'il s'agit des autres agents financiers. Cela tenait peut-être au préjugé populaire, très vivace jusqu'à la fin de l'ancien régime et non disparu avec lui, qui faisait retomber l'odieux des taxes, non sur le roi qui les exigeait, mais sur les subalternes qui les levaient. Il y avait aussi des raisons plus sérieuses : beaucoup de ces agents occupaient les nouveaux offices dont on réclamait la suppression, et naturellement ils faisaient leur possible pour les conserver. De plus la corruption générale avait profondément gangrené ce groupe d'officiers : on sait de quelle énergie impitoyable Sully eut besoin pour réta-

(1) Mayenne reçoit 5333 écus 1/3 ; Chabot de Charny, 2666 écus 2/3 ; Guillaume de Tavannes, 833 écus 1/3 ; Brulart, 333 écus 1/3. On donne aussi 200 écus à Brulart, secrétaire d'Etat, et 100 écus à partager entre les secrétaires de Mayenne et de Charny. Fol. 60-61. Les dons sont les mêmes trois ans plus tard (f. 113).

blir l'ordre et la probité dans leur gestion. La surveillance des états sur eux ne se ralentit pas. C'est surtout le bureau des finances, établi sous Henri II, qui leur paraît une création fâcheuse : il se permet d'entreprendre sur la chambre des comptes et sur le parlement, « troublant et altérant les anciens établissements (1)». Les officiers du petit sceau font des profits illicites : on prescrit une enquête (2). D'autres agents ont commis des concussions à propos d'un emprunt : des poursuites sont ordonnées (3). Les malheureux employés payent pour le roi.

Quant aux autres affaires examinées par les états, elles offrent la plus grande variété. Maintes fois il faut s'occuper des gens de police ou de guerre et contribuer à leur entretien. En 1580 une armée se réunit sous les ordres de Mayenne pour opérer dans le Dauphiné : l'assemblée reconnaît qu'il s'agit non seulement de l'intérêt du roi, mais « de la santé de ce pays lequel ayant mal si prochain, il serait à craindre qu'il ne vînt à pénétrer jusqu'en icelui avec le temps » ; elle consent donc à payer l'équipement de trois cents pionniers (4). Pendant le séjour de la reine à

(1) Fol. 138.
(2) Fol. 14.
(3) Fol. 140-1.
(4) Fol. 31-2. On accorde aussi une garde de cinquante arquebusiers à cheval à Mayenne (f. 49).

Bourbon-Lancy une garnison y reside, aux frais des états (1). On vote aussi les fonds pour les prevôts des marechaux : on leur accorde six archers au lieu de quatre, mais en leur interdisant de s'absenter sous peine de suppression de leurs gages (2). Ce n'etait pas une precaution inutile à cette epoque où les bandes de pillards faisaient la terreur des campagnes. A plusieurs reprises les états s'en plaignent, ou bien le roi lui-même invite la noblesse à courir sus aux gens de guerre qui n'ont point de commission ecrite (3).

La legislation preoccupe aussi les deputes : s'ils interviennent au lendemain des etats de Blois pour requerir une reformation generale, le plus souvent ils se bornent à la defense des coutumes provinciales. La reforme de la coutume de Bourgogne accomplie en 1570 leur suffit : ils desirent ne plus rien changer, eviter l'intervention du roi et des legistes etrangers à la province. Henri III a donne des commissions pour reformer les eaux et forêts, pour rechercher les mainmortables affranchis : il est prie de les abolir (4). On demande aux états des eclaircissements, un texte nouveau à propos des successions : ils repondent qu'il n'y a pas lieu d'innover, et que le soin d'eclaircir les

(1) Fol. 58.
(2) Fol. 15 et 152-3.
(3) Fol. 62 et 158.
(4) Fol. 106.

points douteux est laissé à la poursuite des particuliers (1).

Les travaux publics ne tiennent qu'une petite place dans les délibérations. probablement à cause de la pauvreté de la province. De temps en temps une ville demande un travail profitable pour elle, et une enquête est ouverte aux frais de la cité requérante ; mais les autres communes, qui n'ont pas d'intérêt à la réussite de cet ouvrage. se montrent peu disposées à y contribuer : Dijon qui réclame un canal, Autun qui veut rendre l'Arroux navigable, rencontrent un accueil peu encourageant (2). L'agriculture et le commerce ne sont pas oubliés, mais il en est rarement question. Pour soulager les campagnes on préconise la mesure qui fera tant d'honneur à Sully : vu la pauvreté des paysans, il faudrait exempter leurs bestiaux et leurs instruments de labour des saisies pour dettes (3). On demande aux états s'il convient d'arracher les vignes pour les remplacer par des céréales ; ils laissent fort sagement la décision au gré des propriétaires (4). Le commerce les intéresse davantage : ils demandent qu'on ne l'entrave plus sur la Saône par des

(1) Fol. 153-4.
(2) Fol. 16 et 64.
(3) Fol. 136.
(4) Fol. 105-106.

péages continuels au passage des chaînes (1). Le commerce est d'ailleurs en décadence, parce que « les marchands se jettent trop facilement aux offices » : on devrait ne les autoriser à briguer une charge que six ans après s'être retirés des affaires (2). Vain effort pour combattre la passion du fonctionnarisme, déjà signalée par Commynes, et surexcitée depuis par la création de tant de charges vénales !

En résumé, rien n'échappe à la compétence des états : ils discutent sur la réformation générale du royaume et sur une aumône de quatre écus à faire à un Polonais ; ils examinent les grandes lois financières ou somptuaires, et s'intéressent passionnément au procès engagé contre un petit officier malversateur (3). C'est un des traits de l'ancien régime : il n'a rien réglé, rien délimité ; il laisse toutes les assemblées, tous les magistrats aborder les problèmes qui semblent leur être le plus étrangers. La royauté se réserve d'intervenir en dernier ressort pour trancher les conflits et faire prévaloir sa volonté.

Malheureusement nous retrouvons un autre caractère de l'ancien régime : c'est le désaccord entre les divers ordres, qui fut la plaie de toutes les assemblées françaises jusqu'en 1789. L'hosti-

(1) Fol. 15.
(2) Fol. 137.
(3) Fol. 10 et 56.

points douteux est laissé à la poursuite des particuliers (1).

Les travaux publics ne tiennent qu'une petite place dans les délibérations, probablement à cause de la pauvreté de la province. De temps en temps une ville demande un travail profitable pour elle, et une enquête est ouverte aux frais de la cité requérante ; mais les autres communes, qui n'ont pas d'intérêt à la réussite de cet ouvrage, se montrent peu disposées à y contribuer : Dijon qui réclame un canal, Autun qui veut rendre l'Arroux navigable, rencontrent un accueil peu encourageant (2). L'agriculture et le commerce ne sont pas oubliés, mais il en est rarement question. Pour soulager les campagnes on préconise la mesure qui fera tant d'honneur à Sully : vu la pauvreté des paysans, il faudrait exempter leurs bestiaux et leurs instruments de labour des saisies pour dettes (3). On demande aux états s'il convient d'arracher les vignes pour les remplacer par des céréales ; ils laissent fort sagement la décision au gré des propriétaires (4). Le commerce les intéresse davantage : ils demandent qu'on ne l'entrave plus sur la Saône par des

(1) Fol. 153-4.
(2) Fol. 16 et 64.
(3) Fol. 136.
(4) Fol. 105-106.

péages continuels au passage des chaînes (1). Le commerce est d'ailleurs en décadence, parce que « les marchands se jettent trop facilement aux offices » : on devrait ne les autoriser à briguer une charge que six ans après s'être retirés des affaires (2). Vain effort pour combattre la passion du fonctionnarisme, déjà signalée par Commynes, et surexcitée depuis par la création de tant de charges vénales !

En résumé, rien n'échappe à la compétence des états : ils discutent sur la réformation générale du royaume et sur une aumône de quatre écus à faire à un Polonais ; ils examinent les grandes lois financières ou somptuaires, et s'intéressent passionnément au procès engagé contre un petit officier malversateur (3). C'est un des traits de l'ancien régime : il n'a rien réglé, rien délimité ; il laisse toutes les assemblées, tous les magistrats aborder les problèmes qui semblent leur être le plus étrangers. La royauté se réserve d'intervenir en dernier ressort pour trancher les conflits et faire prévaloir sa volonté.

Malheureusement nous retrouvons un autre caractère de l'ancien régime : c'est le désaccord entre les divers ordres, qui fut la plaie de toutes les assemblées françaises jusqu'en 1789. L'hosti-

(1) Fol. 15.
(2) Fol. 137.
(3) Fol. 10 et 56.

points douteux est laissé à la poursuite des particuliers (1).

Les travaux publics ne tiennent qu'une petite place dans les délibérations, probablement à cause de la pauvreté de la province. De temps en temps une ville demande un travail profitable pour elle, et une enquête est ouverte aux frais de la cité requérante ; mais les autres communes, qui n'ont pas d'intérêt à la réussite de cet ouvrage, se montrent peu disposées à y contribuer : Dijon qui réclame un canal, Autun qui veut rendre l'Arroux navigable, rencontrent un accueil peu encourageant (2). L'agriculture et le commerce ne sont pas oubliés, mais il en est rarement question. Pour soulager les campagnes on préconise la mesure qui fera tant d'honneur à Sully : vu la pauvreté des paysans, il faudrait exempter leurs bestiaux et leurs instruments de labour des saisies pour dettes (3). On demande aux états s'il convient d'arracher les vignes pour les remplacer par des céréales ; ils laissent fort sagement la décision au gré des propriétaires (4). Le commerce les intéresse davantage : ils demandent qu'on ne l'entrave plus sur la Saône par des

(1) Fol. 153-4.
(2) Fol. 16 et 64.
(3) Fol. 136.
(4) Fol. 105-106.

péages continuels au passage des chaînes (1). Le commerce est d'ailleurs en décadence, parce que « les marchands se jettent trop facilement aux offices » : on devrait ne les autoriser à briguer une charge que six ans après s'être retirés des affaires (2). Vain effort pour combattre la passion du fonctionnarisme, déjà signalée par Commynes, et surexcitée depuis par la création de tant de charges vénales !

En résumé, rien n'échappe à la compétence des états : ils discutent sur la réformation générale du royaume et sur une aumône de quatre écus à faire à un Polonais ; ils examinent les grandes lois financières ou somptuaires, et s'intéressent passionnément au procès engagé contre un petit officier malversateur (3). C'est un des traits de l'ancien régime : il n'a rien réglé, rien délimité ; il laisse toutes les assemblées, tous les magistrats aborder les problèmes qui semblent leur être le plus étrangers. La royauté se réserve d'intervenir en dernier ressort pour trancher les conflits et faire prévaloir sa volonté.

Malheureusement nous retrouvons un autre caractère de l'ancien régime : c'est le désaccord entre les divers ordres, qui fut la plaie de toutes les assemblées françaises jusqu'en 1789. L'hosti-

(1) Fol. 15.
(2) Fol. 137.
(3) Fol. 10 et 56.

points douteux est laissé à la poursuite des particuliers (1).

Les travaux publics ne tiennent qu'une petite place dans les délibérations, probablement à cause de la pauvreté de la province. De temps en temps une ville demande un travail profitable pour elle, et une enquête est ouverte aux frais de la cité requérante ; mais les autres communes, qui n'ont pas d'intérêt à la réussite de cet ouvrage, se montrent peu disposées à y contribuer : Dijon qui réclame un canal, Autun qui veut rendre l'Arroux navigable, rencontrent un accueil peu encourageant (2). L'agriculture et le commerce ne sont pas oubliés, mais il en est rarement question. Pour soulager les campagnes on préconise la mesure qui fera tant d'honneur à Sully : vu la pauvreté des paysans, il faudrait exempter leurs bestiaux et leurs instruments de labour des saisies pour dettes (3). On demande aux états s'il convient d'arracher les vignes pour les remplacer par des céréales ; ils laissent fort sagement la décision au gré des propriétaires (4). Le commerce les intéresse davantage : ils demandent qu'on ne l'entrave plus sur la Saône par des

(1) Fol. 153-4.
(2) Fol. 16 et 64.
(3) Fol. 136.
(4) Fol. 105-106.

péages continuels au passage des chaînes (1). Le commerce est d'ailleurs en décadence, parce que « les marchands se jettent trop facilement aux offices » : on devrait ne les autoriser à briguer une charge que six ans après s'être retirés des affaires (2). Vain effort pour combattre la passion du fonctionnarisme, déjà signalée par Commynes, et surexcitée depuis par la création de tant de charges vénales !

En résumé, rien n'échappe à la compétence des états : ils discutent sur la réformation générale du royaume et sur une aumône de quatre écus à faire à un Polonais ; ils examinent les grandes lois financières ou somptuaires, et s'intéressent passionnément au procès engagé contre un petit officier malversateur (3). C'est un des traits de l'ancien régime : il n'a rien réglé, rien délimité ; il laisse toutes les assemblées, tous les magistrats aborder les problèmes qui semblent leur être le plus étrangers. La royauté se réserve d'intervenir en dernier ressort pour trancher les conflits et faire prévaloir sa volonté.

Malheureusement nous retrouvons un autre caractère de l'ancien régime : c'est le désaccord entre les divers ordres, qui fut la plaie de toutes les assemblées françaises jusqu'en 1789. L'hosti-

(1) Fol. 15.
(2) Fol. 137.
(3) Fol. 10 et 56.

lité reparaît toujours entre le tiers état et les privilégiés : ceux-ci veulent, à la majorité de deux voix contre une, imposer toutes les taxes qu'il leur plaira ; celui-là soutient qu'un impôt n'est point légal si le troisième ordre ne l'accepte pas. La bourgeoisie se réclamait des décisions prises par la royauté, depuis un demi-siècle surtout, pour protéger les roturiers. L'Hospital les avait transformées en règle définitive par l'ordonnance d'Orléans qui exigeait l'accord des trois ordres sur les votes d'impôts : mais les privilégiés n'en tenaient point compte. Ainsi en 1580 la noblesse et le clergé votent la levée de trois cents pionniers, que les roturiers paieront. Le tiers état s'y refuse, car les ordonnances ont déclaré « que ès toutes assemblées d'états où se ferait octroi de deniers les trois ordres s'accorderaient... et ne pourraient le clergé et la noblesse seuls conclure comme faisant la plus grande partie ». Les deux ordres ont passé outre et annoncé que « ladite délibération sortirait effet », le tiers se porte appelant (1). La discussion recommence en 1581, à propos d'argent accordé à divers prévôts (2) ; dans la même session la noblesse et le clergé donnent décharge aux élus malgré l'opposition de la bourgeoisie qui n'a pas encore pu vérifier leurs comptes (3). Ainsi les

(1) Fol. 32-3.
(2) Fol. 61-2.
(3) Fol. 74-5. V. aussi fol. 48 et 145 et C. 3067, fol. 145.

intentions du grand chancelier étaient méconnues et violées (1). Entre les deux ordres privilégiés, au contraire, les rapports sont des plus cordiaux ; sur la sollicitation du clergé, la noblesse promet son concours empressé pour faire supprimer les décimes (2) ; la noblesse, de son côté, rencontre l'appui de tous quand elle défend ses droits de justice (3). Remarquons, à propos du clergé, que même en pleine Ligue les affaires religieuses tiennent fort peu de place dans les délibérations de l'assemblée.

Ces querelles entre les différents ordres ne sont pas les seules, il y a en aussi dans l'intérieur de chaque ordre. Si les débats de préséance sont rares dans les chambres de la noblesse et du clergé (4), le tiers état présente un spectacle lamentable par les rivalités qui surgissent entre les villes. Toutes celles qui réclament voix délibérative et séance régulière aux états rencontrent l'opposition des communes déjà investies de ces

(1) Il y avait conflit sur d'autres questions encore. Ainsi le tiers état réclame un délai pour faire examiner dans chaque bailliage les modifications de la coutume ; on le lui accorde en stipulant que, ce délai passé, les articles nouveaux entreront en vigueur, quel que soit l'avis des roturiers (C. 3028, fol. 35).

(2) Fol. 14. Le clergé demande en même temps s'il peut prendre part à l'assemblée générale du clergé français à Paris « sans déroger à l'union desdits trois états ». On répond affirmativement.

(3) Fol. 104.

(4) Il y en a pourtant quelques-uns : pour le clergé, v. fol. 41 et 175.

droits. En 1579 le député de Semur présente cette demande : Autun fait décider que la requête sera écartée jusqu'à ce que la ville ait prouvé un ancien privilège; le député proteste et quitte la salle. Vitteaux ne réussit pas mieux en 1581 ; Chalon suscite une discussion très vive en réclamant, sans succès, un rang plus élevé qu'autrefois. La même année le tiers état règle provisoirement l'ordre de préséance des comtés qui siègent aux états; aussitôt les protestations s'élèvent de toutes parts (1). Le tiers porte à ces disputes mesquines un intérêt si vif qu'il refuse de les laisser trancher par l'assemblée générale des trois ordres (2).

C'est surtout la capitale de la Bourgogne qui émet des prétentions outrecuidantes et provoque ainsi l'animosité des autres villes. A plusieurs reprises le vicomte-mayeur de Dijon, sans se laisser décourager par la désapprobation générale, recommence la lutte contre Bretagne, élu du tiers état, parce que celui-ci occupe un siège semblable au sien, et sur le même rang, en avant des bancs des communes (3). D'autres fois Dijon réclame des privilèges financiers, tels que l'exemption du taillon, en sa qualité de capitale : c'est l'occasion d'un procès que le tiers état, fort de

(1) Fol. 21, 80, 81-3, 85. V. aussi fol. 42, 121, 177.
(2) Fol. 48.
(3) Fol. 33, 39, 44. Même lutte contre un autre élu du tiers en 1581 (fol. 73).

l'approbation des deux autres ordres, engage contre la ville récalcitrante (1). Malgré cette antipathie pour l'orgueil dijonnais, les députés ont à cœur de voir réuni dans la grande ville tout ce qui peut ajouter à l'éclat de la province ; ils désirent, par exemple, que l'évêché de Langres soit transféré à Dijon (2).

La lecture des registres des états laisse une impression assez confuse. Il est un point sur lequel les trois ordres ont pleinement raison : en défendant les finances de la province contre les prodigalités du roi, ce sont eux qui plaident la cause de la justice. Mais il était vraiment trop facile d'avoir raison contre Henri III; les princes tels que lui demeuraient à l'état d'exception. Trop souvent l'assemblée paraît animée d'un esprit mesquin, jalouse de maintenir les coutumes anciennes, au risque d'écarter des réformes utiles. Les deux ordres privilégiés, en se coalisant contre la classe bourgeoise, rendent légitime et nécessaire l'intervention du pouvoir central ; le tiers état se dégrade en consacrant toute son attention à des querelles futiles. Aussi l'autorité de ces états provinciaux va-t-elle sans cesse diminuant : ils ont des privilèges solennellement reconnus par Louis XI, souvent confirmés par ses héritiers, et pourtant,

(1) Fol. 74, 90, 108.
(2) Fol. 188. V. aussi C. 3067, fol. 151.

dès que le monarque a parlé, on sait d'avance qu'il faudra s'incliner. Les trois ordres ont à la cour des solliciteurs permanents, ils y envoient souvent des députations extraordinaires : s'agit-il de modifier un impôt nouveau, d'abaisser le prix du sel, de supprimer un office inutile, on décide que le roi sera supplié d'agir, on lui demande une faveur. La classe roturière, qui a besoin de la protection royale contre les privilégiés, n'ose pas se joindre à eux en toute occasion pour combattre les empiètements du monarque. Même sous le règne d'un Henri III, au milieu de l'anarchie religieuse, la dynastie capétienne continue son œuvre séculaire et prépare la ruine des individualités provinciales au profit de la centralisation monarchique (1).

(1) Sur la décadence des états de Bourgogne au siècle suivant, voir le livre d'Al. Thomas, *Une province sous Louis XIV*. Paris et Dijon, 1844, in-8°.

ÉPISODES DES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES

DE LA

VIE DE HENRI VIENNE

1771 — 1804

PUBLIÉS PAR SON PETIT-FILS H. SORET

L'ouvrage intitulé : Episodes des trente premières années de la vie de Henri Vienne *a été écrit à la fin du règne de Louis-Philippe; l'auteur était alors bien plus que septuagénaire, cela explique la morosité avec laquelle il juge les hommes de la révolution dont il avait partagé les entraînements en mainte circonstance. Son enfance et sa première jeunesse s'étaient passées agréablement sous l'ancien régime : de là une disposition à le voir en rose, et à considérer le temps qui l'a immédiatement suivi comme une époque « d'exécrable mémoire ». Nous en sommes tous là : les années où nous avons été jeunes sont les plus belles, nous conservons un souvenir amer de celles qui leur ont succédé, si elles n'ont profité ni à notre fortune, ni à notre ambition. L'éditeur a reproduit le manuscrit original sans retranchement ni addition, il ne renferme pas de grandes médisances. D'ailleurs tous les personnages dont il est fait mention sont morts, la plupart depuis 70 ans. Il ne saurait éveiller de susceptibilités rétrospectives. Cet*

ouvrage aura le mérite de retracer l'existence d'un homme instruit des classes moyennes pendant la révolution; il ne renferme pas de scènes tragiques ni d'incidents de cape et d'épée et tranche par là sur pas mal de récits d'après lesquels on croirait volontiers que pendant la révolution on passait régu[illegible]ent son temps à s'entretuer à l'intérieur, quand on ne pérorait pas dans les clubs.

H. SORET

Comment se fait-il qu'avec de l'esprit naturel, un jugement sain, de l'instruction, des connaissances au-dessus du commun des hommes, une position sociale qui facilite les moyens de parvenir soit aux honneurs, soit à la fortune, on rencontre dans le monde tant de gens qui n'y remplissent qu'un rôle médiocre et qui, sans qu'on ait à leur reprocher des vices saillants, une conduite irrégulière ou dépravée laissent non seulement échapper l'occasion d'augmenter leur patrimoine, mais perdent gauchement celui que leurs parents avaient laborieusement amassé ?

Cela tient à plusieurs causes, entre lesquelles l'amour-propre, une fausse direction dans leur éducation, un abandon à eux-mêmes lorsqu'ils débutent dans le monde et surtout une grande faiblesse de caractère occupent le premier rang.

L'amour-propre leur persuade que toute entreprise manuelle ou industrielle est au-dessous d'eux, parce qu'elle exige un apprentissage pénible qui les isole de cette société où ils aspirent à briller.

Une éducation en désharmonie avec la profession qu'ils semblent appelés à devoir exercer un

jour ; des sentiments d'orgueil, seuls fruits qu'ils retirent de l'étude des belles-lettres, sont loin de leur inspirer le goût du travail, et cet esprit d'ordre et de persévérance sans lequel on fait de vaines tentatives pour sortir de sa sphère.

Abandonnés à eux-mêmes à leur début dans le monde, encore couverts de la poussière des écoles, par des parents qui les regardent comme des prodiges, ils n'aperçoivent du monde que les plaisirs, tout ce qui pourrait restreindre une indépendance inaccoutumée leur déplaît ; ils ne savent pas se fixer pour le choix d'un état et finissent par n'en adopter aucun.

La faiblesse de caractère les conduit à céder contre ce que leur suggère la raison à l'impulsion d'autrui, leur âme perd de son énergie, toute résistance qui ne pourrait être vaincue que par le déploiement d'une volonté ferme est au-dessus de leurs forces : ils ne savent plus ni commander, ni obéir.

Incapables de prendre un parti qui contrarie ceux qui les entourent, ils appellent bonté une lâcheté qui les déshonore et entraînent avec eux dans le précipice devant lequel ils n'ont pas le courage de reculer, ceux pour qui à les entendre ils ont fait et feraient encore tous les sacrifices possibles ; tandis que leur faiblesse dégénère en une espèce d'apathie qui ne leur permet que des efforts impuissants.

C'est pour eux qu'Ovide a écrit :

Video meliora proboque deteriora sequor.

Telles sont les réflexions qui se sont présentées à mon esprit en même temps que l'idée d'écrire quelques épisodes de ma vie : je laisse à ceux qui les liront, quand je ne serai plus, la liberté d'en faire telle application qu'ils jugeront convenable.

CHAPITRE PREMIER

De 1771 à 1783

Je suis né le 13 avril 1771, fruit unique du second mariage de mon père, laborieux et honnête marchand établi à Dijon, que la nécessité d'avoir quelqu'un pour le seconder dans l'intérieur de sa maison avait décidé à convoler à l'âge de cinquante ans. Ma naissance combla de joie mes parents : voisins, amis les félicitèrent ; je n'en fus pas moins immédiatement confié à des mains étrangères : les femmes à cette époque ne considéraient pas comme leur premier devoir celui de nourrir de leur lait l'enfant qu'elles avaient porté dans leur sein. Le goût des livres, et surtout des ouvrages philosophiques n'était pas aussi répandu qu'aujourd'hui, et les préceptes de Jean-Jacques n'avaient pas franchi le modeste seuil des boutiques et des magasins. On me mit donc en nourrice à Saint-Julien, chez la femme Berthot dont le mari était maître d'école, braves gens dont l'amitié pour moi ne s'est jamais démentie pas plus que ma reconnaissance (1).

(1) Ce Berthot, dont le fils, mon frère de lait, parvenu au grade

Je passerai lestement sur mes premières années; comme celles de tous les autres enfants elles n'offrent aucun intérêt; je n'en ai conservé d'ailleurs qu'un souvenir confus ainsi que des grands événements dont les dates se sont gravées dans ma mémoire parce que j'en ai entendu parler longtemps encore après leur arrivée. Telles sont en 1773 la fameuse bulle de Clément XIV prononçant la suppression de l'ordre puissant des Jésuites, la mort de Louis XV et l'avénement de son successeur qui donna lieu à un magnifique feu d'artifice, moins brillant toutefois que celui qui avait été tiré en 1772 à la naissance du dernier duc d'Enghien; le rétablissement du parlement de Bourgogne ainsi que de tous les autres qui avaient été supprimés en 1771 d'après les conseils du chancelier Maupeou; le sacre de Louis XVI, et le jubilé qui en fut la suite en 1775; l'émeute occasionnée à Dijon par la cherté des blés en cette même année 1775, émeute que, par un zèle admirable, une charité sans bornes, le vénérable évêque M. d'Apchon, depuis archevêque d'Auch, parvint à apaiser, et dans laquelle M. Fitzjean de Sainte-Colombe, conseiller au parlement, désigné par la malveillance comme accapareur, n'échappa par miracle à la fureur populaire que pour

d'officier est mort aux armées, était l'oncle du recteur de l'Académie de Dijon (note de l'auteur).

périr aussi tragiquement au commencement de la révolution, massacré par les paysans de sa terre, et le passage à Dijon, en 1777, de Monsieur, comte de Provence, frère de Louis XVI.

Mon père pour l'exploitation de son commerce occupait tout le rez-de-chaussée d'une maison sise rue Guillaume qui lui appartenait, et louait en garni les appartements du premier étage. Je me glissais chez les locataires : une jolie figure, un air de santé, une mise propre, peut-être même trop recherchée pour un enfant de ma condition, mais dans laquelle se mirait ma mère, me faisaient bien accueillir; pour plaire à mes parents on s'extasiait sur ma gentillesse. La comtesse d'Angeville, que des procès importants avaient fait quitter le Bugey pour les suivre devant le Parlement, m'appelait son petit mari, et riait comme une folle en m'entendant dire au chevalier son fils, qui faisait mon portrait sous la direction du peintre Alotte, son maître de dessin : « mon fils, vous êtes bien gauche », mot qu'elle répétait assez souvent. Pour la marquise d'Antigny (1), de l'illustre famille de Vienne, mère de MM. de Damas, elle me nommait son petit parent et traitait de temps en temps mon père de cousin, ce qui importait fort peu à ce dernier, mais ce qui flattait l'orgueil de

(1) Judith de Vienne, comtesse de Comarin, épouse de Joseph-François de Damas, marquis d'Antigny (note de l'auteur).

ma mère qui de son côté tirait vanité de son alliance avec les Forquet de Damalix, véritablement ses parents au troisième ou quatrième degré. Cela suffisait pour me donner une haute idée de mon petit mérite, et me faisait dédaigner la société d'enfants de notre quartier, fils de marchands ou d'artisans. Je ne me plaisais qu'avec ceux de M. Dupleix de Bacquencour, intendant de Bourgogne, ou de M. de Frasans, commissaire des guerres, dont les beaux jardins, qui longent la rue du Chapeau-Rouge, étaient adjacents au petit parterre de la maison, où à leur tour ils aimaient à se réunir à moi, certains d'y trouver, dans un joli cabinet de verdure, des friandises que pour les attirer, y faisait préparer ma mère. Ajoutez à cela que les voisins souffraient toutes mes sottises et se plaisaient à mes caprices parce que j'étais le fils d'un homme qui passait pour avoir de la fortune et que l'on m'en faisait compliment. Cette fortune était bien médiocre cependant, mais à cette époque on appelait fortune pour un marchand 2000 à 3000 livres de rente ; et lorsque l'un d'eux les avait amassées, son ambition était remplie ; il se retirait des affaires pour vivre ce qu'on appelait en bourgeois ; c'est ce que fit mon père en 1778, il céda son fonds, et nous occupâmes les beaux appartements du premier. Au commencement de cette année 1778, M. de Voltaire, quittant Ferney pour ne plus le revoir, passa à Dijon et s'y arrêta à

l'hôtel de la Cloche d'or. Il reçut et fit beaucoup de visites, je crois voir encore ce patriarche de la littérature dans sa chaise à porteurs, vêtu d'un habit de velours noir, d'une veste de drap d'or à fleurs, coiffé d'une vaste perruque couverte d'un bonnet de velours de même couleur que l'habit orné sur toutes les coutures de petites gances en or; je vois sa figure amaigrie, où étincelaient deux yeux vifs et perçants. Son séjour fit une grande impression qui ne s'effaça que par l'appareil de la tenue des états pendant laquelle le public était admis à circuler dans la salle des festins que donnait ou recevait le prince gouverneur. A un de ces dîners où mon air effronté me fit remarquer des convives, je passai de mains en mains jusque sur les genoux du prince et j'en sortis les poches et le chapeau remplis de bonbons. Cette circonstance me grandit aux yeux de nos connaissances à qui ma mère ne manquait pas de la raconter (1) chaque fois que l'occasion s'en présentait, et la tête du petit bonhomme s'en gonflait d'autant.

En quittant le commerce mon père eut des intérêts à régler à Tonnerre qu'il avait habité longtemps avant de se fixer à Dijon ; il y fit un voyage et m'emmena avec lui, pour lui tenir com-

(1) Le père d'Henri Vienne avait épousé en première noce une demoiselle Leclerc, parente m'a-t-on dit à quelque degré des Buffon. Je n'ai point cherché à vérifier ce fait qui expliquerait la visite d'un petit bourgeois au comte de Buffon (H. Soret).

pagnie, disait-il. Je me crus un personnage et ne montrai nulle timidité en saluant M. de Buffon dans ses pittoresques jardins de Montbard, près de la tour qui servait de cabinet de travail à ce grand écrivain : à notre retour mes parents s'occupèrent de mon éducation ; j'avais fréquenté les petites écoles, je savais lire et écrire, ma mémoire était meublée des fables de La Fontaine, des contes et historiettes qu'on met entre les mains des enfants. On m'envoya comme externe chez un grammairien : c'est ainsi qu'on appelait les maîtres qui donnaient les premiers principes de latinité. J'avais des dispositions, de la facilité et je surmontai sans peine l'aridité des commencements. Pendant les deux années que je suivis la classe de M. Ponel, je demeurais l'hiver seulement chez mes parents, car dès l'instant que l'hirondelle annonçait le retour du printemps toute la maison allait s'établir à Saint-Julien dans le petit domaine provenant du chef de ma mère dont mon père avait augmenté l'enclos, agrandi le manoir, créé et embelli le jardin, auquel il donnait tous ses soins. Alors je restais en pension chez mon maître et je soupirais après le moment des vacances. J'entrai au collège en sixième (1) à la rentrée des classes, en

(1) Sous l'abbé Fleury. Le bon abbé Courtépée, préfet des classes, me fit don d'un exemplaire de son *Abrégé d'Histoire de Bourgogne*, dont je lui avais récité sans faute plusieurs paragraphes. C'était un moyen comme un autre d'en épuiser l'édition (note de l'auteur).

1779; on préféra me laisser cependant chez le grammairien parce que j'y avais de moins la dissipation des aller et retour du collège, et j'y terminai l'année scolastique en jouant dans l'*Indigent*, pièce de Mercier, à la grande satisfaction de ma mère, le rôle de Dulys. Jacotot, si célèbre depuis par la méthode d'enseignement à qui il a donné son nom, remplissait celui de Charlotte.

Si l'instruction était passable, la nourriture saine et abondante chez notre pédagogue, la surveillance qu'il convient d'exercer sans cesse sur toute réunion d'enfants était loin d'être l'objet d'une vigilance assidue de sa part. Le mélange d'élèves de 8 à 15 ou 16 ans était funeste pour les mœurs, et une dépravation que l'on ne croirait pas devoir soupçonner compromettait jusqu'à leur santé. Soit pour prévenir un aussi fâcheux inconvénient, soit pour céder aux conseils d'un ami de la maison, le père Servan (1), oratorien directeur du grand séminaire de Dijon, mon père se décida à me mettre en pension au collège de Beaune tenu par les prêtres de la congrégation de l'oratoire; il était peut-être aussi guidé par un autre motif, celui de me soustraire aux vivacités de ma mère qui me caressait et me grondait alternativement outre mesure. Jaloux d'ail-

(1) Dans un voyage fait en 1830, j'ai retrouvé, à Nancy, M. Servan, chanoine de la cathédrale (note de l'auteur).

leurs de me faire donner une bonne éducation que celle qu'il avait reçue lui-même ne lui permettait pas de diriger, il saisit avec empressement les avantages que l'on fit valoir pour me remettre entre les mains d'hommes qui jouissaient d'une considération méritée. Ce parti me fit grand plaisir, le changement a tant d'attraits pour l'enfance. Je fus cependant fort contrarié de le voir mettre sur-le-champ à exécution. Je m'étais bercé de l'espoir d'aller passer les vacances en partie chez mon parrain l'abbé Poncin, curé de Blaisy-Bas; j'avais arrangé dans mon petit cerveau mille projets charmants que je comptais faire partager aux camarades que j'y devais retrouver, les Billardet de Beaune, petits-fils de M. de Pelissonnier, les Mortureux, fils d'un ancien fermier de la dame du lieu. Il fallut y renoncer; mon père fut inflexible à mes prières, même aux instances de ma mère; je montai en voiture avec le père Servan qui se chargeait d'être mon introducteur et après quelques tours de roue mes larmes furent taries.

La distribution des prix n'avait pas encore eu lieu lorsque je fis mon entrée au collège de Beaune vers la fin d'août 1780. Pendant les quelques jours qui précédèrent les vacances, j'assistai en cinquième aux leçons du père Français (1).

(1) Ce père Français, par un motif que je ne crois pas devoir rappeler, quitta la congrégation peu de jours après; j'ai toujours

Bientôt je fus familiarisé avec tous les usages, avec l'heure du lever, celle des études dont la durée fut seulement abrégée pendant les vacances que je passai avec un petit nombre de pensionnaires qui trouvaient parfois trop long le temps des récréations; on nous les rendait cependant supportables par les excursions qu'on nous faisait faire tantôt en plaine, tantôt sur la montagne, dans les fermes ou les villages environnants; nous avions de plus à notre disposition un billard, des jeux d'échecs, de dames, de Siam, de paume, de volant, etc.

Mon début dans une partie de promenade fut signalé par une maladresse qui faillit être funeste à un de mes nouveaux condisciples. Je lançais une pierre énorme le long du mur de l'église des Chartreux sur un misérable crapaud ; elle atteignit le jeune Perrin qui se baissait en même temps pour examiner l'animal. La pierre heureusement ne le frappa que par ricochet, ayant touché le mur auparavant, et le blessa néanmoins assez grièvement pour lui faire une plaie qui ne s'est fermée que très lentement et qui incomplètement guérie s'est fréquemment rouverte, ainsi que me l'a dit à Lyon, quinze ans après, M. Dulac, son frère. Il est facile de se faire une idée de mon effroi lorsque je vis son sang couler en abondance; il ne

oublié de m'informer si ce n'est pas lui qui, sous le nom de François de Nantes, est devenu directeur général des droits réunis ; je sais que ce dernier a appartenu à l'oratoire (Note de l'auteur).

dura qu'autant qu'il fallut de temps pour l'arrêter, j'étais dans l'âge heureux que le chagrin ne fait qu'effleurer.

Je fus admis en cinquième à la rentrée des classes. Si je montrais un peu d'ardeur pour l'étude, je n'en avais pas moins pour la dissipation et je recueillis autant de pensums que de récompenses, mais j'étais un de ces écoliers auxquels s'attachent les professeurs en raison de leurs progrès et, somme totale, je ne m'ennuyai pas trop. Je n'éprouvai d'autre chagrin que celui de ne point assister à la noce du plus jeune (1) de mes frères du premier lit, qui, après avoir quitté, repris la cuirasse et la haire, épousa en 1781 Mlle Darantière, mère de Mme Sonnois (2) et de Mme Delette. Je me dédommageai de ce désappointement en allant passer les vacances à Saint-Julien, auprès de mon père qui, peu satisfait de la conduite de ses enfants du premier lit à son égard, reportait sur moi toutes ses affections et accueillait avec une extrême complaisance les jeunes Vallot et Désert qui venaient partager des jeux auxquels il ne dédaignait pas de se mêler. Ma mère ne pouvait se lasser d'admirer ma taille et ma bonne tournure et ce qu'elle

(1) Ce frère, dont le prénom était Joseph, était entré deux fois dans une maison religieuse, en était sorti pour s'engager dans le régiment de la marine où il a servi dix-huit mois ou deux ans (Note de l'auteur).

(2) La famille Sonois existe à Beaune (H. S.).

appelait mon savoir, tout en se lamentant sur le triste état dans lequel je lui rapportais mes habits et mon linge. Mais je lui fis oublier ce sujet de conversation, par le courage que je déployai dans un incendie qui, pendant ces vacances, dévora huit à dix maisons sans qu'il fût possible de rien sauver de ce qu'elles renfermaient. Le feu se manifesta pendant le jour, à l'heure où les habitants étaient répandus dans les champs; les toits couverts en chaume étaient embrasés lorsque l'on fut averti; je courus comme les autres au lieu du danger et, sans le calculer, j'eus le bonheur d'arracher à une mort inévitable en enlevant dans une maison déjà en proie à la flamme un berceau dans lequel était couchée la petite fille d'un manœuvre qu'employait souvent mon père. Il se nommait Jean Bondon et je l'aimais presque autant que notre fermier Pierre Hugot, parce qu'il était toujours disposé à faire avec une extrême promptitude tout ce que je lui demandais. Elle redoubla depuis ce temps par reconnaissance, et comme on s'attache également à ceux à qui l'on a rendu service, je n'ai jamais négligé l'occasion d'être utile à sa famille longtemps après l'événement que je viens de rapporter. On fit de moi un petit héros, ma vanité n'en perdit rien et des éloges trop réitérés pour n'être pas indiscrets eurent pour résultat de me donner une trop haute idée de mon faible mérite. Je retournai faire ma quatrième,

puis ma troisième à Beaune, l'année suivante, sous le même professeur, le père Bévol. Le supérieur de la maison était un père Parade, homme d'un grand mérite; il eut pour successeur, à la fin de 1782 qu'il nous quitta emportant le regret général, un père Bertholon qui mourut en 1783. A celui-ci succéda un père Roy que j'ai retrouvé plus tard curé de Saint-Maurice, à Besançon.

La classe de philosophie avait pour professeur le père Isabeau, grand amateur de musique, qui jouait parfaitement de la flûte, et qui je crois préférait cet instrument à tous les syllogismes possibles. Il paraissait doux, aimant autant que spirituel. Qui aurait pu deviner qu'il serait un jour le conventionnel Isabeau, le proconsul que Bordeaux a dû maudire tant de fois?

Pendant le cours de ma quatrième et de ma troisième, il ne m'est rien arrivé d'assez remarquable pour que j'en aie gardé le souvenir; ma vie uniforme partagée entre l'étude et la récréation s'écoulait sans vicissitude. L'envie de l'emporter en thème ou en version sur mes émules m'occupait plus que les succès ou les revers des habitants des Etats-Unis, pour l'indépendance desquels la France combattait alors. Mais je ne passerai pas sous silence le passage à Beaune du grand duc de Russie, fils unique de Catherine II, qui voyageait en France en 1782 avec son épouse sous le nom de comte du Nord, au-devant duquel

on nous conduisit en promenade jusqu'auprès de l'hôpital de Meursault. En l'apercevant dans une belle et commode voiture que faisaient voler six chevaux conduits par d'élégants postillons, qui de nous n'a envié son sort! Quelle somme de jouissances, de bonheur semblait réservée à l'héritier du vaste empire de Pierre le Grand? Qui aurait pu prévoir alors sa fin déplorable! Je ferai mention également du tremblement de terre qui renversa Messine en juillet 1783, dont les secousses se firent sentir dans toute la France, qui fit fuir les fidèles réunis dans les églises à l'heure de la grand'messe, ce qui effraya tellement les habitants de Beaune que, sur la crainte d'un retour fondé sur des prédictions de bonne femme, sur des bruits mensongers, qu'accueille aveuglément l'ignorante crédulité, un grand nombre d'entre eux se détermina à coucher pendant plusieurs nuits à la belle étoile, hors de l'enceinte de la ville. Leur terreur panique devint un sujet de risée et fournit un nouveau chapitre au volume de leurs balourdises, ouvrage d'un M. Chevignard intitulé *les Aneries de Beaune*.

Je me rappelle en ce moment deux anecdotes qui me paraissent bonnes à consigner : l'une par l'à-propos de la réponse maligne ; l'autre par le piquant de l'espièglerie qui en fait le dénouement.

Un chanoine de la collégiale de Beaune,

M. L'Homme, que le hasard plus que son mérite avait élevé à une des dignités du chapitre, visitant son cellier plus souvent que sa bibliothèque, et ne sachant tout juste autant de latin que ce qu'il en faut pour lire couramment dans un bréviaire, avait la manie, lorsqu'il rencontrait un écolier, de l'arrêter, et de lui dire brusquement : en quelle classe êtes-vous? citez-moi un passage de vos auteurs : l'écolier souvent intimidé gardait le silence, et mon chanoine riait de sa confusion. Un jour il adressa sa question habituelle à un rhétoricien; celui-ci lui répondit avec volubilité :

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal à mon avis c'est l'homme,

puis se retira en lui faisant un profond salut. On assure que depuis ce jour le chanoine L'Homme n'a plus tenté d'interroger personne.

Avant la distribution solennelle des prix les écoliers de chaque classe subissaient en public un examen nommé exercice, à la suite duquel le collège offrait aux élèves qui l'avaient soutenu, et à leurs parents ou amis une collation à laquelle d'autrespersonnes n'assistaient qu'autant qu'elles avaient été invitées. Un certain M. de Lorenchet (grand-père de celui que nous avons connu procureur du roi au tribunal de 1re instance de Di-

jon), homme cité pour sa ladrerie, ne manquait pas de se glisser parmi les convives. Non content de bourrer son estomac de ce qui lui était offert, il remplissait ses poches de tout ce qui lui tombait sous la main ; un de nos camarades, écolier de seconde, observa son manège, dont on jasait depuis longtemps, et au moment où il le vit introduire dans sa poche une main garnie de pâtisserie : « Monsieur, lui dit-il en versant lestement une carafe d'eau dans cette même poche, Monsieur, depuis qu'elle mange elle doit avoir soif ».

CHAPITRE II

1784-1785-1786

Pensionnaire au collège de Beaune j'avais terminé ma troisième et j'attendais sans impatience le jour de la distribution des prix qui était également celui de l'ouverture des vacances. Il arriva, je ne fus point déçu dans mes espérances, mais mon père ne fut pas témoin de mon triomphe sur mes rivaux. Son absence altéra mon bonheur; or comme je ne pouvais l'attribuer qu'à quelque circonstance grave, j'en conçus une telle inquiétude que le supérieur de la maison, vaincu par ma douleur et mes pressantes sollicitations, m'accorda la permission d'accompagner un de mes camarades (1) de pension dont le père voulut bien se charger de moi et m'emmener coucher chez lui à plus de moitié chemin de Beaune à Dijon. L'accueil que mon petit camarade reçut de sa mère me faisait soupirer après l'instant où je serais pressé dans les bras de la mienne et le

(1) M. Beaudoin, de Vougeot (Note de l'auteur).

bon souper qui nous fut servi, contrastant avec l'exiguité de celui auquel nous étions habitués, ne parvint pas à me distraire de mon désir d'être au lendemain. Levé avec l'aurore je me disposais à me mettre en route; il n'y eut pas moyen, je dus céder aux instances de mon camarade, visiter avec lui le jardin, le verger, monter dans la nacelle qui flottait sur la rivière qui baigne les murs de la maison, aller jusqu'à la source de la Vouge retenue dans un vaste et profond bassin d'où ses ondes en s'échappant faisaient mouvoir les roues d'un moulin à papier. Enfin l'heure du déjeuner approche; nous rentrons à la maison et, après ce repas, j'obtiens la liberté de quitter mes hôtes, comblé de leurs attentions. Je cours plutôt que je ne marche, et bientôt j'arrive à Dijon. J'apprends du locataire qui occupait le rez-de-chaussée de la maison paternelle que mes parents sont à leur campagne, je m'y attendais, mais il était possible que l'un d'eux ou quelqu'un de la maison fût venu à la ville, on n'avait vu personne; mon frère, chez qui j'allai ensuite, ne m'en dit pas davantage; il ajouta cependant qu'il avait ouï dire par des habitants de Saint-Julien que notre père était indisposé, mais qu'il pensait qu'il était rétabli, et insista pour me faire dîner avec lui. Je le refusai et après avoir embrassé lui, sa femme, sa petite et unique fille, je repris ma course. En moins de deux heures je franchis les

deux lieues qu'il y a de Dijon à Saint-Julien. Quel spectacle m'y attendait ! mon respectable et excellent père était étendu sur un lit de douleur, et ma bonne mère, retenue elle-même dans une chambre voisine par une fièvre brûlante, ne pouvait lui donner tous ses soins. Ces bons parents n'avaient pas voulu me rendre témoin de leurs souffrances, et c'est pour cela qu'ils ne m'avaient pas envoyé quelqu'un pour autoriser ma sortie de pension, comme l'exigeait le règlement.

La maladie de mon père était fort grave ; la fièvre de ma mère inspirait peu d'inquiétude au médecin qui les soignait l'un et l'autre.

Je me fis leur garde-malade, et c'était de mes mains qu'ils recevaient les tisanes et médecines dont on était fort prodigue alors. Ma mère se rétablit la première et put me seconder ; nous eûmes le bonheur de voir mon père renaître à la vie ; et lorsqu'il fut en état d'y prendre part, nous célébrâmes sa convalescence par un grand dîner auquel assistèrent les cinq à six familles de forains qui habitaient Saint-Julien pendant la belle saison. Ce repas fut fort gai, on y chanta (1) selon l'usage.

(1) Voici le dernier couplet d'une chanson que je fis à cette occasion :

De nos bosquets, ainsi pendant l'orage
L'hôte emplumé frissonne et se tient coi ;
Quand le soleil dissipe son effroi,
L'air retentit de son brillant ramage.

Mon père mêla sa voix à celle de ses convives · hélas ! ce fut le chant du cygne ; ennemi de l'oisiveté il ne ménagea point ses forces en reprenant la culture d'un jardin qui faisait ses délices, et retomba malade ; des symptômes alarmants exigèrent qu'on le transportât à Dijon pour le rapprocher des secours que nous espérions puiser dans la vieille expérience du docteur Baudot, son médecin et son ami, ou dans les profondes connaissances du docteur Maret (1), qui fut appelé en consultation. Les vacances cependant touchaient à leur terme, mon père désira me conserver près de lui et au lieu de retourner à Beaune continuer le cours de mes études, j'entrai en seconde au collège de Dijon (2). J'y débutai d'une manière satisfaisante. Mon père n'eut pas longtemps à s'en féliciter, il succomba le 23 novembre 1783, un mois après la publication de la paix entre la France et l'Angleterre, proclamée à Dijon avec une pompe qui avait attiré dans ses murs une foule immense, et peu de jours avant le passage du roi de Suède. Trop jeune encore pour sentir

Ainsi ma voix, que brisait la douleur,
Restait muette en ces jours de souffrance :
Les vœux qu'au ciel j'adressais en silence
Sont exaucés, je chante mon bonheur (Note de l'auteur).

(1) Père du duc de Bassano (Note de l'auteur).

(2) Sous M. Chiquet, j'y avais pour condisciples les Lesage, les Petitot, les *Mure*, Brisebarre, Heudelet, Peccatier, Dambruere, Garreau (Note de l'auteur).

toute l'étendue de la perte que je venais de faire, seul de ses enfants je suivis en pleurant le convoi d'un homme honoré des regrets de tous les gens de bien et j'assistai le surlendemain au service funèbre que le corps des commerçants, auquel il avait appartenu, fit célébrer en sa mémoire à l'église des Jacobins. L'ouverture de son testament fut une source de procès que m'intentèrent mes frères et sœurs du premier lit (1); ma mère comme tutrice dut les soutenir, et défendre l'orphelin; mais sa santé, naturellement assez faible, ébranlée d'ailleurs par la secousse qu'elle venait d'éprouver, ne lui permettait pas de vaquer aux affaires, je me vis dans l'obligation de la suppléer dans les courses qu'elle ne pouvait pas faire, soit en ville, soit à la campagne; de plus je ne pouvais me dispenser d'assister aux exercices préparatoires de cet acte qui fait passer un catholique de l'enfance à l'adolescence; mes études classiques en souffrirent; et dans les longues soirées d'hiver j'abandonnai la lecture de mes auteurs

(1) Notamment ma sœur, mariée à un marchand de la ville, M. Rebillard, dont le fils aîné, après une jeunesse orageuse, une vie presque aventureuse passée jusqu'à plus de 30 ans sur le théâtre comme acteur dans les rôles comiques, s'est fixé à Rennes et s'est distingué comme avocat dans le barreau de cette ancienne capitale de la Bretagne; il était connu par ses bons mots; les missionnaires traversant en procession les rues de Rennes, il les regardait depuis sa fenêtre; on lui cria : chapeau bas! — Pardon, dit-il, hors de l'église, point de salut! (Note de l'auteur).

latins pour celle des poètes et des romanciers, des historiens et des philosophes français. Les principes plus ou moins contradictoires qui y sont développés, les faits héroïques ou touchants qui y sont rapportés, les passions, les vices rendus intéressants par la magie de la poésie, les entreprises amoureuses représentées comme unique moyen de parvenir au bonheur ici-bas exaltaient mon imagination et prédisposaient mon âme, plus précoce encore que son enveloppe à être, la proie des plus nobles comme des plus séduisantes illusions : il ne faut qu'une étincelle, qu'un instant pour embraser un cœur qui se trouve dans ces dispositions.

Mlle Joséphine de Saint-François était à la tête des jeunes filles qui se préparaient à faire leur première communion; je tenais, comme le plus instruit, le premier rang parmi les garçons : pendant tout le temps que durèrent les instructions préliminaires, j'avais été moins frappé de la jolie figure, de la tournure élégante, des manières distinguées, que piqué d'un air de hauteur, d'une affectation de supériorité que je croyais remarquer dans Mlle Joséphine, fille d'un directeur des fermes (1). Mon amour-propre en était blessé, je ne sais trop pourquoi, je ne la regardais

(1) M. Joly de Saint-François, dont la femme était une demoiselle Noirot, a été guillotiné à Paris, en 1794 (Note de l'auteur).

qu'avec un sentiment plutôt pénible qu'indifférent et jamais je ne lui avais adressé la parole quoique je me fusse trouvé souvent à son côté.

Le grand jour arrive. A l'occasion d'une marche ou contremarche en entrant processionnellement à l'église Saint-Jean, je me trouve, d'après les lois de la politesse, dans la nécessité de lui présenter la main pour la faire passer d'une place à une autre. Je ne puis rendre l'impression que fit le contact de la sienne : un feu subtil se glisse dans mes veines, il remplit tout mon être, et change ma froide indifférence en un amour aussi violent que celui du plus fou des héros de roman, dont les malheurs m'avaient tant de fois attendri. Je recherchai dès lors tous les moyens possibles de la voir, de lui parler ; je parvins à être admis chez ses parents ; je saisissais toutes les occasions pour m'emparer de cette main chérie, la presser dans la mienne était pour moi le nec plus ultra de la félicité. A l'exemple de mes modèles une femme de chambre gagnée par de petits cadeaux était le messager des billets amoureux, où, tantôt en prose, tantôt en rimes pillées çà et là, je lui peignais mon martyre ; ma confidente m'informait des jours et des lieux où elle devait conduire à la promenade ma Joséphine et ses frères et sœurs moins âgés qu'elle ; je volais sur ses traces et la tenant un peu à l'écart je lui débitais tout ce que j'avais retenu de mes lectures

favorites, j'imprimais mes lèvres sur une main que l'on m'abandonnait avec grâce, et sans songer à mal. Si j'avais eu plus de témérité, à quoi son innocence n'eût-elle pas été exposée et cela par l'imprudence d'une mère qui, comme il ne s'en trouve que trop malheureusement, se déchargeait sur une mercenaire du soin de ses enfants : les jours que je ne pouvais aborder ma Joséphine, j'allais soupirer sous ses fenêtres ou sur le rempart d'où je pouvais l'apercevoir folâtrer dans les beaux jardins de son père, avec ses frères dont l'un commençait ses études chez l'abbé Villemain, mépartiste de Saint-Philibert, chez qui je demeurais comme pensionnaire pendant l'été.

Les vacances que je passai partie à Saint-Julien et partie à Blaisy, et plus encore ma rentrée au collège de Beaune, mirent un terme à cet enfantillage, auquel je me surprends quelquefois à penser avec plaisir ; j'ai appris il y a peu d'années de la bouche d'une de ses amies que Mlle Joséphine, actuellement Mme veuve de Nogent, conservait encore le souvenir de celui qui le premier a osé lui dire : je vous aime. Parmi les événements remarquables dont j'ai été témoin, pendant mon cours de seconde à Dijon, je dois parler d'un incendie qui mit toute la ville en émoi. La nuit du 7 au 8 février 1784, le son lugubre du tocsin réveille les habitants, on s'habille à la hâte, on se presse, on court rue Chaudronnerie : un fripier

nommé Dumont, père de l'épouse du recteur actuel de l'université poussé, par le démon de la vengeance, avait lui-même mis le feu à la maison qu'il habitait et dont la propriété appartenait à sa femme que ses sévices avaient forcée de s'éloigner de lui et de plaider en séparation. Le misérable avait tellement fait ses dispositions, que, malgré les secours les plus prompts et les plus actifs, la maison fut brûlée de fond en comble, ainsi que les meubles et marchandises qu'elle contenait. Il eut l'adresse de se soustraire aux recherches de la justice éveillée par sa disparition, il passa aux îles et depuis ce temps on n'a plus entendu parler de lui.

C'est dans cette même année que M. Guyton de Morveau, avocat général au Parlement de Bourgogne, fabriqua un ballon et donna le premier à ses concitoyens le spectacle d'un voyage aérien. Il partit des jardins (1) de l'ancienne intendance avec l'abbé Bertrand, professeur de physique; le ballon, promené d'abord majestueusement au-dessus de la foule des curieux, puis abandonné à lui-même, s'élança dans les airs avec

(1) Le dimanche 15 avril, les jardins attenant à ceux de l'abbaye de Saint-Bénigne dont ils dépendaient. Ils sont devenus la propriété de M. Ardent et sont séparés de l'église Saint-Bénigne, aujourd'hui cathédrale, par la rue nouvellement pavée, qui porte le nom de Docteur-Maret (Note de l'auteur).

la rapidité de l'éclair et se déroba bientôt à tous les regards. Les voyageurs, sur le sort desquels chacun était attendri, descendirent heureusement à quatre ou cinq lieues de leur point de départ. Moins de deux mois après, le mardi 15 juin, M. de Morveau voulut tenter une nouvelle expérience ; il monta dans un autre ballon, construit aux Argentières avec le marquis de Montrevel ; son ascension fut aussi brillante, mais il fut déçu de l'espoir qu'il avait conçu de pouvoir diriger sa machine contre le vent ; les rames en forme d'ailes qu'il avait attachées à la nacelle ne répondirent pas à son attente, et comme dans son premier voyage il dut céder à l'impulsion du vent. Devenu membre de la convention nationale, M. Guyton de Morveau mit à profit ses recherches, ses études aéronautiques en les employant à reconnaître, au moyen d'un aérostat élevé et retenu à une grande hauteur, les positions de l'armée ennemie avant et pendant la seconde bataille de Fleurus, le 26 juin 1794.

C'est encore en cette année 1784 qu'eut lieu l'avant-dernière tenue des états de Bourgogne. Le prince de Condé, gouverneur de la province, vint les présider, selon la coutume. Le séjour du prince dans la capitale donnait à Dijon l'aspect d'une résidence royale. Toute la population des environs s'y transportait, pour assister aux cérémonies d'ouverture ; les fêtes publiques et parti-

culières faisaient diversion à l'importance des affaires soumises à la libre discussion des trois ordres. A la fin de la session le prince posa la première pierre des canaux de la Saône à la Loire, à Chalon le 23 juillet ; de la Saône à Dijon, le 24, à Saint-Jean-de-Losne. Ce dernier canal projeté en 1501 sous Louis XII, dont un plan fut présenté à Henri IV par Sully en 1603, a trente kilomètres de longueur, l'eau y a été mise en 1809, et la navigation s'est établie par ce moyen entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne. Depuis on l'a prolongé de Dijon jusqu'au delà de Saint-Florentin où il va rejoindre l'Yonne et fait communiquer ainsi la Saône avec la Seine, l'Océan avec la Méditerranée.

Je retrouvai en rentrant au pensionnat du collège de Beaune une grande partie des camarades que j'y avais laissés, et cette circonstance me rendit fort sensible l'obligation qu'on m'imposa de doubler ma seconde ; pour en adoucir l'amertume on s'appuya sur mon extrême jeunesse, je n'avais effectivement que treize ans, et sur l'avantage qu'il y aurait pour moi de continuer de recevoir des leçons d'un professeur qui m'était sincèrement attaché et qui, depuis ma cinquième, avait constamment dirigé mes travaux. La véritable raison était, je l'ai su depuis, que, par suite de la rivalité existant entre les collèges de Beaune et de Dijon, chacun de ces établissements préten-

dant que les études y étaient plus fortes, n'admettait pas l'élève qui en sortait à passer dans une classe supérieure à celle qu'il quittait. Je n'avais pas éprouvé cette difficulté à Dijon, mais j'ai tout lieu de croire que le professeur sous lequel j'y ai fait une année de seconde avait vu de mauvais œil mon admission, et m'en donnait la preuve en me négligeant tellement que je passais des semaines entières sans être interrogé, sans qu'il prît la peine d'examiner si mes devoirs journaliers étaient faits, sans qu'il jetât les yeux sur mes compositions. Aussi n'avais-je fait aucun progrès pendant les six derniers mois.

Le Père Bévol, régent de seconde, homme aimable, instruit, bon musicien, grand amateur du beau sexe (il en a donné des preuves en enlevant, en quittant l'oratoire, une dame Gastinel, une des plus jolies femmes de Beaune), m'accueillit comme un élève qui devait lui faire honneur. Je répondis à ses soins en me livrant au travail avec ardeur, et occupai sans interruption les premières places. Le supérieur de la maison était un nouveau visage pour moi : il se nommait Latyl. Sa figure était belle, sa prestance noble, sa mise recherchée; il s'était fait la réputation d'éloquent prédicateur, il était doué de qualités qui permettaient de prévoir qu'il ne bornerait pas sa carrière à être un simple administrateur d'un petit collège de province. Effectivement il fut nommé quelques années

après supérieur du collège de Nantes, et choisi dans cette dernière ville pour faire partie de l'assemblée des états généraux. Il ne s'y fit remarquer toutefois que par sa modération et son adhésion sincère au nouvel état de choses. Son attachement à la constitution de 1791 est devenu un crime aux yeux de ceux qui, dans le principe, avaient le plus applaudi à son établissement; et il paya de sa tête, le 23 juillet 1794, la fidélité à tenir ses serments.

Parmi les régents des classes inférieures se trouvait un père Lebon; c'était un jeune homme de 22 à 23 ans, il avait la tête ardente, l'esprit vif, le cœur excellent. Il me prit en amitié. Je n'avais qu'à gagner dans sa conversation qui ne roulait, en général, que sur l'histoire ancienne et sacrée dont nous lisions ensemble les auteurs. Il aimait beaucoup les enfants et s'attachait surtout à ceux dont les parents étaient dans l'indigence. Issu de parents peu aisés, il n'avait d'autre revenu que la modeste somme de 120 livres, traitement annuel que la compagnie soldait à chacun de ses membres pour vestiaire; eh bien de ces 120 livres il en faisait passer moitié à sa famille, et sur ce qui lui restait, il consacrait une partie à procurer des livres classiques aux élèves hors d'état d'en faire les frais. Rigide dans ses mœurs, sévère observateur des règles prescrites par la religion, indulgent pour les autres, toujours prêt à

obliger et à suppléer ses confrères dans leurs fonctions, chéri par eux, adoré de ses élèves, considéré par mes camarades et par moi comme le type de l'homme de bien, et c'est ce même Lebon qui, appele comme suppléant à la Convention nationale, a rendu si malheureusement célèbre le nom de Joseph Lebon ; c'est lui qui a inondé de sang les rues de sa ville natale ; c'est lui qui jusque sur l'échafaud où il les faisait mourir insultait à ses victimes ; c'est lui qui a porté la désolation parmi ses concitoyens en ne respectant ni l'innocence du jeune âge, ni les vertus de l'âge mûr, ni les cheveux blancs de la vieillesse. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? Comment un homme paré de toutes les vertus que l'on serait heureux de trouver plus généralement répandues dans la société, a-t-il pu s'écarter des principes de justice et d'humanité dont son âme semblait être le sanctuaire ? comme la plus grande partie des jeunes gens de son âge élevés dans l'admiration des farouches républicains dont l'histoire est mise entre leurs mains avant que leur raison ne soit à même d'apprécier à leur juste valeur des actes contre lesquels la nature se révolte : sa haine contre la tyrannie ne lui laissait pas apercevoir qu'il était l'esclave de tyrans qui enchaînent la liberté en proclamant son triomphe. Lancé dans un monde qu'il ne connaissait pas, il ne s'est pas mis en garde contre les pièges tendus à sa

droiture naturelle par ceux qui exploitaient à leur profit son enthousiasme pour des idées qui bouillonnaient dans son âme depuis son enfance. Nouveau séide il a cru atteindre à la sublimité en faisant abnégation de toute sensibilité pour suivre aveuglément l'impulsion qui lui était donnée. Le sang qui coule est-il donc si pur? avait prononcé à la tribune un jeune membre de l'assemblée constituante; ce mot atroce n'excitait plus son indignation : il ne recula point d'épouvante devant l'ordre de faire couler des flots de sang; ce sang, on le lui avait persuadé, devait cimenter les fondements de l'édifice social à l'érection duquel il se faisait un devoir de concourir. La hache que Lebon fit tomber sur tant d'innocentes victimes a tranché ses jours. Il fut mis d'abord en arrestation, puis en accusation par un décret de la Convention. Toute la France aurait applaudi à cet arrêt s'il eût été prononcé par d'autres que par les complices de ce grand criminel. Mais n'était-ce point une effrayante anomalie de voir ceux aux ordres desquels il s'était conformé avec un zèle satanique, de qui il avait reçu des lettres de félicitations sur la manière dont il les avait exécutés, proclamer sa culpabilité, et déverser sur sa tête tout l'odieux des actes dont ils étaient les auteurs. Traduit au Tribunal criminel de la Somme, Lebon fut condamné à la peine de mort le 9 octobre 1795. Il fut conduit au supplice revêtu

de la chemise rouge destinée aux assassins. Au moment d'endosser ce dernier vêtement : « Ce n'est pas à moi qu'il convient, s'écria-t-il, il faut l'envoyer à la Convention dont je n'ai fait qu'exécuter les ordres. »

Je reviens à mon séjour au collège. La vie qu'on y menait n'était interrompue par aucun incident assez grave, tant au dedans qu'au dehors, pour que j'en aie conservé le souvenir. J'en excepterai cependant l'affaire du fameux collier que l'intrigante Mme de La Motte escamota au cardinal Louis de Rohan, prince évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, en lui persuadant de l'acheter pour en faire un hommage agréable à sa souveraine (1), affaire découverte en 1785 et qui se termina l'année suivante par l'exil du cardinal, la flétrissure par la main du bourreau de Mme de La Motte, et la déconsidération dans laquelle les ennemis de la reine firent tomber cette princesse en propageant les rapports de la calomnie, et en feignant d'y ajouter foi. Je travaillai beaucoup et avec succès en seconde et en rhétorique. Indépen-

(1) Ce fut aussi pendant le cours de ces années que l'on s'engoua du magnétisme animal et que les secrets de Cagliostro, les baquets de Mesmer parvinrent à trouver tant de crédulité et à faire tant de dupes dans les premières classes de la société. Ce que nous en lisions dans le *Mercure*, journal rédigé par Mallet du Pan, que l'on nous permettait de recevoir, électrisait nos jeunes têtes, et les ballons et les baguettes aimantées remplacèrent par intervalles toute autre espèce de jeux, pendant nos récréations (Note de l'auteur).

damment de l'étude assez approfondie de la langue latine, de celle trop abrégée de l'histoire et de la géographie qui faisait alors le fonds de l'instruction scolastique, je dus à la bienveillance de mes professeurs des leçons particulières de mathématiques et un cours spécial de littérature française. La lecture devint ma passion dominante ; pour m'y livrer je faisais à la hâte les devoirs destinés à la classe. Doué d'une grande facilité et de beaucoup de mémoire, je n'étais jamais en défaut et c'est sans avoir éprouvé aucun de ces ennuis qui font si vivement désirer aux écoliers de voir arriver le commencement des vacances, que je finis ma rhétorique en emportant tous les premiers prix, et enivré des applaudissements que j'avais obtenus comme acteur dans diverses pièces dont j'avais rempli les premiers rôles sur un théâtre érigé dans le jeu de paume public, local choisi pour la solennité de la distribution des prix.

Cet usage adopté dans différents collèges, de faire monter les élèves sur la scène dans le but de les former à la déclamation et de leur donner la hardiesse de parler devant une assemblée nombreuse ne m'a jamais paru devoir les conduire à autre chose qu'à leur donner le goût des représentations scéniques dont naturellement on leur faisait une description enchanteresse ; mais comment risquait-on de leur inspirer un penchant auquel par les lois de la religion dans laquelle on

les instruisait, il leur était défendu de céder. C'était encore une inconséquence aussi bizarre que celle qui ne nourrissait que d'idées républicaines l'esprit de jeunes gens destinés à vivre sous une monarchie.

Pendant le cours de mes études j'avais pensé quelquefois à la carrière que je devais embrasser; ma mère désirait que mon choix se fixât sur l'état ecclésiastique; elle n'apercevait dans ce parti qu'un moyen de me conduire à une existence heureuse et paisible dont sa vieillesse aurait partagé les douceurs : elle intriguait pour me faire obtenir un bénéfice simple, une chapelle, un canonicat; pour cela il fallait me faire tonsurer et je n'y étais pas décidé, quoique l'idée d'appartenir à l'église ne m'inspirât aucune répugnance.

J'avais souvent entretenu le père Lebon et le père Marandet, mon régent de rhétorique en qui j'avais beaucoup de confiance, des projets de ma mère et de mon incertitude. Ces messieurs m'engagèrent à entrer dans leur congrégation où je me perfectionnerais d'abord dans les sciences, ce dont je sentais avoir besoin, car je n'étais pas persuadé, comme le sont les échappés de collège d'aujourd'hui, que l'on n'a plus rien à apprendre en secouant la poussière des bancs de l'école. Ils firent briller à mes yeux la considération dont elle jouissait, les prévenances dont ils étaient l'objet, l'agrément de passer d'une maison à une autre,

d'habiter ainsi alternativement les plus belles villes de France. Ils me vantèrent l'indépendance des membres d'un corps où, suivant l'expression de Bossuet, personne ne commande et chacun obéit; ils me firent remarquer que de ce corps où l'on ne contracte aucun engagement, où l'on n'est retenu par aucun lien civil ou religieux étaient sortis des hommes distingués dans la magistrature et dans l'église, dans les sciences et dans les arts. Bref ils montèrent mon imagination et je quittai les lieux où s'étaient écoulées cinq années de ma vie, bien déterminé à suivre leurs conseils. Je l'annonçai à ma mère en la rejoignant à Saint-Julien; elle céda avec regret à ma prière parce que je m'éloignais d'elle, puis elle s'occupa du soin de préparer ce qui m'était nécessaire, pendant la quinzaine que je passai à Blaisy.

CHAPITRE III

D'octobre 1786 au mois de juin 1790.

Le jour de mon départ pour Paris était fixé, je devais prendre la diligence, c'était le vœu de ma mère. Je fus détourné de ce projet par un jeune homme un peu plus âgé que moi, M. Maréchal, de Lons-le-Saulnier, qui, ainsi que moi, se proposait d'entrer dans la congrégation de l'oratoire, dont son frère attaché au grand séminaire de Dijon était membre : il me fit un tableau enchanteur des jouissances d'un voyage pédestre qui ne serait qu'une longue promenade pendant laquelle nous aurions constamment sous les yeux le spectacle des beautés de la nature que nous pourrions admirer à notre aise en nous arrêtant partout où nous le jugerions convenable. Ma mère eut quelque peine à céder à ces raisons, mais elles avaient produit leur effet sur moi, et mon entêtement l'emporta sur sa prudence. Le jeudi 12 octobre 1786, chargés d'un léger bagage et le gousset fort bien garni, nous commençâmes notre odyssée, M. Maréchal et moi, ayant en tiers pour compa-

gnon jusqu'à Troyes un employé des aides qui se rendait à Châlons-sur-Marne. Cette première journée se passa fort gaiement mais ne se termina pas de même. Nous avions dévoré un assez bon souper à Chanceaux, à l'auberge du Soleil d'or, et nous attendions, en riant autour de la table, que nos lits fussent garnis pour prendre un repos nécessaire, lorsque des cavaliers de la maréchaussée se présentèrent dans la chambre où nous étions, et, sous prétexte que nous n'étions pas munis de passeports, vinrent nous effrayer de leurs menaces et de la prétendue obligation où ils se trouvaient, pour remplir leur devoir, de nous conduire bien et dûment attachés, comme vagabonds ou déserteurs, dans les prisons de Semur. Ils nous firent passer une fort mauvaise nuit, et ne parurent consentir à se relâcher de leur sévérité que sur nos vives instances et celles de notre hôte, qui je crois s'entendait avec eux, qu'à condition que nous leur donnerions la rétribution à laquelle ils avaient droit pour chaque arrestation, que nous payerions la dépense qu'eux et leurs chevaux avaient faite pendant la nuit. Ce marché fut conclu à la suite d'un ample déjeuner, à la suite duquel ils retinrent sur notre argent, dont ils s'étaient emparés, trois écus de 6 livres, et, après avoir imprudemment pour eux délivré trois passeports signés de leurs noms : Aubert, brigadier, Lemoine, cavalier de la maréchausée, ils nous laissèrent la faculté de con-

tinuer notre route. Cet acte de vexation fit sur moi une telle impression que je lui attribue le sentiment de répugnance que depuis cette époque j'ai éprouvé et j'éprouve encore pour l'habit que portent ceux qui, sous le nom de gendarmes, remplissent les fonctions de l'ancienne maréchaussée. L'escroquerie d'Aubert et de Lemoine ne leur fut pas profitable. Le hasard voulut qu'un de leurs officiers M. Jossinet se trouvât présent à la réception d'une lettre dans laquelle M. Maréchal racontait, sans penser à s'en venger, cette aventure d'une manière tragi-comique. M Jossinet la prit au sérieux, fit arrêter ses subalternes, et ce n'est que sur nos sollicitations que ces misérables, qui s'étaient exposés à être condamnés aux galères, en ont été quittes pour la perte de leur emploi. Quarante ans après, en 1826, j'ai su que l'un d'eux était mort dans la misère et que celui qui survivait, réduit à un état déplorable, n'avait espoir que dans la mort pour mettre un terme à sa triste existence. Voilà où conduit une mauvaise action sur l'impunité de laquelle on s'aveugle, comme si la providence ne permettait pas que nos fautes fussent découvertes tôt ou tard.

Je reprends mon itinéraire. De Chanceaux nous allâmes coucher à Châtillon-sur-Seine, chez un modeste traiteur, sur le refus qu'on fit de nous recevoir à l'hôtel de la Poste, notre équipage de piétons n'inspirait probablement pas assez de confiance ;

car nous essuyâmes même refus le lendemain à Bar-sur-Seine, et de dépit, tout en traînant la jambe, nous allâmes prendre gîte à Saint-Pierre-les-Vaudes. Nous franchîmes lestement le dimanche matin les quatre lieues que l'on compte de Saint-Pierre à Troyes, et nous fûmes descendre, M. Maréchal et moi, au collège tenu par les oratoriens. Dans l'intervalle des repas et des offices, nous eûmes tout le temps nécessaire pour visiter les églises et parcourir les promenades extérieures de cette ville antique.

Le lendemain nous en partîmes un peu tard, après un déjeuné où nous prîmes congé de notre employé des aides, et nous allâmes nous coucher aux Granges. Arrivés d'assez bonne heure à Nogent-sur-Seine, le mardi, nous espérions y trouver le coche prêt à quitter le rivage. Nous avions été mal informés, son départ ne devait avoir lieu que le lendemain; M. Maréchal ne voulut point l'attendre, nous nous séparâmes; il gagna Provins, moi je restai à Nogent, où, pour tuer le reste de la journée, je courus la ville et les environs, les promenades, les cafés, avec le fils d'un négociant de Troyes qui gémissait de la sottise qu'il avait faite de s'engager, et qui, pour s'en distraire, buvait et fumait tour à tour ou tout à la fois : je voulus l'imiter et j'en fus cruellement puni; la fumée de tabac me rendit malade au dernier point. Il fut obligé de me porter pour ainsi dire à l'auberge

dont je ne quittai le lit que pour monter dans le coche (1).

Quelle cohue ! quel fracas, quelle épouvantable compagnie, pour un novice, que la grand' chambre d'un coche. Mes oreilles sont encore assourdies du bruit qu'on y faisait, des propos orduriers qu'on y tenait, de l'aigre voix des nourrices, des cris des enfants, des déclarations bruyantes des galants militaires, des jurements des mariniers. On s'arrêta pour prendre des repas à Montereau, à Melun ; à Corbeil pour déjeuner. De cette dernière ville je restai constamment sur le pont et mes

(1) C'est sur ce coche que, en entendant parler de manière à exciter la pitié de ce qu'avait dû souffrir Mme de la Motte en subissant l'arrêt qui la condamnait à être fouettée et marquée de la main du bourreau, quelqu'un s'écria : la voilà bien malade ! il en est arrivé autant à M. le comte d'Artois. On se rapproche de l'interrupteur, on l'entoure. On le presse de questions, on le défie de prouver ce qu'il avance ; le fait est vrai quoique peu vraisemblable, nous dit-il ; en peu de mots, je vais vous en convaincre.

Le comte d'Artois est jeune, grand amateur de plaisirs qui n'admettent point de témoins, et fort ennemi de l'étiquette qui apporterait quelque entrave à la liberté dont il se plaît à jouir.

Traversant un jour une rue écartée, dans un cabriolet découvert qu'il conduisait lui-même, il accroche ou est accroché par une voiture dont le maître, ni moins jeune, ni moins étourdi que lui, allait aussi grand train. Son Altesse lance un coup de fouet qu'évite son adversaire et reçoit presque en même temps un coup de fouet qui a laissé des traces sur sa figure. Les voitures se dégagent et chacun continue sa route.

Des témoins de cette rixe prétendent avoir reconnu le fils du bourreau dans l'un des acteurs. Concluez si non e vero, bene trovato Note de l'auteur).

yeux attentifs se portaient alternativement sur les deux rives de la Seine, embellies par des maisons de campagne et des jardins aussi variés par leur décoration que par leur étendue. Je débarquai le jeudi 19 sur le quai Saint-Paul, et, sans me rendre chez mon frère aîné, architecte fixé à Paris depuis deux ans, rue de Reuilly, j'allai me présenter, rue Saint-Honoré, à la maison chef-lieu de la congrégation de l'oratoire, et y remettre à un père Arnault, à qui j'étais recommandé, les lettres dont j'étais porteur. Je fus reçu à bras ouverts; on me félicita sur ma vocation et, pour ne point l'exposer à se refroidir, on m'engagea à me renfermer sur-le-champ à la maison de l'institution, rue d'Enfer (1). J'obéis. Ne voulant plus avoir l'ennui de questionner les passants pour arriver à ma destination, comme cela avait eu lieu de la rue Saint-Paul à la rue Saint-Honoré, mais n'oubliant pas les principes d'économie que j'avais reçus de ma mère, je ne m'avisai pas de monter dans une voiture de place : deux chevaux, un cocher, cela devait être cher? la course d'un fiacre ne se payait alors que 24 sous; je pris une vinaigrette, ainsi

(1) Faubourg Saint-Jacques, presque vis-à-vis l'observatoire ; c'est aujourd'hui l'hospice de la Maternité. On remarque dans une des chapelles de l'église moderne le tombeau en marbre blanc du cardinal de Bérulle, fondateur de la congrégation ; entre autres tableaux, un ouvrage immense dû au pinceau de Coypel, fort estimé des connaisseurs (Note de l'auteur).

l'on appelait une espèce de chaise à porteurs montée sur deux roues, traînée par un homme et poussée par un autre. Il m'en coûta trois livres. M. Mérault de Bissy, décédé dernièrement, grand vicaire d'Orléans, était supérieur; le digne père Carrichon, dont la carrière marquée par l'exercice de toutes les vertus, inspira tant de respect aux sbires chargés de l'arrêter pendant la terreur, qu'ils ne l'enlevèrent point à ses pieuses occupations. Un père Paraud de Salins, bon israélite, et un père d'Orval, petit bossu rempli d'esprit, étaient a la tête de la maison. Je fus installé dans une petite cellule (1) dont un lit, une table, deux chaises et un prie-Dieu composaient l'ameublement. Je fus confié aux soins d'un confrère, M. Pasquier, qui, sous le titre de Pasteur, me mit au fait des usa-

(1) Dans la suite, on m'en donna une autre pour soustraire un de nos pères au tapage que je faisais sur sa tête en promenant quotidiennement mon lit, ma table, mon prie-Dieu d'un coin à l'autre, en la changeant en jardin au milieu duquel j'imaginai d'établir un jet d'eau que j'alimentais au moyen d'une cruche énorme suspendue à une certaine hauteur. Un beau jour, le lien qui la soutenait casse ; elle tombe avec fracas et ma chambre est transformée en étang dont l'eau coule à travers le plancher, sur le pupitre du bon père. Il s'en plaignit avec raison. Cela me valut une verte semonce et je changeai ma cellule, dont les fenêtres donnaient sur le jardin, contre une autre prenant jour sur la cour d'entrée. Celle-ci avait été occupée par notre grand fabuliste, le bon Lafontaine, pendant les quelques mois qu'il essaya de passer dans une maison dont le règlement monotone lui a, je crois, inspiré ce vers :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité (Note de l'auteur).

ges de la maison et ne me quitta point pendant les huit jours qui précédèrent ma prise d'habit. Cette cérémonie ne consistait que dans le changement de vêtements, puisque l'on ne prenait aucun engagement. Je devins donc confrère de l'oratoire, c'était le nom assigné à tous les membres de la congrégation qui n'étaient pas dans les ordres, mais, prêtres ou non, une fois dans les collèges, le titre de père était celui qu'ils portaient tous en y ajoutant pour se distinguer le nom de la classe qu'ils professaient. On faisait à l'institution ce que dans les couvents on faisait au noviciat, c'est-à-dire que pendant une année entière on passait son temps à l'église en prières, en méditations, en offices. On n'avait d'autres occupations que l'étude du catéchisme du concile de Trente, et des commentaires sur la concordance (1) des évangiles. On ne laissait dans les mains des jeunes gens destinés à l'instruction dans les collèges que des livres ascétiques souvent assez mal écrits. C'était une grande faveur que d'obtenir la lecture des bons historiens; le père Méraultme l'accorda. Pour occuper mon esprit que les œuvres de Nicole, du révérend père de Grenade, ou la vie de tous les saints n'étaient point capables de fixer, je dévo-

(1) Tous les lundis, lorsque le temps le permettait, nous allions passer la journée à la maison de campagne située rue de Vanves. Là, nous pouvions nous livrer à des exercices gymnastiques ou à des jeux d'adresse (Note de l'auteur).

rai l'*Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Fleury, je relus l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine*, du bon Rollin, l'*Histoire du bas empire*, de Lebeau (1). Je formai un peu mon style en faisant l'analyse des extraits que nous lisait M. Mérault d'un ouvrage qu'il a fait paraître depuis, intitulé *les Apologistes involontaires*. C'était une compilation des plus beaux morceaux sortis de la plume des philosophes du XVIIIe siècle, en faveur de l'authenticité des livres saints, des vérités de la religion chrétienne, de l'existence et de la divinité de Jésus-Christ. Ma mémoire me servait admirablement, il me suffisait de jeter un coup d'œil sur les leçons que nous devions réciter chaque jour, pour être un de ceux qui répondaient le mieux aux interrogations. Cela faisait excuser beaucoup d'étourderies, et, sans avoir éprouvé ni désagréments ni trop d'ennui, je vis s'écouler cette première année de mon séjour chez les oratoriens, pendant laquelle j'eus la permission d'aller une ou deux fois visiter mon frère et sa

(1) Nous étions étrangers aux affaires du monde et ce n'est qu'à la volée que j'ai entendu parler par le marquis de Caraccioli, qui venait quelquefois avec nous à la campagne, de la première assemblée des notables, de la retraite de M. de Calonne, de son remplacement par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, de l'exil et du rappel du parlement de Paris qui eurent lieu pendant les neuf premiers mois de 1787 ; il en était bien un peu question quand j'allais chez mon frère, mais ces jours-là, j'avais toute autre chose à faire que de m'en occuper (Note de l'auteur).

famille. Au sortir de l'institution les plus âgés d'entre nous étaient envoyés dans les collèges, mais ceux qui, comme moi, n'étaient point allés au delà de leur rhétorique, ou qui annonçaient l'intention formelle d'entrer dans les ordres, passaient à la maison d'études de Montmorency, pour y faire un cours de philosophie ou de théologie. Entre autres condisciples qui m'y accompagnèrent j'ai eu souvent occasion de revoir MM. Répécaud, Beau, de Salins (1), Clerget, de Saint-Léger de Poligny, Chabrol, de Rion, Ruelle, d'Ahuy près Dijon, Dareste, de Lyon, que j'ai retrouvé trente ans plus tard chef de division à l'administration des droits réunis. C'est au mois de novembre 1787 que nous nous y rendîmes; la maison était admirablement située ; de vastes jardins en dépendaient. De la terrasse ombragée par plusieurs allées de beaux tilleuls, l'œil planait sur la délicieuse vallée, on y découvrait Paris et Saint-Germain ; nos chambres n'étaient plus de simples cellules, c'était un appartement arrangé avec plus ou moins d'élégance suivant le goût de celui qui l'occupait, et toutes étaient en cheminée. Quelle jouissance pour des jeunes gens. Nous y trouvâmes pour supérieur et directeur les PP. Merle et Garnier ; pour professeurs de théolo-

(1) Il était difficile de démentir son nom par un visage plus défiguré par la petite vérole que celui de cet estimable garçon (Note de l'auteur).

gie les PP. Lalande et Daunou, ce dernier, à qui j'ai vu dire sa première messe en 1788, est le Daunou ex-conventionnel, ex-tribun, ex-député, qui est encore aujourd'hui archiviste du royaume. Le Père Rondeau était chargé du cours de logique et de physique, c'est sous lui que je me livrai à l'étude de ces sciences, dont les mathématiques sont la base. Combien je m'estimai heureux d'en avoir acquis quelques notions au collège de Beaune. Le pauvre père Rondeau ne s'en doutait pas, et était hors d'état de nous expliquer les extraits qu'il copiait dans les divers auteurs qui ont traité de ces matières. Je devins le répétiteur de mes confrères étonnés de mon savoir, et, pour soutenir ma réputation, je me donnai assez efficacement à l'étude, mais si j'y gagnai dans leur esprit, je me fis en quelque sorte un ennemi du professeur, qui, cherchant toutes les occasions de me mortifier et soutenu par le supérieur presque aussi nul que lui, qui était son oncle, me fit une scène tellement désagréable qu'à sa suite je quittai brusquement la classe, et partis sans permission pour Paris, où j'exposai mes doléances aux assistants du père général. Ils commencèrent par me donner tort, je m'y attendais, puis m'enjoignirent de demeurer à Paris jusqu'à la décision du supérieur général. Ils me firent donner une chambre, et, libre comme eux après les exercices de la maison, je

mis à profit les trois ou quatre jours que je passai à Paris pour, sous les auspices de mon frère et de ma belle-sœur, et dans la compagnie de leur fille, qui alors était aussi jolie que spirituelle, visiter quelques monuments de la capitale.

On me renvoya à Montmorency toujours en me grondant pour la forme, mais le professeur reçut une verte réprimande, et je n'en pus douter quand, quelques semaines après mon retour, il vint me prier de soutenir une thèse de philosophie et une proposition sur les lois du mouvement devant le général qui, tous les trois ans, présidait l'examen des étudiants. C'était un honneur qu'il m'accordait bien contre son gré ; je m'en tirai d'une manière assez satisfaisante, et mes chefs jugèrent qu'il était inutile de me retenir plus longtemps à la maison d'étude ; je reçus en conséquence, au mois d'octobre suivant, l'ordre de me rendre à Juilly en qualité de préfet de quatrième. Je passai à Paris quelques jours chez mon frère, avant de me rendre à cette nouvelle résidence. Il demeurait rue Saint-Paul et occupait, entre cour et jardin, un fort bel appartement. Les habitants du premier étage étaient deux dames mère et fille remarquables l'une et l'autre par leur bon ton et leur esprit : elles étaient liées avec ma belle-sœur et ma nièce ; j'eus de fréquentes occasions de les voir et la conversation roula souvent, en parlant de Montmorency, sur le

séjour que Jean-Jacques Rousseau y a fait. On se plaisait à m'entendre faire la description de l'ermitage, du superbe salon à l'italienne, des jardins du petit château d'eau appartenant au maréchal de Luxembourg, où le philosophe avait trouvé un asile. On portait envie au bonheur que j'avais eu de me promener à la Chevrette, dans le parc d'Epinay, sous les charmilles d'Eau-Bonne. On s'extasiait avec moi sur la jolie position au bord de l'étang, où vivait, loin d'une gloire importune, l'illustre Catinat; j'ajoutais la description du château d'Ecouen, où j'avais admiré, dans une galerie bâtie par le connétable, l'histoire de Psyché peinte sur les vitraux d'après les dessins de Raphaël, et dans la chapelle gothique les peintures sur porcelaine d'un fini précieux ; l'événement tragique qui a fait passer une grande portion des biens de l'illustre maison des Montmorency dans celle des Condé.

Mlle de Lavalette me remettait timidement sur la voie si je m'écartais le moindrement de ma narration ; elle prétendait qu'en omettant le plus petit détail je la privais du plaisir qu'elle avait à m'entendre, et félicitait les jeunes gens qui auraient le bonheur d'avoir un professeur tel que moi : bref j'eus tout lieu de penser par la suite qu'elle aurait voulu faire de moi un nouveau Saint-Preux à son profit. J'avais le cœur trop pur et trop imbu encore des principes religieux pour tirer

parti de la circonstance, mais je m'exaltais assez facilement pour prendre pour de l'amour un sentiment passager. La mère, qui avait des vues plus sérieuses, me fit beaucoup de politesses, presque des avances, me permit de lui écrire, charmée, disait-elle, d'apprendre quelquefois de mes nouvelles; sa fille lui servait de secrétaire. Le secrétaire, en son propre nom, finissait toujours ses lettres par des mots bien tendres et bien significatifs pour quelqu'un de plus présomptueux que moi; tout se borna à de légères faveurs. Six mois après une correspondance assez languissante et embarrassée, la belle, un peu plus âgée que moi, jeta les yeux sur un autre épouseur, et depuis je n'en ai plus ouï parler.

En fait d'événements (1) pendant les dix premiers mois de l'année 1788, je ne citerai que l'incendie à Paris, rue Bergère, de l'Hôtel des Menus Plaisirs qui eut lieu dans le mois d'avril, dont nous apercevions la flamme depuis la terrasse de nos jardins, et en juillet, un orage épouvantable, mêlé de grêle, qui porta le ravage dans

(1) Je ne parle point d'événements politiques, nous les apprenions et par les journaux et par nos relations avec Paris. Nous applaudîmes à l'entrée de M. Necker au ministère, et l'exil du duc d'Orléans nous avait paru la preuve de son patriotisme; insensés que nous étions! déjà nous nous laissions éblouir par des mots et nous croyions animés des sentiments d'amour du bien public ceux qui, sous ce masque, déguisaient à peine, pour des gens plus expérimentés que nous, leurs projets ambitieux (Note de l'auteur).

les campagnes environnant Montmorency. On ramassa des morceaux de glace pesant jusqu'à cinq quarterons ; nous avions pour visiteur en ce moment un de nos anciens confrères, M. Cotte, chanoine de Sens, savant physicien, qui nous expliqua les causes et la formation du phénomène, et si nous eûmes lieu d'être satisfaits de ses explications, nous ne fûmes pas moins surpris de voir des cultivateurs du pays venir le remercier d'avoir été préservés du fléau par sa présence, ils l'avaient remarqué avant l'orage, armé d'une baguette de fer, essayant de tirer quelques étincelles du conducteur du paratonnerre qu'il avait fait placer sur le clocher de l'église paroissiale dont il avait été curé, et les bonnes gens étaient persuadés que c'était à sa science, je dirai presque à ses conjurations, qu'ils devaient d'avoir vu la tempête tourner, presque sans l'atteindre, le territoire de leur commune.

C'est de la maison de la rue Saint-Honoré, qu'en soutane et en manteau long, je partis avec deux autres confrères, MM. Chavoix, des environs de Limoges, et Perret, de Salins, pour aller à Juilly pédestrement. Juilly, de l'arrondissement de Meaux, est à neuf lieues de Paris ; jusques au Ménil Amelot on suit la grande route de Soissons. Nous n'avions pas dépassé le Bourget que déjà nous commencions à être fatigués. Aussi, tout en nous arrêtant pour déjeuner à Loissy, là où le

prince de Caraman avait une magnifique habitation, nous nous enquîmes des moyens de louer un cheval et une voiture. On ne put nous procurer qu'une méchante charrette à moisson attelée d'une plus mauvaise haridelle, qu'en fouettant à tour de bras nous parvînmes à faire arriver au Ménil, distant de deux à trois lieues au plus, en trois heures de marche. Au Ménil nous demandâmes une voiture à la poste aux chevaux ; à son défaut on nous proposa des bidets, et nous voilà grimpés, trottant et galopant sur nos mazettes dont les harnais desséchés offensaient autant certaine partie de nos individus, qu'ils mettaient en lambeaux nos bas de soie. Nous apercevions la grande porte du collège ; le postillon faisait claquer son fouet, en se promettant de nous introduire triomphalement. J'eus la pudeur de penser que notre accoutrement, notre tournure, seraient un sujet de risée pour les élèves qui pourraient nous apercevoir au débotté ; j'en fis la réflexion, elle fut goûtée : aux premières maisons du village, nous mîmes pied à terre, et, renvoyant chevaux et postillon, nous reprîmes un air de recueillement convenable pour aborder le supérieur de la maison, le savant et respectable père Mandar. Ce digne homme, en répondant à nos salutations, par mes révérends pères, me donna une envie de rire que j'eus beaucoup de peine à retenir. C'était la première fois que je m'entendais appeler ainsi,

et je pensais à ce qu'il eût dit s'il m'avait vu un quart d'heure auparavant ma révérence accrochée à la crinière d'un sale coursier pour ne pas se laisser choir.

Le collège de Juilly ayant le titre d'Académie royale sous le protectorat de Monsieur, frère du roi, est un établissement immense pouvant contenir de 450 à 500 pensionnaires. Leur nombre n'excédait pas 400 en 1788. Il y en avait de toutes les parties du globe; de belles salles d'étude, des classes proprement tenues, faisaient le tour d'une vaste cour d'où l'œil dominait un parc de trente arpents, où chaque classe avait un canton ombragé et couvert de verdure pour les récréations lorsque le temps le permettait. Au premier et au second étage étaient placés les appartements des professeurs ou maîtres (1). Au troisième on trouvait les dortoirs consistant en sept pièces ainsi que les salles d'étude. Les élèves étaient traités avec douceur; leur nourriture était saine et abondante, leur habillement uniforme; les heures de travail et de récréation bien distribuées. Ils étaient, pendant le jour, constamment sous les yeux de leurs professeurs ou de leurs préfets de

(1) Les maîtres de musique, de dessin, d'écriture, de danse, d'escrime, étaient des laïques; il y avait de plus un chirurgien demeurant à la maison à qui la surveillance de l'infirmerie était confiée (Note de l'auteur).

pension ; pendant la nuit trois suppléants faisaient des rondes fréquentes pour s'assurer si des veilleurs gagés ne s'endormaient pas à leur poste. Le parc et les jardins, parfaitement entretenus, servaient de passage quand on menait les élèves se promener dans la campagne, ce qui arrivait habituellement une ou deux fois par semaine; le but en était aussi varié qu'agréable. La direction de la maison était confiée à des hommes de mérite, et les professeurs, en général, avaient de l'esprit et des talents. Ils se plaisaient peu cependant dans cette maison, où l'on observait une régularité peu suivie dans les petits collèges, et qui ne leur offrait aucune des distractions qu'on se procure en fréquentant la société.

Juilly est un village qui ne renfermait alors aucune maison bourgeoise, à deux lieues de la petite ville de Dammartin, et à quatre de Meaux. L'une et l'autre étaient trop éloignées pour que l'on y contractât des liaisons ; aussi la plupart d'entre nous n'est-il allé qu'une fois à Meaux pour visiter la cathédrale et le palais épiscopal que le grand Bossuet a illustrés : c'était une espèce de pèlerinage.

Le nom des confrères avec lesquels j'ai vécu à Juilly a échappé à ma mémoire. Mais indépendamment du père Mandar, qui était supérieur, j'y trouvai pour économe le père Lombois, prêtre de Beaune respectable, qui eut pour moi mille

bontés. Le père Dotteville, traducteur estimé de Salluste, vieillard aimable qui s'y était retiré au lieu de se confiner dans une maison de repos, et qui dépensait son riche revenu patrimonial en actes de bienfaisance ou en objets d'agrément et d'utilité pour l'embellissement des jardins. Le père Herbert, homme du monde jovial, maître des hôtes, les pères Proteau et Créniare, directeurs des études qui, avec un père Creuzé, ont préservé l'établissement de sa ruine, et lui ont conservé sa destination primitive, en en faisant l'acquisition à l'époque où il fut vendu comme bien national ; le père Payen de Vouge que j'ai retrouvé vingt ans après principal du collège d'Avallon, le père Mortillet que j'avais connu à Beaune régent de troisième, le régent de seconde M. Lefèvre, le père Athanous, professeur de philosophie. Enfin comme suppléant des classes le père Fouché qui depuis, sous le nom de Fouché de Nantes, conventionnel, ambassadeur, ministre de la police, et duc d'Otrante, a occupé une si grande place dans l'histoire de nos révolutions. Que de soirées il est venu passer dans ma chambre en petit comité ; après le coucher des élèves il égayait par ses reparties vives et spirituelles la conversation que j'animais par quelques petits verres de Malvoisie dus à l'attention de Mme Clarisse de Bayonne dont le fils était un de mes élèves. Je n'ai plus revu M. Fouché depuis ma sortie de Juilly.

Deux fois je me suis adressé à lui sans obtenir de réponse : la première fois en lui faisant l'envoi d'une églogue que j'avais composée après la bataille de Marengo, et que j'espérais pouvoir remettre à Bonaparte, premier consul si, comme nous nous en flattions, il eût passé par Dijon, la seconde en 1808, d'après les conseils de M. Lefèvre Desplanques, pour lui demander une audience.

J'entrai en fonctions peu de jours après mon arrivée à Juilly, et je me trouvai ainsi chargé de surveiller pendant l'heure de l'étude, du repas, de la récréation, 50 à 60 enfants tous faisant leur quatrième. J'avais 17 ans et 1/2 ; malgré l'étourderie naturelle à mon âge, dont j'avais une bonne dose, j'avais réfléchi sur la conduite que je devais tenir pour leur inspirer de la confiance et du respect. Je m'étais formé un plan dont je ne me suis point écarté et je m'en suis bien trouvé : complaisant avec eux sans descendre à la familiarité, lent à punir, prompt à récompenser, ferme dans ce que je croyais juste, n'exigeant rien au delà de ce qui était prescrit par les règlements, mais y tenant strictement la main, ne relevant point aigrement et au moment où elle était prononcée une parole peu convenable de leur part, je leur épargnai ainsi qu'à moi beaucoup de désagréments ; me prêtant également à leur faciliter l'intelligence de leurs auteurs, et à leur suggérer l'idée de quelque nouveau jeu quand

je voyais leur ardeur se refroidir pendant les récréations, répondant toujours avec affabilité à leurs questions nombreuses sur toute sorte de sujets, entremêlant ces réponses de contes, d'anecdotes ou de traits historiques de leur portée, en les amusant je leur donnais le goût de la lecture, car c'est dans les livres, leur répétais-je sans cesse, ce que vous écoutez avec tant d'intérêt. J'ose me flatter que j'en étais aimé : leurs regrets et les larmes que répandirent même ceux pour lesquels j'avais dû me montrer sévère, sans avoir eu jamais recours aux punitions flétrissantes encore en usage, m'en sont un sûr garant ; et je me plais à me ressouvenir des noms de MM. Homberg et Cadran, du Havre, Cornet d'Incour et Domécourt, d'Amiens, de Monderet, de Guérande, dont la mère était une Labourdonnaye de la reconnaissance de laquelle j'ai reçu une fort jolie tabatière en ivoire à médaillon et cercle en or ; de Clérisse, de Bayonne, de Menars, de Nantes, de Fontaine, de la Guadeloupe, d'Arnault, de Forcalquier, de Doazan, fils d'un fermier général ; de Grimaldi, petit fils de M. de Caraman, de Candie ; de Saint-Simon, de Toulouse. J'ai eu le malheur de voir engloutir sous mes yeux ce dernier et périr enseveli sous une masse de sable subitement détachée du monticule d'où on l'extrayait. Voici comment est arrivé ce funeste événement :

A la suite d'un hiver rigoureux dont le froid

avait été longtemps prolongé par la quantité de neige qui était tombée, et pendant lequel on ne pouvait faire que de courtes promenades, la terre reprit sa verdure, et les rayons du soleil faisaient ressentir leur douce influence. C'était le lundi gras ; serait-il dans notre destinée d'avoir des jours néfastes contre lesquels vient échouer toute la prudence humaine? je serais tenté de le croire, car, tout autre jour qu'un lundi gras, le malheur que je déplore ne serait point arrivé. J'avais annoncé à mes élèves une longue promenade pour le lendemain, et d'eux-mêmes, afin de ménager leurs jambes pour cette excursion, ils avaient demandé à ne point sortir le lundi, et à s'amuser dans ce qu'on appelait la Cour des grands. J'y consentis : grands éclats de joie d'abord, jeux entamés puis abandonnés. Le silence inaccoutumé des murs dont tous les autres pensionnaires étaient absents, les fatigues et l'ennui les gagnèrent bientôt ; je m'en aperçus et leur proposai de sortir de la maison, c'est-à-dire un changement de place. C'était un nouveau plaisir : ils se mettent en rang, selon l'usage et nous franchissons la porte du parc. A dix minutes de marche, dans un vallon très resserré qui conduit de Juilly à Nantouillet, était un monticule dont la pente inclinée et tapissée de verdure se perdait dans un petit espace plat où quelques arbres étaient disséminés. Tout près les flancs du monticule avaient été découverts et

coupés à pic pour extraire un sable assez fin; on remarquait cependant dans l'espèce de paroi de muraille qu'ils formaient quelques cailloux d'une certaine dimension. Les enfants expriment le désir de s'arrêter en ce lieu, j'accède à leurs vœux; les rangs sont rompus, ils se dispersent partie sur la pente du coteau, partie entre les arbres. D'autres s'amusent dans la sablière à donner au sable différentes configurations. Au bout de quelques instants l'idée me vint qu'une pierre qui se détacherait pourrait blesser quelqu'un d'entre eux; je leur en fis l'observation, ils rirent de mon appréhension; cette idée me poursuivant, je leur intimai l'ordre de sortir de la sablière; ils ne furent pas dociles au son de ma voix, moi-même je ne me montrai pas ferme comme de coutume quand il s'agissait d'être obéi. Je fermai les yeux sur cette petite résistance, c'était le lundi gras! et dirigeai mes pas du côté de ceux qui folâtraient au-dessus de la sablière, me réservant de renouveler des ordres précis de ce point élevé. Je n'y étais pas parvenu qu'un bruit sourd auquel succédèrent des cris d'effroi, se fait entendre. Je me retourne et je vois tous les enfants se précipiter vers la sablière. Sur trois à quatre pieds d'épaisseur et de dix à douze de hauteur une masse s'était détachée et quatre élèves étaient ensevelis en partie sous les débris; un dont on n'apercevait que la partie inférieure du corps, les trois autres engagés des

pieds à la ceinture. On vole au secours du premier ; une multitude de mains tiennent lieu d'outils pour enlever le sable ; il en est quitte pour de légères contusions. L'on débarrasse ensuite les autres. Je compte mes élèves et il en manque un. Où le chercher? à quel endroit sur l'étendue du terrain faut-il fouiller. On court à la maison, au village, on ramène des ouvriers armés de pioches et de pelles, dont ils n'osent se servir qu'avec précaution dans la crainte de tuer d'un coup de ces instruments celui qu'ils essayaient de sauver. Ce ne fut qu'après quatre heures de travail qu'ils découvrirent son cadavre. Mon désespoir fut extrême et quoique ceux qui avaient failli être eux-mêmes la victime de ce cruel accident répétassent à tous ceux qui leur demandaient des détails : ce n'est pas la faute de notre préfet, il nous avait bien prescrit de ne pas sortir de la sablière, je ne me sentais plus le courage de rester avec eux, et je formai le projet de quitter l'oratoire. Les gros bonnets me firent observer que ma retraite semblerait indiquer que je me reconnaissais des torts ; je suivis leur avis en répondant à leur pourquoi et à leur comment, quand il était question de la mort du jeune Candie : C'était le lundi gras.

Les événements politiques dont les nouvelles nous parvenaient par la voie des journaux nous firent oublier ce triste sujet de conversation, en nous apprenant l'ouverture des états généraux,

et le serment du jeu de paume, et la prise de la Bastille, et la formation de la garde nationale. Pour parvenir à ce dernier but les meneurs imaginèrent de répandre le bruit que des brigands s'étaient réunis pour dévaster la France, ils étaient partout, disait-on : on ne les voyait nulle part, mais on redoutait leur approche et chacun s'armait pour être en état de leur résister. Toutes les têtes étaient en effervescence. Un jour un des fermiers de la maison accourut à la hâte pour nous prévenir de l'arrivée des prétendus brigands dont il venait d'apercevoir une troupe dans la plaine. Les pensionnaires étaient en récréation, cette nouvelle est bientôt répandue; les plus grands s'arment aussitôt de queues de billard, seul moyen offensif qu'ils aient en leur pouvoir; on ferme les issues de la maison et à la grande porte se présentent vingt-cinq à trente jeunes gens de bonne mine, bien montés, bien équipés. Leur chef demanda à parler au supérieur et lui fit reconnaître dans ses compagnons plutôt des défenseurs que des assaillants en lui apprenant qu'ils faisaient partie de la garde nationale de Paris, et qu'ils étaient à la recherche de M. de Bésenval : ils furent reçus en amis, fêtés, choyés, ce qui ne pouvait être autrement. Ils vinrent après le repas prendre part aux exercices des plus grands des écoliers. Le séjour qu'ils firent le lendemain fut un jour de congé accordé à leurs sollicitations.

L'année scolastique se termina sans rien de remarquable, je passai néanmoins le mois de septembre à Juilly, n'étant plus chargé de la préfecture des quatrièmes, mais faisant continuer le cours de seconde aux pensionnaires qui n'allaient point en vacances.

Ayant reçu l'ordre d'aller professer la sixième au collège d'Arras, je fus passer huit à dix jours à Paris, chez mon frère, où l'on me plaisanta beaucoup sur mes amours avec M[lle] de Lavalette. On me félicita du dénouement. On établit entre elle et ma nièce Henriette une comparaison toute en faveur de cette dernière pour laquelle ma belle-sœur eût été fort satisfaite de me voir prendre une inclination qui eût pu me conduire à une demande en mariage. La petite personne, tout en m'appelant son petit frère, me faisait des caresses dont un amant aurait été jaloux, mais je n'étais ni assez au-dessus des préjugés de la parenté pour penser au mariage, ni assez perverti pour abuser de sa familiarité.

J'arrivai à Paris le surlendemain de la résidence forcée du monarque dans sa capitale. Une chose qui me frappa, c'est que depuis plus de deux mois on ne parlait que de disette et de famine, et qu'après une demi-heure d'attente au débouché de la rue de Grenelle, dans la rue Saint-Honoré, je quittai le fiacre dans lequel j'étais ennuyé de ne pouvoir couper la file des charrettes chargées de blé qu'on transportait à la halle.

Je mis à profit ce nouveau séjour à Paris pour achever d'en visiter les monuments ; je fus comme tout le monde me présenter sous les croisées des Tuileries pour y voir l'infortuné Louis XVI, la reine, Madame Elisabeth qui étaient forcés de céder aux vociférations de la multitude et je gémissais de voir des têtes aussi hautes obligées de se courber devant une populace irrévérencieuse. Tandis que le marquis de Lafayette se pavanait dans les rues de Paris, sur son cheval blanc, tandis que, en quittant les coussins moelleux d'un carrosse confortable, M. Bailly montait, avec une raideur qui se rapprochait de la morgue aristocratique, les degrés de l'Hôtel de ville, recueillait les hommages et les applaudissements ; je passai quelques soirées au spectacle ; les Français jouaient alors au théâtre que l'on a appelé depuis l'Odéon ; le théâtre de la Porte Saint-Martin était la salle de l'Opéra. Le théâtre des Italiens, appelé théâtre de Monsieur, était placé aux Tuileries, l'Opéra-Comique, à la salle Favart. Je me rappele avoir vu jouer au théâtre des Tuileries le marquis Tulipano, et au théâtre Favart, Nina, ou la folle par amour, dans sa nouveauté.

Mon frère, en sa qualité d'architecte, avait été chargé de différents travaux par la ville, entre autres de la construction de je ne sais plus quelle barrière. Il surveillait en ce moment la démolition de la Bastille que l'on commençait à abattre ;

je parcourus avec lui les détours de cette antique prison dont un Dijonnais, Hugues Aubriot, avait posé la première pierre en 1370. Je montai avec lui sur les tours, et là, poussant avec mon pied, je fis tomber dans le fossé une des pierres déjà détachées, aussi, disais-je en riant que j'avais contribué à démolir cette forteresse. Avant de quitter Paris, j'assistai à une des premières séances de l'assemblée nationale à l'archevêché, avec mon frère qui me nommait en me les montrant les députés influents des deux partis, tels que Mirabeau, Cazalès, Maury, Barnave, Sieyès, Tronchet, Chapelier, Lanjuinais, Grégoire, l'évê-d'Autun Talleyrand, Robespierre, Volney, etc.

Je retournai à Juilly prendre mes effets et partir pour Arras ; grâce à l'attention du père Lambois, je profitai d'une voiture à deux chevaux qui avait amené un pensionnaire pour me rendre à Amiens. C'était une bonne berline dont le cocher, à mes ordres, s'arrêta et coucha à Chantilly où nous étions arrivés d'assez bonne heure pour que j'aie eu le temps de parcourir complètement cette magnifique habitation des princes de Condé qui était encore dans toute sa splendeur. J'en partis assez tard le lendemain pour satisfaire ma curiosité sur quelques points que je n'avais pas vus la veille. Je dînai à Clermont et couchai à Saint-Just. Le troisième jour j'arrivai à Amiens. Je fus obligé d'y attendre pendant un jour le départ

d'une voiture publique pour Arras. Cela me donna le temps de visiter cette grande ville dont les portes et les fortifications anciennes subsistaient encore. J'entrai dans plusieurs fabriques ; de ses édifices publics, le seul vraiment imposant est la cathédrale par la grandeur et l'élévation de sa nef. Les chanoines étaient à vêpres, c'était un jour d'œuvre. Tout en faisant le tour du chœur, je m'amusai à mêler ma voix à celles des chantres ; la voûte sonore en doublait le volume et je m'écoutais moi-même avec plaisir ; ses éclats produisirent un certain effet, car, au moment où je me retirais un particulier m'aborda pour me demander s'il ne me conviendrait pas de m'attacher à la cathédrale en qualité de chantre? Cette proposition me scandalisa, et je répondis que, fait pour parvenir à un canonicat, je m'étudiais pour ne point laisser

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

On ne voyageait alors ni aussi lestement, ni aussi commodément qu'on le fait aujourd'hui (1). Les communications d'une ville à une autre se faisaient par des messagers qui entassaient dans des charrettes couvertes, dites carrioles, paquets et voyageurs. On partait de grand matin et l'on arrivait fort tard quand on arrivait. D'Amiens à

(1) Écrit du temps des diligences (H. S.).

Arras, il n'y a que quinze à seize lieues de poste ; nous devions y être rendus le soir, mais soit mauvaise volonté ou parti pris de notre conducteur, soit par suite du mauvais état de la route, nous trouvâmes fermées les portes de cette ville de guerre, et nous fûmes trop heureux de pouvoir nous gîter dans une auberge de rouliers. Pendant le souper on ne fit que s'entretenir de la révolte du régiment de Belsunce, dont les soldats avaient, l'avant-veille, assassiné leur major. J'écoutais en silence ces déplorables détails, maudissant en secret les coupables auteurs des crimes qui, depuis l'ouverture des états, déshonoraient une révolution entreprise dans le but d'améliorer les finances et les mœurs. Le lendemain, à l'ouverture des portes, j'entrai en ville et me fis conduire au collège, ancien bâtiment propre à sa destination, auquel attenait une église élégante, bâtie par les jésuites, qui avaient précédé les oratoriens. Le père Frimat, grand, roux et épais flamand, en était le supérieur. Le sémillant et prétentieux Spitalier, de Saillans, était préfet des classes ; les pères Couturier et Le Gressier, de Bellanoy, que j'avais connus à Beaune, professaient, le premier la philosophie, le second la quatrième. Les PP. Ecuyer, Usnard, Voisin, Delacroix, Salvator, Armand de Rougemont et Bailly (1), com-

(1) Ce Bailly est le Bailly dit de Juilly qui, prêtre, marié,

plétaient le nombre des professeurs et préfets de pension.

Au collège d'Arras il y avait une classe de septième, un oratorien en était chargé. Je ne fus pas, comme je m'y attendais, le junior de la communauté et conséquemment tenu à quelques vulgaires obligations, comme le prescrivait un ancien usage, ce qui me laissait une plus grande liberté, et, à l'exemple de mes confrères, je ne m'assujettis qu'à une grande exactitude pour entrer en classe au coup de la cloche. Je suivis à l'égard de mes écoliers le même système qu'à Juilly, en ce qui concernait l'exécution des règlements, je m'efforçai de leur faire trouver un vrai plaisir dans l'accomplissement de leurs devoirs ; je ne reculai devant aucune explication demandée, et pendant tout le mois de novembre je travaillai avec une ardeur qui me tenait cloué dans ma chambre. Cette ferveur dura tant que je n'eus pas formé de liaisons en ville. Je m'étais promis de n'accepter aucun dîner chez les parents de mes élèves, ne voulant rien devoir à un calcul intéressé ; mais je fus, en quelque sorte, contraint d'accompagner le supérieur de la maison à un grand dîner donné en notre honneur par le président du Conseil supérieur

membre de la convention, du Conseil des cinq cents, préfet pendant de longues années du département du Lot, a péri si malheureusement en 1819, mortellement blessé dans la chute d'une diligence sur la route de Paris à Rouen (Note de l'auteur).

d'Arras, tribunal suprême de la province. J'eus le bonheur d'être apprécié beaucoup au-dessus de ce que je valais par M. et Mme Thiébaut et d'autres convives qui se trouvaient chez eux. On me combla d'attentions ; la politesse exigeait que je rendisse quelques visites auxquelles on répondit par de nouvelles invitations. Je devins un des habitués d'une maison où se réunissait la meilleure compagnie à qui je faisais partager la gaieté qui faisait le fond de mon caractère. Je m'y liai avec différentes personnes, entre autres avec le chevalier de Gantès, ancien écuyer de la reine femme de Louis XV, et gouverneur de la ville de Saintes où il n'allait jamais parce que, disait-il, il n'était pas assez riche pour y tenir un rang convenable à sa qualité ; avec M. et Mme de Forestel, jeunes mariés qui donnaient des soirées charmantes ; avec M. et Mme Pourra, excellentes personnes qui, en perdant leur fille unique, Mme Delaleu, avaient reporté sur les enfants, fille et garçon, qu'elle leur avait légués, toute leur tendresse paternelle. Le jeune Delaleu et le fils de M. Thiébaut, mes écoliers, étaient fréquemment porteurs des billets d'invitation de leurs parents. Bientôt le premier se chargea de plus doux messages. Je n'avais pu voir sa sœur, âgée de 16 ans, jolie pour le plaisir des yeux, vive, spirituelle, agaçante, sans être épris du plus vif amour ; elle répondit à mes sentiments qui ne pouvaient être un secret pour ses

parents, et que sans doute ils favorisaient à notre insu dans le but de procurer un établissement à leur petite-fille dont les espérances de fortune étaient assez minces, persuadés probablement, et par ce que je leur disais de la mienne et par la manière dont je les traitai dans diverses collations que j'offris, que ma mère jouissait d'une grande aisance. Tous les jours, pour ainsi dire, j'allais passer chez eux le temps dont je pouvais disposer, tous les jours j'écrivais des lettres brûlantes d'amour à M[lle] Delaleu et je les lui glissais moi-même avec autant de délices qu'elle en mettait à les saisir; son frère, en me rendant soit un livre, soit un cahier de musique que j'avais prêté, me rapportait ses réponses, car je ne me trouvais pas satisfait des paroles qui sortaient de sa bouche, je voulais que sa main en retraçât les expressions, et je relisais cent fois ses charmantes épîtres.

M. de Gantès était le confident de mes amours; ce digne et excellent homme y applaudissait, et, pour faciliter une alliance ou du moins pour en hâter l'époque, il se mit à solliciter pour moi un brevet de sous-lieutenant. Avec une telle passion dans le cœur, il n'est pas difficile de deviner que les grammaires, les syntaxes ne furent pas capables de fixer mon imagination, de captiver mon attention, je ne pouvais me distraire de mes amours que par la lecture d'ouvrages y ayant

quelque rapport, et Jean-Jacques, et Crébillon fils, et Dorat, et tous les romans à la mode vinrent à mon secours. Le libraire Topino, chez qui j'étais abonné, n'était pas scrupuleux ; ses filles, qui le remplaçaient au comptoir, encore moins, et je reçus de leurs mains des livres où les mœurs n'étaient pas plus ménagées que la religion. Cette lecture me devint funeste et ne contribua pas peu à ébranler les principes que j'avais professés jusqu'à ce jour, et qui s'altéraient graduellement par tout ce que je voyais faire, par tout ce que j'entendais dire autour de moi, par mes confrères, même par ceux engagés dans les ordres sacrés. Mon amour-propre d'ailleurs, nourri par mes succès en société, m'aurait rendu sourd aux plus sages conseils, et je perdis tout à la fois et l'amour du travail, et la simplicité convenable à l'habit que je portais. Je ne dépassai cependant jamais les bornes de la décence, un reste de candeur me faisait considérer Mlle Delaleu comme une fleur délicate que le moindre attouchement pouvait flétrir. C'était un ange dont les regards m'enivraient, c'était une idole à qui j'offrais l'hommage de mon encens et que l'expression, la pensée d'un désir devrait offenser. Oh que l'on aime bien à dix-huit ans ! que le plus léger témoignage de réciprocité est précieux ! qu'une courte absence est pénible ! Je l'éprouvai en allant passer deux fois vingt-quatre heures à Douai chez

le père Primat, oratorien (1), curé d'une paroisse de cette belle et grande ville. Je l'avais connu professeur de théologie au grand séminaire de Dijon, et malgré l'accueil amical que je reçus de lui, malgré ses attentions pour me rendre mon séjour agréable, le temps me parut d'une longueur insupportable : j'étais éloigné de Mlle Delaleu, pouvais-je vivre et me priver volontairement de la possibilité de la voir.

Cependant la vie toute mondaine et agréable que je menais, les fréquentes invitations que je recevais du dehors, inspiraient de la jalousie à quelques-uns de nos confrères : je les aliénai de moi par mon refus de m'associer aux fondateurs du club des soi-disant amis de la constitution, et par l'antipathie que je témoignai à me lier avec Robespierre cadet qui, charmé de trouver un dîner meilleur que celui auquel il était habitué, venait tous les dimanches s'asseoir à notre table. Ils l'accablaient de prévenances malgré sa nullité, parce que son frère porté par la cabale à l'assemblée nationale s'y était fait une réputation de patriotisme bien au-dessus de celle dont il jouissait comme avocat, dans le barreau et parmi les gens sensés. Je les animai encore en empêchant un de

(1) Claude-François-Marie, né à Lyon, en 1746, évêque constitutionnel de Cambrai, en 1791 ; archevêque de Toulouse en 1802, sénateur en 1806, mort en 1820 (Note de l'auteur)

mes amis, d'un esprit assez faible, de se dépouiller de bijoux précieux pour augmenter la masse du don patriotique qu'ils se proposaient d'offrir en nom collectif, acte duquel seuls ils se seraient donnés l'honneur. Je devins donc l'objet de leur médisance, je payai en même monnaie leurs plaisanteries, leurs sarcasmes. Deux circonstances leur fournirent l'occasion d'en acérer les traits.

Le mardi de la Pentecôte j'avais accompagné à la ducasse de Sainte-Catherine, village attenant aux murs de la ville, plusieurs dames et demoiselles au nombre desquelles se trouvait bien entendu ma bien-aimée, j'avais partagé la joie commune; en revenant à l'entrée de la nuit, la compagnie désira faire un tour dans un joli jardin où des ménétriers attendaient en vain des pratiques. Le projet de former une contre-danse fut exécuté aussitôt que conçu. Il manquait un quatrième, je m'emparai de la main de Mlle Delaleu et j'en remplis la place. Dès le lendemain j'entendis, dans le salon où nous nous réunissions après nos repas, relever avec aigreur et malignité l'indécence de la conduite d'un ecclésiastique qui s'était permis d'aller danser à la guinguette. J'entrepris la défense de l'inculpé, comme si ce n'était pas de moi qu'il fût question, et la discussion s'échauffant je répondis par des plaisanteries à une attaque qui frisait l'injure.

Deux jours après, en soutane et en manteau

long, pincé, paré, je traversais sur la pointe du pied une petite place à laquelle aboutit la rue où demeurait M. Pourra, lorsque je fus assailli par les cris d'une foule d'enfants qui s'acharnaient à m'appeler calotin. La moutarde me monte au nez, je retrousse ma soutane et courant après ces petits garnements, je distribue coups de pied au derrière et soufflets à ceux que je parviens à attraper; ce ne fut que l'affaire d'un instant qu'aperçurent à peine quelques passants. Mais avant que je fusse rentré à la maison, mes confrères apprirent qu'un oratorien s'était battu comme un crocheteur sur la place publique et avait ainsi compromis l'honneur du corps à qui il appartenait. Je ne fus informé moi de l'obligeance de leurs commentaires que le lendemain par notre supérieur qui vint m'engager à être plus circonspect, plus prudent, moins emporté à l'avenir, en me représentant que dans mon intérêt et pour la tranquillité de la maison sur laquelle la malveillance ne manquerait pas de rejeter tous les torts d'un seul commensal, je devais éviter tout ce qui pourrait donner lieu à des scènes semblables. Pour couper court à son long sermon, je lui répondis qu'afin de venger l'honneur de la congrégation, j'étais décidé à la quitter dès le lendemain et à me retirer dans ma famille; qu'il y avait justement un confrère sans emploi à qui il pouvait remettre le soin de ma classe et qu'ainsi elle ne souffrirait

point de mon départ. Il me répondit à son tour que c'était mal répondre aux observations que lui dictait son amitié pour moi, que je devais connaître combien il rendait justice à mon esprit et à mon cœur; que mes élèves, qui profitaient si bien de mes leçons, perdraient beaucoup au changement de professeur, que moi-même je ferais une sottise en n'attendant pas pour quitter une congrégation dont la médiocrité des revenus n'était pas faite pour tenter l'avidité, et dont les services incontestables militaient en faveur de sa conservation, avant que l'assemblée nationale ne se fût prononcée et n'eût assuré un sort aux individus qui la composaient. Cette objection ne fit sur moi aucune impression, je lui témoignai même ma surprise de ce qu'au train que prenaient les choses, de ce qu'à la marche de la révolution il ne s'aperçût pas que le génie de la destruction s'était emparé de nos réformateurs, que sa congrégation ne pouvait survivre à la suppression déjà prononcée des ordres religieux et, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, puisqu'il fallait en venir là, j'aimais autant déposer un habit qui m'exposait à des injures, que je ne me sentais nullement en humeur de supporter, et que je n'éviterais qu'en me confinant dans ma chambre, ce qui ne m'allait nullement; que de plus j'étais convaincu qu'en supprimant la congrégation les législateurs n'accorderaient aucune indemnité à ses membres,

parce que, n'ayant formé aucune espèce de vœux, ils n'avaient pas, comme les moines, renoncé à leurs biens patrimoniaux, et qu'au surplus mon parti était pris irrévocablement. Cette décision fit beaucoup de peine à M. et à Mme Thiébaut ; ils me témoignèrent combien ils étaient fâchés, dans l'intérêt de leur fils et par le vide que leur causerait mon départ. M. de Gantès me parla dans le même sens et cependant m'approuva très fort. Il n'était pas partisan des idées nouvelles, et ma détermination n'étant qu'une suite du peu de propension à les adopter, il me témoigna plus d'amitié encore, m'offrit tous ses services pour entretenir la famille Pourra dans ses bonnes intentions pour moi, et m'invita à recourir à lui en toute circonstance si je pensais qu'il pût m'être utile un jour. Dans la maison Pourra, ce fut toute autre chose ; ce ne furent que lamentations sur une aussi prompte résolution, on me dit tout ce que l'intérêt personnel, l'attachement pour moi, purent suggérer afin de m'en faire changer. Mlle Delaleu mêlait ses pleurs à l'attendrissement et aux raisonnements de ses parents, auxquels j'avais, depuis quelque temps, fait pressentir mon dessein de la demander en mariage et qui ne m'avaient objecté que sa jeunesse pour en fixer l'époque. Dans un entretien particulier que permit sa grand' maman, je la convainquis qu'il était indispensable que j'allasse m'entendre avec ma mère sur

une alliance qui pourrait déranger les projets qu'elle aurait formés, que j'essaierais de la déterminer à vendre ses propriétés pour en acquérir dans l'Artois afin de ne faire tous qu'une seule famille, et que, dans tous les cas, je ne laisserais pas écouler le mois d'octobre sans rapporter à ses pieds un cœur dans lequel elle ne cesserait jamais de régner. Je le pensais. Aussi sincère que moi en cet instant, elle me réitéra l'assurance d'une fidélité à toute épreuve, et je cueillis sur ses lèvres le premier baiser de l'amour ; un second m'aurait je crois empêché de partir. J'allai prendre congé de MM. de Forestelle, de Soubiran, Aisselin, de la vieille marquise d'Unguimbert, du bibliothécaire de la riche collection de Saint-Waast qui avait eu beaucoup de complaisance pour moi, de M. Baillet de Vaugrenant, major de la citadelle, à la femme duquel née Bruno, je demandai ses commissions pour Dijon ; je retournai passer la soirée chez M. Pourra, la présence de témoins importuns ne me permit pas d'exprimer à Mlle Delaleu les mouvements de mon cœur agité, qu'en pressant une main saisie à la dérobée, nous ne parvînmes que difficilement l'un et l'autre à déguiser notre tristesse devant des indifférents, et ce ne fut qu'avec la réserve d'une froide politesse que ma bouche prononça le dernier adieu. Il n'est besoin que je dise que je fus autorisé à établir une correspondance avec

elle. Les absents ont tort, je fus dans le cas de m'en apercevoir, par la lenteur qu'elle apporta dans ses réponses et dans la froideur de son style, et trois mois après je rompis toute liaison avec elle et Arras. J'ai appris depuis par une demoiselle d'Arras, femme de M. Démorey, chirurgien, à Gevrey, qu'elle était mariée à M. Armand de Rougemont, oratorien, à qui j'avais laissé ma classe en quittant Arras. Le lundi 31 mai, jour fixé pour mon départ, je parus dans ma classe avec mon successeur, M. Armand de Rougemont; je recueillis des témoignages d'affection de mes pauvres petits écoliers ; je leur adressai quelques mots de satisfaction et d'encouragement, je les recommandai à la bienveillance de leur nouveau régent et rentrai dans ma chambre pour mettre en ordre ce que je devais emporter après le dîner de la communauté pendant lequel ceux mêmes qui étaient le moins disposés à me regretter firent des vœux pour l'heureux succès de mon voyage. MM. Spitallier et Salvator m'accompagnèrent jusqu'à la diligence, et fouette cocher !

CHAPITRE IV

De juin 1790 au mois de novembre 1792

D'assez tristes réflexions vinrent m'assaillir lorsque je me trouvai seul dans la voiture qui m'emportait loin de l'objet de mes affections, loin des personnes qui me témoignaient de l'intérêt et de l'amitié. Ce que ces réflexions avaient de pénible était mitigé toutefois par l'idée du plaisir que j'aurais à me retrouver au sein de ma famille, à revoir les lieux où j'avais passé mon enfance. Je souriais à l'accueil que l'on me ferait à Saint-Julien, à Blaisy, à Beaune même où j'irais traiter en confrère ceux qui m'avaient régenté et je m'occupais peu de ce qui se passait autour de moi.

J'avais un peu plus de cent lieues à faire ; et ma bourse n'était pas très bien garnie, elle contenait cependant au delà de cent livres, somme plus que suffisante pour parcourir aujourd'hui une distance presque double ; mais, à cette époque, les voitures étaient rares et d'un prix élevé, elles cheminaient lentement et faisaient de longues pauses dans les auberges.

Le jour de mon départ d'Arras, je couchai à Cambrai et j'eus le temps de visiter sa cathédrale surmontée d'un clocher pyramidal en pierres taillées et découpées dans le genre de celui de Strasbourg, quoique moins élevé. A trois heures du matin le lendemain je montai dans une messagerie qui me transporta à Saint-Quentin. Point de voiture publique de Saint-Quentin à la Fère; j'en fis la route partie à pied, partie sur une charrette de roulier ; à la Fère, à défaut de voiture de louage, je m'arrangeai avec le maître de poste qui exigea que je lui donnasse un louis pour me rendre à Reims avant le départ de la diligence pour Châlons ; il mit à ma disposition une carriole légère attelée d'un cheval et je pars grand train conduit par un postillon aussi complaisant que bavard, qui m'aurait raconté tous les cancans du pays s'ils eussent pu m'intéresser. Je profitai de la demi-heure qu'il s'arrêta à Laon, pour faire manger l'avoine à son cheval, pour grimper dans cette ville perchée sur une montagne assez élevée, et parcourir quelques rues qui me parurent solitaires, et jeter intérieurement et extérieurement un coup d'œil sur la cathédrale dont l'évêque portait le titre de duc et pair de France. A la nuit close il dételа et nous couchâmes à Corbenil, gros village à cinq lieues de Laon. Le jeudi nous traversons l'Aisne à Bevy au bac, et il me dépose à Reims à l'hôtel du Moulinet.

Mon premier soin fut de courir au bureau de la diligence. Ce n'était point jour de départ, je me consolai de ce désappointement en jouissant du spectacle des processions de la Fête-Dieu. L'archevêque officiait avec pompe à la tête d'un clergé nombreux, dans l'admirable basilique qui porte le nom du vénérable prélat qui répandit l'eau du baptême sur la tête du fier sicambre (1). Je visitai l'église de Saint-Nicaise où l'on conserve la Sainte-Ampoule. On me fit remarquer le pilier branlant lorsqu'on sonne la plus petite des cloches. et un tombeau d'architecture romane renfermant les cendres de je ne sais plus quel illustre personnage. La place Royale, la promenade du Cours, l'arc de triomphe d'une des portes de la ville, fixèrent mon attention; une excursion sur le soir jusqu'à un petit village tout près de la ville où toute la population s'était rendue, je crois, compléta l'emploi de ma journée.

Dans la diligence qui me transporta le vendredi à Châlons en passant par Sillery dont les coteaux n'obtinrent pas l'hommage d'un profane que

(1) Il y a deux menues erreurs dans ce passage; d'abord la cathédrale de Reims est dédiée non à saint Remy mais à Notre-Dame, ainsi que le porte l'inscription gravée sur le linteau du grand portail, ensuite la Sainte-Ampoule était conservée dans l'église abbatiale de Saint-Remy et non dans l'église paroissiale Saint-Nicaise. Celle-ci, construite au XIII[e] siècle par l'architecte Libergier, — dont la tombe a été transportée à la cathédrale — passait pour la *perle* de Reims, mais a été démolie à la Révolution (Note de M. Chabeuf).

j'étais alors, je causai avec des jeunes gens qui, comme moi, et probablement par les mêmes motifs d'économie, avaient hâte de quitter Châlons; nous ne fîmes donc que déjeuner dans cette ville, et pendant ce repas nous traitâmes avec un loueur de voiture pour nous conduire jusqu'à Chaumont. Il nous fit faire douze lieues dans l'après-midi; nous couchâmes à Long-Champ, village intermédiaire de Vitry à Saint-Dizier. Nous traversâmes de grand matin cette dernière ville. On s'arrêta pour dîner à Joinville, où je me rappelle d'avoir visité une église dans laquelle j'ai vu le tombeau gothique du bon sire de Joinville, ce pieux et fidèle serviteur de saint Louis. De Joinville nous prîmes gîte pour la nuit à Provenchères; nous déjeûnâmes le dimanche à Vignory, gros bourg sur la Marne, et mes compagnons se séparèrent de moi à Chaumont, où nous arrivâmes sur les dix heures. Je cherchai vainement une occasion pour continuer ma route, il me fallut attendre au lendemain. Que faire dans les longs jours d'été dans une ville qui n'offre rien d'intéressant à la curiosité! je m'avisai de faire une visite au supérieur des Pères de la doctrine chrétienne à qui le collège était confié. Il m'engagea, comme étant à peu près de même robe, à partager le dîner de la communauté, ce que j'acceptai sans me faire prier. La conversation tomba sur mon voyage et sur ce qu'il présentait

d'extraordinaire d'avoir été entrepris avant la fin de l'année scolaire. Je donnai pour raison des affaires importantes et ajoutai que l'éloignement où j'étais de ma famille, quand on avait manqué à la promesse de me rapprocher, me déterminerait peut être à quitter tout à fait l'oratoire, quoique à regret d'après mon penchant pour un état qui me permettait de consacrer mes faibles talents à l'éducation des enfants que j'aimais beaucoup. On me répondit que l'oratoire n'était pas le seul corps enseignant qui serait jaloux de me posséder; on me fit remarquer que Chaumont n'était qu'à une vingtaine de lieues de Dijon; je parus ébranlé par ce que l'on me disait, les politesses redoublèrent; on me promena dans la ville, et l'on insista tellement pour me garder le plus longtemps possible, que je ne gagnai mon auberge que pour me mettre au lit. Chaumont malgré sa jolie position ne m'aurait pas séduit. Je ne choisirais pas pour ma résidence une ville où il faut alternativement monter et descendre (1).

Une charrette couverte d'une toile, décorée du nom de fourgon, était le seul moyen de transport de Chaumont à Langres. Je m'y embarquai. Notre phaéton ne mit que dix heures pour faire ses huit lieues de poste; il était cinq heures de

(1) Jugement assez inexact d'un voyageur de passage qui avait la bourse plate (H. S.).

l'après-midi quand j'arrivai à Langres, la bourse tellement aplatie qu'il ne me restait guère que pour payer deux ou trois repas. Je ne m'y reposai point et j'en partis à pied. Je fus coucher trois lieues plus loin, à Longeau ; le lendemain à Thil-Châtel ou Très-Chateau, ainsi qu'on l'appelle en Bourgogne. Je trouvai un accueil de tout cœur chez mon père nourricier, le bonhomme Berthot, qui avait quitté l'école de Saint-Julien pour celle de ce bourg important par ses mines de fer et ses forges. Je résistai aux instances de ma nourrice qui voulait que je restasse à coucher ; je me mis en route et j'arrivai très fatigué à Saint-Julien, où je fus très contrarié en étant reçu par notre ancienne fille de basse-cour, la bonne Marie, d'apprendre que ma mère avait loué sa maison et son domaine à un jeune notaire nommé Girard. Je lui dus l'hospitalité mais je n'en abusai point, et dès qu'il fit jour je pris congé de lui, accompagné des fils de notre vieil et ancien fermier, et d'un jardinier dont le père avait toujours été employé par mes parents ; je partis de Saint-Julien, ils me reconduisirent jusqu'à Ruffey ; en les remerciant de leur bonne compagnie je me débarrassai en leur faveur du peu d'argent qui me restait (1) et j'entrai à Dijon sans un sou dans ma poche ; mais j'étais au port.

(1) Quarante sous qu'ils allèrent boire à l'auberge de Ruffey (H. S.).

Je n'avais point annoncé à ma mère mon dessein de quitter l'oratoire ; et, pour justifier mon voyage, je lui avais écrit que c'était d'après l'avis des médecins que j'allais respirer l'air natal, et je n'avais pas attendu sa réponse pour partir. Ce fut donc chez mon frère que je m'arrêtai d'abord pour prendre vent. Ma mère lui avait communiqué ma lettre, aussi après les premiers embrassements me fit-il les plus beaux compliments sur l'amélioration que le changement d'air avait opéré sur ma santé ; je lui répondis en riant que ma figure rebondie et mon frais embonpoint étaient des indices trompeurs, et que je lui prouverais en déjeunant chez ma mère, s'il jugeait à propos d'y venir avec moi, que j'étais plus malade qu'il ne paraissait le croire.

Toute entière au bonheur de me revoir, d'être pressée dans les bras de son fils unique, ma mère ne pensa point au certificat du médecin ; elle ne pouvait se lasser de me regarder et de m'embrasser. Elle ne témoignait d'impatience que de ce que je n'avais pas avec moi des habits convenables pour qu'elle pût me présenter à toutes ses connaissances : ma malle mise au roulage arriva quelques jours après moi et j'endossai la soutane et le collet blanc, seule partie du costume qui distinguait un oratorien d'un prêtre séculier. L'habit ecclésiastique n'était pas plus respecté à Dijon qu'à Arras ; l'uniforme porté par les jeunes gens de mon âge me plaisait

davantage et je ne tardai pas à le revêtir moi-même.

Dix à douze jours après mon arrivée, et à l'occasion de cette arrivée, ma mère donna un grand dîner. On s'égaya à la fin de ce repas, on y tint des propos un peu lestes contre la religion et les prêtres, c'était la mode : on y lâcha des mots à double entente dont je riais et auxquels on répondait sur le même ton. Ma mère qui, sans être d'une dévotion farouche, respectait ce qu'on doit respecter, n'osant pas témoigner aux jeunes convives que leurs quolibets sur pareille matière étaient inconvenants, me dit assez sèchemment : « Mon fils vous ne respectez guère l'habit que vous portez! » — « Maman, lui répondis-je d'un air fort sérieux, vous ne me ferez plus un semblable reproche. En même temps je me lève et me dépouille de ma soutane qu'oncques depuis je n'ai remise. Force me fut, pour l'apaiser, d'entrer dans quelques explications pour lui démontrer qu'il y aurait de la folie, dans les circonstances actuelles, à persévérer dans son projet de me voir embrasser l'état ecclésiastique, qu'il serait toujours temps d'y penser lorsqu'il y aurait moins de fermentation dans les esprits. Les personnes plus âgées que moi appuyèrent les raisons que je donnais pour laisser un habit qui m'exposait à des injures. à des querelles qui pouvaient avoir des suites fâcheuses et dont sa tendresse s'alarmerait.

Trois jours après, au moyen d'une doublure blanche de collet et passements rouges, de revers blancs, mon habit noir fut converti en uniforme, et je pris rang dans la garde nationale.

C'était quelque chose de plaisant que la manière dont nous y faisions le service. Les jours où l'on était de garde se passaient autour d'une table couverte de mets et de bons vins, ou chez le traiteur. Les factions étaient faites par quelques pauvres diables qui participaient aux repas sans en partager la dépense. Les patrouilles étaient un prétexte pour rester une partie de la nuit dans les cafés, et souvent le corps de garde était abandonné à tel point qu'un jour ou plutôt une nuit nous fîmes la plaisanterie d'introduire dans l'un d'eux la guérite du factionnaire et d'en emporter la clé. Je parus à la revue générale du 14 juillet, et pris fort peu de part, du reste, à la fête du jour. J'étais, avec juste raison, trop inquiet de la situation de mon frère Joseph, qu'une imprudence, un bain de jambes dans une eau sortant du puits lorsqu'il était en sueur, arrivant de la campagne, et l'entêtement du docteur Chaussier, devenu depuis si célèbre, conduisaient au tombeau. Sa famille eut le malheur de le perdre le 15 juillet 1790. Il laissait deux filles, l'une de huit, l'autre de quatre ans, et sa femme enceinte d'un garçon dont elle accoucha au mois de décembre, et dont j'ai été le parrain. Sa mort fut suivie un mois après de celle

d'une proche parente de ma mère, Mlle Forquet, ma marraine. C'était une vieille fille de beaucoup d'esprit qui avait une grande amitié pour moi, et qui me destinait son héritage, mais,ainsi que l'on ne fait que trop communément, elle remettait de jour à autre pour faire son testament; une attaque d'apoplexie l'emporta sans qu'elle ait pu dicter ses dernières intentions, et sa petite succession m'échappa.

Je passai dans une oisiveté complète les mois de juin, juillet et août, à Dijon. J'avais ce vernis de pudeur qui sied si bien à la jeunesse. Deux dames de notre quartier se chargèrent de m'en débarrasser et de finir mon éducation. J'occupais une chambre au rez-de-chaussée, indépendante des autres pièces qui composaient le surplus de l'appartement. Les dames dont je viens de parler, sous prétexte que la fraîcheur des soirées pouvait nuire à la santé de ma mère, l'engagèrent à ne point se gêner pour les prolonger et lorsqu'elle était retirée elles venaient dans ma chambre me donner en silence des leçons sur une matière où l'écolier devient bientôt un grand maître.

J'accompagnai un cousin de ma belle-sœur à la foire de Saint-Jean-de-Losne, que feu son mari avait l'habitude de fréquenter et où elle avait des recouvrements à opérer; cette foire durait huit jours. On s'y rendait de tous les environs, et l'on rencontrait aux bals qui s'y don-

naient de charmantes personnes. Une entre autres avec qui je dansai beaucoup, Mlle Ligeret, dont le père faisait le commerce des blés, excita mes désirs au point que je m'en crus amoureux et que je me présentai chez son père qui me donna un fort bon dîner sur son bateau, dans le dessein de la demander en mariage ; je réfléchis à ce que cette demande aurait d'inconvenant dans une première entrevue, et le minois séduisant d'une jolie hospitalière avec qui je dansai le lendemain dans la sainte maison où elle s'était consacrée au service des pauvres par des vœux dont l'engagement expirait chaque année, me fit perdre de vue Mlle Ligeret ; une demoiselle Frignet, dans la voiture de laquelle je revins à Dijon, me fit oublier l'une et l'autre ; j'avais pris pour de l'amour, trompé par leur vivacité, de fugitifs désirs, que la présence d'un autre objet faisait soudain évanouir.

A la mi-septembre je partis pour Blaisy ; je me liai intimement avec M. Mortureux et tout en portant envie au bonheur qu'il avait de voir partager sa passion par Mlle Billardet, bonheur que j'aurais voulu égaler si Mlle Resseyre de Turcey avait consenti à y entrer pour moitié, je le détournai d'un mariage que les antécédents de sa belle ne permettaient pas de supposer très désirable. Je lui donnai à cet égard quelques détails propres à l'en convaincre. Il ne fut plus question que de plaisir.

Mortureux après les vacances, désirant passer l'hiver à Dijon, vint demeurer à la maison. Je lui cédai ma chambre, et me retranchai dans un petit cabinet tout à fait détaché de la maison où l'on venait par un escalier donnant dans la cour, ce qui me donnait la facilité de sortir et de rentrer à toute heure. D'abord avec Mortureux nous ne nous quittions pas, et, dans la première quinzaine de notre commensalité, je me prêtais, quoique nos goûts différassent autant que notre genre d'instruction, à toutes ses volontés, mais il était déjà blasé et traînait partout un ennui qui ne le quittait nulle part. Nous finîmes par ne plus nous rencontrer qu'à table et jamais dans les mêmes sociétés.

J'imaginai, pour me créer une occupation, de suivre comme un écolier ordinaire la classe de physique que professait au collège l'abbé Bertrand ; je m'en lassai bien vite et m'estimai heureux de pouvoir donner pour raison que les préliminaires de cette science, sur lesquels il devait s'étendre pendant deux ou trois mois, ne pouvaient fixer l'attention d'un homme qui comme moi en avait fait le cours entier. J'entrai dans l'étude du notaire Damotte ; au bout d'un mois me sentant en état de rédiger, aussi bien que mon honorable garde notes, contrats de mariage ou de vente, je m'ennuyai d'être réduit au rôle de simple expéditionnaire, et surtout d'être obligé, comme der-

nier entré à l'étude, d'aller porter les actes à l'enregistrement. En conséquence j'abandonnai le notariat. J'eus la pensée de me jeter dans le commerce, mais lequel ! Ma mère n'avait pas une volonté assez ferme pour obtenir que je me déterminasse à un état quelconque; elle n'avait pas assez d'ascendant sur son fils qu'elle avait habitué à se considérer comme un petit prodige, et je retombai dans l'oisiveté. J'avais conservé le goût de la lecture, je lus beaucoup, mais quels ouvrages! sans choix sans discernement, cela m'occupait pendant la journée. Mes soirées je les passais au spectacle ou au café avec les acteurs. C'était la mode du jour, leur société était recherchée par tous les jeunes gens ; point de déjeuners gais, point de parties agréables si parmi les convives il ne se trouvait pas des comédiens ; de la fréquentation de ceux-ci au désir de se rapprocher des actrices il n'y a qu'un pas. Je présentai donc mes hommages à quelques-unes, mais je n'étais ni assez fou, ni assez riche pour employer auprès d'elles l'argument irrésistible et je n'ai point à me vanter de mes succès, ni à gémir sur leurs suites.

Le dimanche on se réunissait chez Mme Vallot dont la demoiselle commençait à être mariable ; elle était grande, fraîche, naïve et plaisait sans être jolie. On y trouvait d'autres demoiselles et un certain nombre de jeunes gens, on jouait à des

jeux innocents, et l'on s'embrassait par pénitence. Une demoiselle plus que majeure eut plusieurs dimanches de suite l'attention de me choisir pour être de moitié dans des pénitences auxquelles elle se laissait condamner avec un air de modestie que démentait le plaisir qu'elle avait en les accomplissant : elles étaient trop de mon goût pour que je ne payasse pas de réciprocité ; je lui offrais mon bras pour la reconduire chez sa vieille tante, elle l'acceptait toujours, je ne pouvais l'entretenir que des délices de nos pénitences ; elle vantait ma complaisance à la reconduire presque à l'extrémité de la ville par la saison rigoureuse où nous étions, je lui disais comme dans Renaud d'Ast en l'embrassant :

Je ne crains pas l' froid, Mamselle Mortor,
V'la qui m' réchauffe pour tout' la vie.

Elle me répliqua tant :

Pauvre petit, il est transi,

qu'un beau soir, dans une vue charitable, elle m'introduisit dans sa chambre et jusque dans son lit : une fois que j'eus fait ce chemin je n'attendis pas au dimanche prochain pour le retrouver, et je m'attachai à elle avec toute la ferveur d'un novice : elle était libre et jouissait d'une certaine aisance, je lui proposai de l'épouser, et je l'aurais fait malgré l'énorme différence d'âge,

elle avait au moins douze ans de plus que moi, d'après son aveu, et c'est le motif qu'elle me donna pour me refuser; eh bien, quand notre ardeur réciproque fut un peu refroidie : quand elle me vit prêt de conclure un mariage qu'elle-même avait conseillé de ne point laisser échapper, elle employa jusqu'à la voie d'écrits anonymes pour l'empêcher.

Livré tout entier à mes amours avec Mlle L. B., lui consacrant plusieurs nuits par semaine, passant une partie des après-dîners au café avec des acteurs, trouvant encore d'autres distractions auprès de femmes spirituelles et peu sévères, je ne faisais partie ni de la société des amis de la constitution, ni de celle qui professait des opinions contraires. Je laissais les Basire, les Legouz (1), les Pille (2), pérorer sur la place publi-

(1) Il y eut deux Legouz : Legouz (Bernard), reçu avocat en 1782, partisan de la révolution; il devint, en 1806, procureur général près de la Cour d'appel de Dijon, et en 1813 procureur général de la Cour d'appel de Paris, baron de l'empire, etc.; congédié en 1815. — Legouz (Claude), 1765-1815, greffier en chef de la Cour impériale de Dijon, avait soutenu les mêmes idées que son frère; il a demandé à être enterré avec une cocarde tricolore sur le cœur. (*Abrégé des notes biographiques*, de H. Vienne).

(2) Pille (Louis-Antoine), né en 1749, à Soissons, était chef de bureau à l'intendance de Dijon en 1789; se prononça en faveur de la révolution, fut nommé commandant du premier bataillon des volontaires de la Côte-d'Or, puis adjudant général; livré par Dumouriez aux Autrichiens, en 1793; adjoint au ministère de la guerre, commandant de divisions militaires en 1797, inspecteur en chef de

que, commenter les journaux dont ils venaient de donner lecture, tonner contre les aristocrates, faire des motions plus ou moins extravagantes, et prêcher l'insubordination. Je ne grossissais pas la foule qui les entourait. Etranger à la politique, la constitution civile du clergé, le serment exigé des ecclésiastiques, l'élection populaire de l'abbé Volfius sur le siège épiscopal de Dijon que rendait vacant le refus de M. de Mérinville d'obtempérer aux décrets de l'assemblée ne m'occupèrent nullement. De temps en temps un retour sur moi-même me faisait rougir de mon oisiveté, et alors je formais la résolution de prendre un état, mais lequel ? Les motifs que j'avais allégués pour justifier ma sortie de l'oratoire acquéraient chaque jour plus de force par les avanies et les persécutions dont le clergé était l'objet. Les Parlements, les cours inférieures, les Chambres des comptes, des aides, étaient supprimées. Dijon n'est point une ville de commerce, je ne savais à quoi me fixer. Une ardeur belliqueuse fermentait dans toutes les têtes, la mienne en fut atteinte et je manifestai l'intention de suivre la carrière militaire : ma mère fut effrayée de me voir m'attacher à un projet qui, s'il recevait son exécution,

toutes les revues, à Bayonne, général de division, comte de l'empire, etc. Son aïeule maternelle était sœur du grand Racine (*Abrégé de notes biographiques*, de H. Vienne).

éloignerait d'elle peut-être pour toujours un fils unique, l'espoir de sa vieillesse ; elle ne le combattit pas de front, c'eût été le moyen de m'y faire tenir davantage, elle résolut de me fixer auprès d'elle par un mariage, et c'est dans ce sens qu'elle en parla à toutes ses connaissances en les priant de lui indiquer une demoiselle à qui l'on pût m'adresser avec quelque certitude de succès. Mme Lausserois, femme d'un homme à talents, organiste de la Sainte-Chapelle, se trouvant par hasard dans une société où ma mère revenait sur ce sujet, lui dit qu'elle connaissait, dans une famille respectable, une jeune personne qui serait pour moi un parti très convenable sous tous les rapports, et qu'elle était à peu près sûre que, présentée par elle-même, ma recherche serait agréée.

Je me laissai conduire par cette dame à Gevrey et je fus présenté à M. Argenton, ancien et franc militaire en retraite, après vingt-neuf ans de service dans le régiment de Languedoc dragons. Sa moitié était une demoiselle Delmasse, excellente femme, bonne mère, ménagère intelligente, qui l'avait rendu père de deux enfants, fille et garçon. Je trouvai fort à mon gré la jeune personne avec qui je me rappelai avoir dansé chez le baron de [illegible], vieux et riche célibataire, qui se plaisait à réunir et à voir chez lui s'amuser la jeunesse, sans autre but que celui de charmer sa solitude, quoique la malignité lui ait supposé une

intention moins pure ; nous n'étions point attendus, c'est en voisine de campagne que Mme Lausserois faisait sa visite, les maîtres de la maison étaient occupés à de légers travaux, l'un au jardin, l'autre dans l'intérieur de la maison. Mlle Argenton, en petit déshabillé d'indienne bien simple, bien propre, mais nullement recherché, n'était parée que de ses seize printemps, des grâces et de la fraîcheur naturelles à cet âge, une chevelure d'un blond châtain accompagnait gracieusement sa figure, ses yeux d'un bleu peu foncé avaient de l'éclat et de la vivacité ; les contours d'un fichu d'une extrême blancheur laissaient deviner quels trésors renfermait un corset qui dessinait une taille que l'on aurait pu embrasser de ses deux doigts ; un pied extrêmement petit terminait une jambe fine et bien proportionnée. Dans son ignorance du but de mon apparition, Mlle Argenton ne perdit rien de son assurance. Je fus fort satisfait de la douceur de son organe, et de la manière dont elle prit part à la conversation, mais je n'en fus point épris au point d'être affecté du refus honnête de me l'accorder que fit sa mère la semaine suivante (1), en s'excusant sur la grande jeunesse de sa fille qui dépassait à peine son seizième printemps. Je ne songeai donc plus à elle, mais je m'étais habitué à l'idée d'être dé-

(1) Anne Argenton est née le 6 février 1775 (Note de l'auteur).

barrassé de toute contrainte dans mes actions par le mariage, et je me mis en quête d'une autre demoiselle. Mme Lausserois ne se tint pas pour battue ; elle continua ses démarches, et trois semaines après, jour remarquable par un tremblement de terre, elle me fit proposer de l'accompagner de rechef à Gevrey. Cette fois je fus accueilli de manière à demander la permission d'amener ma mère ; le surlendemain cette dernière fit la demande de la main de Mlle Argenton, et l'on tomba d'accord ; il ne s'agit plus que de fixer le jour de l'hyménée. Mme Argenton voulait que ce fût après les vendanges : il lui fallait ce temps, disait-elle, pour mille arrangements, et pour disposer le trousseau de sa fille. Je répondis à ce dernier article que c'était la chose la moins importante ; que chez ma mère, avec qui nous devions demeurer, ma future trouverait tout ce dont un nouveau ménage a besoin en linge et en ameublements.

J'insistai pour que l'on ne différât point l'instant de mon bonheur et le jour fut fixé au mardi qui suit le dimanche de la Trinité. Dès ce moment je fus de la maison, je m'y installai ; je m'attachai à celle à qui je devais m'unir par des liens indissolubles avec d'autant plus d'affection, qu'indépendamment d'une figure agréable et distinguée, d'une taille charmante et bien proportionnée, d'un embonpoint suffisant, d'une jambe fine et

d'un pied mignon, chaque jour me faisait découvrir en elle une nouvelle qualité. Je fis connaissance avec ses nombreux parents qui habitaient Gevrey et les environs et je fus traité par eux comme si j'étais déjà de la famille. J'accompagnai ma belle-mère future et ma fiancée à Corgoloin, chez un oncle, l'oracle de ses frères et sœurs, parce qu'il était le plus riche, qu'il n'avait pas d'enfants et que chacun aspirait à rendre, par sa complaisance, sa part plus forte dans sa succession. Nous fîmes aussi une visite de quelques jours à Saulx-le-Duc chez l'abbé Darmais, curé doyen de ce village situé dans les montagnes qui forment un des côtés du vallon d'Is-sur-Tille. De fréquentes allées et venues de Gevrey à Dijon, la passation du contrat de mariage chez ma mère et qui fut l'occasion d'un dîner où nous avions réuni un certain nombre de parents et d'amis, abrégèrent l'intervalle, et le mardi 21 juin 1791, nous reçûmes la bénédiction nuptiale dans l'église de Gevrey, des mains d'un moine défroqué nommé Pasqual (1), qui n'avait pas craint de prêter le serment, en supplantant l'abbé Petitjean, curé titulaire. Ce sacrement devait nous être admi-

(1) Ex-religieux de Cîteaux, curé de Gevrey de 1790 à 1793; s'est marié en 1794 avec Marguerite Pauffard, fille d'un honnête laboureur, en a eu un fils en 1795; exerça la médecine pendant quelques années, puis se retira en Belgique, son pays natal (Note de l'auteur).

nistré par un oncle de ma femme, l'abbé Delmasse, curé de Fixey ; il nous l'avait promis, la veille ou le matin même de la cérémonie il nous fit dire que sa conscience ne lui permettait pas d'officier dans une église souillée par la présence d'un intrus. Nous passâmes outre et n'en fûmes pas moins gais.

Depuis que j'avais pensé sérieusement à me marier, j'avais cessé toute liaison familière avec les dames que j'avais l'habitude de fréquenter. L'abstinence était pénible, et dans l'intervalle du déjeuner au dîner, ma nouvelle épouse arriva à propos pour m'empêcher de la rompre avec Mlle B. d. l. R., son égrillarde fille d'honneur.

Son innocence l'empêcha de deviner la cause de la surprise que son apparition nous occasionna. Enfin cette journée se termina et nous pûmes nous retirer dans la chambre qui nous avait été préparée dans une maison contiguë appartenant à Mme Désormes-Duplessis. Nous n'avions pas fait ce qu'on appelle une noce, c'est-à-dire que nous n'avions réuni qu'un très petit nombre d'amis qui, partis le soir même, ou le lendemain, nous laissèrent entièrement à nous-mêmes. C'est en commençant nos visites chez les principaux habitants du village, que j'appris, le 23 juin, la nouvelle de la fuite et de l'arrestation du roi. Cette nouvelle causa de grandes inquiétudes dans les provinces ; ce fut un sujet de douleur pour les

personnes, ce fut un motif de calomnie pour ses détracteurs. Dans le mois d'août se formèrent les premiers bataillons de volontaires. J'éprouvai presque des regrets d'être marié en voyant s'enrôler mes camarades de collège et d'enfance, je n'aurais pas hésité dans ce moment d'enthousiasme à suivre leur exemple. J'étais encore dans la lune de miel et mes regrets ne durèrent qu'un instant. Excessivement complaisant, heureux du plaisir que je puis procurer aux autres, j'étais aux petits soins avec ma jeune compagne, et je ne rêvais qu'à ce qui pouvait la distraire et l'amuser. Je la conduisis de Saint-Julien à Dôle, à Corgoloin, et surtout à Dijon, chaque fois qu'un spectacle ou une circonstance quelconque était de nature à lui offrir quelque agrément. Nous passâmes ainsi toute la belle saison, et nous fûmes, après les vendanges, habiter Dijon avec ma mère, ainsi que cela avait été convenu, le premier étage d'une jolie maison, rue Fleuri, où nous avions un appartement entièrement séparé quoique sur le même palier. Nous vécûmes en bonne intelligence; ma femme témoigna le désir de perfectionner son éducation. J'entrepris de lui donner des leçons d'orthographe, et nous rions de l'inutilité de mes efforts. Je n'ai jamais pu lui en inculquer les plus simples principes. Avec une conception facile, un esprit qui ne lui a jamais été contesté, un goût prononcé

pour la lecture de nos bons auteurs, jamais elle n'est parvenue à écrire le même mot de la même manière, son imagination a toujours marché beaucoup plus vite que sa plume, et ses lettres attachantes par le style ont été constamment déshonorées par des fautes d'orthographe qui n'auraient pas été commises par un écolier de sixième. Il fallut renoncer aux leçons, le plaisir d'être ensemble n'en fut pas troublé. Une circonstance plus grave aurait pu amener la désunion. Elevée dans des principes religieux, ma femme veut satisfaire à une des obligations du chrétien catholique, et, pour se préparer à la Pâque, s'adresse à son ancien confesseur, l'abbé Petitjean. Ce prêtre indiscret, sans ménagement pour une âme timorée, sans respect pour son état, elle était enceinte, refuse de l'absoudre en lui disant que tant qu'elle vivrait en concubinage elle ne serait pas digne d'approcher du sacrement de l'Eucharistie. En rentrant à la maison je la trouve en pleurs, et ce n'est qu'à force de sollicitations que j'obtiens la connaissance de la cause de ses larmes. Je lui demande s'il ne lui a point indiqué un moyen de sortir de la position effrayante dont il lui a tracé le tableau. Elle me répond qu'il lui a dit que notre mariage étant nul aux yeux de l'église, il fallait qu'il fût consacré par un bon prêtre : c'est le nom que se donnaient entre eux les prêtres non assermentés. Mon premier mouvement fut d'en-

voyer au diable l'église et le confesseur, contre lequel je m'emportai violemment, et que je voulais allais trouver pour le forcer, par des arguments touchants, à rétracter tout ce qu'il avait dit, et à le convaincre que, si faute il y avait, elle ne pouvait être imputée qu'à celui qui avait administré le sacrement sans avoir qualité, et que notre bonne foi était suffisante pour la tranquillité de notre conscience. La douleur de ma femme plus que les représentations de sa mère, témoin de cette scène, parvint à me calmer, et je demandai à cette dernière si elle connaissait un bon prêtre. Elle m'indiqua l'abbé Darmais, chassé de sa cure et vivant retiré dans une espèce de cellule, chez sa sœur, rue des Minimes. Je la priai de lui dire de se tenir prêt à nous marier le lendemain de très grand matin, et de se pourvoir des témoins strictement nécessaires.

Nous nous rendîmes chacun de notre côté et presque avec mystère chez l'abbé Darmais, l'acte que nous allions faire pouvait avoir pour lui et pour nous des suites fâcheuses.

Dans une chambre étroite tirant son jour d'une cour de derrière, était un petit autel et l'abbé Darmais en habits sacerdotaux; nos témoins étaient ma belle-mère, un de ses neveux, M. Mairot, jeune avocat adversaire prononcé de la révolution, et la servante du curé. Celui-ci me demanda si j'étais porteur d'un billet de confession.

Sur ma réponse négative il m'annonça qu'il ne pouvait procéder à la cérémonie. Je le prends alors par la main et l'entraînant auprès d'une chaise : mettez-vous là, lui dis-je, mon père, je vais vous raconter mon cas : cela fut bientôt fait. Il célébra la messe et nous fûmes bénis une seconde fois. Je n'en ai point retiré un grand avantage, il est vrai de dire aussi que je n'y attachai pas grande importance, et que j'eus grand soin que ce que je venais de faire ne transpirât point.

J'avais ouï dire qu'une bru s'accommodait difficilement avec sa belle-mère, j'en fis la triste épreuve. Ma femme, toute raisonnable qu'elle était, avait les goûts de son âge, qui ne sympathisaient point avec ceux de ma mère. Les observations, les remarques de celle-ci n'occasionnaient que de l'ennui à la première ; elle me fit part de ses doléances à ce sujet. Ma mère de son côté se plaignait à moi du peu de cas qu'on faisait de ses avis ; il se passait peu de jours que je ne fusse obligé de m'entremettre pour rétablir l'harmonie entre deux êtres que je chérissais également. Pour mettre fin à ces petites discussions, je proposai à ma femme d'aller nous fixer à la campagne chez sa mère avec qui je m'entendais à merveille. Elle en fut d'abord enchantée, mais bientôt les observations de Mme Argenton la fatiguèrent, elle voulut avoir un domicile absolument à elle, pour se dire ce qu'on appelle maîtresse

chez soi. L'offre de louer une maison particulière dans le village qu'habitaient ses parents ne lui convint pas; elle détestait, me dit-elle, la vie des champs. J'eus la faiblesse de céder à ce caprice, et c'est de cet instant que datent toutes les sottises qui ont contribué à la perte de ma fortune d'abord puis de la sienne. Il fut donc décidé qu'après ses couches et pour la plus grande facilité d'exploitation de la maison de commerce que j'avais formée avec un de mes voisins de campagne M. Masson de Beaune, marié à Mlle Frochot dont le frère membre de l'assemblée constituante a été préfet de Paris, nous irions nous établir à Nuits. Je dus verser en comptant avec M. Masson la somme de 6000 francs, pour ma part dans la société. Pareille somme m'était due à Tonnerre, du chef de mon père, par une dame Savoge. Je fis le voyage espérant en obtenir le remboursement; trompé dans mon attente il me fallut l'emprunter et la trouver dans le portefeuille de l'avocat Delamarche de Dijon; ce premier emprunt m'a été bien funeste. J'avais affaire à un finaud qui eut l'adresse de se refuser au remboursement de la créance en même monnaie que je l'avais reçue, c'est-à-dire en assignats; mal conseillé j'en fis le dépôt dans la caisse du receveur de l'enregistrement sans remplir toutes les formalités requises : mon dépôt a été perdu et j'ai été contraint de me libérer en numéraire.

Avant de prendre possession de ce nouveau domicile, je ne veux pas passer sous silence comment, contre mon gré en quelque sorte, je suis devenu membre d'un club. L'établissement de ces sociétés dangereuses s'était propagé jusque dans les campagnes. Gevrey, chef-lieu de canton, en possédait un où dominait le juge de paix (1), homme inepte s'il en fut pour toute autre chose que ses intérêts ; le maire, nommé Bermont, ancien valet de chambre, enrichi des dépouilles de ses maîtres émigrés, intrigant subalterne soutenu par les jacobins de Paris, l'agent de la commune, Tassin tonnelier, un autre tonnelier, François Callinet, membre de la municipalité et d'autres plus ou moins ignorants mais grands aboyeurs que soufflaient leurs femmes plus méchantes qu'eux ; un des parents de ma femme, qui n'y voyait pas plus loin que son nez, jugea à propos, sans m'avoir consulté, de me présenter comme candidat à l'illustre assemblée. N'ayant jamais frayé avec aucun des membres qui la composaient, ne m'étant jamais trouvé avec eux dans les cabarets où ils allaient se monter la tête en rafraîchissant leur gosier desséché par leurs vociférations, ayant une tenue, une mise très différente de la leur, je ne pouvais qu'être un aristocrate à leurs yeux, aussi mon admission fut rejetée à la presque unanimité. J'avais à la mai-

(1) Fistet, ancien fermier (H. S.).

son un M. Verseil, homme aimable, bon musicien, tête assez légère, et disposé à accepter toutes les innovations, et d'après ce caractère membre zélé du club de Dijon. Lorsque l'on vint m'apprendre la nouvelle de la démarche faite par mon parent, je témoignai tout mon mécontentement de ce que, par un acte inconsidéré et non autorisé par moi, on était venu à bout de m'exposer à être vu dans le pays comme un mauvais citoyen et peut-être signalé comme un homme dangereux. M. Verseil, pour me rassurer sur les craintes que je pouvais concevoir, me dit de me tranquilliser, et qu'il était certain de paralyser la malveillance en me faisant recevoir au club de Dijon; il effectua sa promesse quelques jours après. Je dus donc me présenter au club, je n'y parus que pour payer la contribution exigée de tous les membres, et je me retirai sans assister à la fin de la séance.

A la journée déplorable du 20 juin 1792 où le roi fut insulté dans son palais et où se distingua par le dévouement le plus noble pour sa personne sacrée un de nos compatriotes M. Girardelet (1), succéda la journée plus affreuse du 10 août qui consomma la ruine de la royauté. Singes des énergumènes et vandales parisiens, les provinciaux

(1) Faisait partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et reçut des marques de sa reconnaissance pour sa conduite honorable à la journée du 20 juin 1792 (Note de l'auteur).

leurs complices s'empressèrent de faire disparaître tous les monuments, tous les emblèmes, tous les insignes existant en son honneur. Je me trouvai à Dijon le 15 août 1792, le jour que l'on abattit la statue équestre de Louis XIV érigée en 1725 sur la place Royale, que l'on enleva de la pyramide élevée sur le port du canal le médaillon représentant les traits du prince de Condé, que l'on détruisit les fleurs de lis gisant au palais des états et du parlement, que l'on démolit toutes les armoiries particulières, dont quelques-unes étaient des chefs-d'œuvre dus au ciseau de Dubois, sculpteur dijonnais. J'y étais encore lorsqu'on incarcera au séminaire tous les prêtres réfractaires ; j'avais conservé quelques relations avec le supérieur de cette maison, le père Antoine, actuellement chanoine de la cathédrale, et en allant lui rendre visite, je contribuai au déguisement qui facilita l'évasion d'un des intéressants détenus, l'abbé Fabarel, en lui donnant en échange de son tricorne mon chapeau militaire. Bientôt nous eûmes à gémir sur les massacres de septembre, mais les criminels agents de si grands forfaits ne trouvèrent pas d'imitateurs dans nos murs. Dijon n'a pas été souillé dans le cours de la révolution par des massacres de prison.

C'est le dimanche 2 septembre, jour auquel ont commencé les massacres à Paris par l'assassinat du vertueux Dulau, archevêque d'Arles, et de la

noble et belle princesse de Lamballe, que ma femme a donné le jour à son premier né. La naissance d'un garçon me combla de joie, nos grands parents et surtout mon vénérable beau-père étaient dans le délire, et je ne puis rendre le sentiment dont j'étais pénétré en voyant sa belle tête couverte de cheveux blancs s'incliner pour l'embrasser dans son berceau. Notre prochaine translation de domicile, les préparatifs de notre aménagement ne permirent point à la jeune mère de lui donner le sein, ce fut à une paysanne du village nommée Gotillot qu'il fut confié ; il restait ainsi sous les yeux d'une aïeule attentive. J'eus à m'occuper des vendanges pour mon compte personnel, c'était la première récolte que je faisais dans quatre journaux provenant de ma femme ; cela m'occupa pendant le reste des vacances, et je ne découchai pas pendant les mois de septembre et d'octobre.

Dans les premiers jours de novembre, toutes nos dispositions étant achevées, nous fûmes nous installer à Nuits, dans une petite et jolie maison ayant double issue, l'une dans la rue principale, l'autre sur la grande route ; cette maison appartenait à M. Fitère, chirurgien à Gevrey, elle a été achetée depuis par un nommé Nicolle qui l'a convertie en café.

CHAPITRE V

De novembre 1792 au mois d'août 1796.

Si j'en excepte une cousine issue de germain de mon beau-père avec qui même on frayait peu, Mme Soucelier née Trouvé dont la fille unique était mariée à M. Antony l'aîné qui exploitait les forges de Moloi dans le vallon d'Is-sur-Tille, nous ne connaissions aucun des habitants de Nuits. Mais dans une petite ville les connaissances sont bientôt faites, quand on est jeune, quand on jouit, ne serait-ce qu'en apparence, d'une certaine aisance et que l'on est disposé à se livrer au plaisir. La révolution avait produit ses effets, c'est-à-dire qu'elle avait divisé la société, et qu'il s'était formé trois coteries : une considérée comme aristocrate, la seconde comme patriote, et une troisième qui professait les principes exaltés des dominateurs de la France, chacune d'elles voulut nous attacher à sa cause et nous fit des avances. Nous donnâmes la préférence à la seconde, elle comptait parmi ses membres un plus grand nombre de jeunes mariés, qui ainsi que nous s'oc-

cupaient moins de politique que de plaisirs. Nous nous liâmes intimement avec les maisons Royer, Moissenet, Granger, Gilliote, Gros, etc. et nous imaginions alternativement, pour passer agréablement le temps, des parties, que n'interrompaient point les catastrophes politiques qui se succédaient avec tant de rapidité. La nouvelle de la mise en accusation du roi, de son jugement ne nous affecta que médiocrement. Nous assistions avec gaieté à la vente des meubles des émigrés, nous entendions parler avec indifférence de l'arrestation de tel ou tel, sans réfléchir que nous pouvions être atteints à notre tour. Je m'étais flatté que l'arrêt de mort prononcé contre Louis XVI ne serait pas mis à exécution, mon mot favori était : les Romains ont chassé Tarquin et ne se sont point déshonorés en l'envoyant au supplice. La fin épouvantable d'un monarque vertueux me dégoûta tout à fait de la république, et si je ne rompis pas tout à fait avec ses partisans, si j'ai continué de les fréquenter, c'est bien par faiblesse et par crainte. Je ne me sentais pas la force de braver les persécutions. Je n'en fus point à l'abri, comme je le dirai plus tard.

J'avais un cheval que je m'étais donné sous prétexte des fréquents voyages que j'étais dans la nécessité de faire à Beaune pour m'entendre avec mon associé, et de l'utilité qu'il était pour le commerce. Mais ce cheval était plus souvent

employé pour des excursions d'agrément, il était à la disposition de mes amis, ainsi s'accroissaient mes dépenses et mon goût pour la dissipation. Les mois de janvier et février 1793 se passèrent en fêtes, en bals, en repas donnés ou reçus à l'occasion du mariage d'un cousin de ma femme, M. Mairot avec Mlle Regnaud de Beaune, de M. Duret avec une demoiselle Panserot dont la mère avait épousé en secondes noces un M. Bouchard habitant à Nuits. Le carnaval vit redoubler nos folies et fut une occasion de réunion entre les personnes faites pour se fréquenter habituellement, à raison de leur état et de leur éducation. Quelle que fût la nuance de leur patriotisme, il était encore permis de conserver une certaine convenance dans la composition de sa société.

Cependant mon associé me sollicitait de faire la tournée annuelle chez ses pratiques tant pour opérer des recouvrements, que pour tenter de nouveaux placements. Je me mis en route en conséquence dans les derniers jours de février, et j'emmenai, sans calculer la dépense que cela entraînerait, ma femme à qui le plaisir de voir Paris et quelques provinces du nord de la France fit fermer les yeux sur les inconvénients d'un long déplacement, et les fatigues inséparables d'un long voyage. Pour sa plus grande commodité elle se fit faire des habits d'homme : une grande lévite déguisait ses formes féminines. Un

chapeau d'homme couvrait sa superbe chevelure, d'un châtain clair ; sous ce costume elle ressemblait à un très jeune et très sémillant adolescent. Mais pour ne point l'exposer à passer pour ce qu'elle n'était pas, je l'appelais constamment ma femme, soit en lui adressant la parole, soit en parlant d'elle, et à ce titre, elle n'a eu qu'à se louer des égards de nos différents compagnons de route, soit dans les voitures publiques, soit dans les auberges.

Partis de Dijon en diligence, dans les derniers jours du mois de février, nous n'arrivâmes à Paris que le cinquième jour. Les voitures publiques, lourdes machines, ne marchaient point pendant la nuit à cette époque. Nous prîmes un logement à l'hôtel du Lion d'argent, rue Bourg-l'Abbé; c'était une fort bonne auberge, habituellement fréquentée par le commerce, les restaurateurs étaient infiniment moins nombreux qu'aujourd'hui. Les voyageurs y mangeaient à table d'hôte et les prix étaient fort modérés.

Je conduisis d'abord ma femme chez mon frère qui occupait un joli appartement rue de Fourcy. Je la présentai à sa famille ; le ton de ma belle-sœur et de la sœur de celle-ci, Mlle Dodon Brunot, lui déplut autant qu'elle fut satisfaite de l'esprit et de l'accueil du maître de la maison. Il lui fit beaucoup d'amitiés et chercha à lui être agréable en nous accompagant en divers lieux, et en orga-

nisant une partie à Versailles dont il fit les honneurs. Il nous promena dans ce séjour des rois ; les appartements n'en étaient pas encore entièrement démeublés ; les jardins, le parc étaient bien entretenus, la ménagerie subsistait encore ; nous remplîmes bien notre journée. Je n'ai pas besoin de dire que, pendant ce premier séjour à Paris, je fis voir à ma compagne tous les monuments, tous les établissements publics, tous les théâtres, le grand opéra que l'on jouait alors dans la salle du boulevard St-Martin attirait la foule par les ballets de Psyché, de Télémaque, du jugement de Pâris; au théâtre de la République c'était : Brutus, Fénélon, Marius à Minturnes qui avaient la vogue. Les pièces représentées sur les autres théâtres de l'Opéra-Comique, de la Cité, du Vaudeville, du Palais-Royal, étaient modelées au goût du jour. Je m'en rappelle à peine le titre, mais je n'oublierai pas l'effet que produisit sur Mme Vienne une représentation de fantasmagorie. M. Marey Nicolas, propriétaire, à Nuits, faisait partie de la députation de la Côte-d'Or à la Convention nationale, j'étais porteur pour lui de plusieurs lettres de ses amis. Il nous fit mille politesses, nous procura la facilité d'assister à quelques séances de la Convention où des voisins complaisants nous firent remarquer les députés les plus influents dans les différents partis qui divisaient l'assemblée. A la suite d'un dîner que M. Marey nous donna chez lui,

comme il était trop tard pour aller au spectacle, il nous conduisit à la fantasmagorie qui était dans sa nouveauté, et se montrait dans une maison particulière. La pièce qui servait d'antichambre était tendue en noir, les servants portaient des habits de même couleur ; la pièce attenante était un vaste salon coupé par une balustrade ; d'un côté se trouvaient les banquettes destinées aux spectateurs, l'autre était entièrement libre. Les murs, les plafonds, les banquettes étaient noirs ; sur le parquet couvert d'un tapis noir était tracé un cercle blanc, au milieu duquel deux bougies suffisaient à peine pour éclairer les têtes de mort et les os en sautoir, seule décoration de ce lugubre lieu. Tout à coup les bougies s'éteignent, on demeure dans l'obscurité la plus profonde. Un point lumineux apparaît dans le lointain, il grandit, s'approche, se développe et offre à nos yeux l'effigie d'un pontife qui, se dépouillant successivement de ses vêtements, se métamorphose en squelette de grandeur naturelle. D'autres tableaux représentant d'illustres défunts se succèdent, puis c'est une seule tête qui semble récemment détachée du tronc, que l'on voit grossir, rouler les yeux, ouvrir la bouche, se promener dans la salle, et s'éclipser en paraissant se jeter sur la face des spectateurs. Mme Vienne à cet aspect, surtout au dernier moment, ne pouvait retenir un léger cri de frayeur, elle couvrait ses yeux de ses deux

mains et involontairement, se cachait derrière nous. M. Marey la plaisantait agréablement sans parvenir à la rassurer complètement. Nous attendîmes cependant la fin du spectacle pour nous retirer, et tout en regagnant notre domicile nous admirions le parti que l'on avait su tirer de la combinaison des verres et des miroirs, et la magie des apparitions dont les prêtres du paganisme entouraient leurs mystères nous fut ainsi dévoilée. Le lendemain nous en parlions encore quand en traversant la grande place du Carrousel pour nous rendre chez un de nos amis M. Esmonin, ancien secrétaire du parquet, au Châtelet, nous nous trouvâmes enveloppés par une foule immense qui s'y précipitait par toutes les issues, pour assister au supplice d'une malheureuse cuisinière dont le crime était d'avoir crié vive le roi, dans un moment d'exaltation. Nous ne parvînmes à nous dégager que lorsque l'instrument fatal eut retranché la victime du nombre des vivants ; ce fut pour le reste de la journée un triste sujet de conversation, puisqu'il mit sur la voie de tous les assassinats juridiques commis depuis le 10 août.

Au moment de notre départ pour Rouen, on nous proposa à l'hôtel de profiter d'une voiture de renvoi pour cette ville ; c'était un cabriolet attelé de trois chevaux conduits par un postillon qui s'engageait à nous y rendre en 24 heures. Nous acceptons et nous montons en voiture à trois heu-

res après midi : nous avions en tiers un jeune homme bien élevé, autant qu'il m'en souvient, quoique j'aie perdu son nom. On s'arrêta un instant à Saint-Germain pour laisser souffler les chevaux, et nous eûmes à peine le temps de jeter un coup d'œil sur l'extérieur de l'ancien et du nouveau palais. En sortant de Poissy après avoir traversé son long pont jeté sur la Seine, notre postillon, jeune garçon, nous demanda la permission d'occuper la quatrième place dans le cabriolet, en nous affirmant qu'il conduirait ses chevaux avec des guides ni moins bien, ni moins vite ; nous y consentons. La nuit était fort sombre, tout s'endort ; nous entrions à Meulan lorsqu'un soubresaut de la voiture me fait entr'ouvrir les yeux : elle descendait rapidement et j'entrevois la rivière. Oh ! m'écriai-je, le pont est rompu. Mon cri réveille le postillon qui s'efforce en vain d'arrêter ses chevaux ; ses guides n'agissaient que sur ceux de volée, le poids de la voiture poussait en avant le limonier. Nous voilà dans l'eau qui bientôt vient nous laver les pieds ; nous sortons de l'intérieur du cabriolet, j'en gagne le derrière en passant par dessus les roues, et ne me trouvant guère qu'à six pieds du rivage je saute dans l'eau, prends ma femme dans mes bras et la dépose à terre. Le postillon sans s'effrayer, sans descendre, retourne sa voiture ; nous le suivons dans une auberge dont l'hôte ne voulut croire à notre mésa-

venture qu'en s'assurant de sa réalité par l'inspection du tracé des roues à l'endroit indiqué. Après nous être réchauffés et avoir séché nos vêtements près d'un bon feu, nous continuâmes notre route jusqu'à Mantes où nous arrivâmes à 2 heures du matin. Un nouvel effroi nous y attendait. En ouvrant la porte de la chambre qu'on nous destinait à l'hôtel de la Poste, nous voyons un homme en sortir par la fenêtre. Grands cris, grande rumeur, c'est pour le moins un voleur ; non, c'était tout simplement un postillon de la maison, qui, préférant à la paille de son écurie un lit de voyageur, s'était introduit dans la chambre par la même voie qu'il avait prise pour s'évader. Après avoir ri de notre terreur panique, Morphée vint fermer nos paupières. Un de nos chevaux se trouva boiteux, et maléficié lorsqu'il fallut quitter Mantes. Nous ne fîmes qu'un très court trajet dans la journée et nous couchâmes à Gaillon dont le superbe château maison de plaisance de l'archevêque de Rouen méritait la visite des voyageurs par la richesse de ses ameublements, la noblesse de ses distributions, la beauté de son architecture, et la magnificence de son orangerie. Ce superbe palais dépouillé de toute sa splendeur a été depuis converti en maison de détention. Le lendemain nous atteignîmes Rouen et notre postillon nous fit descendre sur la belle allée du mont Riboudet, à l'hôtel de Poitiers. Nous parcourûmes la ville,

et passâmes la soirée au spectacle ; la cathédrale, le palais de justice, l'abbaye de Saint-Ouen, la place et la statue de la pucelle, le pont sur bateaux, le nombre considérable de navires amarrés aux quais, nous arrêtaient à chaque pas, et nous faisaient de plus en plus remarquer la dissonance des rues étroites et tortueuses de cette grande ville dont les maisons bâties en bois faisaient un si grand contraste avec les édifices publics et les anciens hôtels des puissants seigneurs qui l'habitaient jadis. Dans l'après-midi du jour suivant nous montâmes dans le bateau dit de Bouille, il nous déposa dans ce hameau où après avoir mangé le plat de rigueur, la lamproie en matelote, nous gravîmes à pied la côte rapide au sommet de laquelle se tenaient les voitures qui transportaient les voyageurs à Pont-Audemer. Nous arrivâmes assez tard dans cette petite ville pour n'avoir besoin que d'un lit à l'hôtel du Louvre.

Un service établi entre Pont-Audemer et Honfleur nous mena dans cette dernière ville située à l'embouchure de la Seine vis-à-vis le Havre. Nous étions fort tentés de faire la traversée, la crainte des Anglais dont on apercevait la croisière nous fit renoncer à ce projet (1), et nous ne nous arrêtâmes à Honfleur que le temps nécessaire pour nous procurer une voiture de louage pour nous

(1) Ces navires n'osaient sortir crainte des Anglais (H. S.).

rendre à Caen où nous couchâmes le même soir à l'hôtel d'Espagne, grande rue Saint-Jean. Après avoir vaqué pendant un jour ou deux aux affaires commerciales, suivant les renseignements que m'avait donnés mon associé, je pris, pour me diriger dans la tournée que je devais faire à cheval dans la basse Normandie, le guide qui l'accompagnait habituellement. J'engageais ma femme à demeurer à Caen, et à ne point s'exposer à un voyage long et pénible, elle ne se rendit point à mes raisons et persista dans le dessein de me suivre partout. Nous partîmes donc à cheval et nous mîmes vingt jours à faire notre tournée. En fait d'endroits où nous nous sommes arrêtés pendant ce trajet, je ne citerai que ceux qui m'ont laissé un souvenir de quelque intérêt. C'est ainsi que je me rappelle du superbe château de Thorigny appartenant au prince de Monaco, que la bande noire a détruit de fond en comble ; d'un dimanche passé à Marchisieux chez le curé qui soignait sa cave au moins aussi bien que son église, et qui nous fit faire une excellente chère ; du clocher de la cathédrale de Coutances, du haut duquel nous découvrions les iles de Jersey et de Guernesey, de l'accueil que nous reçûmes dans cette ville de l'évêque constitutionnel M. Bécherel, ancien membre de l'assemblée nationale, passé depuis le concordat à l'évêché de Valence.

Pendant notre station à Cherbourg, c'est à

l'obligeance d'un de nos compatriotes, commandant au 9ᵉ bataillon des volontaires de la Côte-d'Or, que nous dûmes l'autorisation de nous promener sur la rade, de monter sur le brillant vaisseau amiral mouillé près de la digue, de descendre à l'île Pelée et de visiter le fort national ainsi que les établissements maritimes du port, où Louis XVI avait été reçu sept ans auparavant avec tant d'amour et d'enthousiasme.

De Cherbourg nous passâmes fort agréablement quelques jours dans un gros village nommé Sainte-Marie-du-Mont, chez un de nos commettants M. Beaumont le Caudet, riche fermier propriétaire. Pendant que nous dînions avec sa famille et quelques amis qu'il avait réunis le lendemain de notre arrivée, on signala plusieurs vaisseaux anglais qui s'approchaient de la côte; on leur supposa un projet de descente. Tout ce qui avait un cheval monta dessus, et le sabre à la main nous formons une patrouille de trente ou quarante individus, parcourant la falaise, les piétons armés de fusils de tout calibre en formant une autre de leur côté. Les ennemis en apercevant ce mouvement durent penser que le pays était sur ses gardes, ils s'éloignent et nous retournons à table, en riant de notre promenade guerrière qu'un coup de canon à poudre eût suffi pour éparpiller : le passage du Vey, que l'on ne pouvait alors effectuer qu'à gué et à marée basse, nous retint à

Sainte-Marie un jour de plus que nous n'en avions eu le projet, et quand nous quittâmes M. de Beaumont, nous ne pûmes qu'aller coucher à Isigny, petite ville si renommée par l'excellence de son beurre et la bonne qualité du cidre qu'on y fabrique. De là en traversant Bayeux, dont nous visitâmes l'antique et imposante cathédrale, nous rentrâmes à Caen le jour même où la jeunesse faisant partie de la garde nationale en était sortie pour marcher contre les insurgés, qu'on disait réunis du côté de Vire. Cette excursion ne fut pas de longue durée; nous étions encore à Caen quand elle y revint. Nos affaires étant terminées dans cette ville, ayant même trouvé le temps de faire une promenade au joli village de La Délivrande, que sa situation au bord de la mer et l'abondance des huitres qu'on y pêche, a rendu le lieu où les Caennais font des parties de plaisir; des voitures publiques, espèces de pataches fort incommodes, nous transportèrent à Alençon, par Falaise, Argentan et Séez. Ces voitures nous manquèrent en arrivant dans la première de ces villes. Je me trouvai dans la nécessité d'acheter un cheval et une voiture pour continuer notre route.

Je fis d'abord sur le marché ou la foire l'acquisition du cheval. Un particulier d'un certain âge, témoin de mon emplette, me proposa un cabriolet dont je m'accommodai. Il m'invita, ainsi que ma femme, à accepter le café chez lui après dîner, pour

à la suite prendre livraison du cabriolet. Nous nous rendîmes à son invitation et nous fûmes témoin d'une dispute conjugale qui entre les deux époux dégénéra en une scène tragi-comique la plus originale du monde, et pendant laquelle la femme pleurait et riait, pestait, criait, chantait tout à la fois, menaçant du divorce son mari tremblant comme la feuille. Elle s'empara de mon bras et m'entraîna à la maison commune (pour parler le langage du temps), située à l'autre extrémité de la ville. Pendant le trajet elle fut sourde à toutes mes représentations, et sa tête ne se calma qu'en montant le grand escalier qui conduisait aux bureaux de l'état-civil. Je redoublai d'instance en lui faisant sentir le ridicule de sa démarche, je la ramenai chez elle, d'où nous nous éloignâmes en la laissant fort confuse du spectacle qu'elle nous avait donné. Peu de jours après j'en eus un autre non moins ridicule, mais dont il n'eût pas été prudent de se moquer devant l'acteur principal. D'Alençon en allant à Nogent-le-Rotrou mes affaires m'obligèrent à me détourner de la grande route, et à me rendre seul à Tyron-sous-Montlandon; c'était un dimanche et lorsque j'arrivai tous les habitants sans exception étaient réunis dans l'église. J'y entre, la chaire était occupée par l'ex-capucin Chabot, membre de la Convention, qui, porteur de vêtements remarquables par la finesse et la beauté du drap, par l'élégance de la coupe,

le visage brillant de santé et de fraîcheur, effet d'une nourriture saine et abondante, vantait les avantages de la frugalité et de l'égalité à de pauvres diables qui n'avaient d'autres ressources qu'un travail assidu pour se procurer un pain noir et grossier, et prêchait contre les inconvénients du luxe devant un auditoire couvert d'habits de bure ; il déployait pour convaincre ses auditeurs toute l'éloquence révolutionnaire, et invoquait contre les aristocrates qui, sourds à sa voix, ne changeraient pas de conduite, toutes les foudres vengeresses de la nation. J'étais le seul à qui le costume que je portais pût rendre quelque chose applicable des discours amphigouriques de cet énergumène ; je n'en attendis pas la fin et, renonçant à faire ma visite au maire du village pour qui j'étais venu, dans la crainte de me rencontrer avec cet étrange prédicateur, je remontai à cheval et fus rejoindre Mme Vienne, puis coucher à Nogent-le-Rotrou. Dans cette ville, puis à Chartres, et ensuite à Châteaudun, nous ne séjournâmes que le temps réclamé par mes affaires. A Châteaudun nous fûmes émerveillés par tout ce que nous entendîmes raconter de notre hôte tenant l'auberge du Lion d'or : il voulut parier avec moi de faire le tour de la grande place en portant une demi-pièce de chaque main. Des gens qui le connaissaient bien m'ont félicité de n'avoir point accepté la gageure. L'antique château des comtes

de Dunois bâti au commencement du xe siècle est un monument gothique dont la masse imposante, et une grosse tour bien conservée sont dignes de fixer l'attention des archéologues : nous arrivâmes à Orléans peu de jours après l'assassinat prétendu du conventionnel Léonard Bourdon; la ville était dans la désolation à cause de l'arrestation d'un grand nombre de chefs de familles notables par suite de ce crime imaginaire, cela ne nous empêcha pas d'y passer fort gaiement notre temps à l'hôtel du Loiret, où se réunissaient des convives fort aimables qui consacraient la matinée aux affaires et l'après-midi au plaisir. Nous les imitâmes, et fîmes avec eux une partie de campagne au château d'Olivet où se trouve la belle source du Loiret. Nous passions ensemble les soirées au spectacle, au café, à la promenade et nous rentrions à l'hôtel où nous prolongions le souper par mille plaisanteries plus ou moins bruyantes. Le boute en train était un M. de Bitry, administrateur du département. Un après souper il défia ma femme et d'autres dames qui faisaient partie de la société, d'allumer une grande feuille de papier attachée au-dessous de ses reins, et déployée dans toute son étendue. Son défi est accepté; les dames, armées chacune d'un flambeau, se mettent à l'œuvre pendant qu'il se promène gravement; leurs efforts sont sans succès, elles ne parvenaient qu'à éteindre leurs chandelles; des éclats de rire éclataient de

toutes parts ; tout à coup la porte de la salle à manger s'ouvre avec fracas pour livrer passage à un caporal et à six hommes de garde qui ont en perspective un derrière complaisamment éclairé par trois jolies femmes. Ils venaient demander l'exhibition de nos passeports, et se contentèrent de trinquer avec nous, moyen que nous avions employé pour les distraire des paroles un peu acerbes prononcées contre la vexation des visites domiciliaires par un de nos commensaux M. Martinon (1) envoyé par le département de la Creuse pour faire des achats de blé.

Prévenu par notre hôte, excellent et honnête homme, que la manière dont nous passions nos soirées nous rendait suspects aux yeux de certains clubistes, je quittai Orléans le soir même du jour où je reçus cet avis, et nous fûmes coucher à Arthenay, bourg distant de six lieues. Le lendemain nous dînâmes à Etampes dans une auberge située vis-à-vis de la maison du maire Simoneau massacré par la populace un an auparavant, et dont on nous rappela la fin malheureuse pendant le repas. Nous nous arrêtâmes ensuite à Arpajon pour y passer la nuit ; il restait assez de jour pour admirer le superbe château appartenant à la maison de Noailles, dont une de nos voisines

(1) J'ai retrouvé en 1811, à Aubusson, ce M. Martinon ; il était beau-frère du conseiller de préfecture, Jouilleton, médecin, avec qui j'ai été fort lié pendant mon séjour à Guéret (Note de l'auteur).

de campagne, Mme Naigeon (1) nous avait fait souvent la description, comme l'ayant habité avec M. Hocquart, son premier mari.

D'Arpajon nous avons gagné Versailles par Longjumeau, bourg ainsi nommé des deux collines sur lesquelles il est bâti et par la riante vallée de Jouy où depuis M. Oberkamps a établi ses belles manufactures de toile peinte. Après avoir dîné à Versailles et fait une longue promenade dans le parc, pour m'éviter l'embarras des rues de Paris avec un cheval peu dressé, j'en fis atteler un second monté par un postillon qui nous conduisit à l'hôtel du Trou d'argent, rue Bourg-l'Abbé.

Paris avait une triste physionomie. Les partis prononcés de la Convention étaient en guerre ouverte. Dumouriez avait fui de son camp des boues de Saint-Amand avec le fils aîné du duc d'Orléans pour se jeter dans les bras des Autrichiens; l'insurrection avait éclaté dans les provinces de l'ouest; les royalistes, sous le commandement de deux paysans, Stofflet et Cathelineau, voyaient grossir leur nombre dans la Vendée; des lois révolutionnaires inspiraient la terreur à tous ceux à qui les injustices, le sang faisaient horreur; Marat, l'infâme Marat décrété d'accusation, n'en

(1) Femme de Naigeon, peintre de mérite dont le musée de Dijon possède des tableaux. Naigeon faisait des portraits dignes de David (H. S.).

faisait pas moins paraître son infâme journal, *l'Ami du peuple*, et ses feuilles colportées par des aboyeurs jusque dans les couloirs de la Convention réclamaient la mort de deux cent cinquante mille victimes. Et cependant les spectacles étaient fréquentés; les lieux publics rassemblaient des insensés qui se livraient au plaisir comme s'ils eussent été étrangers à ce qui ce passait autour d'eux. Ils pensaient qu'une circonstance quelconque ramènerait le calme et la tranquillité. La nouvelle de la comparution de Marat au tribunal extraordinaire révolutionnaire causa une satisfaction générale. Je fis comme mille autres personnes des efforts inouïs, des sacrifices pécuniaires pour pénétrer dans la salle où l'on devait prononcer sur le sort de ce monstre, sans pouvoir y parvenir. Nous quittons, de guerre lasse, Madame et moi, la foule qui assiégeait la porte, et nous sortons du palais de justice pour aller chez M. Esmonin, place du Carrousel, qui nous attendait à dîner. Le potage était à peine servi que nous entendons un grand bruit dans la rue; de la croisée nous apercevons un peuple immense se ruer sur la place. Persuadé que c'est l'approche de Marat que l'on traîne au supplice qui est la cause du tumulte, je sors précipitamment pour examiner l'impression que la vue du fatal instrument fera sur sa hideuse figure! Quelle surprise! c'est bien lui que je vois, mais acquitté, mais couronné de

lauriers, juché sur les épaules de scélérats, de sa trempe, qui faisaient retentir les airs de leurs vociférations patriotiques, et le portaient en triomphe à la Convention (24 avril 1793). Le surlendemain nous dîmes adieu à Paris.

Il ne nous est rien arrivé de remarquable sur notre route de Paris à Dijon ; nous l'avons effectuée en repassant par Versailles, Fontainebleau, Moret. Dans cette petite ville on nous prit pour des personnages importants. La municipalité et la garde nationale nous firent subir un long interrogatoire qui nous retarda beaucoup, et nous mit dans la nécessité de coucher dans une auberge isolée au lieu nommé Fossard. Nous ne nous arrêtâmes à Sens et à Auxerre que pour dîner et visiter dans la première de ces villes la cathédrale, et dans la seconde l'abbaye de Saint-Germain et ses catacombes.

Le 3 mai nous embrassâmes, à Gevrey, nos grands-parents et mon fils, le 4 nous rentrâmes à Nuits dans nos pénates et mon beau-frère, dont l'instruction était fort retardée, vint peu de jours après s'y installer auprès de nous.

Je retrouvai à Nuits, malgré la gravité des événements, le même goût pour les plaisirs et la frivolité dans les personnes de notre intimité, et comme elles les mesures terribles décrétées par la Convention me trouvèrent insensible. C'est en riant que nous assistions à la vente des meubles

des proscrits, que nous y faisions des acquisitions, que nous étions témoins des vols et des dilapidations des commissaires préposés à ces ventes qui s'adjugeaient à vil prix sous le nom de leurs affidés, les objets qu'ils convoitaient, quand il n'était pas possible de s'en emparer sans trop d'impudence.

Cependant les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, la proscription des Girondins, l'élimination des 72 membres de la Convention excitaient plus que des murmures dans divers départements ; Lyon était en pleine insurrection, les jacobins vengeaient par un redoublement de cruautés et de persécutions la mort de Marat dont une fille héroïque avait délivré la France, et élevaient des autels à cette bête féroce : Toulon livrait son port aux Anglais. Mayence avait été repris par les Prussiens. Condé, Valenciennes, après avoir subi toutes les horreurs d'un siège, avaient été forcés de se rendre aux Autrichiens.

La Convention décréta des levées extraordinaires auxquelles durent concourir sans exception tous les individus de 16 à 30 ans. Pour fournir par la voie du sort le contingent assigné à chaque commune, dans les chefs-lieux de canton environnants, les célibataires n'avaient pas souffert que les hommes mariés prissent part au tirage, il n'en fut pas de même à Nuits. On se tenait à la maison commune et chacun de nous prend

d'abord un numéro d'ordre, puis on procède au tirage. Les trente-six premiers billets tirés sortent blancs, le trente-septième, le trente-huitième blanc, puis alternativement les nombres impairs sortent noirs, et les nombres pairs sont blancs. Mon beau-frère porteur du numéro 43 tira un billet noir. Je mets la main au chapeau, j'amène un billet blanc. L'assemblée m'en félicite, un grand coquin de garçon boucher, dont le tour venait après moi, s'avise de dire tant pis, je lui décoche à l'instant un vigoureux soufflet qui le fait tomber à la renverse, aux applaudissements des spectateurs indignés de l'indécence du propos. Mes amis m'entraînent, cette scène n'eut pas d'autre suite; mon beau-frère n'accepta point l'offre que je lui fis de lui acheter un remplaçant que j'aurais pu lui procurer pour 300 ou 400 francs, il préféra partir et marcher contre Lyon. Je le reconduisis jusqu'à Chalon-sur-Saône, et, sur ma recommandation à ses nouveaux chefs, mes amis de collège, il fut fait sergent-major. A mon retour de Chalon je tins sur les fonts baptismaux Virginie Boyer, c'est la dernière cérémonie religieuse qui fut célébrée dans l'église collégiale de Saint-Denis. Tous les temples catholiques furent pillés, dévastés, détruits en partie, ceux qui ne furent pas vendus ou dévastés n'ont été rendus à leur destination primitive qu'en 1797, après avoir été souillés par les extravagances du

culte de la raison, et les rêveries et les singeries des théophilanthropes.

Lyon, après une résistance héroïque et un siège de soixante et dix jours, fut forcé d'ouvrir ses portes, le 9 octobre. Je ne parlerai pas des horreurs qui en furent la suite par les ordres des féroces proconsuls de la Convention. Ces détails appartiennent à l'histoire. Le supplice de la reine (16 octobre), celui des vingt et un députés girondins (31 octobre), du duc d'Orléans (6 novembre), de Bailly (11 novembre) donnèrent aux jacobins la mesure de leur puissance; dans chaque commune, dans chaque club, ils avaient des complices, des affidés qui se distinguaient par leurs motions incendiaires. Le club de Nuits comptait parmi ses membres un homme de cette trempe, il se nommait Delorme et était plus connu sous le nom de jardinier des champs qu'il tirait de sa profession, et de la situation de son jardin hors du faubourg de la ville, près des murs de l'enclos des capucins. Cet homme révolta, par l'atrocité de ses propositions, tous ceux dont l'âme n'était point comme la sienne pétrie de boue et de sang. Il fut exclu du club à la satisfaction générale. Mais bientôt l'intrigue employa tous les moyens pour l'y faire réintégrer. Dans cette circonstance tous les gens honnêtes qui en faisaient encore partie durent réunir leurs efforts pour s'y opposer, et moi qui apparaissais très rarement aux séances,

qui n'y avais jamais pris la parole, je me sentis électrisé en rompant le silence que je m'étais pour ainsi dire imposé jusqu'alors. J'improvisai quelques phrases énergiques qui, vivement applaudies, contribuèrent au maintien de la décision prise contre Delorme. On me chargea de la rédaction du procès-verbal de cette séance. Je fus ensuite appelé au bureau comme secrétaire, et je me trouvai engagé dans la lutte que le club de Nuits eut à soutenir contre celui de Dijon qui prit, mais sans succès, fait et cause pour ce coquin de Delorme qui d'ailleurs était soutenu par dessous main par des hypocrites qui se tenaient derrière le rideau.

Ces débats me mirent en évidence et contribuèrent à me faire choisir pour un des délégués que les clubs de différentes villes envoyèrent à Strasbourg resserré par les troupes ennemies, pour y raviver l'esprit public. Un de mes amis, M. Durand, que l'on me donna pour collègue, nouvellement marié avec une demoiselle Laurent, de Beaune, fut vivement contrarié du choix que l'on avait fait de lui. Mais le moyen de ne pas accepter cette mission, quand il avait été décidé unanimement que ceux qui la refuseraient seraient déclarés suspects.

Mon goût pour la nouveauté, et le plaisir de faire un long voyage, bien plus que la crainte de la suspicion, m'avaient déterminé à partir.

Nous montâmes en voiture vers les derniers jours de novembre.

Mon beau-frère, de retour du siège de Lyon, aurait pu être licencié comme tous ses camarades, qui, ainsi que lui, étaient âgés de moins de dix-huit ans; mais le décret qui, sous le nom de première réquisition, mettait à la disposition du gouvernement tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans avait été promulgué, au mois de mars, Argenton aurait atteint cet âge, il se verrait forcé de marcher comme simple soldat, tandis qu'en ce moment il était sergent-major; son état d'ailleurs ne lui déplaisait pas : il resta donc attaché à son bataillon. Ce bataillon devait partir pour Besançon le lendemain. Je proposai à mon beau-frère de l'y conduire, il préféra marcher avec sa compagnie; en lui disant adieu, j'étais loin de croire que ce fût le dernier. Besançon a été sa première et sa seule garnison : avec l'apparence d'une forte constitution, il était d'une santé délicate. Soit fatigue, soit mauvaise nourriture, soit par suite de quelques excès auxquels on se laisse entraîner par l'exemple dans la vie militaire, il est décédé à l'hôpital de cette ville le 26 pluviôse an II (14 février 1794), il était né le 7 mars 1776.

Voyageant en poste, nous ne nous hâtions pas cependant d'arriver; le premier jour nous fûmes coucher à Besançon et n'en partîmes le lendemain

qu'après avoir examiné ce que la ville a de plus curieux, pour prendre gîte à Lisle-sur-le-Doubs. Nous dînâmes le troisième à Belfort et passâmes la nuit à Cernay, le quatrième, bien nous prit d'avoir fait un copieux dîner à Colmar, car n'étant arrivés à Schelestadt qu'après la fermeture des portes, nous ne trouvâmes dans le faubourg à l'hôtel des Postes, entièrement démeublé, par la crainte d'une surprise de la part de l'ennemi, que deux matelas sur lesquels nous passâmes la nuit enveloppés d'un manteau, et aucune provision de bouche. Le lendemain, entre midi et deux heures, nous entrâmes à Strasbourg et descendîmes rue des Serruriers, à l'hôtel de la ville de Lyon.

A la table d'hôte, où nous nous assîmes, ne nous étant pas fait connaître, on ne se gêna point pour parler des délégués clubistes arrivés avant nous. Ces patriotes par excellence s'étaient emparés du séminaire pour se loger, s'y étaient meublés par réquisition. Pourvus d'un bon cuisinier et de domestiques à l'avenant, ils étaient bien servis, faisaient une excellente chère en enlevant au prix du maximum tout ce qui leur convenait au marché et chez les marchands de comestibles et en s'abreuvant des vins les plus délicats que leur fournissaient les caves des suspects dont les prisons étaient remplies. Nous nous promîmes, M. Durand et moi, de ne point partager

ces exactions, et en conséquence nous nous installâmes à l'hôtel. Nous n'assistâmes que comme invités aux dîners de nos collègues surtout lorsqu'ils traitaient les représentants du peuple ou les premiers fonctionnaires civils et militaires. Dans ces repas c'était à qui manifesterait son républicanisme par les projets les plus étranges, les discours les plus exaltés, les chansons les plus révolutionnaires. C'était surtout au club que les coryphées de la propagande se distinguaient par des motions propres à répandre la terreur, pour se mettre à l'unisson des représentants Saint-Just et Lebas, Lacoste et Baudot, Lémane et Gasparin. C'était dans la cathédrale changée en temple de la raison que le conventionnel Lémane, abjurant son caractère de prêtre, déclarait que la chaire qu'il occupait n'avait retenti jusqu'alors que de mensonges, et qu'elle ne devait plus s'ouvrir que pour annoncer la vérité. Dans cette même chaire le représentant Baudot, docteur en médecine, s'écriait avec emphase que le charlatanisme de la faculté n'est comparable qu'à celui du christianisme et qu'il ne fallait pas plus croire à sa doctrine qu'à celle de l'église.

A la suite de discours où Pitt et Cobourg étaient maudits, où l'on dévouait à la mort les aristocrates, où l'on signalait comme suspects les nobles, les riches, les hommes de génie, où l'on indiquait les moyens de sauver la république des malheurs

inévitables dont ces classes d'hommes la menaçaient, on entonnait des hymnes à la raison, à la liberté, à l'égalité, à la nature. On beuglait les cris de vive la république; on s'invitait à la fraternité en demandant le supplice d'un grand nombre de citoyens; puis il était permis aux honnêtes gens, que la peur des persécutions avait rassemblés, de se retirer en silence.

J'assistais régulièrement le matin aux conférences que les propagandistes tenaient au séminaire; il n'y était question que des mesures à prendre pour faire pourvoir aux besoins de nos troupes, pour faire rejoindre les militaires qui cherchaient à s'isoler. On s'occupait à vérifier si tous les services se faisaient convenablement; si l'on ne retenait pas dans les hôpitaux, dans les prisons des hommes dont la présence était plus utile à l'armée; mais je me dispensais le plus que je pouvais d'aller au club, où je n'y faisais qu'une courte apparition, préférant passer mes soirées aux théâtres français et allemand. Je ne fus chargé d'aucune fonction spéciale, si ce n'est, par ordre du maire, de visiter les papiers et la correspondance de l'homme d'affaires du prince des Deux Ponts. M. Durand, à qui j'étais adjoint pour cette opération, ne s'opposa nullement à la soustraction de quelques lettres dont le sens ambigu pouvait donner lieu à des interprétations dangereuses pour le réceptionnaire, et dans les liasses volumineu-

ses que nous rendîmes à la mairie, nous ne laissâmes rien qui pût le compromettre.

Pendant notre séjour à Strasbourg, Dijon envoyait des commissaires relativement aux subsistances; ces commissaires furent mis en arrestation à l'hôtel de la Maison Rouge où ils étaient descendus. Ils m'en donnèrent avis. Aussitôt nous nous rendons auprès d'eux, et après une longue conversation, nous nous transportons chez les représentants pour obtenir leur mise en liberté, ou pour connaitre au moins la cause de leur détention. Lémane, à qui nous nous adressons, nous répond qu'il s'agit d'une grave conspiration, et sans entrer dans de plus amples explications, nous enjoint de nous abstenir de toute communication avec nos concitoyens. Nous obtempérâmes à ses ordres, cette déférence fut la source d'une dénonciation dont nous devînmes l'objet à notre retour dans nos foyers.

Les troupes ennemies étaient presque sous les murs de Strasbourg lorsque nous y arrivâmes ; de l'hôtellerie, où nous étions logés, nous entendions le canon de Kehl, dont les boulets venaient expirer au pied des ouvrages avancés de la citadelle. Moins de quinze jours après, du haut de la plateforme de la cathédrale, nous vîmes l'armée française reprendre l'avantage dans les combats de Litssenhsenau et de Brumpt, dont nous suivîmes tous les mouvements à l'aide de longues-vues. Le

20

lendemain de la seconde affaire, un de mes anciens camarades de collège, M. Verguet, de Nuits, me proposa d'aller visiter le champ de bataille de la veille : il était garde magasin des fourrages et me proposa un cheval. Nous sortons de la ville, la route était couverte de voitures de toute espèce qui transportaient les blessés ; les arbres qui la bordaient jadis avaient disparu ; il n'existait nulle trace de culture dans les champs qui l'avoisinaient ; il ne restait plus que les murs dégradés des fermes et des maisons répandues dans la plaine, tout ce qui était bois avait été brûlé soit par l'ennemi, soit par nos propres troupes ; le terrain sur lequel on avait combattu était jonché de chevaux tués, de cadavres que recouvraient à peine quelques pouces de terre, et d'où s'échappait un bras, une jambe, une cuisse séparée du tronc ; quel affreux spectacle ! Nous poussâmes jusqu'à l'arrière-garde d'où nous entendions la fusillade des Français poursuivant l'ennemi. M. Verguet voulait que nous allassions plus avant. Je refusai en lui disant que ce serait une folie de nous exposer à attraper quelque horion qui ne nous attirerait que de froides plaisanteries, et à l'aspect duquel on dirait : qu'est-ce que ces pékins allaient faire là ?

Je tournai bride, ma curiosité étant plus que satisfaite ; et trop heureux de n'avoir pas été plus grièvement blessé par le choc d'un cheval du train, qui, lancé à toutes jambes, vint en heur-

tant le mien me froisser le genou de manière à m'empêcher de mettre des bottes pendant plus d'un mois.

Ce jour même ou peu après, en déjeunant avec M. Verguet, au Cep de vigne, au coin de la place d'Armes, lieu où se faisaient les exécutions, je vis monter sur l'échafaud l'accusateur public Schneider. Le bourreau l'attacha à un des poteaux de la guillotine; il y resta exposé pendant deux heures, puis fut jeté dans une chaise de poste et transféré à Paris où il fut condamné à mort. Personne ne plaignait le sort de ce monstre, et cependant l'arbitraire et la promptitude de la condamnation au supplice qu'il venait de subir répandit l'épouvante dans tous les esprits. Schneider, prêtre (1), accusateur public, s'était fait remarquer par sa cruauté, par le nombre des victimes innocentes qu'avait moissonnées la guillotine qu'il promenait dans le département. Il était rentré à minuit à Strasbourg dont il s'était fait ouvrir les portes, précédé d'une troupe de sicaires à cheval et suivi de la guillotine et du bourreau. A midi, sans jugement préalable, par un acte émané de la seule volonté des représentants, on l'avait vu au fatal poteau! quelle classe de citoyens pouvait se croire

(1) Dans un ouvrage récent sur la révolution en Alsace, on a établi que Schneider n'avait pas été plus cruel que ceux qui vinrent après lui, on poursuivait en lui ce qu'on appelait l'élément germanique (H. S.).

à l'abri de la vengeance et du caprice des proconsuls ?

Nous apprîmes à Strasbourg la nouvelle de la reprise de Toulon (19 décembre 1793) sur les Anglais par le général Dugommier. Cette nouvelle jointe à celle de la reprise des lignes de Weissembourg (27 décembre) fut l'occasion d'une fête civique dans laquelle la propagande entière (1) parcourut les rues à la tête des autorités et presque au premier rang. Cette affectation et l'extension qu'elle donnait à son pouvoir donnaient depuis quelque temps de l'ombrage aux représentants eux-mêmes ; nous ne nous en doutions pas, M. Durand et moi, nos principes et notre langage modérés ne nous avaient pas rendus dignes d'être initiés aux desseins des meneurs. Nous trouvions que notre séjour se prolongeait sans utilité pour la chose publique et nous aspirions après l'instant où nous pourrions nous retirer sans nuire à la réputation de notre civisme. Enfin un ordre de

(1) La première séance de la propagande avait eu lieu le 27 vendémiaire, 18 octobre 1793, sous la présidence de Monnet, maire de Strasbourg ; et n'était composée que des clubistes les plus exaltés des Haut et Bas-Rhin. Leur nombre, par l'arrivée des délégués des clubs de divers départements de l'est, s'est élevé jusqu'à 60. Je ne me rappelle que quelques noms : l'abbé Monnot et Jardet, de Beaune, l'abbé Dubois et Royer, de Chalon ; Delattre, d'Auxerre ; Laugier et Peccata, de Saint-Dié (Note de l'auteur).

La société de la propagande s'élevait avec force contre le modérantisme conventionnel d'accord avec la commune de Paris (H. S.).

dissolution nous fut signifié comme émané de la Convention.

Nos coryphées voulaient faire des remontrances à ce sujet, provoquer et attendre le rapport de cette décision; plusieurs d'entre nous objectèrent que le devoir des citoyens étant d'obéir aveuglément aux ordres de la Convention, c'était à des patriotes tels que nous à donner l'exemple de la soumission, et qu'il fallait nous séparer à l'instant, sauf à nous réunir plus tard si on nous y autorisait.

Cet avis prévalut. Le lendemain nous nous mîmes en route. Avant de quitter Strasbourg je fus prendre congé de quelques personnes avec qui j'avais formé une espèce de liaison, entre autres avec le maire nommé Monnet. C'était un jeune homme de 23 ans rempli d'esprit et de connaissances, que le défaut d'expérience entraîna plus tard dans des excès dont il a eu à se repentir, et qui l'ont forcé à s'expatrier et à changer de nom dans la crainte d'être reconnu. Il m'avait pris en amitié parce qu'il avait été surpris de rencontrer dans quelqu'un plus jeune que lui une grande facilité de rédaction qu'il avait plusieurs fois mise à l'épreuve. Il me sollicita vivement de me fixer à Strasbourg en m'offrant de me faire nommer à telle fonction qui pourrait me convenir soit dans l'administration, soit dans la magistrature, je fus sourd à ses instances. A cette époque je ne croyais pas me trouver jamais dans le cas d'avoir besoin d'un

emploi salarié, et je tenais à conserver mon indépendance. Je le remerciai de ses offres et pris congé de lui non sans avoir ri encore avec lui de la naïveté d'un des membres de son conseil municipal dont le patriotisme mis en doute en plein club par un des représentants, avait été reconnu pur de toute tache, devant une assemblée moins nombreuse par ce même représentant. « Cela ne suffit pas, répétait depuis lors le bonhomme Young à qui voulait l'entendre : c'est devant tout le monde qu'il m'a accusé, c'est devant tout le monde qu'il doit me donner un lavement. » Mme Turkeim, épouse de l'ancien trésorier de la ville, MM. Labaume et Gracelli, négociants, eurent la bonté de témoigner quelques regrets en apprenant mon départ, et l'accueil que j'ai reçu d'eux quatre à cinq ans plus tard m'a prouvé que ces regrets étaient sincères.

Partis dans la matinée de Strasbourg nous courûmes nuit et jour sans nous arrêter, jusqu'à Nancy, si ce n'est pour manger un morceau à Saverne et à Lunéville. Nous traversâmes, sans les voir pour ainsi dire, Phalsbourg si renommé par ses liqueurs, Sarrebourg et Blamont. Nous arrivâmes à Nancy sur les deux heures après midi avec la résolution d'en partir le soir même. En attendant nous parcourûmes cette grande et belle ville ; nous entrâmes au spectacle où l'on jouait je ne sais plus quelle pièce. Parmi les actrices nous

reconnûmes une Dijonnaise fort jolie personne. La fantaisie nous prit de l'aborder, elle fut enchantée de voir des compatriotes, et après quelques instants de conversation, elle nous pria de l'emmener avec nous à Dijon. Durand, épris de ses charmes, accéda à sa demande ; moi-même j'en fus ravi dans l'espoir d'une joyeuse diversion, et nous lui donnâmes rendez-vous pour deux heures à l'hôtel des Halles. La réflexion nous fit sentir l'inconvenance qu'il y aurait pour nous, hommes mariés, de nous charger d'une fille de joie et de rentrer ainsi accompagnés dans notre famille ; nous avançâmes d'une heure notre départ, sans plus nous inquiéter de ce que dirait la belle Marianne de notre manque de foi et sans nous arrêter nous finîmes notre voyage.

Le jour même de notre arrivée à Nuits nous nous empressâmes de rendre compte de notre mission au club, où nous ne manquâmes point de faire valoir au moyen de belles phrases les services que la propagande avait rendus à la république. Notre rapport fut applaudi à outrance ; notre conduite portée aux nues ; la présidence, le secrétariat nous furent dévolus. Nous prîmes place au comité révolutionnaire, que, singes des grandes villes, nos exaltés avaient établi. Nous ne jouîmes pas longtemps de la faveur populaire ; peu de temps après les cérémonies publiques commmandées pour célébrer la reprise de Toulon et le triomphe de la

montagne, nous fûmes dénoncés par ces commissaires dijonnais envoyés à Strasbourg dont j'ai parlé plus haut. Il nous fut aisé de nous justifier sur ce point, mais des jaloux, et il n'en manque pas dans les petites localités, continuèrent d'intriguer, excités par le juge de paix Cardeur qui ne pouvait pardonner à mon collègue Durand de n'avoir pas épousé sa fille Catherine à laquelle celui-ci avait fait la cour, et dans une prétendue épuration du club, Durand et moi, ainsi que le petit nombre de gens modérés qui ne s'en étaient pas retirés fûmes éliminés. L'établissement des clubs a été une institution funeste, on ne saurait le révoquer en doute, mais si les gens riches et instruits qui s'y sont précipités au commencement n'avaient point eu la faiblesse de s'en éloigner, à eux se serait ralliée la classe des ouvriers et de la petite industrie, qu'il leur était si facile de diriger, ils eussent lutté avec avantage contre les meneurs, et, sûrs de la majorité dans les délibérations, ils auraient paralysé les motions sanguinaires. Mon élimination du club me causa d'autant plus d'inquiétudes que notre ville, qui jusqu'alors avait été vierge d'arrestation, eut à gémir sur l'emprisonnement de quinze à dix-huit de ses habitants qui furent d'abord enfermés dans la geôle de Nuits et peu après transférés au château de Dijon. D'où provint tout à coup cette mesure rigoureuse? de la correspondance que notre député à la Conven-

tion entretenait avec le club. M. Marey, homme loyal et modéré dans son opinion républicaine, n'avait point voté la mort du roi, il savait que cet acte de conscience le rendait suspect aux yeux des farouches Montagnards, et il se ménageait, en cas d'attaque, de prouver la sincérité de son républicanisme et de son dévouement au gouvernement révolutionnaire par sa correspondance avec ses commettants, qui n'était remplie que de commentaires corroborant tous les décrets, toutes les opérations de la Convention. Dans une de ses missives au club, il écrivit que ses collègues de la Côte-d'Or lui avaient témoigné leur surprise de l'inexécution à Nuits de la loi des suspects : ce fut le signal des arrestations, d'abord dans la ville, puis dans les communes environnantes. Je fis partie d'un détachement de la garde nationale qui procéda à celles de MM. Caristie frères, Verdin, et Frome d'Amance, fermiers régisseurs de Cîteaux, dont l'antique abbaye et les terres et dépendances appartenaient aux enfants mineurs de l'ex-fermier général M. de Boulogne. M. Caristie cadet avait dîné chez moi la veille. Cette corvée me fut on ne peut pas plus pénible ; je l'adoucis en facilitant à MM. Caristie aîné et Verdun, que nous emmenâmes, les moyens de soustraire leurs papiers aux recherches des commissaires qui furent délégués pour mettre les scellés.

Notre renvoi du club était un brevet de suspi-

cion, nous devions nous attendre à en subir les conséquences, je ne les évitai que par ma fermeté! Une jeune dame, qui avait pour moi beaucoup de bontés, me rendait compte de ce qui se passait au club où je ne mettais pas les pieds, et où elle assistait tous les soirs dans le but de m'être utile. Je continuai de mon côté à fréquenter le café où se réunissaient les grands patriotes; ils remarquèrent que je portais constamment des pistolets dans les poches de mon gilet, et l'un d'eux me demanda à quel usage je les destinais ! ma foi, lui dis-je en les lui montrant, ce sont de belles et bonnes espingoles chargées l'une et l'autre de cinq à six chevrotines, et comme je m'attends à être arrêté par suite d'une de vos délibérations, je veux l'être pour quelque chose; aussi suis-je bien décidé à jeter à bas quelques-uns de ceux que vous chargerez de l'exécution de vos ordres : un mois après, je me tirai avec le même succès d'une dénonciation projetée contre M. Durand et moi par un mauvais drôle, jacobin forcené de la société populaire de Dijon, chef d'escadron de gendarmerie ; il se nommait Burette. Prévenu par la dame dont j'ai parlé plus haut que les amis que nous avions conservés au club s'étaient opposés à ce qu'on accueillit une dénonciation verbale, je me transportai chez le maire où ce Burette entre les plats et les pots dictait à un des secrétaires du club ses calomnies. étonné de ma présence, il balbutia, je le décon-

certai tout à fait en lui reprochant sa conduite ténébreuse, en dévoilant ses antécédents, en articulant des faits propres à démontrer combien on devait avoir peu de confiance en ses paroles. Je le forçai à se rétracter et à déchirer lui-même le procès-verbal commencé ; il eut la bassesse de me proposer un baiser de paix que je repoussai avec mépris, ce fut la dernière scène que j'eus à redouter. Que de victimes de moins si elles avaient eu le courage de résister à leurs tyrans, si elles avaient osé lutter contre les satellites chargés de les arrêter ; mais pour répéter ce que dit à ce sujet l'abbé de Montgaillard, « les hommes paisibles et modérés ne savent, ne sauront jamais ni user des droits de la défense individuelle, ni concerter une opposition. Se cacher, fuir aux terres étrangères, ou se laisser enfermer, égorger comme des troupeaux, voilà leur misérable histoire ! »

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vint mettre un terme à la terreur et les honnêtes gens purent respirer. Un nouvel ordre de choses commença; les fonctions administratives et judiciaires furent retirées des mains de ceux qui en avaient longtemps abusé. On procéda à de nouvelles élections, et je fus nommé assesseur du juge de paix ; cela me fournit l'occasion d'être utile à plus d'un concitoyen, et j'ai terminé vingt procès, soit par des paroles conciliantes, soit en faisant de ma bourse des sacrifices pécuniaires. Je n'ai pas

toujours eu à me louer de la reconnaissance de ceux que j'ai obligés, surtout dans la classe la plus élevée, mais le plaisir d'avoir cédé à une impulsion généreuse dédommage de l'ingratitude des hommes ; quel mérite y aurait-il d'ailleurs à faire une bonne action, si l'on était certain d'en recevoir le prix.

C'est en cette année 1794 que j'achetai des dames Saget une maison qu'elles avaient entrepris de reconstruire. Cette maison, entre cour et jardin, avait son entrée principale par une rue derrière les halles, et une issue par le jardin et la basse-cour sur la route qui fait le tour de la ville ; je continuai les réparations commencées en faisant terminer une chambre au premier étage, la cuisine, la salle à manger au rez-de-chaussée et une chambre pour moi à côté du salon, faisant bâtir un hangar, élever une terrasse, etc., etc. Cela m'occupa en partie tout le reste de l'année. Dans l'intervalle j'eus l'occasion d'entrer en relation avec les conventionnels Mailhe et Calès envoyés en mission dans le département de la Côte-d'Or, pour y rétablir la tranquillité en fermant les jacobinières. J'eus avec le dernier surtout de fréquentes conférences, et je participai à quelques mesures propres à enlever aux exaltés tout espoir de reprendre leur influence.

L'hiver de 1794 à 1795 fut fort rude. A la suite de fortes gelées et d'une abondance de neige, le

vallon de la Serrée fut inondé et les habitants des moulins qui y sont situés eurent à se louer de la promptitude des secours qu'on leur porta; je ne fus pas un des moins zélés. Dans les premiers jours de janvier, Mme Vienne, devenue mère pour la seconde fois, mit au monde une petite fille qui a reçu le prénom d'Aurélie qui n'est pas celui de Mme Royer, sa marraine, car à cette époque comme aujourd'hui, ce n'était pas dans le vieux calendrier que l'on cherchait des patrons, et je n'aurais pas voulu recourir au nouveau pour l'appeler salade ou potiron.

A travers les soins que réclamait la bâtisse nous nous livrions aux plaisirs de la société et les fêtes, les repas, les occasions de dépense se multipliaient. La facilité de se procurer des assignats faisait qu'on n'y regardait pas et l'on se ruinait de la façon la plus insouciante. Ma mère vint passer quelque temps auprès de nous, elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine qui nous donna beaucoup d'inquiétude, son rétablissement fut une occasion de fête où je réunis toute la ville.

Je passerai sous silence mes promenades dans les environs, nos excursions à Dijon, à Auxonne, à Saint-Jean-de-Losne, à Seurre, à Beaune, c'étaient des parties de plaisir, des fêtes continuelles que ma femme partageait toujours avec moi, et auxquelles nous nous laissions toujours entraîner avec une extrême facilité; quand nous ne les

provoquions pas nous-mêmes. Ainsi nous partîmes à l'impromptu pour Lyon avec un M. Canquoin et sa femme, à la suite d'un dîner qu'ils prenaient à la maison en passant à Nuits. Mon domestique attela les chevaux à ma voiture et nous conduisit jusqu'à Chalon. Là nous montâmes sur le coche qui, s'arrêtant la nuit à Mâcon, ne nous permit d'arriver à Lyon que le surlendemain après avoir dîné à Riottier et de là gagné à pied par un chemin charmant la petite ville de Trévoux que nous avons eu le temps de parcourir assez pour visiter ses églises et ses promenades.

A Lyon (1) nous descendîmes sur la place des Terreaux, à l'hôtel de Milan. Quel triste spectacle offrait cette grande ville que le commerce recommençait cependant à vivifier. Dans toutes les rues, sur toutes les places des maisons détruites de fond en comble attestaient la violence des proconsuls de la Convention ; des édifices incendiés, endommagés par l'atteinte des bombes et des boulets rappelaient tout ce que les malheureux habitants avaient souffert pendant la durée du siège. Le récit du sort subi par les victimes jetait l'effroi dans nos âmes. Des projets de vengeance existaient dans le cœur d'un grand nombre qui saisissaient le moindre prétexte pour s'y abandonner. De la

(1) A Lyon, Vienne rencontra au théâtre Monnet, l'ex-maire de Strasbourg, celui-ci lui dit : ne m'appelez pas par mon nom, vous me feriez égorger (raconté par Vienne. H. S.).

fenêtre de notre appartement nous fûmes témoins de plus d'un assassinat commis par les enfants des victimes sur ceux qu'ils soupçonnaient d'être les auteurs de la mort de leurs parents; l'individu tombait : c'est un Mathevon, criait-on, et celui qui l'avait frappé se retirait tranquillement sans que personne songeât à l'arrêter. Nous avons vu une jeune fille se livrer à cet excès. Ce désordre ne nous empêcha pas de visiter tout ce que Lyon offrait de curieux en monuments publics, en théâtres, en manufactures; un négociant nous donna un fort beau dîner que nous lui rendîmes à Saint-Just, au Fidèle Berger, restaurant fort en vogue. Je m'intéressai aux achats de M. Canquoin; nos dames firent des emplettes en soieries dont à leur retour en Bourgogne elles tirèrent fort bon parti. Cela donna l'idée à ma femme de m'accompagner dans un second voyage qui ne fut pas désavantageux; j'en fis seul un troisième au commencement de 1796. Je m'étais livré à une spéculation qui devait m'apporter de bons résultats, il n'en fut pas ainsi : le retard que mirent les commissionnaires dans l'expédition des marchandises que j'avais achetées, le long séjour qu'elles firent sur la Saône qui gela et déborda tour à tour, les détériora au point que, loin d'avoir des bénéfices, je n'eus que des pertes énormes à constater.

La réapparition du numéraire rendait les enga-

gements difficiles à tenir, et je fus contraint à de grands sacrifices pour m'en procurer (1). Mes affaires allant de mal en pis, je me déterminai à quitter Nuits pour aller dans la maison de ma belle-mère qui avait perdu son mari le 30 mai 1796. Il était âgé de 78 ans : une chute dans laquelle il s'était cassé deux côtes avait occasionné la mort de ce respectable vieillard à qui une bonne santé, une carnation superbe promettaient de plus longs jours. Peu après ma femme et moi fîmes une maladie dont la convalescence fut extrêmement longue. Lorsque nous fûmes rétablis, je vendis ma maison au docteur Soucelyer, beau-père du général Gassendi, dont le gendre M. Marey l'occupe aujourd'hui, et je transportai mes pénates à Gevrey.

(1) Au retour d'un *de ses voyages* à Lyon, Vienne et l'un de ses amis rentrèrent en cabriolet à Chalon en chantant le réveil du peuple. On ne voulut les recevoir à l'hôtel que sur leur affirmation qu'ils paieraient en numéraire ; lorsque le lendemain ils tirèrent des assignats de leur poche, l'hôtelier leur dit : je vous fais cadeau de votre nuit (H. S.).

CHAPITRE VI

De 1796 au mois de mars 1800

Ma belle-mère se montra pour moi ce qu'elle avait toujours été, une excellente et digne femme. Aucun reproche amer de sa part sur la légèreté de ma conduite dans la gestion de mes affaires ne vint m'affliger ; elle se prêta de la meilleure grâce au changement de place et à la confection d'un nouvel escalier que je fis faire en rétrécissant la cuisine et la chambre du premier qui devint notre appartement : je fis relever les bâtiments d'exploitation et je convertis l'écurie et la bergerie adjacentes à la grange en halle où je fis placer un pressoir à roue et des cuves. Ma femme ne suivit point l'exemple de sa mère ; son changement de résidence lui déplaisait, et sa mauvaise humeur éclatait constamment contre moi par des mots piquants qui, sans refroidir l'amitié que j'avais pour elle, m'empêchaient de l'entretenir avec confiance de l'état de nos affaires et me faisaient recourir à tous les moyens possibles pour lui dérober la gêne où je me trouvais. Car tant qu'une espèce d'abondance régnait autour d'elle, elle en profitait sans s'occuper comment je parvenais à

la lui procurer. Déterminé à me fixer à la campagne, je résolus d'acheter la charge du vieil Armedée, notaire à Couchey ; je traitai même avec lui à cet effet, et lui donnai un acompte qui a été perdu pour moi ; comme il était nécessaire que je me fortifiasse dans les connaissances indispensables pour exercer le notariat, je fus m'installer à Dijon chez une sœur de ma belle-mère, Mme Mairot, veuve d'un arpenteur géomètre, et je fréquentai l'étude du notaire Villot. De fatales connaissances, suite du désœuvrement de mes soirées, m'entraînèrent dans des maisons de jeu, et je contractai l'habitude d'y prolonger la veillée souvent bien au delà de minuit. Adieu le goût du travail ; avais-je gagné ou perdu dans ces repaires, je soupirais après le lendemain pour augmenter mon bénéfice ou réparer mes pertes. L'argent gagné se dépensait avec facilité, l'argent perdu ne se remplaçait que par des emprunts usuraires. Je ne renonçais pas cependant à l'idée du notariat, et, pour me procurer des fonds afin de remplir mes engagements avec le vieux Armedée, je partis un jour à pied de Gevrey, en costume de chasseur, mon fusil sur l'épaule, sous prétexte d'aller passer un jour ou deux à Blaisy chez mon ami Mortureux, car le vieux curé mon parrain était descendu dans la tombe et son frère, ancien curé de Frenois, qui s'était réfugié dans ce village, n'était pas logé de manière à m'offrir un lit. Mortureux

ne se trouvant point chez lui, j'acceptai le dîner du curé pendant lequel il me raconta pour la dixième fois peut-être l'histoire véridique de son assassinat manqué, et des coups de couteau que reçut à la cuisse sa servante au moment où elle franchissait le mur du jardin pour aller chercher du secours contre les voleurs qui s'étaient introduits chez lui en forçant les barreaux d'une croisée de sa maison curiale pendant son premier sommeil, dans la nuit du samedi au dimanche. Ces malfaiteurs l'avaient garrotté dans son lit et le rendirent témoin de l'enlèvement de son pécule, de son argenterie, et de ses effets les plus précieux, et de tout son linge de corps et de ménage. Le bonhomme en narrant cet événement passé depuis vingt ans en frissonnait encore quoiqu'il prétendît n'avoir pas été trop affecté dans le moment, puisque cela ne l'avait point empêché le même jour de chanter la messe paroissiale.

Cette émotion que l'on éprouve en rappelant un danger passé est fort ordinaire et très naturelle, au surplus ; pendant le péril les sens sont agités ou suspendus, et c'est lorsqu'on est livré à soi-même que la réflexion en fait sentir toutes les conséquences, et que l'imagination les exagère. Je pris congé de mon parent après ce repas et continuai ma route. Je gagnai par la traverse Flavigny et Montbard et le surlendemain j'arrivai à Tonnerre, but de mon voyage. Il me restait

de la succession de mon père un contrat de 6,000 livres hypothéquées sur une maison qui lui avait appartenu, et qui avait passé des mains des Basile et des Savoye à celles d'un M. Laguepierre qui l'occupait alors. Je proposai à celui-ci de me rembourser sur ce contrat, sur lequel j'étais disposé à faire une forte réduction ; il y consentit en m'ajournant à une quinzaine pour l'effectuer. Il me fit une avance, et, comme un étourdi, j'allai dissiper cette avance à Paris. J'y descendis chez mon frère qui habitait la rue de Fourcy, n° 6 ; j'attendis en flânant et en courant les lieux publics et les spectacles dans cette grande ville l'époque du remboursement promis par M. Laguepierre et j'en partis quelques jours avant le 18 fructidor, n'ayant pas eu le bon sens de chercher à m'y procurer un emploi. Je rapportai de Tonnerre un millier d'écus qui me mirent à flot pour quelque temps, et qui suffirent pour me faire passer sans inquiétudes la saison des vendanges.

Les événements de fructidor avaient réveillé l'audace des Jacobins dans les départements et des réactions qui s'étaient fait sentir d'une manière fâcheuse dans le midi se propageaient dans l'intérieur de la France. Des mauvais sujets signalaient comme antipatriotes, comme royalistes les jeunes gens dont la mise était, je ne dis pas recherchée, mais seulement propre ou à la mode ; on les désignait sous le nom de muscadins ou de

membres de la compagnie de Jésus, et on leur faisait subir différentes avanies telles que de leur couper les cheveux, qu'alors on portait en cadenettes retroussés avec un peigne. Un jour qu'appelé à Dijon par mes affaires, j'en parcourais les rues, tenant à la main ma cravache, je fus suivi par deux de ces brigands qui prétendaient que cette cravache était un signe de ralliement. Fatigué de leurs propos tenus derrière moi, je me retournai vers eux sur la place Saint-Fiacre, pour leur demander ce qu'ils me voulaient. Je fus à l'instant presque entouré d'une foule de sacripants de leur espèce et je m'adossai au mur pour prévenir toute surprise traîtresse. Une discussion très vive s'engagea entre eux et moi, et je fus obligé de mettre mes pistolets au poing pour les opposer aux sabres que quelques-uns brandissaient sur ma tête, et je me frayai un passage, aidé d'ailleurs par la présence d'un officier de gendarmerie, M. Bochet, qui vint me servir de second. Ces scènes se renouvelaient souvent et aigrissaient les esprits ; mais il était cependant un grand nombre de citoyens qui, comme moi, ne s'occupant pas de politique, ne songeaient qu'à s'étourdir et à passer gaiement le temps. Pendant l'hiver de 1797 à 1798 je fis de fréquents séjours à Dijon ; j'y pris part aux plaisirs de la société et du carnaval, j'assistai à plusieurs bals parés et déguisés, où l'on se portait avec fureur ; et quoi-

que le masque fût interdit on s'arrangeait de manière à pouvoir intriguer.

J'allais là oublier les tracasseries que j'éprouvais dans mon intérieur auquel il eût été facile de m'attacher. Je multipliais mes dépenses, et je m'enfonçais conséquemment de plus en plus dans l'abîme ; mes affaires n'étaient pas cependant dans une situation tellement désespérée que je ne pusse en être tiré ; mais il aurait fallu pour cela que la confiance eût régné dans mon ménage, que j'eusse rencontré un bon guide, que ma femme se fût offerte à partager mes soucis et ne les eût pas augmentés par des reproches continuels ; qu'elle m'eût encouragé dans mes efforts, dans mes bonnes résolutions de renoncer à la dissipation et de me livrer entièrement au travail. Il n'en fut pas ainsi : de faux amis lui donnèrent le conseil funeste d'obtenir contre moi un jugement en séparation de biens. Elle céda à leur impulsion, je ne pus pas en supporter l'idée, et au lieu de faire tête à l'orage, de m'opposer à cet acte injurieux, je lui annonçai que la première démarche qu'elle ferait à cet égard serait cause de mon bannissement des lieux qui m'ont vu naître. Elle persista dans sa résolution ; elle ne fut point ébranlée par mon désespoir et mes larmes. Notre dernière entrevue eut lieu sur les remparts de Dijon, et le lendemain la diligence me transporta à Besançon. J'arrivais dans cette ville sans projet bien arrêté : j'y fus

retenu quatre ou cinq jours par une connaissance, M. Mermet, négociant, et je formai une liaison assez intime avec une jeune et jolie dame qui demeurait dans la même maison que lui et dont par parenthèse il était fort amoureux et très jaloux, pour me déterminer à l'accompagner jusqu'à Bâle où elle se rendait seule pour reconduire en Suisse à sa sœur émigrée un enfant de quatre à cinq ans. M. Mermet ne fut point mis dans la confidence : je partis de Besançon dans une voiture particulière quelques moments avant elle, elle me suivit dans une autre, et à la dînée, feignant devant les voituriers une reconnaissance inattendue ; elle me proposa de prendre une place auprès d'elle et de voyager à frais communs. Je congédiai mon conducteur et nous fûmes coucher à Vesoul ; le lendemain nous dînâmes à Lure et prîmes gîte à Belfort ; le troisième jour, après un déjeuner dînatoire à Altkirck, nous ne pûmes arriver à Saint-Louis nommé alors Port Libre et nous couchâmes au relai qui le précède, aux Trois Maisons. Le lendemain d'assez bonne heure nous y mîmes pied à terre à l'hôtel de la Poste. Bourg Libre est un village important, à une petite lieue de Bâle ; mais Bâle était un pays étranger, la frontière était gardée et nous n'avions point de passeport. Le hasard vint à notre secours. L'hôtel où nous nous trouvions était celui où les officiers du détachement en cantonnement prenaient leurs repas ;

assis à la table d'hôte auprès du commandant je liai conversation avec lui, et au moment de nous quitter, je lui témoignai combien je regrettais, faute de passeport, d'aller passer le reste de ma journée, à Bâle avec ma femme; il fallait bien lui donner une qualité qu'elle portait depuis que nous voyagions ensemble à l'abri de mon passeport. Le commandant, jetant un coup d'œil gracieux sur les beaux yeux de ma compagne, nous délivra un laissez passer, dont, au moyen d'un petit écu que je glissai dans la main du sergent qui nous le demanda au poste avancé, la validité ne fut pas contestée. Nous fîmes pédestrement le chemin de Saint-Louis à Bâle, c'est une promenade délicieuse, dans un large vallon formé par la continuation de la chaîne des Vosges, et par celle des Alpes de l'autre côté du Rhin. Nous prîmes un appartement à l'hôtel des Trois Rois dont l'immense salle à manger, entièrement vitrée, est comme suspendue sur le Rhin, et offre de tous côtés des points de vue admirables. Bâle est une grande et belle ville que le Rhin partage en deux parties inégales : la plus grande sur la rive droite est du côté de la Suisse, l'autre le petit Bâle est frontière d'Allemagne. Ces deux parties communiquent entre elles par un beau pont de bois. Nous visitâmes tout ce que Bâle offre de plus curieux en édifices publics : son hôtel de ville, monument gothique d'une grande richesse, dont les

salles intérieures et l'escalier sont fort remarquables : la cathédrale enlevée au culte catholique depuis 1519, et sa fameuse danse des morts peinte à fresque par Holbein sur les murs du cloître.

La bonne intelligence qui avait régné entre ma compagne et moi fut troublée par je ne sais quelle circonstance ; elle s'obstina à vouloir rentrer à l'hôtel, s'enferma dans sa chambre et ne parut point au souper de la table d'hôte. Je m'y assis seul et pris une idée de la gastronomie allemande en voyant mes deux voisins dévorer deux ou trois livres de viande rôtie et laisser presque intacte l'once de pain en mince tartine placée à côté d'eux, puis faire de grandes brèches aux énormes pièces de pâtisserie, aux vastes plats de compotes ou de légumes dont la table était couverte.

Le lendemain la belle dame boudait encore un peu lorsque je lui annonçai que je retournais à Saint-Louis pour aviser aux moyens de lui faire passer ses effets ; elle me fit promettre de les lui ramener moi-même, je ne lui tins pas parole sous ce dernier point. Je n'étais ni son mari, ni son amant pour m'exposer à ses caprices et à sa jalousie. Je lui fis expédier ses malles de Saint-Louis, j'y déjeunai, je fus de là prendre du café à Huningue pour avoir une idée de cette petite ville qui n'est à proprement parler qu'une grande citadelle dont les fortifications ont été dirigées par Vauban. Après quoi je partis pour Mulhausen.

Depuis cette époque je n'ai pas rencontré Madame ni n'ai eu d'occasion de savoir ce qu'elle était devenue.

Mulhausen, ville qui se gouvernait en république alliée aux cantons suisses, était réunie à la France depuis le mois de janvier 1798. Elle était française et je n'éprouvai aucune difficulté pour y passer la nuit. De grand matin je montai dans une diligence qui se rendait dans le jour de Mulhausen à Strasbourg par Colmar et Schelestadt; je n'ai fait que traverser ces deux villes et le soir j'ai couché dans le chef-lieu du département du Bas-Rhin.

Ayant l'intention de me fixer pour quelque temps dans cette grande ville, dès le lendemain de mon arrivée je pris un appartement garni, rue de la Mésange, chez un ministre luthérien, M. Young ; j'y trouvais l'avantage de pouvoir passer la soirée dans le salon de son épouse, femme d'esprit qui réunissait souvent une société choisie ; j'y fis connaissance d'un aide de camp du général Sainte-Suzanne, M. de Saint-Ange, avec qui je fis de longues promenades, avec le colonel Rapatel, et avec notre célèbre violon Rodde, sous la direction duquel je chantai à sa prière dans un concert à son profit, le grand air d'Œdipe à Colone. Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins; la manière dont je me tirai de ce bel air de basse taille me valut une proposition de la

part du directeur du théâtre pour jouer dans l'opéra-comique comme acteur dans une troupe qu'il formait pour Rastadt où se tenait un congrès. Je rejetai bien loin ses offres, et continuai à l'aide d'un maître qui venait chaque jour me donner des leçons à faire des progrès dans la langue allemande que j'étudiais avec ardeur. J'avais une grande facilité pour traduire, mais il en a été de cette langue comme de toutes les autres que j'ai essayé d'apprendre, la prononciation fut toujours pour moi une difficulté insurmontable, et je n'ai jamais pu la faire entrer dans ma tête de manière que comprenant ce que je lisais, il n'en était pas de même quand ce que j'avais lu sortait de la bouche d'un interlocuteur, je n'entendais pas un mot de ce qu'il disait, et j'étais incapable de me faire entendre moi-même Je persévérais néanmoins dans mes efforts. La présence à Strasbourg de mon ami Mortureux vint me détourner de cette occupation et me la fit totalement abandonner. Mortureux s'était marié à Cernay, il avait épousé la fille du comte de la Touche, très riche propriétaire, et était venu passer quelques jours chez l'oncle de sa femme, le chevalier de la Touche. A peine était-il levé qu'il venait me trouver dans ma chambre, nous passions ensemble toutes nos journées à table, au café, à la promenade, au spectacle, adieu les livres, adieu l'étude ; il voulut absolument m'emmener avec lui à Cernay, pour

me faire faire connaissance avec sa nouvelle famille ; je le suivis, et je m'installai dans une des plus jolies chambres du château de son beau-père, ancien seigneur de Cernay, tandis que celui-ci habitait une modeste petite maison dans une rue écartée. La femme de mon ami était une jeune personne d'une figure agréable, d'un caractère assez doux, elle avait peu d'usage du monde ; son éducation se ressentait de la mésintelligence qui régnait entre son père et sa mère qui vivaient séparés l'un de l'autre. Sans en être amoureux, Mortureux en était jaloux, et ce sentiment naissait du peu d'estime qu'il avait pour elle, parce qu'à l'exemple de sa sœur aînée, mariée à un M. Darbois, elle avait laissé cueillir à l'amour une fleur réservée à l'hymen. Je ne tardai point à m'apercevoir des sentiments de mon ami, j'évitai les tête-à-tête avec elle, et je me prêtai à toutes les excursions que l'ennui suggérait à Mortureux. Ainsi avec lui je suis allé à Thann, à Mulhausen, à Waterviller ; nous visitions les fabriques d'indiennes, si multipliées dans cette partie de l'Alsace. Nous allions à la chasse, à la pêche, nous faisions de bons dîners tant chez lui que chez ses connaissances dans les environs. Nous allions danser à Waterviller où les buveurs d'eau ferrugineuse croyaient avoir besoin d'un exercice un peu violent pour les faire digérer : là j'aurais pu faire des conquêtes parmi les jeunes et vives alsa-

ciennes, si j'avais été assez malhonnête pour me laisser croire célibataire ; j'ai conservé un doux souvenir de l'amabilité agaçante de la fille d'un riche manufacturier M. Witz.

La vie que je menais chez Mortureux était fort agréable, mais on se lasse de tout : d'une part elle ne me conduisait à rien, de l'autre je ne voulais pas lui être à charge plus longtemps : il remonta mes finances en me prêtant 25 louis, et je quittai Cernay pour aller prendre à Belfort un moyen de transport pour Paris.

A Belfort je ne trouvai point d'autre voiture que celle du courrier d'Huningue à Paris. Je montai donc dans la malle. Jamais je n'ai voyagé d'une manière plus incommode et plus fatigante pour courir nuit et jour. Mon supplice redoubla lorsque j'eus atteint la chaussée pavée à trente lieues de Paris ; et je fus forcé de l'abandonner à Guignes, ne pouvant plus supporter le point de côté que m'occasionnaient les continuels soubresauts de cette lourde brouette. J'achevai mon voyage dans une voiture à quatre roues.

Après les premiers jours de mon installation dans un hôtel garni modeste, rue de la Bibliothèque, ma nièce qui depuis mon dernier voyage était mariée à un M. Adam, d'une famille honorable de Chaumont en Bassigny, homme à entreprises et qui avec son frère exploitait je ne sais quelle entreprise dans l'immense local de Saint-

Lazare, ma nièce, dis-je, à qui j'avais confié ma position, me proposa de me présenter à une dame lancée dans les grandes affaires de fournitures pour les armées, ainsi qu'une foule d'autres femmes sous le directoire, à qui je ne pouvais manquer d'être nécessaire; je me laissai conduire. Cette dame m'accueillit à merveille, s'engagea à me faire obtenir un emploi convenable, et exigea qu'en attendant je vinsse occuper le second étage d'un charmant petit hôtel dont elle était locataire unique, rue de Bellechasse. Me voilà donc devenu secrétaire d'une espèce d'intrigante, et l'accompagnant dans tous les ministères, courant les rues de Paris dans un excellent coupé, depuis dix à onze heures jusqu'à quatre heures, dînant ensuite avec elle chez les meilleurs restaurateurs, et terminant la soirée soit au spectacle, soit à la promenade. Je menai cette vie pendant trois mois à peu près, soutenu par l'espérance en me prêtant aux fantaisies de Madame... qui s'enorgueillissait d'une liaison passagère avec Paul Ier, empereur de Russie, lorsqu'il voyageait n'étant encore que grand duc, dans une de nos provinces de France, la Bretagne qu'elle habitait alors. Elle ne mentait pas, car en réponse à une lettre qu'elle fit écrire à l'autocrate, il lui fit passer quelques centaines de roubles qui furent bientôt dissipés et j'eus de plus le chagrin de voir remettre à d'autres, sans que j'en tirasse aucun profit, con-

tre ce qui avait été convenu, une fourniture considérable de toiles qui lui avait été accordée. Je ne voulus pas être sa dupe plus longtemps car elle avait puisé différentes fois dans ma bourse et ne la remplissait jamais. Je n'avais pas d'ailleurs répondu à son projet d'avoir un amant sous sa main. Nous nous séparâmes assez froidement, peu de jours après la célébration de la fête de la république, le 1er vendémiaire an VII, fête présidée au Champ de Mars, par Barras, derrière lequel j'étais parvenu à me glisser, et où je vis de très près ce directeur et ses collègues Merlin de Douai, Bewbell, la Réveillère-Lepeaux, ce suprême pontife des théophilanthropes, et Treilhard.

Je pris un logement chez un nommé Véron qui avait établi un café dans la première cour du Palais-Royal, c'était le rendez-vous d'un grand nombre d'officiers réformés et fort mécontents de leur inactivité. Je passais mes soirées avec eux dans une arrière-salle; là au milieu des pots et des verres, il fallait les entendre parler et de l'expédition d'Egypte dont quelques-uns jugeaient bien l'issue, et de l'ineptie de Schérer qui perdait si lestement en Italie tous les pays conquis par Bonaparte. M. Hivert, que j'aidai deux fois à enlever sa femme que ses parents retenaient chez eux, pour la contraindre à se séparer de lui, venait souvent me voir et m'entraînait dans des maisons de jeu, où heureusement je ne contractai aucun

des vices qui lui ont fait commettre tant de sottises desquelles il a eu à répondre à la police. Ma fréquentation avec lui fut cause d'une querelle que me suscita un soir au café Véron un officier de gendarmerie M. Jeannot, cousin de la jolie demoiselle de ce nom dont tout Dijon a admiré la beauté et les grâces.

Cette querelle amena des propos fort vifs de part et d'autre ; je ripostai par un vigoureux coup de poing à un geste insultant. Jeannot revint sur moi canne levée ; je me précipitai sur lui et le renversant sur une table j'allais l'assommer, quand les officiers, témoins de cette scène, nous séparèrent, et, tout en donnant tort à mon adversaire, prétendirent que ce n'était pas ainsi que l'affaire devait se terminer entre gens d'honneur. J'acceptai, mais ma colère passée, je ne concevais pas comment ayant été insulté, et m'étant vengé par mes mains sur-le-champ, je devais courir la chance de me faire estropier. Cette idée me tourmenta toute la nuit ; le matin je me rendis sur le terrain, et après une explication, tout se termina par un déjeuner à frais communs. Pendant l'hiver que je passai dans ce logement, au Palais-Royal, il y eut plusieurs incendies d'édifices publics dans Paris, entre autres à l'hôtel des Postes, le 13 novembre, et le 15 décembre suivant, un bâtiment isolé dans le jardin du Palais-Royal, nommé le Lycée des Arts, qui servait tantôt à des

réunions scientifiques, tantôt à des représentations dramatiques ou à des soirées musicales, et duquel on communiquait depuis les galeries de bois, par une galerie en treillage, fut entièrement consumé par les flammes. Il occupait une partie de l'emplacement qui est aujourd'hui un des parterres. Je me lassai de cette vie de désœuvré, et, pour y mettre un terme, j'entrai dans une maison d'éducation tenue par deux dames, la tante et la nièce. Ce n'était en quelque sorte qu'une école élémentaire pour des jeunes demoiselles, cela ne pouvait pas me convenir ; dans mon dessein de rompre avec des connaissances dangereuses, je m'y tins en quelque sorte caché pendant les trois à quatre premiers mois de 1799, au bout desquels je repris un appartement garni, rue du Bout du Monde, et je me livrai à la correction de quelques pièces de théâtre qu'avait faites un M. d'Aubespine que je rencontrai chez l'abbé de Pazzi, ancien grand vicaire de l'archevêque de Cambrai, avec qui je m'étais fort intimement lié ; c'était un homme fort instruit ; nous passions ensemble une partie de la journée à la bibliothèque nationale, à faire des extraits, nous dînions ensemble puis nous allions soit au théâtre, soit à la promenade. Il jouait aussi mais d'une manière assez sage, et sur mon refus de l'accompagner, il allait seul au tripot, se contentait d'y gagner un louis, dont il me remettait moitié, parce qu'il avait exigé que

je m'intéressasse à son jeu en partageant la première mise de fonds de son espèce de martingale. Cependant je faisais quelques démarches pour trouver un emploi : j'ai toujours été assez simple pour croire que l'on devait ne briguer que ceux que l'on se sentait en état de remplir, par des études préliminaires. Je ne dirigeais donc mes vues que du côté de l'instruction. On me proposa une place de professeur chez un maître de pension (M. Perrot) qui avait un fort joli établissement rue de Rochechouart. Peu difficile sur les conditions, j'y fus installé promptement; ses élèves, au nombre de trente, étaient divisés en deux classes. Il faisait celle des plus avancés, je m'étais modestement chargé des commençants; mais je n'eus pas besoin de causer plus de deux heures avec lui pour juger de son incapacité, et dès le second jour je lui proposai de changer de rôle; il en reconnut la nécessité. Je mis de l'ordre dans les études, je fis travailler les jeunes gens, il en reçut des compliments dont il fut d'assez bonne foi de me faire partager le mérite, en me présentant aux parents de ses élèves. Dans la satisfaction de mes services, il en abusa au point de me laisser trop souvent le fardeau des deux classes et la surveillance à exercer pendant les récréations. Je me décidai à le quitter. Lorsque je lui annonçai cette détermination il supposa qu'une augmentation d'honoraires était ce que je voulais obtenir;

il m'offrit en conséquence de les doubler et chercha à faire valoir les avantages en sus, du logement, de la nourriture, du blanchissage ; je le remerciai, et pour lui prouver que je n'étais point guidé par l'intérêt, je lui proposai de venir pour moitié de ce qu'il estimait ses offres, comme professeur externe, faire sa haute classe et d'y consacrer quatre à cinq heures par jour ; cela n'entrait pas dans ses vues; il eut tort et pour lui et pour moi, pour lui en ce qu'il ne trouva pas à me remplacer, et que les différents maîtres qui se succédèrent firent perdre à son établissement la réputation que j'avais commencé à lui acquérir, et que les parents lui retirèrent beaucoup d'élèves, ainsi que je l'appris par la suite; pour moi en ce que à une vie active succéda une vie de désœuvrement, qui me rejeta dans le tourbillon de la société et dans les dépenses qu'entraîne l'oisiveté. Je m'étais bien assuré de quelques leçons particulières à 2 fr. le cachet, mais je n'eus jamais assez de persévérance pour augmenter le nombre de mes écoliers. Je n'en avais que trois à qui je donnais leçon tous les deux jours. Ce n'était pas assez pour remplir mes instants ; j'avais pris dans une maison bourgeoise, rue Feydeau, un petit appartement composé de deux pièces. J'y déjeunais pour n'être pas oblige de sortir avant deux ou trois heures, et ne pas interrompre les travaux littéraires que j'avais entrepris. J'y composai une petite

comédie en un acte et en vers intitulée : le *Paravent*, que je présentai à Feydeau, où l'on jouait alors la comédie et l'opéra-comique. Elle fut agréée ; peu de temps après la troupe se divisa, les comédiens restèrent à Feydeau, les chanteurs rouvrirent la salle Favart. Un de ces derniers, Lebrun, qui est devenu maître de chant à l'Académie de musique, me rapporta ma pièce en m'engageant à y coudre des couplets pour qu'elle leur demeurât ; l'entrain que j'avais eu en la composant était dissipé et je la trouvai si médiocre, la versification en était si faible que je la mis de côté, elle est restée dans mon portefeuille et je n'ai pas été tenté de l'en retirer.

Mes connaissances, parmi lesquelles je dois compter M. Thiébault, avec la sœur duquel j'avais des relations on ne peut plus agréables, M. Morogé, veuf d'une demoiselle Rameau, de Dijon, que j'obligeai de mon crédit et de ma bourse, ma belle-sœur et ses enfants, quelques acteurs de Feydeau avec qui ma pièce, quoique non représentée, m'avait mis en relation, tels que Lebrun, Vallienne, Juliette Chenard, surent bientôt que l'on était sûr de trouver chez moi dans toute la matinée bon accueil et bon feu ; on me fit de fréquentes visites et mon caractère généreux me portait à offrir de partager mon déjeuner, on l'acceptait, et trop souvent je passais à table le temps que je destinais au travail ; à la suite d'un repas, loin

d'être tenté de me remettre à mes occupations, je sortais avec eux et je négligeais mes écoliers.

Cependant Bonaparte était de retour; la puissance du Directoire déclinait, Paris n'était informé de ce qui se passait que par le récit qu'en faisaient les journaux ou par les placards qui tapissaient les murs, dont les uns, altérant l'histoire, vantaient les exploits du conquérant de l'Egypte et le représentaient comme le seul qui pût remettre à flot le navire de la république prêt à échouer, dont les autres plus clairvoyants jugeaient ce guerrier comme un nouveau Cromwel prêt à asservir la république. De grands événements s'accomplirent sans que le peuple de la grande ville y prît part et le 11 novembre 1799, avec une relation mensongère des faits passés à Saint-Cloud les deux jours précédents, on annonça la chute du gouvernement directorial et son remplacement par un gouvernement consulaire. Le mépris dans lequel étaient tombés les directeurs, l'espoir qui naît avec tout changement, l'auréole de gloire qui entourait la personne de Bonaparte qui, quoiqu'il ne fût que troisième consul, ne laissa pas douter un instant qu'il ne devînt bientôt l'unique maître des destinées de la France, enflammèrent toutes les têtes et l'on applaudit à tous les actes qui signalèrent les débuts du nouveau gouvernement. L'exil, le bannissement arbitraire de soixante-deux députés qui n'avaient d'autre tort

que celui d'avoir voulu rester fidèles à la Constitution qu'ils avaient jurée, le bris des presses et l'enlèvement des journalistes qui défendaient les principes admis jusqu'alors et dont le blâme eût été naguère signalé comme un crime, n'excitèrent d'autres murmures que des murmures qui ne dépassaient pas l'enceinte de l'asile retiré où l'on se permettait de les exhaler. Cinquante personnes paraissaient discuter les bases d'une nouvelle constitution dont Bonaparte seul fut l'auteur ; ce chef-d'œuvre, qui devait être brisé quatre ans après, fut présenté et soumis à l'approbation du peuple le 13 décembre. La Constitution, être de raison, nomma Bonaparte premier consul ; les deux consuls qu'elle lui adjoignait furent à l'instant moins ses collègues que ses premiers sujets.

L'administration des départements changea de forme, les préfectures remplacèrent les présidences de département, on créa une foule de nouveaux emplois, c'était bien le cas de chercher à me glisser quelque part. Fouché, mon ancien collègue oratorien, était ministre de la police, je ne voulus point m'adresser à lui, il me semblait qu'il ne pourrait m'offrir que de m'employer d'une manière que je n'oserais pas avouer.

Je fis quelques tentatives pour approcher M. Frochot, préfet de Paris ; je comptais avoir dans sa sœur Mme Masson, qui m'avait offert ses services, une puissante recommandation. J'avais

fait un faux calcul, c'était la plus mauvaise corde que je pusse toucher. Je ne l'appris que trop tard. Si je ne fus pas heureux dans les démarches que je fis pour moi, beaucoup trop mollement, je dois en convenir, je le fus davantage en secondant celles de Mme de Busseul (cousine de Mlle de Chateaugiron, veuve du général Dampierre), dans celles qu'elle fit pour parvenir à faire rayer son père de la liste des émigrés ; je la mis en garde contre les intrigants qui se vantaient d'avoir tout pouvoir à cet égard. Un grand dîner que je donnai à des personnages influents avec qui j'étais en relation facilita la réussite. Un M. de Pardaillan me dut la levée du séquestre des biens de son beau-père M. Gautier Vinfrais, que j'obtins par l'entremise de M. Prévot, président de notre département. Je n'ai point eu à me louer de la gratitude de ce M. de Pardaillan. Je fus dès lors choyé dans la famille de M. de Chateaugiron et de Mme de Busseul. J'étais bien accueilli par une dame de Mont-Blanc dont le fils avait été un de mes élèves. Elles m'introduisirent chez un M. de Planto, grand d'Espagne habitant Paris, qui avait une excellente table à laquelle j'étais fréquemment admis : ce M. de Planto me prit en amitié et voulait faire de moi un homme de loi pour ensuite me confier la direction de ses affaires. Je me méfiai de ma capacité et n'osai point entreprendre de me jeter dans l'antre de la chicane, où la forme l'emporte

souvent sur le fond, je m'en suis repenti plus d'une fois : il ne s'agissait que de donner 100 écus pour obtenir le droit d'exercer au barreau, et le jeu depuis plus de trois mois m'était assez favorable pour que je pusse afficher de l'aisance. Je trouvais de charmantes distractions dans mon intimité avec Mlle Thiébaut chez qui je mangeais habituellement en partageant avec son frère la dépense du ménage. Mes hôtes M. et Mme Dubois réunissaient souvent une société choisie, et je n'assistais pas aussi souvent qu'ils le désiraient à leur soirée, où je payais mon écot en couplets, en stances, en plaisanteries. Je préférais le spectacle, c'est ainsi que j'attendais l'effet des promesses de Mme Masson, et de sa recommandation auprès du préfet de Paris. Sur ces entrefaites le mari de cette dame vint à Paris. Nos anciennes relations et l'amitié qui en était la suite, l'autorisèrent à me faire des représentations sur la vie que je menais, il m'engagea à revenir en Bourgogne, je cédai à ses représentations, et peu de jours après une grande revue que le premier consul passa au Champ de Mars, je fis mes adieux à Paris. Masson se chargea de nos dépenses de route et nous la fîmes fort économiquement. Nous montâmes dans le coche jusqu'à Montereau, des pataches nous transportèrent jusqu'à Auxerre. A Auxerre nous prîmes place dans la diligence de Lyon qui nous déposa à Rouvrai ; là avec deux autres compagnons

de voyage nous louâmes une voiture particulière avec laquelle nous allâmes coucher à la Maison Neuve, et qui nous rendit le lendemain à Dijon. Dans cette ville nous nous séparâmes, lui pour se rendre à Beaune, moi pour aller trouver ma bonne mère, à Saint-Julien. A part les moyens de transport que je viens de détailler j'ai conservé peu de souvenirs de ce trajet de Paris en Bourgogne. Malgré mon caractère léger, j'étais trop inquiet de la réception qui m'attendait, et ce sentiment pénible redoublait à mesure que j'approchais du but, pour me livrer à des observations sur ce qui se passait autour de moi. Cependant ce ne fut pas sans faire de tristes réflexions sur ce que devait être la guerre dans les pays destinés à en être le théâtre que je remarquai, dans les propriétés environnant Sens, Joigny et Auxerre, les dégâts commis par les troupes que le premier consul réunissait sous les murs de Dijon pour y former un camp sous le nom d'armée de réserve. Ces troupes étaient disséminées dans tous les villages à deux et trois lieues à la ronde; le 11me régiment de dragons était cantonné à Saint-Julien. Ma mère logeait un des officiers supérieurs de ce régiment, mais je trouvai libre la petite chambre que j'affectionnais et que depuis mon enfance je désignais mienne, je m'y installai et m'abandonnai avec délices aux transports d'attendrissement de ma mère et aux caresses de mon fils.

CHAPITRE VII

Du mois de mars 1800 au mois de septembre 1806

Mon fils courait sa huitième année, le pauvre enfant souffrait déjà des malheurs de son père, sa mère l'avait envoyé à la mienne et s'était ainsi débarrassée du soin de sa nourriture et de son éducation. Je m'en occupai un peu, et suppléai ainsi à l'insuffisance du maître d'école du village dont il recevait les leçons ; je partageais mon temps entre cette occupation et la maison Hélyotte, la seule qu'il y eût à voir à Saint-Julien. Monsieur était marié depuis peu à une demoiselle fort spirituelle qui avait été élevée par une dame Godefroi, sa tante, femme qui avait le ton et l'habitude du grand monde et qui, demeurant avec eux, ne contribuait pas peu à rendre très supportable le séjour de la campagne. Je faisais de fréquents voyages à Dijon pour y rencontrer ma femme que

je voyais chez M. Bertholomey (1); nos entrevues étaient froides, je n'avais pas assez d'énergie pour me montrer maître d'habiter avec elle, ou de la faire venir auprès de moi; elle n'avait plus assez d'affection pour désirer notre réunion. Ce ne fut qu'au bout de quatre ou cinq mois et après un séjour de ma belle-sœur de Paris, à Dijon, qu'il fut convenu que j'irais demeurer à Gevrey. Dès lors je m'y montrai quelquefois; l'accueil qu'elle m'y faisait était si peu attrayant que si je n'avais pas été retenu par mon attachement pour elle et par ma tendresse pour mes enfants, j'aurais tout à fait abandonné le projet de notre réunion. Elle eut lieu cependant pour les vendanges que je fis faire. Quinze jours avant cette époque, comme je traversais Dijon pour retourner de Gevrey à Saint-Julien, je fus abordé, à ma grande surprise, par M. Thiébaut qui, après m'avoir appris le sujet de son passage, me demanda si je n'aurais pas sur moi quelque argent à son service, pour qu'il pût prendre une voiture et se faire conduire à Dôle qu'habitait Madame sa mère. J'avais sur moi une couple de louis que je lui remis à l'instant. Il me tourmenta pour l'accompagner jusqu'à Dôle; j'y consentis et me voilà emballé lui et un nommé Tabard, maître tailleur d'un régiment à qui il

(1) Mort à Dijon sous le règne de Louis-Philippe, laissant un beau cabinet d'antiquités (H. S.).

s'était chargé de faire les fournitures nécessaires à l'habillement et équipement. C'était un corps de hussards gris que, par opposition aux hussards habillés de jaune désignés par le surnom de canaris de Bonaparte, on appelait les souris de Mme Bonaparte. Nous arrivons à Dôle; sa mère nous accueille comme nous devions nous y attendre. C'était une femme de tête et d'esprit qui reconnut bien vite que c'était une folle entreprise que son fils avait faite. Persuadée qu'il avait besoin d'être secondé par quelqu'un ayant plus d'expérience ou d'habitude des affaires, elle me supplia de vouloir bien aller à Lausanne avec lui pour assister à la réception et à la livraison des fournitures. Je cédai à ses instances, une voiture publique nous transporta à Salins; le lendemain nous fûmes déjeûner à Levier, et dîner puis coucher à Pontarlier, jolie petite ville située dans un vallon pittoresque sur le Doubs qui la partage. Soit que nous n'ayons pu nous procurer une voiture à Pontarlier, soit que les loueurs nous aient demandé un prix trop élevé, ce dont je ne me rappelle pas, nous en partîmes à pied en nous enfonçant dans les gorges du Jura, elles sont tellement resserrées que les montagnes qui forment celles que nous suivions ne laissent d'espace entre elles que la grande route et un torrent dont l'eau se fraye un passage à travers les roches dont son lit est encombré, et interrompt seul le silence de ces lieux soli-

taires. A une lieue de Pontarlier nous passâmes auprès du château de Joux que la détention du fameux comte de Mirabeau a fait connaître à toute la terre. Une lieue et demie plus loin, en continuant de monter toujours, nous parvînmes aux Verrières, dernier poste français et, laissant devant nous la route d'Iverdun et de Neufchâtel dont nous apercevions le lac, nous descendîmes à droite dans un ravin profond au village suisse de Les Clefs d'où nous sortîmes en gravissant péniblement une haute montagne pour redescendre aux Hôpitaux, non sans nous être arrêtés quelques instants pour examiner le phénomène d'une source intermittente située sur le bord de la route. La pluie nous surprit à notre arrivée à Jougne; nous nous flattions qu'elle ne serait pas de longue durée et que nous pourrions continuer notre voyage après dîner, il n'en fut pas ainsi, la pluie redoublant de violence nous contraignit à passer le reste du jour et la nuit dans cette laide petite ville. Le lendemain jour de dimanche pous partîmes d'assez grand matin, et passant par Lassara où l'on nous fit remarquer un ruisseau qui au bas d'un moulin se divisait en deux branches, dont l'une allait se jeter dans le lac de Genève, l'autre dans celui de Neufchâtel, puis par le beau village de Cossonay, nous franchîmes la cime du Jorat, et nous jouîmes d'une vue magnifique qui s'étendait sur tout le pays de Vaud, sur le lac de Genève et qui

n'était bornée que par les Alpes que dominait le Mont Blanc. Nous nous casâmes dans un des meilleurs hôtels de Lausanne.

Je passai quelques jours dans cette ville avec M. Thiébaut à attendre l'arrivée de ses fournitures. Pendant ce temps je fis avec lui quelques excursions dans les environs et au delà du lac ; nous le traversâmes par un fort mauvais temps dans une petite barque que les flots menaçaient d'engloutir à chaque instant, pour aller à Evian. Nous couchâmes dans cette ville, et ne revînmes que le lendemain sur un bâtiment ponté débarquer au port d'Ouchy. Nous apprîmes qu'au lieu de venir à Lausanne le régiment que M. Thiébaut devait habiller s'était dirigé sur Berne, et que les effets le suivraient. M. Thiébaut se trouva ainsi dans la nécessité d'aller à Berne ; il aurait bien voulu m'emmener avec lui, mais d'une part je n'avais que des vêtements très légers et point de linge, d'un côté les vendanges approchaient et j'étais parti sans prévenir personne. Je dus donc penser à retourner chez ma mère ; pour ne point diminuer ses ressources je ne lui demandai que 24 livres des 48 que je lui avais données, et je partis à pied. Assez mauvais piéton, contrarié d'ailleurs par la pluie, je ne fis que peu de chemin chaque jour et n'arrivai à Salins que le quatrième, ayant couché à Morges, à Saint-Cergues, à Champagnolles ; je passai un jour entier à Salins où je

retrouvai trois anciens collègues oratoriens, MM. Repécaud, Beau, et Perret ; le lendemain, profitant de la voiture du messager, je me rendis à Dôle. La mère de M. Thiébaut exigea que je prisse un logement chez elle, elle me combla de politesses. Je pris congé d'elle et pris le lendemain la route de Dijon ; arrivé à Genlis je voulus gagner Saint-Julien par la traverse, la nuit me surprit à Cessey, j'y couchai chez un honnête paysan dont la femme était de Saint-Julien.

Peu de temps après mon retour à Saint-Julien, j'obtins, à force de sollicitations, l'agrément de Mme Vienne pour habiter sous le même toit qu'elle. A la réception que me firent les gens de sa société intime, les Joli Bénigne, les Corbabon, les Mongin, il ne me fut pas difficile de m'apercevoir que je n'avais pas été ménagé pendant mon absence. Ma belle-mère partagea mon mécontentement à cet égard, le ton réservé de sa fille avec moi ne la choqua pas moins que moi ; ce n'était pas le moyen de faire naître la confiance et l'intimité entre nous, je dus donc chercher ailleurs des distractions et je les trouvai en fréquentant les Sebillotte, les Lalouët, les Delmasse (1), les Fistet, braves gens sans doute, mais dont l'éducation et les connaissances

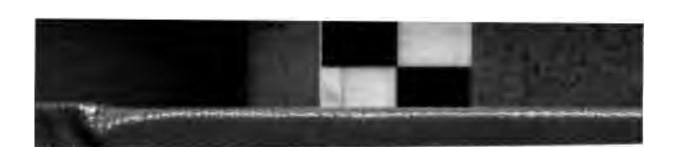
(1) Ne pas confondre les Delmasse, aubergistes à Gevrey, personnages fort spirituels d'ailleurs, avec leur parent Claude Delmasse (1760-1842), juge de paix après 1830 et connu par sa vaste érudition (H. S.).

n'étaient nullement en rapport avec les miennes. M. Sebillotte, maître de poste, était maire, il avait de bonnes idées comme administrateur, mais il était incapable de les rendre par écrit, il me proposa d'être secrétaire de la mairie, les appointements attachés à cette place étaient on ne peut plus médiocres, je l'acceptai néanmoins, c'était une occupation. Je m'en fis une autre comme défenseur officieux devant la justice de paix, je me mêlai d'arpentage, d'arbitrages, et je trouvai moyen de pourvoir à mon entretien et aux petites dépenses journalières sans avoir besoin du revenu du domaine de Gevrey que Madame gérait à son gré. Je consacrai en outre quelques heures à l'éducation de mon fils, et, pour exciter son émulation j'admis à mes leçons les deux fils d'un propriétaire du pays, M. Lalouët; ainsi s'écoulèrent la fin de 1800, l'année 1801, les premiers mois de 1802.

Mon emploi de secrétaire de la commune où j'étais plus maire que le titulaire, la manière dont je conduisais les affaires de ceux qui avaient recours à moi soit comme défenseur, soit comme arpenteur ou comme arbitre, me mirent en évidence et quand les habitants du canton furent appelés à nommer des électeurs d'arrondissement et de département, je fus désigné, par une forte majorité, pour faire partie des électeurs d'arrondissement, ne remplissant pas les conditions imposées

pour figurer parmi les électeurs de département. Ces élections eurent lieu à Dijon (1) . . . .

(1) Les épisodes de la vie de Henri Vienne devaient contenir seize chapitres, dont il a laissé les titres avec le résumé des matières. Dans la pensée de l'auteur, ils devaient se prolonger jusqu'en 1843, époque de son retour de Toulon. Il s'est arrêté au milieu du septième chapitre. Le manuscrit fut lu à sa belle-fille Mme Vienne, qui m'en a souvent parlé. On pourrait se demander pourquoi Vienne, qui ne regardait ni à son temps, ni à son écriture, n'a pas mené son ouvrage jusqu'au bout. Sa mémoire était tenace, et il avait en main de nombreuses pièces, voyages et journaux manuscrits, pour la rafraîchir. C'est peut-être là le motif principal qui l'a décidé à limiter son travail. Ne le destinant point à l'impression, il trouvait superflu de recopier des récits épars dans ses volumineux manuscrits, où ses descendants pourraient les retrouver s'ils en avaient envie, et il ne croyait pas que cette tentation dût les prendre bien souvent. Il est à remarquer d'ailleurs que presque tous les auteurs de mémoires s'étendent avec plaisir sur les trente premières années de leur vie; ils se souviennent plus volontiers de leur printemps que de leur automne (H. S.).



DEUX

PORTRAITS BOURGUIGNONS

DU XVe SIÈCLE

DEUX
PORTRAITS BOURGUIGNONS
DU XVᵉ SIÈCLE





CHARLES LE TÉMÉRAIRE JEUNE ?

MUSÉE DE BRUXELLES

I

Ce beau portrait, si bien traduit en blanc et noir par la pointe de M. Focillon (1), passe pour être celui de Charles le Téméraire jeune, et le catalogue du musée royal de Bruxelles le donne à Roger Vander Weyden ou de la Pasture ; voici du reste l'article en entier.

55. *Portrait de Charles le Téméraire, H. 37 c., L. 27 c., B. (ois). Vu de trois quarts et tourné vers la gauche ; robe noire, bonnet brun conique, d'où s'échappe une abondante chevelure ; collier de la Toison d'Or (2). Le personnage tient une flèche de la main gauche. Buste demi-nature.*

(1) Nous devons reconnaître que les deux eaux-fortes de M. Focillon ont été exécutées, non d'après les originaux, mais sur des photographies : de M. Hanstangl de Munich pour le prétendu Charles le Téméraire, de M. Braun pour l'Antoine de Bourgogne de Chantilly ; que le graveur qui n'a jamais commis ce péché-là jette la première pierre à l'artiste. M. Victor Focillon, né à Dijon le 21 septembre 1849, a obtenu une mention honorable au Salon de 1886 et à l'Exposition universelle de 1889 et une médaille de troisième classe au Salon de 1892.

(2) Par une preuve de goût, rare en ce temps de luxe extravagant, le fondateur ordonna que le collier ne pourrait jamais être modifié dans sa forme, ni orné de pierreries.

Il est fait mention, dans l'inventaire des tableaux de Marguerite d'Autriche (1), d'un portrait du fils de Philippe le Bon par Vander Weyden. On constate l'analogie qui existe entre les traits du personnage et le profil d'une ancienne médaille de Charles le Téméraire (Dux Carolus Burgundus). Un fait qui nous a été communiqué par M. A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, explique la présence de la flèche que tient le personnage. Il s'agit d'un vœu à saint Sébastien qu'avait fait le prince pendant une maladie et qui, après sa guérison, le porta à vouer à ce saint une dévotion particulière.

Acquis en 1861 de M. Nieuwenhuys (2).

Nous ajouterons quelques traits à cette description ; le teint du visage est d'un blanc jaunâtre, les cheveux châtain tirant sur le roux, les yeux d'un brun-clair, le collier de la Toison d'Or est en or au naturel ; la flèche que le personnage tient à la main droite a une hampe dorée, une des pennes est d'un vert bleuâtre, l'autre blanche avec deux lignes rouges. Quant au bonnet de feutre ou de drap que porte le personnage, c'est une coiffure qui

(1) Fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, fiancée à Charles VIII, mariée à Philibert le Beau, duc de Savoie, fondatrice de l'église de Brou ; née en 1480, morte à Malines, le 1er décembre 1530.

(2) Au Ryks Muséum d'Amsterdam on voit une copie moderne de ce portrait exécutée par le peintre contemporain Berends, copiste en titre du musée.

fut longtemps en usage; elle apparaît vers le milieu du XVe siècle pour ne disparaître qu'à la fin du XVIe; ainsi, dans les sujets historiques peints par Luca Giordano aux frises du grand escalier de l'Escorial, Philippe II porte un chapeau noir de forme très voisine, mais au XVe siècle c'était une coiffure d'intérieur. Il semble, d'ailleurs, que l'on en mettait deux l'une sur l'autre, celui du dessous était fait, sans doute, de soie ou de toute autre étoffe légère. Dans la miniature initiale d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 5104 — *Instruction d'un jeune prince*, par Georges Chastellain — on voit un jeune prince, le comte de Charollais probablement, qui semble recevoir une admonestation de son père en tenant à la main son bonnet de feutre tandis qu'il en conserve sur la tête un autre en soie rouge et de même forme.

Dans *les Chroniqueurs de l'Histoire de France*, par Mme de Witt, née Guizot, on trouve au t. IV, p. 323, un bois du portrait de Bruxelles avec cette légende : *Portrait de Charles le Téméraire, président de la Confrérie d'Archers de Linkenbeck;* cette explication de la flèche que tient le personnage est assez importante pour avoir besoin d'être justifiée; le même bois accompagné de la même légende se retrouve dans l'*Histoire de France* de M. Duruy, p. 305. Peut-être la flèche serait-elle simplement une allusion au goût du

personnage représenté pour la chasse à l'oiseau, un des sports favoris du temps et où se complaisait le comte de Charollais.

Sur le mérite de l'œuvre, il ne saurait y avoir de doute, le XVe siècle, qui a laissé de si beaux portraits, n'en a pas de supérieur à celui-ci. Le dessin serré et précis, le modelé plein, l'expression vivante, sont d'un maître : « Abondance de détails secs, » disait dédaigneusement Stendhal de l'Érasme d'Holbein. Certes, non plus qu'Holbein, Van Eyck ou Roger Vander Weyden ne procèdent par masses, ils étudient patiemment, lentement, fibre par fibre, leur modèle; que nous importe, si le détail ne fait pas perdre à l'artiste la perception de l'ensemble, si le type individuel se dégage vainqueur de ce travail au microscope ! Ce n'est pas ici la réalité morte de la photographie, mais la vie tout entière, la vie morale comme l'autre, et on serait tenté de croire que, même dans cet admirable XVIe siècle italien qui est proche, les plus grands n'ont pas dépassé en vérité humaine les œuvres de ces miniaturistes de génie. Et que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée, nous ne songeons pas à mettre, en tant qu'œuvres d'art, les portraits de l'époque médiévale plus haut que ceux de la Renaissance romaine, florentine et vénitienne, nous rapprochons seulement des documents humains. Eh bien, à ce point de vue, les portraits flamands du XVe siècle sont peut-

être plus *vrais* que ceux du XVIe ; les grands Italiens, et après eux Van Dyck et Rembrandt furent sans doute d'incomparables créateurs, mais c'est précisément pour cela qu'ils sont moins impersonnels, moins sincères que ces patients précurseurs qui ne mettaient rien d'eux-mêmes dans leurs œuvres que leur talent (1).

Voyez, par exemple, le portrait de Bruxelles! L'attitude est d'une simplicité aisée telle que l'art disparaît, ce qui est le comble de l'art; mais cette simplicité-là nous la donnons en cent mille au plus habile, au plus artiste des photographes. Quant à la vérité humaine elle n'a jamais été poussée plus loin; et rien d'oratoire ici, aucun secours emprunté aux accessoires ou à la lumière, il y a là un homme vivant, rien de plus, il est vrai que c'est tout. Et cet homme, l'artiste l'a *vu* avant d'étudier le jeu des muscles, les vibrations de l'iris, de chercher à surprendre l'éclair aigu du regard; vous pouvez vous approcher, tout y est, vous éloigner, tout y est encore.

(1) Nous ne citons pas ici le nom de Velazquez, qui par d'autres voies que les primitifs du XVe siècle et de la première moitié du XVIe, soit en Allemagne, soit dans les Pays-Bas, arrive à la même impersonnalité. Mais là où Roger Vander Weyden et Holbein procèdent du détail à l'ensemble, Velazquez lui ne voit que le tout humain et admirez la puissance du génie, dans ces simples frottis de blanc, de gris et de noir, non seulement il y a autant de relief, de dessous que dans les empâtements de Rembrandt, mais encore il y a virtuellement autant de détails que dans les œuvres patientes des médiévistes.

Mais ce fier gentilhomme de mine princière, qui, dans sa sérénité dominatrice, semble bien être de ces hommes faits pour commander aux autres, quel est-il ? La figure soigneusement rasée, selon la mode qui a commencé sous Louis le Jeune et durera jusqu'à François Ier, annonce tout au plus vingt-cinq ou vingt-six ans, il est vrai que ces visages glabres n'ont pas d'âge ; en tous cas le collier de la Toison d'Or, peu prodigué par Philippe le Bon, surtout à des hommes aussi jeunes, indique incontestablement un personnage de rang princier, il est donc assez naturel que l'on ait pensé tout d'abord à l'héritier de la couronne ducale. Toutefois est-ce bien là le comte de Charollais jeune ? Nous avons des doutes à ce sujet et ne retrouvons guère ici la traduction par le pinceau du portrait qu'a tracé du dernier duc de Bourgogne, le chroniqueur sire Georges Chastellain, *indiciaire*, c'est-à-dire historiographe de Philippe le Bon et de la Toison d'Or, dans son *Éloge de Charles le Hardy vivant* (1).

« Ce duc Charles droict cy estoit un prince non si haut que le père, mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé, fort de bras et d'eschine, un peu grossettes epaules et baissoit en avant ; por-

(1) Chastellain, qui parle ici au passé, mourut en 1475 avant les grands désastres : « Il estoit tenu de mettre par escript choses nouvelles et morales en quoy il est expert et cognoissant, et aussi par manière de cronique les faits dignes de mémoire. »

toit bonnes jambes et grosses cuisses, longue main et gent pied, n'avoit en luy rien trop de chair, ne peu d'ossements ; mais avoit corps alaigre et legier, et bien disposé à toute force et travail ; avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père, mais estoit de brun clair ; avoit la bouche du père grossette et vermeille, le nez tractif (1) et brune barbe ; portoit un vifz teint, clair brun, beau front et noire chevelure esparce et houssue, blanc col et bien assis, et en marchant regardoit vers terre, n'estoit point tout si droict que son père, mais bel prince estoit et de belle présentation. »

Le portrait n'est-il pas achevé et ne fait-il pas voir l'homme ? Ainsi Charles le Téméraire est de taille moyenne, un peu entassée, dirait Saint-Simon ; il a de grosses épaules, toutefois sa carrure est non dans l'embonpoint mais dans l'ossature, qui est forte. Comme tous les hommes ainsi faits, il porte le corps en avant, de plus il baisse les yeux en marchant ; le visage est moins allongé, plus rond que celui de son père dont il a cependant cette lèvre épaisse, charnue qui deviendra la lèvre autrichienne. Enfin son teint basané, sa chevelure noire et crépue, sont autant de signes du sang portugais, autant vaudrait dire africain, qu'il a reçu de sa mère Isabelle de Portugal (2).

(1) Tractif — fait au trait, bien fait.

(2) Chastellain qui écrit pour un prince dont il a reçu des bien-

Comparons maintenant le portrait écrit au portrait peint; le personnage représenté dans le tableau de Bruxelles porte la tête haute sur des épaules à demi tombantes qui dégagent bien le col; le teint blanc est celui d'un homme du nord, le regard assuré et droit; si les lèvres sont bien autrichiennes, le visage s'allonge en un menton aigu qui fait penser à la mâchoire démesurée de Charles-Quint; les cheveux très disciplinés ne sont pas noirs mais d'un brun tirant sur le roux (1). Il nous paraît difficile, en vérité, de retrouver dans le portrait de Bruxelles le Charles de Téméraire de Chastellain, et il faudrait pour cela que le tableau eût une possession d'état incontestable, fondée sur des documents certains; or il n'en est pas ainsi et M. Nieuwenhuys n'a pu transmettre à l'administration du musée royal aucun certificat d'origine.

faits et surtout qu'il craint, « car il était dur à ses gens, disent les chroniqueurs », ne parle pas du moral. Comines assure que Charles le Téméraire n'était pas cruel mais qu'il le devint après ses désastres; il ne s'agit pas ici, on l'entend, de la cruauté à la guerre, cela ne comptait pas et ne compte pas beaucoup plus aujourd'hui. Nous n'avons pas l'intention de faire ici la psychologie du Téméraire, nous constaterons seulement que son entêtement en toutes occasions révèle peu d'intelligence. Cependant il en fit preuve une fois, quand, après la prise de Nancy, il annonça aux habitants son intention d'y fixer le siège de ses états; c'était là une grande vue de l'avenir et du rôle historique de la maison de Bourgogne, mais ce ne fut qu'un éclair de raison politique.

(1) Et encore pour le teint, comme pour la couleur des cheveux, faut-il tenir compte du rancissement des couleurs et du vernis.

On reconnait mieux Charles le Téméraire, mais beaucoup plus jeune, dans la miniature initiale d'un manuscrit qui est un des joyaux de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. C'est en trois vol. in-folio une traduction faite par Jehan Wauquelin, clerc, demeurant à Mons, à la demande de Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, conseiller au conseil ordinaire du duc, de la Chronique de Hainaut par le franciscain Jacques de Guyse, né à Mons en 1334, mort à Valenciennes le 6 février 1399. Cette page célèbre dans l'histoire de l'enluminure est l'un des chefs-d'œuvre en ce genre qu'a produits le XVe siècle, elle nous occupera surtout au point de vue historique.

Conformément à la tradition observée au moyen âge pour les livres destinés à des princes, on y voit l'auteur offrant le sien au duc Philippe ayant à son côté le comte de Charollais et entouré de sa cour ; or le premier volume de la traduction ayant été achevé en 1446, le second en 1449 et le troisième très probablement en 1455, c'est à la première de ces dates qu'il faut attribuer la miniature dédicatoire. Philippe le Bon avait alors 50 ans et le comte de Charollais, 13, ce qui correspond bien à l'âge apparent des deux personnages. Malgré l'exiguité des proportions, le duc est parfaitement reconnaissable, et nous avons sans doute là un portrait d'après nature ; il porte le chaperon du temps avec sa charge ordinaire d'étoffes plissées,

et debout (1), dans une attitude contournée de danseur, montre ces jambes longues et menues qui, à une époque éprise de toutes les bizarreries, durent être considérées comme le dernier mot de l'élégance virile puisque le type gringalet s'en retrouve partout et notamment dans Roger Vander Weyden ; quant au jeune comte, le voilà bien avec cette encolure un peu lourde, cette grosse tête engoncée dans les épaules et penchée en avant que lui donnera Chastellain vingt ans plus tard. Nous ne croyons pas qu'il existe un autre portrait contemporain et authentique du fils de Philippe le Bon.

La beauté de cette miniature est telle qu'on l'a attribuée à Roger Vander Weyden lui-même et cette opinion a été adoptée en Allemagne par M. Passavant, en France par le comte Léon de Laborde. On a même mis en avant le nom de Van Eyck, ce qui est inadmissible, le survivant des deux frères, Jean, étant mort en 1440, et celui de Memling, à quoi les dates se prêtent à la rigueur, puisque le délicat auteur de la châsse de Sainte-Ursule est né en 1425. Le plus sûr est assurément

(1) Et non assis, comme le dit par inadvertance M. de Laborde, qui semble induit en défaut de mémoire par le souvenir d'une miniature de la bibliothèque de l'Arsenal, où l'on voit le duc assis sous un dais et recevant la dédicace d'un livre présenté par l'auteur ou le copiste. La miniature de Bruxelles a été reproduite en héliogravure dans la *Gazette archéologique de Lenormant*, 8e année, 1883, pl. 55, pour accompagner un article de C. Ruelens.

de ne prononcer aucun nom, tant que les comptes n'auront pas dit leur dernier mot. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'au moyen âge, les artisans et les artistes, c'était tout un, subsistaient et travaillaient les uns à côté des autres, parqués dans des spécialités auxquelles ils n'échappaient que tout à fait accidentellement. Ce fut, à la vérité, le cas de Simon Marmion, de Liévin Horembout, de Didier de la Rivière et autres, mais ce sont là des exceptions et le plus grand nombre des noms donnés par les comptes appartient à des enlumineurs qui n'étaient pas autre chose (1).

Si belle que soit la miniature de Bruxelles, elle nous donne plutôt l'ensemble des personnages représentés, que leurs portraits ; malgré sa haute valeur elle ne peut donc remplacer les œuvres qui font défaut (2).

Mais on peut tenir, sinon pour contemporain,

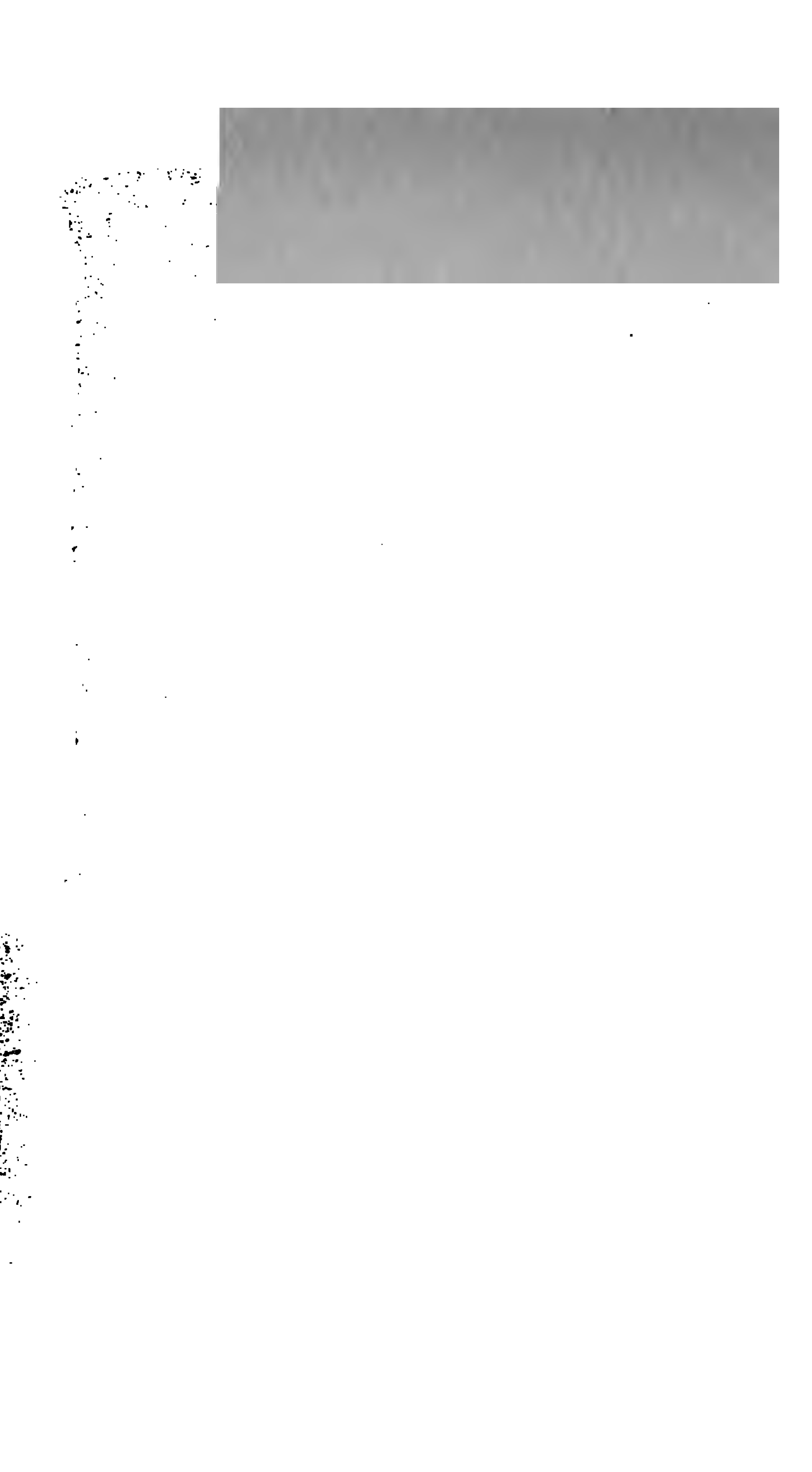
(1) En Italie les peintres proprement dits étaient volontiers des miniaturistes ; on a d'admirables enluminures de fra Angelico et celles dont Simon Memmi a orné le Pétrarque de Milan sont célèbres, mais en Italie la classification des différents arts est moins rigoureuse que dans le nord. On peut consulter sur cette question, outre l'article cité de Reulens, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire et leurs œuvres, par Alexis Pinchart — Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie — Bruxelles*, 1865, IV, p. 474.

(2) La bibliothèque royale de Copenhague possède un livre d'heures de Jacques Undelot, daté de 1465, dont la première page offre, mais en petites proportions et sans grand intérêt documentaire, les figures agenouillées de Charles, comte de Charollais et d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme.

du moins pour suffisamment authentique, le portrait à la sanguine qui forme le folio 61 du recueil d'Arras. On sait que le XVIe siècle et le XVIIe dans sa première moitié, eurent le goût des portraits aux crayons de couleur et produisirent en ce genre de petits chefs-d'œuvre, qui n'ont jamais été dépassés, surtout ceux des Dumonstier. Il en existe des recueils en plusieurs lieux, notamment à la Bibliothèque nationale et au Musée Condé, à Chantilly, sans compter nombre de pièces éparses dans les musées et collections particulières; le volume de la Bibliothèque d'Arras n'est pas du tout premier rang pour la beauté des pièces, mais aucun ne le surpasse pour le nombre et l'intérêt.

C'est un in-folio sur papier portant le n° 266 dans l'inventaire actuel — l'ancienne cote est 944 — et contenant 289 portraits aux crayons de personnages des XIVe, XVe et XVIe siècles; le plus ancien est celui de Philippe de Valois, le plus récent celui de Charles IX, tous ont été manifestement copiés sur des monuments contemporains, portraits pour quelques-uns, vitraux, tableaux votifs pour le plus grand nombre. Beaucoup sont médiocres, quelques-uns très bons et il est évident que nous avons là l'œuvre de plusieurs mains; tous ont un caractère frappant de sincérité et atteignent presque à la certitude de documents contemporains. Le folio 61 nous offre réunis sur la même page les portraits à la sanguine de Philippe le Bon





et du comte de Charollais; dans l'original les figures devaient être agenouillées, le duc tient un chapelet et porte la Toison; on ne voit pas celle-ci au cou du comte, peut-être est-elle cachée par l'épaule gauche du duc. Quoi qu'il en soit le prince héritier l'avait reçue au maillot, puisque, né à Dijon le 10 novembre 1433, il fut fait chevalier le 29 du même mois au chapitre tenu à Dijon même, en l'église de la Sainte-Chapelle.

Les deux portraits, dont nous offrons ici une image rigoureusement exacte (1), peuvent comp-

(1) Les portraits du fol. 61 ont été reproduits en fac-simile dans l'*Histoire de France* de M. V. Duruy, p. 300. La planche que nous donnons ici est la transformation héliographique d'une photographie faite directement sur l'original par M. Desavary, photographe à Arras. Les nécessités de la mise en page nous ont forcé de réduire le dessin de moitié; cette planche et les deux autres de même genre qui accompagnent cette notice, ont été exécutées par M. A. Dardelet, directeur de la Phototypie Bourguignonne, à Dijon.

M. Henri Bouchot, qui a étudié le recueil d'Arras, dans son ouvrage, *les Portraits aux crayons du* XVI[e] *et du* XVII[e] *siècles. — Paris, H. Oudin*, 1884, Bibl. de Dijon, 21,471 bis *a*, l'attribue à Jacques le Boucq, dessinateur, hérault d'armes de la Toison d'Or, qui fut nommé en titre par Philippe II, à Gand, après la mort d'Antoine de Beaulaincourt; il mourut à Valenciennes, le 2 mai 1573, et fut enterré en la chapelle Saint-Luc de l'église Notre-Dame. Ses fonctions dans la Toison d'Or expliquent le grand nombre de portraits de chevaliers qui figurent dans le recueil; la date de sa mort 1573 concorde avec les inductions que l'on pouvait tirer du dernier portrait qui est celui de Charles IX, enfin on comprend qu'un Flamand ait fait une grande place aux Flamands. Dans un ms. de Lille n° 247, on lit la note suivante à propos d'un inventaire : « Un livre en parchemin ayant appartenu à Jacques le Boucq,

ter parmi les meilleurs du recueil; ils portent les inscriptions suivantes en écriture du XVIe siècle :

PHES DICT LE BON, DUC DE BOURGŌGNE

CHARLES, DUC DE BOURGŌGNE, FILS DE PHÉS

Une main du XVIIe a ajouté :

ET DIT LE TÉMÉRAIRE OCCIS EN 1477

Le Philippe le Bon est de tous points conforme au type consacré par le beau portrait de Roger Vander Weyden au musée d'Anvers (1) où il est entré en 1840 avec la collection de gothiques léguée par le baron Ertborn, bourgmestre ; et qui, semble avoir servi de prototype à tous les portraits peints ou gravés qui nous ont conservé, plus ou moins altérés mais reconnaissables, les traits du

contenant 82 pièces, pourtraits de grands seigneurs et hommes et femmes, avec un autre cahier. » Sans prétendre à identifier les deux recueils, ce à quoi se refuserait la comparaison du nombre des portraits, à moins de supposer un grossissement factice et postérieur du volume d'Arras, M. Bouchot en tire légitimement cette conclusion que le Boucq était un collectionneur de portraits aux crayons. Il est dès lors très possible, vraisemblable même, que le recueil d'Arras est en partie de sa main, en tous cas lui a appartenu. Enfin on a cru reconnaître son écriture dans celle des annotations manuscrites de chaque portrait ; mais toutes les écritures du XVIe siècle ne se ressemblent-elles pas?

(1) Ce portrait appartint à J.-B. Colbert, fils aîné du contrôleur général, et son cachet rouge avec le collier de Saint-Michel se voit au revers ; le baron Ertborn l'avait acheté à Besançon en 1827.

plus grand des ducs de Bourgogne (1). Mais la laideur de l'original a été encore accentuée par le dessinateur d'Arras, les lèvres épaissies et débordantes sont celles d'un Sémite plutôt que d'un homme de race caucasique, enfin le grand air du portrait d'Anvers fait défaut ici. Au surplus il est très vraisemblable que le crayon n'est pas le principal coupable, nous avons manifestement la traduction de quelque vitrail, or, au point de vue du dessin, les verrières du XV[e] siècle, si admirables d'ailleurs, pour la couleur et l'effet décoratif, ne peuvent être mises sur la même ligne que la grande peinture contemporaine; à chaque art son mode particulier d'être et exécuté par les procédés minutieux de Van Eyck, un vitrail serait détestable. En vérité ces réalistes du XV[e] siècle ne flattaient pas leurs modèles, ils semblaient même se complaire dans le laid; mais la laideur de Philippe le Bon était laideur de prince, le dessin d'Arras nous montre de la laideur tout court. Il est vrai que la race des Valois de Philippe VI à Louis XII offre une galerie variée de la laideur humaine, et dans un pays monarchique l'art se modèle toujours plus ou moins sur la personne du

(1) Voir notamment le portrait gravé qui fait suite au Philippe le Hardi et au Jean sans Peur de J. Suyderhoef, in-fol. *P. Soutman Effigiavit et Excud.* — *L. Louys Sculpsit.* Musée de Dijon. Nous parlerons dans le texte du 4[e] portrait de Charles le Téméraire gravé par Suyderhoef.

prince. Si Louis XIV avait eu la taille plus haute et plus dégagée, l'art de son siècle aurait peut-être été fort différent.

Aucune indication d'origine ne se rencontre dans le recueil, et il serait assurément plus que téméraire de hasarder une hypothèse. Nous nous bornerons seulement à rappeler que Philippe le Bon avait donné en 1455 les vitraux de l'abside rectangulaire de la nouvelle église Saint-Jean à Dijon, et qu'on y voyait représentés les trois premiers ducs de Bourgogne, chacun accompagné de sa duchesse et le comte de Charollais, tous agenouillés. N'aurions-nous pas dans le dessin d'Arras un fragment de cette verrière dont on vantait la beauté et la couleur merveilleuse avant que la Révolution l'eût exterminée en même temps que celles dont le XVI[e] siècle avait orné l'église Saint-Michel (1)?

Quant au comte de Charollais la ressemblance nous semble garantie par celle du Philippe le Bon; voilà bien, en effet, le visage rond, les cheveux crépus et rebelles, les lèvres charnues du portrait à la plume tracé par sire Georges Chastellain. On remarquera que si le duc relève la tête et porte ses regards sur un objet placé au-dessus

(1) Quelques parcelles des vitraux de Saint-Jean — écus aux armes de Bourgogne — échappés au massacre, se trouvent aujourd'hui à l'Asile départemental des aliénés, ancienne Chartreuse de Dijon, dans la lanterne de la chaire.

de lui, le comte la tient plutôt baissée, ce qui correspond bien à ce que nous a dit le chroniqueur.

Que si maintenant on compare le prétendu Charles le Téméraire de Bruxelles à celui d'Arras, on arrivera, croyons-nous, à reconnaître qu'il y a incompatibilité absolue entre les deux types. Si le crayon d'Arras est authentique le portrait de Bruxelles ne peut être celui du Téméraire, et réciproquement. Mais si l'on considère qu'il y a conformité entre le portrait à la plume de Chastellain et la sanguine d'Arras, que l'auteur de celle-ci a eu manifestement sous les yeux un original authentique du temps, qu'il n'y a, au contraire, en faveur du tableau de Bruxelles, que des présomptions non fondées sur des traditions constantes et dont la base principale est peut-être le désir naturel à tout possesseur de donner à une œuvre anonyme un nom illustre, nom de peintre ou nom de personnage, on arrivera à cette conclusion que le tableau de Bruxelles n'est pas le portrait du Téméraire.

Ces éléments de comparaison nous semblent suffire ; nous les complèterons cependant par quelques renseignements complémentaires sur l'iconographie du Téméraire.

La médaille dont il est fait mention au catalogue de Bruxelles a été reproduite en héliogravure dans la *Revue de numismatique*, année 1887, pour accompagner un article de M. P. Valton —

Notice sur une médaille faite au XV[e] *siècle à la Cour de Bourgogne;* dans cette pièce qui est non pas frappée mais fondue, le Téméraire est représenté de profil, tourné à droite, à l'antique, et il faut un peu de bonne volonté, semble-t-il, pour y reconnaître une analogie quelconque avec le portrait de Bruxelles. C'est manifestement une pièce italienne dans laquelle le type est interprété avec une grande liberté, et on peut la considérer comme l'œuvre de ce Galiotta qui travailla aux monnaies de Charles le Téméraire et de Charles VIII.

La statue funéraire placée dans l'église Saint-Georges de Nancy fut détruite avec le tombeau en 1717, et on connaît seulement par une gravure assez sommaire la disposition générale du monument simple, mais convenable élevé par le vainqueur au vaincu. Cette destruction, un de ces actes de vandalisme incompréhensible dont notre histoire monumentale est remplie, nous prive d'une effigie contemporaine précieuse. Il est certain, en effet, qu'en ce temps de vérité individuelle dans l'art, le sculpteur du duc René s'était attaché avec plus ou moins de talent, en tous cas avec sincérité, à donner un portrait ressemblant du prince défunt. Aussi le très magnifique gisant en bronze doré qu'entre les années 1558 et 1569, Jacques Jongelincke d'Anvers a couché sur le mausolée blasonné de Bruges, ne peut-il remplacer pour nous le modeste tombeau de Nancy.

Quant au Charles le Téméraire debout qui figure parmi les vingt-huit héros et héroïnes de bronze historiques ou légendaires, dont vers la même époque Etienne et Melchior Godl, Grégoire Læffler et Hans Lendenstruch ont fait le cortège du cénotaphe où repose l'effigie funéraire de l'empereur Maximilien à Innsbruck, ce sont des œuvres d'art admirables, on ne peut plus précieuses pour l'histoire du costume et de l'armement, mais sans valeur iconique.

Le portrait peint qui figure au musée de Dijon sous le n° 541 et ouvre la série des « Inconnus des diverses écoles », mérite plus d'attention ; M. de Saint-Mesmin, conservateur, l'acheta en 1836, mais les catalogues qui se sont succédé se bornent à nous apprendre qu'il avait fait partie antérieurement du cabinet de M. Perchet, à Gray. M. de Saint-Mesmin ne doutait pas qu'il n'eût mis la main sur un portrait authentique du Téméraire ; portrait, oui, nous le croyons avec lui, authentique, non, car il s'agit en tous cas d'une œuvre de seconde main et d'une soixantaine d'années au moins postérieure à la catastrophe de 1477. En tout cas ce n'était pas une raison pour tracer en belles augustales blanches sur le panneau même l'inscription — *Carolus avdax Ph. f. dvx Bvrgvndiæ,* — fraude pieuse, aurait dit M. Renan, qui nous a été révélée par feu M. Victor Ladey, ancien doyen de la Faculté de droit et ami particu-

lier de M. de Saint-Mesmin. Ce portrait assez voisin, paraît-il, d'une peinture ancienne conservée au musée de Versailles, est fort populaire à Dijon, et nous sommes loin d'en contester l'intérêt; mais l'uniformité de travail d'un pinceau sans accent, une certaine gaucherie dans les accessoires nous l'avaient toujours fait considérer comme la copie d'un original inconnu. Ainsi, il n'y a qu'à voir les miroitements du fer pour reconnaître que le peintre a eu sous les yeux un tableau et non l'armure elle-même.

Cet original longtemps cherché, nous l'avons rencontré en 1872 sous le nom de Jean de Hemsen au musée impérial et royal du Belvédère, salle II, au second étage, n° 621, mais désigné au catalogue sous le nom de saint Guillaume dont il portait l'auréole ; toutefois il n'était pas difficile d'y reconnaître l'original du portrait de Dijon, et encore ce dernier est-il la copie en même grandeur d'une copie qui se trouvait également au Belvédère, salle 7ᵉ, n° 22 ; en effet tandis que le saint Guillaume se détache sur un fond uni de teinte neutre, le n° 22 présente exactement la même disposition que le tableau de Dijon, c'est-à-dire la tente entr'ouverte laissant voir la scène de Gédéon et de la Toison miraculeuse. Seulement il était assez singulier que le catalogue du Belvédère, en indiquant le rapprochement avec le tableau original, donnât la copie du prétendu saint Guil-

laume pour un portrait de Philippe le Bon; les types des ducs de Bourgogne devraient être mieux connus au siège de l'empire dont les souverains ont tenu si longtemps et tiennent encore à honneur de descendre d'eux.

Nous ignorons quelles places occupent et quels numéros portent aujourd'hui dans le nouveau musée, les deux tableaux que nous rapprochons du Charles le Téméraire de Dijon.

Jean Sanders, dit de Hemsen ou de Hemmesen, du nom du village de Hemixen près d'Anvers, qui fut le lieu de sa naissance — n'oublions pas qu'il n'y a pas d'orthographe pour les noms propres au XVI[e] siècle — naquit vers 1500, mourut après 1560 et est cité par Vasari et Guichardin; ses portraits valent mieux que ses tableaux composés. Louis Viardot avait déjà reconnu Charles le Téméraire dans le prétendu saint Guillaume (V. *Musées d'Allemagne*, p. 189), mais il se tait sur l'identité du tableau du Belvédère et de celui de Dijon, et ne parle pas de la copie où cette identité se révèle jusque dans les accessoires du fond et les dimensions qui sont exactement les mêmes. Le portrait de Dijon est probablement une de ces peintures historiques dont on aimait au XVII[e] siècle à décorer les intérieurs des maisons de ville et des châteaux.

Au point de vue du mérite artistique, le tableau original de Vienne, sans être un chef-d'œuvre

du premier rang, peut passer pour une fort bonne peinture d'une exécution solide et d'une couleur bien meilleure que la copie de Dijon; ainsi l'armure est un morceau de maître, l'éclair jaillit vraiment de l'acier et au lieu d'être d'un jaune lourd et terne, l'écharpe chatoie de ce beau vert à la fois éclatant et doux qu'affectionne l'école allemande du XVIe siècle. Maintenant quel est l'original inconnu d'après lequel Jean de Hemsen a peint son saint Guillaume? Peut-être l'ignorerons-nous toujours, à moins qu'on ne retrouve ce diptyque où Philippe le Bon et son fils étaient peints se faisant face, et qui fut perdu, dans la déroute de Granson, avec toutes les richesses du camp ducal. Quoi qu'il en soit, Jean de Hemsen conserverait encore le mérite de l'arrangement, les portraits du XVe siècle étaient plus simples, et celui de l'exécution qui est d'un maître.

Nous ne saurons pas davantage pourquoi Jean de Hemsen a choisi pour personnifier saint Guillaume — une commande sans doute — les traits durs de Charles le Téméraire; en tous cas ces emprunts faits à des œuvres antérieures sont fréquents au XVIe siècle et même plus tard. Beaucoup de portraits du XVIIe ont été ainsi exécutés, et souvent par des maîtres de premier ordre; ainsi au Belvédère même, il existe un fort beau portrait de l'empereur Maximilien par Rubens, et au Louvre celui du président Richardot, par Van Dyck,

est également un portrait de seconde main.

Que si maintenant nous serrons de près la question, nous trouverons dans le tableau lui-même de grandes probabilités en faveur de l'opinion émise par M. de Saint-Mesmin ; d'abord, le portrait peint et le portrait à la plume de Chastellain concordent assez bien ; néanmoins il n'y a pas lieu d'invoquer le teint briqueté du tableau de Dijon, puisque c'est là un effet de la transformation des tons par l'action du temps, ou une coloration donnée volontairement ou non par le copiste, et qui ne se rencontre pas dans l'original de Vienne. Mais la scène biblique de la Toison miraculeuse montrée dans l'éloignement, l'étendard marqué de la croix de Saint-André que porte Gédéon prouvent suffisamment que nous avons là le portrait d'un duc de Bourgogne ; or ce ne peut être que le dernier et le nom de Philippe le Bon, inscrit au catalogue de Vienne, est manifestement une inexactitude (1).

La célèbre et belle gravure de Suyderhoef (2) offre un type très voisin de celui de Hemsen, mais plus convulsé, plus romantique, inférieur à tout prendre. La planche in-folio en hauteur est un brillant exemple de ces portraits historiques à grands encadrements décoratifs et exubérants

(1) Nous parlons du catalogue rédigé par M. Erasme d'Engert, directeur du musée et édité à Vienne en 1870.

(2) Jonas Suyderhoef, dessinateur, graveur au burin et à l'eau-forte, élève de Soutman. Leyde, vers 1600, † après 1669.

propres à l'art des Flandres — elle porte l'inscription suivante :

CAROLUS DICTUS BELLICOSUS SEU PUGNAX
DUX BURGUNDIÆ ET BELGIARUM PRINCEPS
POTENTISSIMUS ET SERENISSIMUS

P. SOUTMAN EFFIGIAVIT ET EXCUD. — P. SUYDERHOEF. SCULPSIT.

CUM PRIVIL. SAC. CA. MA

Les quatre portraits qui figurent dans l'*Histoire de Bourgogne*, par Dom Plancher, ont été dessinés par A. Humblot et gravés par Flipart (1).

Le Charles le Téméraire est une imitation du Suyderhoef, ainsi que celui de la série in-4 sortie de l'officine de Larmessin et donné comme étant gravé sur un original de Van Eyck ; il n'est pas nécessaire d'insister sur l'anachronisme puisque le comte de Charollais avait 7 ans à la mort de Jean Van Eyck. Ainsi nous pouvons admettre comme certain qu'il y a un type consacré de Charles le Téméraire, type qui a passé de main en

(1) Il y a eu au XVIII[e] siècle deux graveurs de ce nom, deux frères, tous deux habiles, J.-J. Flipart. Paris, 1723-1782 et François, mort en 1773 ; nous croyons qu'il s'agit de J.-J. Quant au dessinateur Humblot, nous n'avons trouvé aucun renseignement sur lui. — Voir aussi les portraits gravés en Hollande et assez médiocrement en général.

main, s'altérant plus ou moins selon les temps et les hasards des interprétations, mais toujours reconnaissable et conforme au portrait à la plume de Chastellain. Nous bornons là nos exemples, ne croyant pas nécessaire de faire ici l'iconographie complète peinte et gravée du dernier duc de Bourgogne. Nous citerons cependant, mais seulement pour mémoire, ne les ayant pas vus, les deux portraits attribués à Porbus qui se trouvent au musée de Clermont-Ferrand et représentant Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Ces deux panneaux ont été donnés au musée par M. de Chalier, mort sans laisser de renseignements sur leur origine. D'après la description qu'a bien voulu nous en faire M. L. Bouché, directeur du Musée, ce sont des peintures assez claires, sur fonds noirs; Philippe le Bon, sans mains, porte la couronne ducale, Charles le Téméraire a les mains jointes « et fort raides » ; tous deux ont au cou le collier de la Toison d'Or. Nous avions envoyé à M. Bouché une épreuve photographique du folio d'Arras et il trouve peu de ressemblance entre le tableau et le croquis. Le Charles le Téméraire porte cette inscription :

Charles duc de Bourgogne fut tué devant Nancy.

Ces deux portraits sont manifestement, comme celui de Dijon, de ceux que l'on employait autrefois dans la décoration des intérieurs, œuvres de

seconde ou troisième main d'ordinaire et sans valeur historique ou autre.

Citons aussi les marmousets d'applique en albâtre peint et doré, qui se voient au musée de Dijon, dans la salle des gardes ; ce sont de vrais magots et si laids qu'ils fussent, les ducs de Bourgogne n'étaient pas des caricatures ; seul le Charles le Téméraire échappe à peu près au naufrage ; ces figurines sont probablement de la fin du XVe siècle.

Nous conclurons maintenant en disant : qu'on ne connaît aucun document graphique contemporain, peinture ou statue, donnant l'effigie authentique de Charles le Téméraire ; que le dessin du recueil d'Arras est encore le plus voisin de l'authenticité, et qu'il ne présente rien que de compatible soit avec le portrait à la plume donné par Chastellain, soit avec le type qui s'est perpétué d'après un original perdu, dans le tableau de Hemsen et la gravure de Suyderhoef ; qu'au contraire, il y a, semble-t-il, incompatibilité absolue avec le portrait de Bruxelles.

II

Faut-il donc ranger celui-ci dans cette catégorie des portraits sans nom, qui, dans toutes les écoles et dans tous les temps, renferme les trois quarts des chefs-d'œuvre du genre, et même au

risque de ne point atteindre à cette certitude victorieuse qui force la conviction, renoncer à toute tentative d'identification ? Il serait vraiment cruel de ne pouvoir mettre, fût-ce à titre d'hypothèse, un nom sur cette tête virile et puissante ; et bien des fois nous avons parcouru la liste des chevaliers de la Toison d'Or faits par Philippe le Bon, éliminant les plus vieux, prenant l'un après l'autre tous les noms possibles, et déjà notre choix se circonscrivait sur un petit nombre, lorsqu'il s'est fixé dans les circonstances que voici.

Nous venions de présenter la photographie venue de Bruxelles à un de nos amis, grand bibliophile et iconographe bourguignon, M. Ernest Petit qui poursuit avec tant de talent, d'érudition et de critique, l'œuvre importante publiée par la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*. « Ce n'est pas Charles le Téméraire », dit-il au premier coup d'œil, et un instant après : « c'est Antoine, le Grand bâtard de Bourgogne, « j'ai chez moi une mauvaise lithographie à la « sanguine d'après le tableau de Chantilly qui le « représente plus âgé qu'ici, mais c'est bien le « même personnage ; il n'y a pas à s'y tromper. » M. Petit a bien voulu nous envoyer la lithographie qu'il possède, nous avons fait photographier à Arras le dessin à la sanguine qui figure dans le recueil de la bibliothèque, folio 100, n° 75, grâce

à la générosité de Mgr le duc d'Aumale nous avons sous les yeux la photographie exécutée par la maison Braun et Clément, d'après le tableau de Chantilly, voici enfin les deux belles eaux-fortes de Focillon. Les principales pièces du procès sont donc entre nos mains, voyons, non ce qu'on peut leur faire dire, mais ce qu'elles disent.

Le portrait de Chantilly est une œuvre admirable, de la conservation la plus parfaite, digne d'être égalée aux tableaux de Bruxelles et d'Anvers. Il a fait partie autrefois de l'inépuisable collection historique formée par Roger de Gaignières qui la donna au Roi en 1711 moyennant une somme insignifiante, dérisoire stipulée pour ses héritiers et une pension pour lui-même. Il conservait en outre la jouissance des trésors accumulés pendant une longue vie et mourut en son hôtel de la rue de Sèvres, le 20 mars 1715, à l'âge de 73 ans, étant né le 30 décembre 1642 de Aimé de Gaignières, écuyer, et de Jacquette de Blanchefort. C'est deux ans après que le Roi, c'est-à-dire le régent, — un prince artiste cependant ! — imagina de faire vendre les objets médiocres, les non valeurs ou du moins ce qui passait pour tels et la vente commença le 21 juillet 1717, place des Victoires, dans une maison louée exprès ; le total s'en éleva à 15,000 livres, le cinquantième à peu près de ce qu'elle produirait aujourd'hui, le goût classique a coûté cher à la France !

L'Antoine de Bourgogne fut naturellement du nombre des victimes ; mais des gens pour qui un Rigaud et un Largillière (1) étaient le dernier mot du genre auraient-ils senti le prix de cette peinture jugée trop simple et sans art, *gothique* pour tout dire d'un mot? Le Grand bâtard fut vendu 66 livres, au plus 200 francs de notre monnaie, étant donné le pouvoir de l'argent alors ; en quelles mains tomba-t-il ? Nous l'ignorons, mais il est probable qu'on l'acheta comme portrait historique et non comme œuvre d'art ; au commencement de ce siècle il appartenait à Lenoir, il faisait partie plus tard de la collection Staffort à Londres ; enfin une heureuse fortune l'a immobilisé parmi les trésors artistiques du musée Condé

(1) Il est bien entendu que nous ne faisons nullement fi d'un beau Rigaud et surtout d'un beau Largillière ; mais enfin cette noblesse de commande, et toujours la même, vaut-elle cette personnalité puissante empreinte dans les œuvres du xve siècle ? De la noblesse il y en a autant, sinon plus, dans les portraits d'Anvers, de Chantilly et de Bruxelles que dans n'importe quel Rigaud ; quant au métier, ceux qui ont peint ces trois chefs-d'œuvre ont-ils vraiment quelque comparaison à redouter ? Ils peignaient autrement, voilà tout, mais les accessoires accumulés, les intentions trop ingénieuses — voir par exemple le portrait de Samuel Bernard par Rigaud — les draperies tourbillonnant autour de l'inévitable colonne, les soieries clapotantes n'ajoutent absolument rien, tout au contraire, à ce que nous demandons au genre admirable et difficile du portrait, la vérité humaine. Est-ce que Louis XIV et Bossuet, pour ne parler que de ceux-là, l'un et l'autre si grandement, si puissamment simples, ont jamais ressemblé aux images théâtrales que Rigaud nous a laissées d'eux pour tromper la postérité ?

devenus ceux de la France. Le panneau a 0,49 c. de H. sur 0,37 de L.

Le personnage, légèrement tourné à gauche, est coiffé d'un haut bonnet de laine d'où tombe une abondante et épaisse chevelure brune qui doit être une perruque, et porte un pourpoint étroit, lacé au col, sur lequel est jeté l'insigne de la Toison d'Or attaché à une agrafe de fantaisie ; le collier de l'ordre est remplacé par une chaîne souple composée de deux brins tressés. Agrafe et toison reposent sur le linge bouffant qui remplit l'échancrure du pourpoint et par-dessus lequel le personnage porte un peliçon à larges revers ; la main droite repliée montre une bague au petit doigt et repose sur une tablette qui limite le sujet à la partie inférieure ; cette main est remarquable par sa petitesse. Les traits expriment une force calme et sûre d'elle-même ; un tel personnage n'a pas besoin de prendre de grands airs pour en imposer, on sent au premier coup d'œil un homme né dans le commandement et pour le commandement.

Au mérite artistique, le tableau de Chantilly joint l'intérêt historique ; nul problème à résoudre, si le nom du peintre est inconnu du moins l'authenticité du personnage représenté n'est pas douteuse (1). Les emblèmes bien connus du Grand

(1) Dans son *Inventaire des Dessins exécutés par Roger de Gaignières*, M. Bouchot indique comme existant à la bibliothèque na-



devenus ceux de la France. Le panneau a 0,[illegible] de H. sur 0,37 de L.

Le personnage, légèrement tourné à [illegible] est coiffé d'un haut bonnet de laine d'où [illegible] une abondante et épaisse chevelure [illegible] doit être une perruque, et porte un [illegible] étroit, lacé au col, sur lequel est [illegible] la Toison d'Or attaché à une agrafe de [illegible] le collier de l'ordre est remplacé par [illegible] simple composée de deux brins tressés. [illegible] toison reposent sur le linge bouffant qui [illegible] l'échancrure du pourpoint et par-dessus [illegible] le personnage porte un peliçon à larges [illegible] main droite repliée montre une bague [illegible] doigt et repose sur une tablette qui [illegible] jet à la partie inférieure ; cette main [illegible] bie par sa petitesse. Les traits expriment [illegible] calme et sûre d'elle-même ; un tel [illegible] n'a pas besoin de prendre de grands [illegible] imposer, on sent au premier coup d'[illegible] né dans le commandement et pour le [illegible] dement.

Au mérite artistique, le tableau [illegible] joint l'intérêt historique : nul problème [illegible] der, si le nom du peintre est inconnu [illegible] l'authenticité du personnage représenté [illegible] douteuse (1). Les emblèmes bien connus [illegible]

(1) [illegible] gravure, M. [illegible] indique comme existant à la [illegible]



Roger Van der Weyden (?) pinx^t — V. Focillon sc^t

ANTOINE, GRAND BATARD DE BOURGOGNE

MUSÉE CONDÉ A CHANTILLY

bâtard, notamment la « hotte d'artifice », dont il avait fait sa devise, sont peints au revers et équivalent à une inscription contemporaine; enfin le rapprochement avec un crayon d'Arras ne laisse place à aucune incertitude.

La confrontation avec le portrait de Bruxelles donne lieu à plusieurs observations ; le port de la tête est sensiblement le même, toutefois, c'est là une ressemblance assez secondaire, mais on retrouve la même expression de visage assurée et haute, avec quelque chose de plus rassis qui tient à la différence d'âge. Le personnage représenté dans le panneau de Bruxelles a 25 ans au plus, l'Antoine de Bourgogne de Chantilly environ 35. Pour les traits l'analogie est assez marquée ; le regard, la forme des yeux enchâssés dans une arcade sourcilière d'un dessin très arrêté, celle du nez, les lèvres nettement découpées, enfin un signe caractéristique, la grande distance qui sépare le nez de la bouche avec cette gouttière labio-nasale profondément creusée. Si, dans le tableau de Bruxelles, le menton semble plus aigu, cela tient à l'amincissement juvénile du contour général, tandis que, dans le portrait de Chantilly, l'empâtement de l'âge commence à noyer les traits dans la chair.

tionale, cabinet des Estampes, O B-10, fol. 40, une copie à la gouache, avec inscription, du portrait de Chantilly.

Si l'original du portrait de Bruxelles n'est pas le Grand bâtard, le problème devient à peu près insoluble ; un prince seul put recevoir aussi jeune l'ordre créé par le duc Philippe le Bon, or certains traits généraux, cette lèvre surtout, qui pour des siècles va être le signe caractéristique de la race autrichienne en Espagne et dans l'Empire, font chercher de préférence parmi les bâtards du plus galant de nos ducs ; un seul avec Antoine reçut la Toison, Philippe, né en 1464, mais il fut d'église et évêque de Tournay. Tout bien pesé nous croyons que les quasi-certitudes sont pour un Antoine de Bourgogne et il y a intérêt à le rapprocher du Philippe le Bon qui figure à côté du pape Eugène IV, à droite du Christ, dans le Jugement dernier de Beaune. Le duc, reconnaissable à sa couronne fleurdelisée, a environ 45 ans et offre à cet âge une coupe de traits fort semblable à ce que montre le portrait de Bruxelles, long visage, menton aigu, et surtout la notable distance entre le nez et la lèvre supérieure.

Est-ce à dire que l'identité que nous proposons saute aux yeux ? Non sans doute, il nous paraît cependant qu'elle se dégage d'elle-même d'un examen attentif, et nous ne croyons pas être sollicité ici par le désir d'attacher définitivement un nom historique à un tableau dont l'attribution traditionnelle nous paraît erronée.

Une objection, une seule, croyons-nous, peut

être faite à notre proposition ; comment se fait-il que le prétendu Antoine de Bourgogne porte vers 1445, c'est-à-dire à l'âge de 25 ans, ce collier qu'il reçut seulement en 1456, à 36 ans ? Nous pensons qu'il peut y avoir là une adjonction faite plus tard au tableau après le chapitre de 1456 et pourquoi pas par l'artiste lui-même lorsqu'il a peint le second portrait? Peut-être au surplus la ressemblance est-elle plus marquée entre le tableau de Bruxelles et la sanguine qui se trouve au fol. 100 du recueil d'Arras.

Sans doute, il paraît à peine nécessaire de le dire, celle-ci n'est pas comparable à la peinture, et n'est même pas une des meilleures du recueil. Mais elle présente avec le portrait de Chantilly des analogies telles qu'il y a presque identité, c'est à peu près la même pose, la même présentation du personnage, le même pourpoint lacé avec la Toison d'Or retombant dans l'échancrure, la coiffure est aussi fort semblable à celle du portrait de Chantilly; quant à l'authenticité elle est attestée par l'inscription en caractère du XVI[e] siècle :

ANTHOINE LE GRAND B. DE BOURGONGNE,
SEIGNEUR DE BEURES

Le dessinateur a-t-il eu sous les yeux le portrait original ? Si oui, il a pris avec son modèle

quelques libertés ; la tête légèrement relevée est plus maigre, le bonnet n'a pas tout à fait la même forme, nous n'attachons pas beaucoup d'importance à l'absence de la main, le dessinateur a cherché évidemment à donner un portrait non à copier un tableau. Peut-être le copiste de Jean le Boucq a-t-il eu sous les yeux un tableau votif, ou un vitrail, en tous cas, le produit d'un art inférieur mais pour lequel, en le vieillissant un peu, on avait dû s'inspirer du portrait peint. Dans le dessin d'Arras, en effet, le Grand bâtard a les joues creuses et flasques d'un homme de 55 ans, ce qui donnerait à peu près la date de 1475, toutefois ces différences peuvent provenir de libertés prises avec l'original par un dessinateur ou peu habile ou peu scrupuleux ; les reproductions mécaniques de la photographie nous ont gâtés et nous ne voulons plus d'à peu près, mais il faut bien reconnaître que, même dans leurs portraits (1), les dessinateurs et graveurs en prenaient fort à leur aise.

Nous compléterons ces renseignements sur l'iconographie du Grand bâtard en indiquant deux médailles où il est représenté. La première a été publiée avec celle de Charles le Téméraire dans

(1) Ainsi le musée de Dijon a acquis dernièrement un portrait de Pierre Palliot, par Revel ; c'est l'original qu'a gravé Pierre Drevet ; eh bien, celui-ci a fait un chef-d'œuvre de gravure, plus que d'exactitude.



la *Revue de Numismatique* de 1887, pl. III, pour accompagner l'article de M. P. Valton déjà cité. C'est également une pièce coulée de 0,014 millimètres de diamètre. Le Grand bâtard y est vu dans son âge mûr, de profil, tourné à droite, les cheveux retenus par un ruban ou diadème à l'antique ; en exergue l'inscription : *Antonivs b. Burgvndiæ*. Le revers montre une *hotte d'armes*, c'est-à-dire le volet de bois et fer fermant une embrasure et sur laquelle est projetée une fusée incendiaire; sur quatre lignes est l'âme de la devise du grand bâtard : NUL ‖ NE ‖ SI ‖ FROTA. Remarquons que la fusée ne semble pas s'échapper de l'embrasure mais être lancée sur le volet par l'assaillant.

Il existe au Cabinet de Berlin un autre médaillon d'Antoine de Bourgogne ; plus grand que le précédent, il a 0,087 millimètres de diamètre ; le personnage est tête nue, de profil tourné à gauche, avec une longue et épaisse chevelure, au cou le collier de la Toison d'Or ; au revers la *hotte d'artifice* avec l'inscription :

NUL NE SI FROTA

Ce médaillon a été décrit par M. Alfred Armand. Les *Médaillons italiens des* XV[e] *et* XVI[e] *siècles*, 2[me] édition, Plon, 1883, 3 v. Dans la première, l'auteur l'attribuait à Nicolo Fiorentino qui tra-

vailla pour Charles VIII; dans la seconde il a retiré l'attribution sans en substituer de nouvelle (1).

Enfin pour en finir avec cette devise, disons que dans son *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, M. Bouchet indique sous le nº 1748 un dessin donnant l'emblème et la devise du Grand bâtard, avec les initiales N. I. E. liées par une cordelière. Nous ignorons quel est le sens caché sous ces initiales, la cordelière semblerait indiquer qu'elles concernent la femme du grand bâtard Marie de la Viéville qui aurait survécu à son mari.

III

Antoine, troisième bâtard de Philippe le Bon, seigneur de Beures en Flandres, Crevecœur et Vassy, comte de Sainte-Menehould, Grandpré, Guines, Château-Thierry, la Roche en Ardennes et Steenberghe, chevalier de la Toison d'Or et de Saint-Michel, naquit en 1421 de Jeanne de Prelle (2), fille de Louis, alias Raoul, seigneur de Lisy. Il fut fait chevalier par le comte d'Étampes en 1452, le matin du combat d'Audenarde où il commandait l'avant-garde; à la mort de son

(1) V. aussi — *Numismatische Zeitshrift*, par C. Huber, Vienne, 1869-1871.

(2) Le portrait au crayon de Jeanne de Prelle est au fol. 98 du recueil d'Arras.

frère aîné Corneille, prince de grand mérite tué dans la poursuite des fuyards au combat de Rupelmond, en juillet 1452, il lui succéda dans son titre de Grand bâtard de Bourgogne, et dans les terre et seigneurie de Beveren qui venaient de faire retour au domaine. Deux ans plus tard, au fameux banquet de Lille, le 17 février 1454 ; il jura aussi sur le faisan de partir pour la croisade ; son vœu particulier est dans Olivier de la Marche. On sait d'ailleurs qu'une fois les fumées du banquet dissipées, il ne sortit rien de tant de protestations et de serments.

En 1456, au IX° chapitre tenu à la Haye, il est fait le LIV° chevalier de la Toison d'Or.

En 1464, il passe en Barbarie et contribue à la levée du siège de Ceuta ; il accompagne le duc Charles dans la guerre de Liège, commande l'armée qui prend Nesle en 1472, toutefois les horreurs de la mise à sac ne furent point de son fait, et l'avant-garde à Granson. Il est fait prisonnier à Nancy, mais Louis XI, qui se le voulait attacher, le réclame aussitôt et, par lettres patentes données à Schones le 19 janvier 1476-7, le fait comte, un peu plus tard chevalier de Saint-Michel et lui donne le comté d'Ostrevant, la châtellenie de Bapaume et la seigneurie de Bouchain. Le 15 août, à Arras, il prête serment de fidélité entre les mains du roi et s'engage à n'avoir aucune intelligence avec Marie de Bourgogne. Il tint

d'autant mieux son serment qu'il y trouvait son intérêt; on a de lui une lettre du 5 février 1484, signée *Antoine, comte de la Roche, Grand bâtard de Bourgogne;* le 24 mars 1485 il recevait une pension de 125 livres *pour mieux entretenir son estat à son service* (du roi).

Au mois de janvier précédent il avait obtenu des lettres patentes de légitimation données à Melun; aussi en février 1487, au Lit de Justice qui eut lieu à Paris dans l'affaire des ducs d'Orléans et de Bretagne, prit-il séance de son autorité au banc mais le dernier des princes du sang; on toléra l'usurpation à raison de son âge, de ses dignités et des colliers qu'il portait. En 1493 il fut un des ambassadeurs chargés de rendre à l'archiduc Maximilien sa fille Marguerite; forcée de choisir entre deux mariages pour le roi, la politique française alla au plus pressé et opta pour le mariage breton. Malheureusement il fallut rendre la dot avec la fiancée, et quelle dot! une partie des conquêtes de Louis XI. Celui-ci se serait peut-être arrangé de manière à rendre la femme et à garder l'apport.

Antoine de Bourgogne mourut en 1504 et fut enterré à Tournehem en Artois, bailliage de Saint-Omer; sa femme fut Marie de la Vieville, fille unique de Pierre, seigneur de Vieville en Artois, Tournehem et autres lieux et d'Isabelle de Preuse; d'après Olivier de la Marche, il l'avait épousée le

17 février 1452 et reçut à cette occasion les terres et forteresses de Beures et de Chogues en Artois.

Tout en demeurant fidèle à Louis XI, Antoine de Bourgogne conserva son habitat ordinaire dans les Flandres, mais sa descendance entra franchement au service de la maison d'Autriche et parvint à de hautes destinées. Son petit-fils, Adolphe de Bourgogne, fut chevalier de la Toison d'Or, c'est à lui qu'Erasme a dédié son livre *De la Vertu*. Il avait épousé Anne de Berghes et mourut le 7 décembre 1540, laissant un fils et deux filles. Le fils, Maximilien, amiral, gouverneur et capitaine-général de Flandres et Zélande, chevalier de la Toison d'Or, mourut à Utrecht en 1546, sans avoir eu postérité de sa femme Louise de Croy ; en lui s'éteignit donc la lignée masculine du Grand bâtard, mais par sa sœur Anne, elle se continua dans la lignée féminine. Les Hennin, les Bossu, les Alsace-Hennin, les Chimay, les Nivernois, les Saint-Simon, etc. descendent par elle d'Antoine de Bourgogne et de Philippe le Bon.

D'après Palliot, *Vraye Science des Armoiries*, p. 82 et Chifflet | *Insignia* | *gentilitia equitum ordinis Velleris avrei* | *fecialivm verbis envntiata à Joanni Jacobo Chiffletio, Philippi IV Catholici regis... etc. Antverpiæ ex officina plantiniana Baltasaris Moreti MDCXXXII*, Antoine de Bourgogne portait les armes de Philippe le Bon brisées d'un filet d'argent en barre,

au casque surmonté d'un bourrelet d'argent et de gueules ; cimier un oiseau-duc d'or, hachements — c'est-à-dire lambrequins — d'or et d'azur.

Mais les héraldistes et les généalogistes sont rarement d'accord et dans un manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon, n° 374, attribué à l'avocat Jean Godran, mort en 1683, — *Eloges et blasons des chevaliers de la Toison d'Or dont les armes sont au haut des stalles du chœur de la Sainte-Chapelle*, l'écu d'Antoine de Bourgogne, le 30ᵉ, est représenté d'une manière toute différente, — *Ecartelé, au premier, parti d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, et barré d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules, aux deux et trois, de Bourgogne nouveau, au quatre, parti d'argent au lion de gueules lampassé d'azur à la queue fourchée et passée en sautoir, sur le tout, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules ; timbré d'un casque d'or, tourné à senestre et surmonté d'un bourrelet d'argent et d'azur ; cimier un grand duc d'or, lambrequins d'argent et d'azur.* Autour de l'écu le collier de l'ordre. Ce sont bien, en effet, les armes de Philippe le Bon, mais retournées ; au premier, le lion de Brabant — par une erreur du peintre le champ est d'azur au lieu de sable — est tourné à senestre et non à dextre, comme il est de principe général pour tous les animaux employés dans le blason, et les bandes de

Bourgogne ancien deviennent des barres; aux deux et trois, qui sont de Bourgogne nouveau, il n'y a rien de changé, mais au quatre le lion de Luxembourg est tourné à senestre et il en est de même dans le sur le tout, pour le lion de Flandres. Ce renversement de toutes les pièces du blason constitue la brisure; quant au casque d'or il appartenait à tous les chevaliers de l'ordre. Disons en passant que les blasons de ce manuscrit sont tracés sur un même modèle et fort beau et que les couleurs en sont remarquables par l'harmonie et l'éclat. En tête, de médiocres gouaches ont la prétention de représenter les quatre ducs de Bourgogne; le Charles le Téméraire traité à l'antique semble être inspiré de la médaille dont il a été parlé.

Le titre et la composition de ce manuscrit montrent que les écus placés au-dessus des stalles de la Sainte-Chapelle n'étaient pas, comme on le croit communément, ceux des chevaliers de la première promotion.

IV

Sous quels noms, maintenant, mettrons-nous les deux portraits de Bruxelles et de Chantilly? Pour le premier, il y a une telle possession d'état que nous ne pouvons que nous incliner devant l'auto-

rité de la chose jugée et accepter le nom de Roger Vander Weyden.

Grâce aux polémiques fécondes dont elle a été l'objet et auxquelles ont pris part notamment MM. A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, B. Dumortier et A. Pinchart, chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique, la biographie de l'artiste paraît fixée aujourd'hui dans ses lignes principales. Il est incontestable d'abord que Roger doit être identifié avec le Rogelet, Roget ou Roger de la Pasture cité dans certains documents locaux, registres de corporation et autres, comme originaire de Tournay où il naquit vers 1400 ; son père se nommait Henri. En 1425 Roger est déjà marié et a des enfants de sa femme Elisabeth Coffaerts qui lui survivra ; on s'est demandé quelle était la véritable forme de son nom, puisque Vander Weyden n'est en effet que la traduction en flamand du français, de la Pasture ; mais si on considère que Tournay était une ville toute française, on sera porté à croire que l'artiste portait un nom français traduit en flamand après l'établissement définitif de l'artiste à Bruxelles.

Tournay était alors un centre artistique assez important et l'on a même pensé que le grand Claus Sluter, l'imagier de Philippe le Hardi, avait pu se former à la florissante école tournaisienne de sculpture ; on peut donc admettre que la pein-

ture y comptaitégalement des adeptes habiles. Le maître de Roger fut Robert Campin, et non Jean Van Eyck, comme il a été dit avec cette tendance que l'on a naturellement à faire procéder les uns des autres les hommes d'une même famille intellectuelle. Mais s'il ne fut pas l'élève direct de l'artiste, il le fut certainement des œuvres, sans doute même il y eut entre eux des contacts personnels postérieurs; en tous cas. c'est en imitant les Van Eyck que Roger modifia ses procédés, élargit sa manière et substitua l'huile à la détrempe.

Il commença son apprentissage chez Robert Campin, le 5 mars 1427, cela, bien entendu, ne veut pas dire qu'il commença à 27 ans à étudier la peinture, les hommes du moyen âge, peintres ou sculpteurs, débutaient plus jeunes que cela dans les arts; il s'agit donc seulement d'un contrat de louage de services destiné à conduire l'apprenti à la maîtrise qu'il obtint le 1er août 1432.

En 1436 on le trouve établi depuis quelque temps à Bruxelles en qualité de peintre de la ville; en 1440 il exécute, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, la *Chambre d'Or*, quatre compositions qui, pendant deux siècles et demi, furent fort admirées, notamment par Philippe II et Calvete de Estrella qui accompagnait le futur roi d'Espagne dans son voyage de 1549 à travers les Flandres; Albert Dürer les vit aussi et les loua fort. Elles

représentaient, et le choix des sujets indique qu'il s'agissait de décorer une salle de justice, la *Justice de Trajan*; — *Le pape saint Grégoire averti par une vision que cet empereur était sauvé* (1); — *Le juge Herkenbald punissant de mort son fils coupable de viol*; — *La dernière communion de ce sévère justicier*. Elles furent détruites à la fin du XVIIe siècle dans des circonstances qui ne sont pas exactement connues, peut-être dans les incendies allumés par les bombes de Villeroy le 13 août 1695. Mais d'une part l'Hôtel de Ville ne fut pas le moins du monde anéanti dans le bombardement de 1695, et de l'autre le savant rédacteur du catalogue des musées royaux déclare que les circonstances de la destruction ne sont pas bien connues. Peut-être le mauvais goût du temps, le mépris de l'école classique pour tout ce qui n'était pas elle, suffisent-ils à l'expliquer sans mettre un acte de vandalisme de plus sur le compte des armées françaises.

Les compositions de Roger semblaient irrémissiblement perdues sans avoir laissé de traces, lorsque, s'aidant des descriptions anciennes, M. Pinchart les reconnut dans les tapisseries aujourd'hui

(1) Le Dante a recueilli cette tradition dans le XXe chant du Paradis. Elle est conservée encore dans le rituel grec. Les curieux de rapprochements pourront s'amuser à comparer la Justice de maître Roger avec la toile tumultueuse et éclatante de Delacroix au musée de Rouen.

conservées au musée de Berne et publiées par M. A. Jubinal. Seulement celui-ci leur donnait pour origine le butin artistique fait à Granson sur Charles le Téméraire et c'est une erreur. Il résulte, en effet, d'un opuscule publié à Berne en 1889 — *Die Burgunde Tapeten in historischen Museum zu Bern von Jahol Hammeler* — que ces tapisseries proviennent non du camp de Charles le Téméraire, mais de Georges de Saluces, fils du marquis Eustache de Saluces qui fut évêque de Lausanne du 10 avril 1440 au 4 novembre 1461, date de sa mort, et dont elles portent en plusieurs endroits les armes tissées dans la trame même, *d'argent au chef d'azur*. Ces tentures ont donc été exécutées entre 1440 et 1461, et après avoir appartenu à la cathédrale elles ont été transportées à Berne lors de la prise de Lausanne par les Bernois en 1537 (1).

(1) Cette question a fait l'objet d'une communication de feu M. Bougot, le très regretté doyen de la Faculté des Lettres de Dijon, à la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or dans la séance du 15 décembre 1890. M. Bougot pense que les tapisseries de Berne ne reproduisent peut-être pas fort exactement les couleurs et que les visages y présentent une rudesse sans doute étrangère aux originaux. Le musée municipal de Dijon possède des photographies de cette série ; il est intéressant pour l'histoire de la reproduction des œuvres d'art de les comparer aux lithographies coloriées de M. Jubinal. La communication de feu M. Bougot complète et rectifie le mémoire de M. Henri Beaune publié dans le tome VIII des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, p. 271. *les Dépouilles de Charles le Téméraire à Berne.*

représentaient, et le choix des sujets indique qu'il s'agissait de décorer une salle de justice, la *Justice de Trajan ; — Le pape saint Grégoire averti par une vision que cet empereur était sauvé (1) ; — Le juge Nerkembald punissant de mort son fils coupable de viol ; — La dernière communion de ce sévère justicier*. Elles furent détruites à la fin du XVIIe siècle dans des circonstances qui ne sont pas exactement connues, peut-être dans les incendies allumés par les bombes de Villeroy le 13 août 1695. Mais d'une part l'Hôtel de Ville ne fut pas le moins du monde anéanti dans le bombardement de 1695, et de l'autre le savant rédacteur du catalogue des musées royaux déclare que les circonstances de la destruction ne sont pas bien connues. Peut-être le mauvais goût du temps, le mépris de l'école classique pour tout ce qui n'était pas elle, suffisent-ils à l'expliquer sans mettre un acte de vandalisme de plus sur le compte des armées françaises.

Les compositions de Roger semblaient irrémissiblement perdues sans avoir laissé de traces, lorsque, s'aidant des descriptions anciennes, M. Pinchart les reconnut dans les tapisseries aujourd'hui

(1) Le Dante a recueilli cette tradition dans le XXe chant du Paradis. Elle est conservée encore dans le rituel grec. Les curieux de rapprochements pourront s'amuser à comparer la Justice de maître Roger avec la toile tumultueuse et éclatante de Delacroix au musée de Rouen.

conservées au musée de Berne et publiées par M. A. Jubinal. Seulement celui-ci leur donnait pour origine le butin artistique fait à Granson sur Charles le Téméraire et c'est une erreur. Il résulte, en effet, d'un opuscule publié à Berne en 1889 — *Die Burgunde Tapeten in historischen Museum zu Bern von Jahol Hammeler* — que ces tapisseries proviennent non du camp de Charles le Téméraire, mais de Georges de Saluces, fils du marquis Eustache de Saluces qui fut évêque de Lausanne du 10 avril 1440 au 4 novembre 1461, date de sa mort, et dont elles portent en plusieurs endroits les armes tissées dans la trame même, *d'argent au chef d'azur*. Ces tentures ont donc été exécutées entre 1440 et 1461, et après avoir appartenu à la cathédrale elles ont été transportées à Berne lors de la prise de Lausanne par les Bernois en 1537 (1).

(1) Cette question a fait l'objet d'une communication de feu M. Bougot, le très regretté doyen de la Faculté des Lettres de Dijon, à la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or dans la séance du 15 décembre 1890. M. Bougot pense que les tapisseries de Berne ne reproduisent peut-être pas fort exactement les couleurs et que les visages y présentent une rudesse sans doute étrangère aux originaux. Le musée municipal de Dijon possède des photographies de cette série ; il est intéressant pour l'histoire de la reproduction des œuvres d'art de les comparer aux lithographies coloriées de M. Jubinal. La communication de feu M. Bougot complète et rectifie le mémoire de M. Henri Beaune publié dans le tome VIII des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, p. 271. *les Dépouilles de Charles le Téméraire à Berne.*

Disons-le franchement, ces tapisseries ne nous donnent pas l'idée d'un progrès sur l'école de Van Eyck. Ce sont de grandes miniatures mais il n'y a rien là qui rappelle, même de loin, l'admirable panneau de Madrid ou le Jugement dernier de Beaune, et il est probable que les tisseurs ont été des traducteurs c'est-à-dire des traîtres. Après tout les peintures de Bruxelles étaient précisément des œuvres décoratives, à la manière des tapisseries et il ne les faut pas juger comme on ferait de tableaux proprement dits.

La migration était comme la loi des artistes au moyen âge et Roger voyagea beaucoup; Jean II, roi de Castille, attira en Espagne *Rogel de Flandres*, ou comme on disait aussi *Rogel de Bruges;* les Van Eyck avaient donné un tel éclat à l'école de Bruges que, pour les étrangers, elle résumait l'art flamand tout entier. Roger aurait exécuté pour le roi Castillan un retable donné par celui-ci en 1445 à la Chartreuse de Miraflorès près de Burgos, et aujourd'hui à Berlin, mais suivant une autre tradition ce serait un don du pape Martin V à Jean II. *Hoc oratorium à magistro Rogel, magno et famoso flandresco fuit depinctum*, est-il dit dans une pièce des archives de Miraflorès.

Vasari cite le nom de Roger Vander Weyden, et ne manque pas de rapporter la légende du secret de la peinture à l'huile transmis par Van Eyck à son élève ; mais on sait qu'il faut rabattre,

et beaucoup, de cette prétendue invention si mystérieusement cachée. La peinture à l'huile est fort antérieure à Van Eyck et à Antonello de Messine, puisque les procédés en sont déjà indiqués dans le traité du moine Théophile, qui est du IX[e] siècle, et qu'il existe des tableaux peints à l'huile antérieurs au XV[e]. D'après Facio, Roger de Bruges se rendit à Rome pour le jubilé de 1450, et à la vue des cinq prophètes peints par Gentile de Fabriano à Saint Jean de Latran (1), il le proclama le premier peintre de l'Italie. Ces deux primitifs, patients et profonds observateurs de la vérité humaine et si voisins par le procédé, étaient faits pour se plaire.

Rentré à Bruxelles Roger y vécut dans une large aisance qu'il devait certainement à son talent de peintre; ainsi il possédait des rentes sur le domaine de Brabant et sur la ville de Tournay, une maison de quelque importance dans la rue dite aujourd'hui de l'Empereur, à Bruxelles. Quand son fils aîné, Corneille, fit profession à la Chartreuse d'Herinnes, il donna à celle-ci 400 couronnes d'or. Il eut trois autres enfants, Marguerite, Pierre et Jean ; Pierre fut aussi peintre sans laisser, d'ailleurs, une trace quelconque dans l'histoire de l'art, mais d'après M. Wauters,

(1) Les peintures de Gentile da Fabriano à Saint-Jean de Latran et à Venise n'existent plus.

au siècle suivant, le fils qu'il eut de Catherine Vander Noot rendit quelque éclat au nom glorieux de Vander Weyden.

Roger mourut à Bruxelles le 14 ou le 18 juin 1464 et fut enterré dans le pourtour du chœur dans la cathédrale Sainte-Gudule, devant la chapelle Sainte-Catherine ; l'admiration que l'on avait pour son talent — et le temps ne l'a point infirmée — s'exprima dans une épitaphe, aujourd'hui disparue, que M. Wauters a rapportée dans sa biographie de Roger Vander Weyden, pour l'*Histoire des peintres de toutes les écoles* de Charles Blanc ; Lampsonius a parlé d'importants legs charitables, auxquels il est fait allusion dans son épitaphe. Il n'avait pas été oublié à Tournay où la corporation des peintres lui fit célébrer un service, et M. Pinchart a retrouvé l'indication du payement « pour les chandelles qui furent mises devant Saint-Luc à cauze du service de maistre Rogier la Pasture natyf de cheste ville de Tournay, lequel demouroit à Bruxelles ». On remarquera que le nom est donné ici dans sa forme française.

Le portrait de l'artiste se trouve au folio 276 du recueil d'Arras, avec cette légende en écriture du XVIe siècle, — *Maistre Rogiel painctre de grand renom*, et au-dessous en écriture du XVIIe, *maistre Rogiel peintre de grand renom*—est manifestement pris sur un original de la main même de



Roger, portrait peint ou tableau votif en tous cas perdu aujourd'hui ou enfoui sous un nom quelconque dans quelque collection inconnue. Dans son article du Magasin pittoresque, 1885, p. 139, M. Bouchot parle d'un triptyque peint pour le chevalier Bladelin « créateur de villes », où il a cru reconnaître son portrait sur le volet de gauche; il serait intéressant de posséder le renseignement complet et de savoir où existe ce triptyque. Mais M. Bouchot ajoute que le portrait du recueil d'Arras doit avoir été pris sur celui que possédait en 1531 l'Espagnol Jean Ram et daté de 1462, l'année même de la mort de l'artiste; ce renseignement mériterait encore d'être complété. Quoi qu'il en soit, le dessin d'Arras exécuté à la pointe d'argent avec fermeté et finesse fait penser aux belles mines de plomb d'Ingres; le caractère très personnel de la physionomie et des traits nous est une garantie de ressemblance. Ainsi qu'on en jugera par la reproduction jointe à ces pages, la figure n'est ni belle ni régulière, et la bouche a des lèvres lourdes et sensuelles, mais les yeux expressifs sont bien d'un homme habitué à interroger les formes et à surprendre la vie même; dans son énergie un peu vulgaire, l'ensemble à tout prendre nous paraît intelligent et sympathique avec un mélange très marqué de sens pratique à la flamande. C'est évidemment du même original que Jérôme Cock s'est servi pour sa gra-

vure; mais avec quelque liberté, ajoutons que le dessin d'Arras a beaucoup plus d'accent (1) que le cuivre de Cock.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une nomenclature des œuvres certaines ou vraisemblables de maître Roger, et renvoyons aux monographies dont il a été le sujet. — L'article de M. Wauters, dans *la Vie des peintres* cité plus haut, — *le Manuel de l'histoire de la Peinture*, par M. Waagen, les divers catalogues des musées de l'Europe, enfin la brochure de Mgr Dehaisnes, — *les Œuvres des maîtres de l'école flamande primitive conservées en Italie et dans l'est et le midi de la France*, Paris, Plon, 1891, mais il est bien entendu que ces indications ne visent nullement à être une bibliographie. Nous avons déjà parlé du triptyque que, d'après M. Waagen, un général français aurait enlevé à Miraflores et qui, après avoir passé par la collection Nieuwenhuys, est aujourd'hui à Berlin; le musée de Madrid possède du maître flamand une œuvre absolument belle, intacte, veloutée, à fleur d'épiderme et d'une superbe couleur, — *la Descente de Croix*, — tableau d'autel en largeur, qui placé dans le salon d'Isabelle II supporte sans faiblir les plus écrasants voi-

(1) Le portrait de maître Roger a été reproduit en fac-simile peu fidèle avec ceux de Bellegambe, de Jérôme Bosch et de Gérard David pour accompagner, dans le Magasin pittoresque, l'article de M. Henri Bouchot.

sinages. En contemplant si jeunes, si fraîches, des œuvres vieilles de quatre siècles, et auxquelles le temps a donné un charme de plus et pas une ride, on fait une comparaison avec les tableaux de notre grande école contemporaine, et elle n'est pas à l'honneur de la science moderne. Quand on voit, en effet, les tableaux des primitifs émaillés dans leurs tons de pourpre et d'or, alors que les Ingres, les Gericault, les Troyon, les Decamps, etc., tombent en poussière, et se décomposent à peine achevés, on se demande à quoi ont servi aux arts les progrès de la chimie, et s'il n'y avait pas chez les artistes du XVe siècle une haute probité professionnelle supérieure à celle d'aujourd'hui.

Une autre fort belle peinture et merveilleusement conservée a été retrouvée naguère dans les inépuisables magasins de l'Escorial et a figuré en 1892 à l'exposition organisée à Madrid, pour célébrer le 4me centenaire de la découverte de l'Amérique. Enfin l'église Saint-Pierre de Louvain possède encore le triptyque — *Descente de croix* — exécuté en 1443 et par une rare fortune non seulement demeuré en place, mais venu jusqu'à nous avec ses mentions dans tous les inventaires.

Nous signalerons, parmi les œuvres perdues ou mises sous d'autres noms, un tableau peint à Gênes ou pour Gênes et représentant des femmes au bain épiées par des jeunes gens. Il est permis de se méfier des nudités mythologiques de maître Ro-

ger ; le défaut de tous les primitifs qui n'ont pas entrevu la plénitude saine de l'Antiquité, est la maigreur, le sien particulièrement, la sécheresse des membres et nous en attestons les ressuscités émaciés du Jugement dernier de Beaune, mais le choix du sujet est significatif ; la Renaissance est proche et l'esprit nouveau qui souffle d'Italie va réveiller le sentiment païen de la forme jusque dans les cerveaux du nord demeuré tout moyen âge.

Pour M. Waagen le retable de Beaune, dont il place l'exécution entre les années 1440 et 1447, est bien de Roger Vander Weyden et même son œuvre capitale ; toutefois les grisailles extérieures c'est-à-dire *l'Annonciation, Saint Antoine et Saint Sébastien* auraient été peintes par ses élèves ; mais M. Waagen est un subtil avec lequel il faut furieusement appréhender le *distinguo*. Pour M. Wauters, au contraire, le retable de Beaune est de qui on voudra excepté de Roger Vander Weyden ; et voilà le public dûment éclairé par les classes dirigeantes.

Le portrait de Philippe le Bon à Amiens et le prétendu Charles le Téméraire de Bruxelles sont généralement acceptés pour être de la main de maître Roger. Les ressemblances techniques et aussi la beauté de l'œuvre nous font accepter la même attribution pour l'Antoine de Bourgogne de Chantilly ; ce sont bien, avec la même tenue gé-

nérale, les mêmes dessous puissants, les mêmes modelés souples dans les chairs. Au premier abord le portrait de Bruxelles est plus saisissant, plus fier, plus impérieux, à l'examen celui de Chantilly, qui fait revivre l'homme de 35 ans dans la maturité assagie de l'âge, captive davantage, il révèle aussi une psychologie plus fouillée, un art plus consommé, et peint peu après 1456 montre Roger Vander Weyden à l'apogée de son talent. Nous nous arrêterons donc au nom de Roger Vander Weyden, tout en faisant remarquer que les artistes capables de produire une telle œuvre ne manquent pas dans la seconde moitié du XVe siècle : Gérard Vander Meere, Albert Van Ouwater, Van Eslen, Hugo Vander Goès, — le Hugo d'Anvers de Vasari, né en 1430 mort en 1478, un fort grand peintre, à qui M. Wauters, dans son *histoire de la Peinture flamande*, donne, mais sans preuve, les portraits de Bruxelles et de Chantilly — Martin Schongauer, 1420-1488 ; le charmant Memling, 1425-1495. Gérard David, « peintre de grand renom », porte l'inscription de son portrait dans cet inépuisable recueil d'Arras, né en 1450, mort en 1531, est manifestement trop jeune ; quant à Antonello de Messine, né en 1426, mort en 1499, il est difficile de le placer historiquement en présence du Grand bâtard.

Voici bien encore un flamand, Antoine Bellegambe, « paintre de grand renom », dit comme

diables qui peinaient de leur métier à Dijon en ce temps-là, n'ont sans doute jamais rien produit d'égal, et pourtant ils n'étaient pas à dédaigner les artistes qui créaient des œuvres comme cette charmante Vierge, dont l'ombre pâlie apparaît dans une des ébrasures intérieures de Notre-Dame de Dijon. Mais le terme d'école de Bourgogne est plus vaste et comprend tous ces artistes sans nombre, peintres et sculpteurs qui sont éclos, se sont développés surtout dans les Flandres et appartiennent au cycle bourguignon de leur histoire politique.

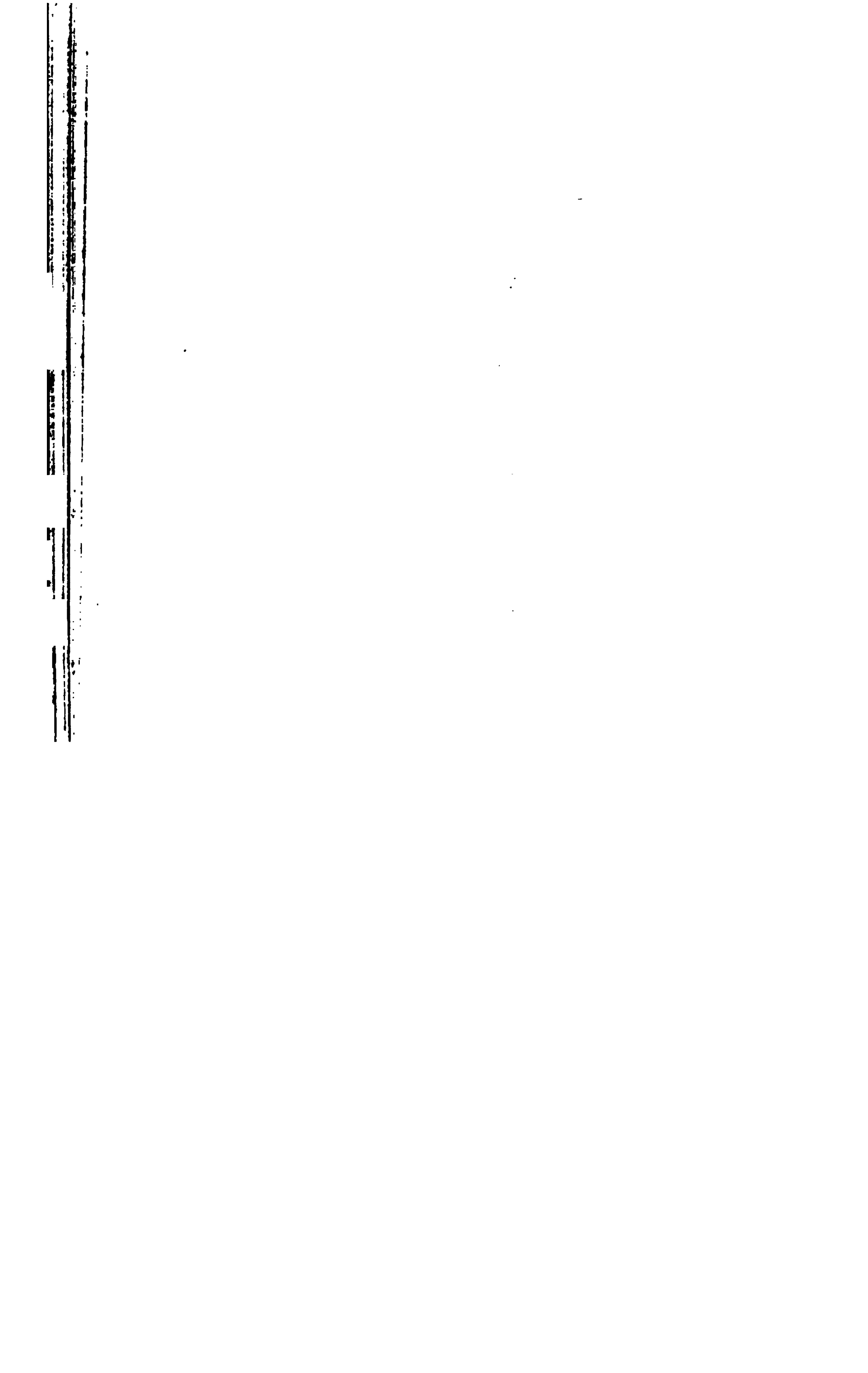
H. CHABEUF.

Saint-Seine-l'Abbaye, mai 1892.

QUATRE JOURS

A JERSEY

EN 1892



MESSIEURS,

Notre aimable Président me demandait, il y a quelques jours, si je n'avais aucune communication à faire à la Société de Géographie. « Peu de chose, en vérité, lui répondais-je, une simple excursion de quelques jours en un pays bien connu, car il touche presque aux côtes de France, et n'est en réalité qu'une annexe de la mère patrie, quoique séparé d'elle depuis sept siècles : je veux parler de l'île de Jersey. » Mon interlocuteur, avec sa bienveillance accoutumée, m'assura qu'il y avait là de quoi intéresser la Société ; j'obéis, tout en réclamant votre indulgence pour un récit de courte envolée, absolument dépourvu d'émotions violentes et de péripéties dramatiques.

Au mois de juillet dernier, je quittais le port de Granville, en compagnie de mon fils aîné et de deux amis bourguignons. L'embarquement se fait dans les conditions les plus prosaïques : à l'échelle, et, par mesure de police, le Commissaire du port

nous invite à décliner nos noms et qualités ; à bord du steamer, même formalité non moins policière, et doublée en plus d'un machiavélisme profond : les autorités jersiaises se réservent, en cas de trouble ou d'*assaut* (expression locale), d'expulser séance tenante le *damné* Français qui aura donné sujet de plainte, et il importe qu'on retrouve le bateau à bord duquel le délinquant se sera introduit dans l'île.

Nous voilà dûment étiquetés, enregistrés, nous n'avons plus qu'à voguer, à bord du misérable *sabot* qui fait la traversée entre Granville et Jersey. La compagnie anglaise chargée du service a réservé, pour les lignes de Granville et de Saint-Malo, ses paquebots démodés, de dimension médiocre, de qualité inférieure, tandis qu'elle consacre à la ligne de Southampton ses beaux steamers de grande vitesse. Huit heures suffisent maintenant pour se rendre de Saint-Hélier en Angleterre ; aussi l'île tire-t-elle de la métropole les principaux éléments de son commerce et de sa vie sociale ; elle ne demande plus à la France que le bibelot parisien, les bijoux et les marchandises de luxe peu encombrantes ; mais elle lui demande encore la viande de boucherie sous forme de quartiers énormes, dûment dépecés, dont le pont est encombré. Le bétail indigène est insuffisant pour la consommation locale ; d'un autre côté, les Jersiais, très fiers de leur race bovine, tiennent à la

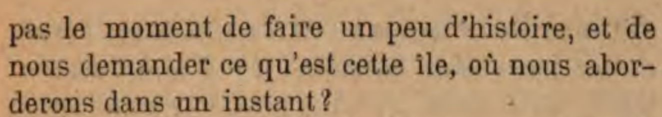
préserver de tout croisement. L'introduction de bétail sur pied est rigoureusement interdite, et le résultat le plus immédiat de cette défense est de convertir le pont du navire en un véritable étal de boucher, voisinage dont notre délicatesse française s'accommode médiocrement.

Je lisais, il y a peu de temps, dans je ne sais plus quel journal, ce fait d'une constatation pénible assurément, et peu à la louange de notre esprit d'entreprise : c'est que tous nos ports français de la Manche sont reliés à l'Angleterre par des services de bateaux exclusivement anglais. C'est là un fait qui n'attire point assez notre attention, mais qui n'en est pas moins absolument fâcheux ; une dérogation toutefois vient de surgir : elle est toute récente, et s'applique à Jersey. Un service français a été organisé l'an dernier, pour relier Port-Bail, une petite plage de notre département de la Manche, à Gorey, le port le plus oriental de Jersey. La traversée est de courte durée, deux heures seulement, au lieu de trois par Granville et Saint-Malo. L'effort est louable et mérite d'être signalé ; resterait à rattacher Port-Bail à notre réseau de l'Ouest, d'une façon régulière et rapide.

Granville et son promontoire rocheux, contre lequel se brisa jadis l'effort de l'armée vendéenne, viennent de disparaître dans le lointain. Devant nous, et comme une barrière, se détachent au-

dessus des flots les pointes innombrables des îl
Chausey, une centaine d'îlots rocheux dont moi
environ couvrent à marée haute. La grande
seule est habitée, et se gouverne d'une faç
quasi-féodale ; elle renferme une église, un phar
quelques pâturages. Position intermédiaire e
tre Granville et Saint-Hélier, elle a son imp
tance stratégique, que les Anglais n'ignorent pa
aussi, tout en nous reconnaissant la propriété d
Chausey, nous ont-ils longtemps dénié le dr
d'y élever des fortifications. Nous faisons trop b
marché en France de nos droits ; nous préféro
les ignorer, pour ne pas nous donner l'ennui
les relever ; et la grave *Revue des Deux Mond*
dans un article récent, rattachait les îles Chaus
au bailliage de Jersey. On se serait, paraît-
enfin ému en haut lieu, et, dans ce même m
de juillet dernier, un groupe d'officiers s'emba
quait à Granville, et allait reconnaître les Chaus
en vue d'y établir un fort.

Le courant est ordinairement violent, par
travers du petit archipel, mais aujourd'hui la tr
versée est à souhait ; pas un souffle de vent
vient rider la face des flots ; la mer est d'*hui*
dirait un Marseillais. Le steamer file, suivant u
ligne droite rigide et traçant en arrière un silla
lumineux. Bientôt une ligne jaunâtre se dessi
à l'horizon ; c'est la plage sablonneuse de Jerse
une heure encore, nous serons arrivés. N'est-



pas le moment de faire un peu d'histoire, et de nous demander ce qu'est cette île, où nous aborderons dans un instant ?

Le groupe tout entier des îles normandes n'a-t-il point été jadis uni matériellement au continent français ? Le fait est probable, à une époque géologique du moins, car, à l'époque historique, on ne relève de ce rattachement aucune trace sérieuse. Il serait imprudent d'accepter comme vraie la tradition en vertu de laquelle l'évêque de Coutances, allant visiter cette partie de son diocèse, n'avait jadis qu'une planche à poser pour franchir le ruisseau entre le Cotentin et Jersey. La légendaire forêt de Scissy, qui jadis couvrait toute la baie du Mont Saint-Michel, a depuis longtemps disparu ; à peine est-il permis d'en voir un vestige dans le petit bois qui s'étend au pied de la basilique du Mont. — L'archipel anglo-normand n'en est pas moins le prolongement naturel de notre Normandie ; la configuration du sol, le régime de la propriété, le langage de la population indigène, tout le rattachait et le rattache encore à la patrie française, et cependant il en est séparé depuis sept cents ans, sans espoir de retour, semble-t-il.

Durant de longs siècles, l'archipel suit la destinée de la Normandie. En 1204, à la mort d'Arthur de Bretagne, Philippe-Auguste confisque les possessions françaises du roi Jean ; la Normandie

fait retour à la couronne de France. Mais Jersey et ses sœurs sont oubliées : il y a malheureusement, dans notre histoire, plus d'un oubli de ce genre, non moins inexplicable. Pendant toute la durée de nos guerres avec l'Anglais, à peine relevons-nous quelque tentative contre Jersey : Du Guesclin vient échouer devant le château de Montorgueil ; un siècle plus tard, Pierre de Dreux-Brézé, grand sénéchal de Normandie, s'empare de l'île, et s'y maintient quelques années. La dernière tentative est moderne, presque contemporaine, car elle est de la fin du siècle dernier ; vous me permettrez de m'y arrêter un instant, elle fut tout particulièrement héroïque.

C'était en 1781, au cours de la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Un Français, le baron de Rullecourt, vient soumettre au gouvernement de Louis XVI le plan d'une attaque contre les îles normandes. Le roi refuse de s'engager, scrupule étrange, puisqu'on était en guerre ouverte avec l'Angleterre, et que, sur toutes les mers, nos flottes luttaient contre les vaisseaux britanniques ; on l'autorise toutefois à recruter des hommes, et à tenter l'aventure, mais à ses risques personnels. Le brave Rullecourt n'en demande pas davantage ; à Saint-Malo et aux environs, il lève une petite armée de quinze cents hommes, qu'il embarque sur une légère flottille ; rendez-vous est donné à Saint-Hélier. La tempête

survient et disperse les bateaux; trois cents hommes seulement parviennent au rivage ennemi, Rullecourt à leur tête. Ils débarquent, chassent la garnison, et sont un instant maîtres de Saint-Hélier ; que les renforts arrivent, Jersey est à nous. Mais la milice prend les armes et marche contre l'envahisseur ; Rullecourt est tué dès le début de la lutte ; sa faible troupe, écrasée par le nombre, se rembarque et la tentative avorte, après avoir été sur le point de réussir. — L'oubli s'est fait, en France, sur cette échauffourée, qui méritait mieux que cela. Les Anglais ont élevé, dans l'église principale de Saint-Hélier, un monument au major Pierson, tué à la tête des troupes anglaises; qui de nous, Français, connaît seulement le nom de Rullecourt ?

Pendant vingt ans, sous la République et sous l'Empire, la France est en lutte avec l'Angleterre. Le Directoire organise la désastreuse expédition d'Irlande ; Napoléon crée à grands frais son camp de Boulogne, et la flottille qui doit jeter cent mille hommes de l'autre côté du détroit ; mais personne ne pense à Jersey. Et maintenant encore, qui de nous songe à revendiquer les îles anglo-normandes comme terre française ?..... Et cependant je vois, par une belle nuit d'été, le régiment de Granville et celui de Saint-Malo s'embarquant à petit bruit ; la distance est rapidement franchie ; la faible garnison anglaise,

surprise, n'a pas le temps de se mettre en défense, et, à la pointe du jour, le bourgeois de Saint-Hélier s'éveille, pour voir les pantalons rouges maîtres de la ville..... Telles sont les pensées agressives que roule en son esprit un touriste désœuvré ; n'avons-nous pas, nous autres Français, l'éternelle manie de faire, malgré eux, le bonheur des peuples ? Je dis *malgré eux*, car après quatre jours passés dans l'île, j'emportais cette conviction pénible, que le Jersiais ne nous désire pas, et que, sans affectionner l'Anglais outre mesure, il ne tient nullement à redevenir Français.

Convenons au surplus que les îles anglo-normandes, dans le cours des derniers siècles, ont été largement hospitalières pour nous. A plus d'une reprise, Jersey s'est trouvé là, fort à propos pour recevoir les victimes de nos dissensions et guerres civiles. Nombre de protestants, chassés par l'édit de Nantes, s'y réfugient et y demeurent. Pendant la Révolution, les royalistes de Normandie et de Bretagne y affluent ; onze mille personnes y trouvent asile. Puis ce sont les républicains bannis par le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; le grand poète s'établit d'abord à Jersey, ensuite à Guernesey, après un conflit avec les autorités de la grande île ; aux portes de Saint-Hélier, on montre au touriste le cimetière des proscrits. — Mainte épave de la Commune vient

échouer à Jersey. Mais l'indigène se fatigue de cette infiltration constante, dans laquelle, pour un peu de métal précieux, il entre beaucoup d'alliage ; le dernier proscrit, un général trop fameux, a trouvé, nous dit-on, dans l'île normande, médiocre sympathie. — Nous qui venons en touristes, l'escarcelle garnie, dénués d'intentions subversives, nous recevrons assurément bon accueil, mais sans enthousiasme, et nous devrons surtout réprimer notre pétulance française, sous peine d'encourir ces mesures d'expulsion dont la police jersiaise est prodigue.

Cependant le but de notre excursion s'est sensiblement rapproché. Des roches à fleur d'eau annoncent le voisinage de la côte ; sur la gauche, la vaste baie de Saint-Aubin arrondit sa plage sablonneuse ; devant nous, sur un îlot rocheux commandant la rade, le fort Sainte-Elisabeth allonge ses murailles d'un autre âge ; au delà, c'est la ville tout entière de Saint-Hélier, dominée par le fort Régent. Nous entrons dans le port, sillonné de voiliers, de vapeurs en partance pour Saint-Malo ou la côte d'Angleterre. Bientôt nous sommes à quai ; point de douanier, point de policier soupçonneux ; rien ne nous empêche de débarquer et de gagner le prochain hôtel.

Nous avons passé quatre jours à Jersey, temps suffisant pour connaître l'île, du moins dans ses parties essentielles. La société française d'Archéo-

logie y compte plusieurs membres, qui nous ont fait charmant accueil ; par eux, nous sommes initiés aux détails de cette vie jersiaise, qui a son originalité, comme compromis entre les mœurs de France et celles d'Angleterre.

La population de Jersey est de soixante mille âmes environ, sur lesquelles la capitale, Saint-Hélier, absorbe la moitié. Elle est la seule ville digne de ce nom. L'aspect en est, moitié normand, moitié anglais. Sur le port, dans les rues adjacentes, des hôtels, des cabarets de matelots, des entrepôts d'objets destinés à la marine. A l'intérieur de la ville, une grande rue qui prend successivement les noms de King-street, de Queen-street, rue du Roi, de la Reine ; là sont les beaux magasins de bijouterie, de tabac ; là se vendent les fameuses cannes de chou qui sont, tout bien considéré, le produit le plus original de l'île. Au delà s'étendent les quartiers anglais, car l'immigration britannique est considérable : vieux militaires, négociants retirés des affaires, tous amenés par la douceur du climat ; les charmantes habitations sont précédées d'un pavé émaillé, parfois d'un parterre fleuri, et bordées le plus souvent d'un fossé profond, sur lequel ouvrent les cuisines et les communs. C'est le *home* britannique, avec toute son élégance, son confort, dont l'accès est soigneusement interdit au profane, mais où la gracieuse hospitalité de nos amis jersiais nous a

permis de pénétrer. Autour de la ville enfin, de vastes boulevards plantés d'arbres superbes, garnis de délicieuses villas enfouies dans la verdure.

La ville offre peu de monuments dignes de fixer l'attention de l'archéologue. Sur la place Royale, devant la Cour de justice, la statue de Georges II ; sur le port, celle de la reine Victoria ; çà et là, sur les places, à la Parade, vaste esplanade gazonnée et plantée d'arbres, les statues des généraux qui ont gouverné Jersey. Les édifices religieux abondent ; la cathédrale seule, vieille église antérieure à la Réforme, a quelque caractère architectural. Une belle église catholique vient d'être construite. Au point de vue hiérarchique, les anglicans relèvent de l'évêque de Winchester ; les catholiques, de celui de Southwark.

Mais que de temples, de chapelles, de sanctuaires pour toutes les communions ! c'est une vraie débauche confessionnelle. Toutes les sectes protestantes sont représentées à Jersey, jusqu'à l'armée du Salut, aux évolutions de laquelle il nous fut donné d'assister. — C'était un dimanche matin ; nous rentrions à l'hôtel, quand notre attention est attirée par un fracas assourdissant de cuivres, une véritable musique de foire. Sur le quai, à l'extrémité du port, débouchait un cortège d'apparence étrange : en tête, quelques gaillards de piètre mine, revêtus d'une livrée

écarlate, et soufflant désespérément dans leurs trombones ; derrière eux, un étendard aux couleurs anglaises ; puis la foule tumultueuse d'adeptes et de curieux. On fait cercle, la musique se tait ; un jeune homme s'avance et se met à débiter d'un air convaincu, en langue anglaise, un long discours auquel nous étions désolés de ne point comprendre mot. Un autre lui succède, qui, d'un ton non moins pénétré, reprend la harangue, mais en français cette fois. Il parle de la nécessité de faire son salut ; chaque homme doit y songer, tout quitter, femme, enfants, fortune, pour se consacrer à ce but unique. Le salut, c'est ici-bas la seule affaire sérieuse, au prix de laquelle toutes nos ambitions ne sont que jeux d'enfant. — Ces tirades pathétiques rencontraient évidemment peu d'écho dans la foule ; on écoutait avec calme, ce peuple ne s'emballe pas volontiers ; maint assistant se contentait de sourire ou de hausser les épaules. Pour eux, c'était une parade comme une autre, et la grande démonstration de l'armée du salut, division de Jersey, ne semblait pas produire grande impression. Quant à moi, je me sentais quelque peu touché ; la conviction de ces hommes du peuple me gagnait ; c'est de la morale qu'ils prêchent, après tout et, quelle que soit l'étiquette sous laquelle elle se produit, la morale est toujours bonne à écouter. Mais soudain, dans un dernier élan patheti-

que, l'orateur, qui a saisi le drapeau de la bande, le couche sur le sol et tend la main; les *pence* commencent à tomber, avec parcimonie toutefois. Le *barnum* compte sa recette, elle est médiocre, et il repart d'un appel plus chaleureux. Décidément l'homélie tourne à la farce. Après quoi, la charité publique étant décidément épuisée, un coup de grosse caisse retentit, le cortège se reforme, et les salutistes défilent, traînant à leur suite quelques-unes de ces pauvres *larves*, coiffées en Miss Hélyett, que Daudet rencontra jadis sur le lac des Quatre-Cantons, que nous retrouvons ici promenant comme partout leur mélancolie convaincue.

La population de Jersey est essentiellement bilingue. A Saint-Hélier, et pour tous les noms de rues, les appellations françaises ont disparu, ou se sont transformées ; à peine quelques vocables bien gaulois subsistent-ils, avec une légère teinte archaïque : le Val Plaisant, le Rouge Bouillon. Notre langue est cependant demeurée la langue officielle du pays ; l'anglais n'est employé que dans les relations avec la métropole. Aux Etats de Jersey, les séances sont tenues en français ; mais c'est en anglais que sont lues les communications du gouvernement de la reine. En justice, les débats ont lieu en anglais ou en français, suivant la nationalité des parties en cause. — L'infiltration de la langue anglaise est constante ;

tout indigène appartenant aux hautes classes de la société, ou au commerce, parle les deux langues. La campagne résiste mieux; le vieux patois normand s'y maintient d'une façon prédominante. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a point tenté d'imposer officiellement l'anglais; le sentiment jersiais y répugne, et proteste hautement à l'occasion; mais le temps travaille pour l'Angleterre. Que le Jersiais y prenne garde : le jour où la langue française disparaîtra, les libertés politiques auront vécu.

Pour le moment l'action de la métropole, au point de vue administratif, se fait sentir le moins possible. Les principales autorités locales, bailli, vicomte, trésorier des Etats, connétables des paroisses, sont, ou bien nommés par la reine, ou bien élus par les paroisses, mais tous choisis dans le pays. Le lieutenant-gouverneur seul, un militaire de haut grade représentant le souverain, est envoyé de la métropole. Chacun des bailliages de Jersey et de Guernesey forme une sorte de république s'administrant elle-même par ses Etats, sous le protectorat de l'Angleterre, et les lois votées en Parlement de Londres ne sont applicables aux îles, que lorsque celles-ci ont été nommées expressément dans la loi même. Est-il étonnant que nos frères anglo-normands s'accommodent à merveille de ce régime, et qu'ils n'aient aucune envie d'échanger leur liberté

politique contre notre centralisation à outrance?

Le temps s'écoule rapidement à Jersey, pour le touriste avide de voir, auquel sourit un éclatant soleil de juillet. La matinée se passe en promenades et en flâneries : le long du port, à sec à marée basse, avec ses navires tristement inclinés sur le flanc ; vers la plage de bains qui, au delà du fort Régent, arrondit sa conque sablonneuse ; jusqu'à la porte du fort lui-même, pour contempler de plus près le soldat britannique. La garnison de Jersey est peu considérable, un bataillon seulement et une batterie d'artillerie. Même effectif à Aurigny, le point stratégique de ces parages, et dont les Anglais avaient voulu faire un nouveau Gibraltar : une digue élevée à grands frais n'a pu résister à la violence du flot, et il fallut renoncer à poursuivre les travaux, après y avoir englouti plusieurs millions.

L'armée anglaise est peu nombreuse, mais composée d'éléments choisis. Bien nourri, bien vêtu, le soldat britannique a une haute opinion de lui-même ; de fait, ces hommes superbes, de belle mine, semblent le résultat d'une intelligente sélection. Une discipline rigoureuse les tient à l'écart de la foule ; se considérant d'ailleurs comme un être supérieur, le soldat n'aurait garde de se commettre. Avec cette conscience de sa valeur et de sa force, l'Anglais accomplit des prodiges ; quelques centaines de ces superbes *animals of*

war n'hésiteront pas à tenir tête à des milliers d'ennemis; ils pousseront la résistance jusqu'au dernier degré des forces humaines; et, s'ils éprouvent un désastre, — des échecs de ce genre, du fait des Cafres ou des Hindous, ne sont point rares dans les annales britanniques, — du moins la patrie n'aura-t-elle rien à leur reprocher.

Dans la journée, le soldat sort peu du fort; mais le soir, dans King-street et Queen-street, nous les voyons se promener deux à deux, droits et raides dans leur tunique écarlate, d'où leur vient le surnom de *lobsters* (homards); le chef couvert, mais non abrité, du microscopique bonnet campé sur l'oreille; à la main, l'inséparable petite badine. Je plaisantais sur ce stick, en compagnie d'un de mes amis jersiais : « Ne vaut-il pas mieux, me répondait-il, les pourvoir d'une baguette inoffensive, qui leur sert de maintien, plutôt que de leur attacher au côté un sabre qu'ils n'ont que trop tendance à dégaîner ? Le stick du *lobster* devient aussi respectable dans sa main, que le bâton de la reine dans la main du policeman. Qu'il n'aille point l'égarer, toutefois, et rentrer au quartier les mains vides : ce serait un cas de conseil de guerre. »

L'après-midi se passe en excursions. Le soir, on se retrouve dans King-street; de huit heures à neuf, c'est le rendez-vous élégant; les magasins regorgent d'acheteurs. Je converse avec le pro-

priétaire du principal bazar, un Français du midi établi dans l'île depuis vingt ans ; il fait de brillantes affaires, mais il aspire à rentrer au pays. « Voyez-vous, Monsieur, me dit-il, un Français n'est pas chez lui à Jersey ; ces gens ne nous aiment pas. Tous ces noms français que vous voyez autour de moi, à la devanture des boutiques, sont portés par des descendants des huguenots réfugiés dans l'île sous Louis XIV ; nous n'avons pas de pires ennemis ; parlez-leur français, ils vous répondront en anglais, et feindront de ne point connaître notre langue. » J'avais déjà en Allemagne constaté le même fait aux abords de Friedrichsdorf, dans la Hesse, un village peuplé de réfugiés français ; triste effet de nos dissensions religieuses, que de rendre odieux jusqu'au langage de la patrie !

Neuf heures sonnent ; la foule élégante se disperse, le *lobster* regagne son quartier. Dans King-street et Queen-street, les vierges folles prennent leurs ébats, sous le regard indulgent du policeman. C'est là une véritable plaie de Jersey, sur laquelle le puritanisme anglais semble fermer trop facilement les yeux.

En dehors des excursions, qui sont la véritable raison d'être du voyage, les distractions sont médiocres à Saint-Hélier, et les soirées longues à passer. Nous nous laissons entraîner à un cirque, ni meilleur ni plus mauvais que le commun de

ses congénères ; le clown discourt en anglais, autant de lazzis perdus pour nous. Dans l'entr'acte, je porte mes doléances au policeman de service ; il m'écoute avec calme, et approuve. Nous rentrons, et soudain le clown de s'exprimer dans le français le plus pur. C'est une gracieuseté à notre adresse ; décidément, en aucun pays, la protection de la police n'est à dédaigner.

Le dimanche est, à Jersey, particulièrement maussade. Dès le samedi soir, l'obligation du repos dominical fait sentir son action : les magasins se ferment, les divertissements chôment ; mais, le jour du Seigneur, l'abstention règne dans toute son intensité. Les bandes joyeuses s'enfuient à la campagne : la ville demeure déserte et morne. Nous nous réfugions dans un café où règne une solitude profonde ; il prend à deux d'entre nous la fantaisie de se mesurer au billard ; déjà la partie est commencée, lorsque survient la maîtresse de céans : « Pardon, Messieurs, dit-elle en souriant ; mais c'est dimanche, et les règlements de police s'opposent.... » Il faut se conformer à l'injonction, et se consoler par la lecture des journaux jersiais. Nous y retrouvons les vocables normands du moyen âge, et vingt termes de procédure que nous croyions enfouis depuis des siècles dans la poussière des greffes : la *clameur du haro*, le *bail à fin d'héritage*, le *manoir paternel*, les droits de

préciput et de *masculinité:* nous y relevons ces titres de *baillis* et *connétables*, qui nous reportent à des époques lointaines de notre histoire. Ici encore, et plus que jamais, Jersey est bien une épave de la patrie française.

Par le sud Normandie, et par le nord Bretagne...

C'est ainsi que, dans un vers bien frappé, le poète nous décrit Jersey. Au sud en effet le rivage s'incline doucement vers la mer; ce sont d'admirables plages sablonneuses, Saint-Brelade, Saint-Aubin, reflet des élégantes stations normandes, Trouville, Houlgate. En arrière, et dans l'intérieur du pays, c'est encore la Normandie, avec sa verdure, ses riches herbages, son épaisse frondaison. Mais au nord, et sur la côte orientée vers l'Angleterre, ce ne sont que rochers fantastiques, promontoires sourcilleux, encadrant quelque grève minuscule, sœur de Saint-Enogat ou de Saint-Lunaire sur la côte bretonne.

Pendant quatre jours, il nous fut donné de parcourir ce véritable paradis du touriste. Chaque jour à onze heures du matin, les grands chars à vingt-quatre places viennent se ranger devant les hôtels; au galop de leur robuste attelage nous traversons Saint-Hélier, nous nous engageons dans une ravissante campagne. D'étroits chemins bien entretenus, bordés de levées de terre et de

haies touffues ; puis, émergeant de la haie, de grands arbres. A droite, à gauche, de vastes herbages, entourés eux-mêmes de haies, et où se trouve parquée cette race bovine dont le Jersiais est si fier. Çà et là, un gracieux cottage aux volets verts, avec parterre étincelant de mille fleurs. — Nous cheminons sous un dôme épais de verdure ; vienne à surgir un véhicule à notre rencontre, le cas serait épineux, car il y a place pour un seul équipage. Mais tout est prévu : les chars partent tous aux mêmes heures, leur itinéraire est connu, calculé, et nous n'avons, dans ces défilés étroits, aucune complication à redouter.

Les paroisses sont rares et clair-semées, au nombre de douze seulement, sur ce plateau rectangulaire de 20 kilomètres est-ouest, 10 kilomètres sud-nord. En divers points, et dans des emplacements bien choisis, des baraquements reçoivent, pendant la saison d'été, la garnison de l'île pour ses exercices à feu. Au centre, en la paroisse Saint-Laurent, la vieille église sert de dépôt d'armes à la milice.

Le premier but d'excursion est l'antique château de Montorgueil, sur la côte est de l'île. Courte station à la Tour du Prince, au centre de Jersey ; du sommet de la vieille tour, un superbe panorama se découvre : l'île tout entière, comme un immense fourré verdoyant ; puis vers l'est, à l'ho-

rizon, notre Cotentin français. De la terrasse de Montorgueil, où nous nous hissons quelques instants après, nous sommes plus rapprochés encore de la côte normande ; un faible canot à voile, avec bon vent, gagnerait en deux heures la plage de Carteret. Dans la brume, et comme le drapeau de la patrie française, émerge la flèche de la cathédrale de Coutances. A nos pieds, le petit port de Gorey, avec quelques voiliers à sec couchés sur le flanc.

Les jours suivants, nous gagnons le nord de l'île. C'est la partie vraiment pittoresque, où le pied du touriste doit être sûr, le jarret solide, le cerveau dégagé de tout préjugé de vertige, sous peine d'éprouver quelque chute malencontreuse. A la grève du Lecq, à la pointe de Plémont, au Trou du Diable, mêmes entassements de rochers, au profil étrange ; entonnoirs profonds, où il n'est pas prudent de s'aventurer à l'heure du flot. Dans ces sombres couloirs où la vague s'insinue en grondant, et mieux encore peut-être à l'îlot rocheux de Serk, que nous découvrons à l'horizon, Victor Hugo a placé son fantastique épisode des *Travailleurs de la mer*, Gilliatt luttant contre la pieuvre. Sur l'une de ces pyramides rocheuses, bizarrement dentelées, à la base desquelles le flot mugit, comme pour en tenter l'escalade, il nous semble voir la silhouette du pêcheur trompé dans son amour, et cherchant l'oubli en une mort

volontaire. Le flot monte, il vient lécher les pieds de la victime, puis se retire pour revenir à la charge avec une nouvelle furie ; le flot gagne la ceinture, il couvre la poitrine, la tête seule émerge bientôt, dardant des regards terribles, attendant la mort dans une impassibilité farouche. Encore un effort, l'homme tout entier est englouti, Gilliatt est enseveli dans sa tombe liquide.

Telles étaient nos pensées au fond de cet entonnoir du Trou du Diable, ou au sommet des rochers de Lecq, tandis que nous reprenions haleine après une pénible escalade. Il est des œuvres de l'esprit humain qui s'incarnent en quelque sorte dans un paysage : Victor Hugo a décrit avec amour les roches fantastiques des îles anglo-normandes ; il y a déployé toutes les ressources de son génie inégal et superbe. De ce chef le Jersiais doit au poète une reconnaissance, dont il ne conçoit peut-être pas toute l'étendue.

La dernière excursion nous conduit aux rochers des Corbières, à l'extrémité sud-ouest de l'île. Un petit chemin de fer longe la côte méridionale dans toute son étendue. Aux abords de la capitale, et le long de la baie de Saint-Aubin, les habitations se pressent, une sorte d'avenue élégante bordée de charmantes villas ; sur le rivage même, et de place en place, les massives tours Martello, construites au siècle dernier, en vue de repousser une invasion française ; certaines d'entre elles sont aujour-

d'hui transformées en pacifiques moulins à vent. Plus loin, la gracieuse baie de Saint-Brelade, avec confortable hôtel affectionné des touristes. Puis le railway escalade le plateau ; les plantations se font rares, le sol dénudé se hérisse de pointes rocheuses ; c'est la lande ingrate et stérile, largement balayée par le vent. Nous touchons à une de ces extrémités de continent, *finis terræ*, ouvertes vers l'immensité. Voici la pointe des Corbières, un promontoire granitique battu du flot ; rien à l'horizon, rien que l'Océan infini, dont les vagues se jouent et roulent jusqu'au Nouveau-Monde. Un amoncellement de granit rosé, veiné de stries d'un rouge brun ; puis comme un chapelet de roches s'avançant dans la mer, terminé par un îlot que surmonte un phare. Le site est grandiose : ce phare perdu au milieu des flots, battu par la tempête dont la fureur vient se briser en écumant... quel lieu de retraite à souhait, pour l'esprit désabusé qui voudrait quelque temps s'isoler du monde !... On s'arrête, on contemple. C'est l'heure du reflux ; déjà, à travers l'eau transparente, se laisse entrevoir, comme un blanc sillon, la chaussée pavée qui conduit à l'îlot ; bientôt, et pour quelques heures seulement, l'ermite va se trouver relié à la terre ferme. Nous voudrions pousser jusque-là, mais le temps s'écoule, et l'heure inexorable nous ramène à Saint-Hélier.

Nous réservons, pour un autre voyage, Guernesey, l'île-sœur de Jersey, non moins pittoresque, mais déjà plus anglicisée ; Serk, plus petite, mais plus curieuse encore, un rocher resserré à sa partie médiane en une étroite arête d'accès difficile. Le lendemain, nous quittons Jersey, voguant vers Saint-Malo. — Cette fois, la mer est moins clémente, le bateau est amplement secoué par la lame. Les passagers font bonne contenance : une soixantaine de jeunes gens, élèves des Jésuites de Saint-Hélier, qui se rendent en France pour les vacances, et se rient du mal de mer avec l'intrépidité de futurs marins. A mi-chemin, les Minquiers, encore un groupe d'îles rocheuses et stériles, dont les Anglais nous contesteraient volontiers la possession : cependant notre marine en a fait l'hydrographie, et y entretient encore en ce moment un bateau-phare. Ici comme à Jersey, des îlots annoncent l'approche de la terre. Nous entrons dans la rade de Saint-Malo ; voici Cézembre ; à droite, et sur la côte, la pointe du Décollé, les roches de Saint-Lunaire et Saint-Enogat ; à gauche, les sables de Paramé. Devant nous, le Petit-Bey, le Grand-Bey, et, à la pointe extrême de ce dernier, dans un enclos fermé d'une grille, une simple croix de granit ; c'est le tombeau de Châteaubriand. Au delà enfin, et comme superbe fond de théâtre, une masse sombre, ceinte de fortes murailles, hérissée de mai-

sons, surmontée d'une flèche élancée, quelque chose comme un navire à l'ancre : c'est, sur son promontoire granitique battu par le flot, l'héroïque Saint-Malo, la patrie de Duguay-Trouin. Nous sommes au terme du voyage.

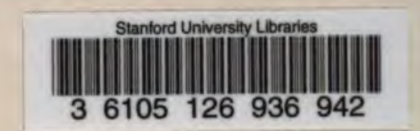
Bon A. D'AVOUT,
ancien Magistrat.

TABLE DES MATIÈRES

DIJON. — IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, 65.


SPES · IN · LABORE
DARANTIERE





DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305

